



DOSSIER

« EUROPE DE LA DEFENSE »

Mai 2019



espritcors@ire
observatoire de la défense et de la sécurité

Réalisé par l'association *Espritcors@ire*
<https://espritsurcouf.fr>

EUROPE de la DEFENSE

L'association espritcors@ire a réalisé, en vue des élections européennes du 26 mai 2019 un dossier reprenant les articles parus dans ESPRITSURCOUF avec en particulier les travaux menés, ces derniers mois, par le Groupe d'études animé par Patrick Toussaint, des étudiants et des experts nous font part de leurs analyses. Nous avons complété le dossier par quelques ouvrages parus récemment.

Nous remercions les auteurs de leur contribution et du temps passé à les réaliser.

Nous souhaitons que ce dossier vous apporte un complément d'informations pour éclairer votre compréhension du sujet de la Défense peut traiter pendant cette campagne électorale.

Bien entendu nous continuerons à présenter des analyses et des points de vue pour éclairer les choix à faire par les nouveaux députés du Parlement européen et les orientations à donner aux organismes compétents en matière de défense

N'hésitez pas à nous les transmettre.

Bonne lecture

Sommaire

ARTICLES PARUS DANS LA RUBRIQUE « LE BILLET »	7
N°108 – Le Billet du 20 mai 2019.....	7
Titre : LES ENJEUX DE LA DÉFENSE ET DE L'ARMÉE EUROPÉENNE	
Auteur : Patrick Toussaint avocat spécialisé en contrats internationaux	
N°107 – Le Billet du 13 mai 2019.....	11
Titre : L'EUROPE DE LA DÉFENSE A BESOIN DE SON GRAND HOMME	
Auteur : Patrick Toussaint avocat spécialisé en contrats internationaux	
N°106 – Le Billet du 05 mai 2019	13
Titre : INTERROGATIONS EUROPÉENNES.....	
Auteur : du Club Des Vingt	
N°105 – Le Billet du 29 avril 2019	18
Titre : DEUX ANS D'INFORMATIONS SANS CONCESSION.....	
Auteur : René Occhiminuti Directeur de la publication	
N°103 – Le Billet du 15 avril 2019	20
Titre : LA DÉFENSE EUROPÉENNE DANS LE COMA.....	
Auteur : Général d'armée (CR) Jean COT.....	
N°101 – Le Billet du 01 avril 2019.....	23
Titre : LA FRANCE A-T-ELLE BESOIN D'ÊTRE DÉFENDUE ?.....	
Auteur : général Henri Bentégeat Ancien Chef d'état-major des armées	

N°94 – Le Billet du 11 février 2019	25
Titre : DÉFENSE DE L’EUROPE ET OTAN	
Auteur : Général d’Armée (2s) Jean Cot.....	
N°93 – Le Billet du 04 février 2019	29
Titre : LA FRANCE ET L’OTAN	
Auteur : Club des Vingt.....	
N°80 – Le Billet du 05 novembre 2018	32
Titre : PORTE-AVIONS VECTEUR GÉOPOLITIQUE	
Auteur : Richard Labévière Rédacteur en chef.....	
N°69 – Le Billet du 13 août 2018.....	35
Titre : LA PREMIÈRE ARMÉE EUROPÉENNE ? UNE AMBITION POUR LA FRANCE.....	
Auteur : Général de corps d’armée (2s) Alain Bouquin	
N°67- Le Billet du 16 juillet 2018.....	38
Titre : L’OTAN COMBIEN DE TEMPS ?.....	
Auteur : Jean-Dominique Giuliani Président de la Fondation Robert Schuman	
N°32 – Le Billet du 06 novembre 2017	40
Titre : REVUE STRATÉGIQUE, SUITE MAIS PAS FIN !	
Auteur : Richard Labévière Rédacteur en chef.....	
ARTICLES PARUS DANS LA RUBRIQUE « FOCUS ».....	43
N°108 – Focus du 20 mai 2019.....	43
Titre : OTAN ET EUROPE DE LA DÉFENSE : RIEN N’EST ÉCRIT	
Auteur : Axel Trinquier Etudiant en RI -IRIS Sup’	
N°107 – Focus du 13 mai 2019.....	48
Titre : LE RETOUR DU COUPLE FRANCO-ALLEMAND DANS LA DÉFENSE EUROPÉENNE	
Auteur : Marie Pouliquen Master 1 Affaires européennes à Sciences Po.....	
N°106 - Focus du 05 mai 2019	52
Titre : UN MARCHÉ UNIQUE POUR LA DÉFENSE EUROPÉENNE	
Auteur : Micol Bertolini.....	
N°97 - Focus du 04 mars 2019.....	57
Titre : QUAND L’EUROPE SE RÉVEILLERA	
Auteur : Guillaume Berlat Chroniqueur de Géopolitique mondiale	
N° 95 - Focus du 18 février 2019.....	63
Titre : POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DE DÉFENSE AMBITIEUSE	

Auteur : Jacques Gérault Préfet de région honoraire, Ancien Directeur de cabinet de plusieurs ministres de la Défense et de l'Intérieur, administrateur de la Fondation Concorde	
N°85 - Focus du 10 décembre 2018.....	65
Titre : <i>LE GLAIVE ET LE MARCHÉ.....</i>	
Auteur : la Fondation Robert Schuman.....	
N°81 - Focus du 05 novembre 2018	71
Titre : <i>POURQUOI LA FRANCE DOIT AVOIR DEUX PORTE-AVIONS !</i>	
Auteur : Richard Labévière	
N°71 - Focus du 03 septembre 2018	76
Titre : <i>QUEL SOLDAT POUR DEMAIN</i>	
Auteur : le général(2S) Olivier Becdelièvre.....	
N°70 - Focus du 27 août 2018.....	81
Titre : <i>DE L'IMPORTANCE DU FACTEUR INTERNATIONAL DANS LA DÉFINITION DE L'ARMÉE DE TERRE FUTURE</i>	
Auteur : le GCA (2s) Jean-Paul Perruche appuyé par le général(2S) Dominique Trinquand	
N°66 - Focus du 02 juillet 2018	86
Titre : <i>LA FRANCE ET SON PISTOLET AUTOMATIQUE.....</i>	
Titre : <i>LA GRÈCE EN NÉGOCIATION POUR L'UTILISATION DE DEUX FREMM ? ..</i>	
Titre : <i>UKRAINE ET TURQUIE UN AVION DE TRANSPORT MILITAIRE EN COMMUN INITIATIVE EUROPÉENNE D'INTERVENTION</i>	
N°49 - Focus du 05 mars 2018	89
Titre : <i>DÉFENSE EUROPÉENNE : MYTHE MORIBOND</i>	
Auteur : Guillaume Berlat.....	
N°37 - Focus du 11 décembre 2017.....	96
Titre : <i>LA BUNDESWEHR, ARMÉE "PARLEMENTAIRE" : DE LA LIMITÉ DES COMPARAISONS ENTRE PARTENAIRES</i>	
Auteur: général (2S) Olivier de Becdelièvre.....	
N°36 - Focus du 04 décembre 2017.....	101
Titre : <i>« La RUSSIE ET LE MULTILATÉRALISME »</i>	
Auteur : Jean-Pierre Arrignon	
N°35 - Focus du 27 novembre 2017	106
Titre : <i>L'ITALIE UNE PUISSANCE DISCRÈTE MAIS QUI S'AFFIRME</i>	
Auteur : Patrick Toussaint.....	
N°14 - Focus du 15 mai 2017	113
Titre : <i>LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ DE LA FRANCE VUE PAR LE NOUVEAU PRÉSIDENT MONSIEUR MACRON</i>	
Auteur: Patrick Toussaint Avocat spécialisé dans l'international	

N°13 - Focus du 08 mai 2017	116
<i>Titre : UN MODÈLE D'ARMÉE RÉELLEMENT COMPLET POUR RÉSORBER LES RÉDUCTIONS TEMPORAIRES DE CAPACITÉS ET QUI COMBLE LES ABANDONS CAPACITAIRES CONSENTEIS AU COURS DES PRÉCÉDENTES LPM</i>	
<i>Auteur : Alain Bouquin</i>	
ARTICLES PARUS DANS LA RUBRIQUE « L'HUMEUR »	119
N°104 – L'Humeur du 22 avril 2019	119
<i>Titre : BREXIT DANSE AVEC PERFIDE ALBION</i>	
<i>Auteur : Jean Daspry Analyste de négociations internationales</i>	
N°99 – L'Humeur du 20 mars 2019	122
<i>Titre : EUROPE RENAISSANCE POSSIBLE ?</i>	
<i>Auteur : Jean-Dominique Giuliani Président de la Fondation Robert Schuman</i>	
N°95 – L'Humeur du 15 février 2019	124
<i>Titre : APRÈS LE BREXIT : LE GRAND LARGE ?</i>	
<i>Auteur : Patrick Toussaint Avocat spécialisé dans l'international</i>	
N°93 – L'Humeur du 04 février 2019	127
<i>Titre : LA SAGA DU BREXIT</i>	
<i>Auteur : Jean Dominique Giuliani, Président de la Fondation Robert Schuman</i>	
N°92 – L'Humeur du 28 janvier 2019	129
<i>Titre : ÉTAT FAIBLE : LA NATION ET SON ARMÉE FRAGILISÉES</i>	
<i>Auteur : Henri Pinard Legry Général (2s) et Président de l'ASAF</i>	
N°83 – L'Humeur du 26 novembre 2018	132
<i>Titre : COMMENT BERCY MANIPULE LES BUDGETS DE LA DÉFENSE</i>	
<i>Auteur : le Général de corps d'armée (2s) Claude Ascensi</i>	
N°82 – L'Humeur du 19 février 2018	135
<i>Titre : TRUMP, MAIN MISE SUR L'ITALIE ?</i>	
<i>Auteur : Patrick Toussaint Avocat spécialisé dans l'international</i>	
N°81 – L'Humeur du 12 novembre 2018	139
<i>Titre : CYBERMENACES : L'ÉTAT FRANÇAIS PEUT MIEUX FAIRE</i>	
<i>Auteur : Xavier Raufer Criminologue français Directeur des études au Département de recherches sur les menaces criminelles contemporaines à l'Université Paris II</i>	
N°80 – L'Humeur du 05 novembre 2018	142
<i>Titre : "CYBERDEFENSE, LA COMPOSANTE MILITAIRE INDISPENSABLE"</i>	
<i>Auteur : les députés Bastien Lachaud et Alexandra Valetta-Ardisson</i>	
N°79 – L'Humeur du 29 octobre 2018	145
<i>Titre : "USA – EUROPE ET MAINTENANT LE NUCLÉAIRE</i>	

Auteur : Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Schuman".....	
N°66 – L'Humeur du 02 juillet 2018	148
Titre : LA FRANCE PEUT-ELLE ASSURER LA PROJECTION DE FORCES : LA PROJECTION PAR LA MARINE".....	
Auteur : Patrick Toussaint, Avocat spécialisé dans l'international Lieutenant-Colonel(H)	
N°65 – L'Humeur du 25 juin 2018	151
Titre : L'EUROPE : L'ÉPREUVE DE LA FORCE FRANCE-ALLEMAGNE, UN RENDEZ-VOUS CAPITAL.....	
Auteur : Jean-Dominique Giuliani Président de la Fondation Robert Schuman.....	
N°93 – L'Humeur du 30 avril et 07 mai 2018	154
Titre : L'EUROPE, UN SUPPLÉTIF AMÉRICAIN ?.....	
Auteur : Patrick Toussaint,Avocat spécialisé dans l'international Lieutenant-Colonel(H)	
N°50 – L'Humeur du 12 mars 2018	159
Titre : LE GOUVERNEMENT PRÉVOIT DE CONSACRER 295 MILLIARDS D'EUROS SUR 5 ANS À LA DÉFENSE, EST-CE CRÉDIBLE ?	
Auteur : Patrick Toussaint, Avocat spécialisé dans l'international Lieutenant-Colonel(H)	
N°48 – L'Humeur du 26 février 2018.....	163
Titre : LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE, LE REMÈDE AU DÉSENCHANTEMENT DES TROUPES ?	
Aurteur: Patrick Toussain, Avocat spécialisé dans l'international Lieutenant-Colonel(H)	
N°33 – L'Humeur du 13 novembre 2017.....	167
Titre : UNE STRATÉGIE FRANÇAISE POUR LA DÉFENSE DE L'EUROPE...	
Auteur : Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Robert Schuman.....	
N°28 – L'Humeur du 09 octobre 2017	169
Titre : LE RAFALE ET LA BELGIQUE OU L'ART DE SE PRENDRE LES PIEDS DANS LE TAPIS.....	
Auteur: Patrick Toussaint, Avocat spécialisé dans l'international Lieutenant-Colonel(H)	
N°20 – L'Humeur du 26 juin 2017	171
Titre : LE SERPENT DE MER DES HÉLICOPTÈRES FRANÇAIS L'HÉLICOPTÈRE INTERARMES LÉGER".....	
Auteur :« H.I.L. »	
N°19– L'Humeur du 19 juin 2017	175
Titre : L' « ARLÉSIENNE » DES HÉLICOPTÈRES FRANÇAIS "	
Auteur: Patrick Toussaint, Avocat spécialisé dans l'international Lieutenant-Colonel(H)	
N°17 – L'Humeur du 05 juin 2017	177

Titre : DÉPENSES DE DÉFENSE, DE NOUVELLES PERSPECTIVES EUROPÉENNES ?

Auteur : M. Jean-Dominique Giuliani Président de la Fondation Robert Schuman.....

LIVRES : 179

Le Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2019

"Quand l'Europe était le monde...et rêve de le redevenir" de Pierre Pascallon.....

ARTICLES PARUS DANS LA RUBRIQUE

« Le BILLET »

N°108 – Le Billet du 20 mai 2019

LES ENJEUX DE LA DÉFENSE ET DE L'ARMÉE EUROPÉENNE

de Patrick Toussaint

avocat spécialisé en contrats internationaux

Depuis plus d'un an, notre revue a publié de nombreux articles sur des sujets très différents. Mais, ce sont les problèmes de l'Europe et de sa Défense qui sont les plus nombreux, ce qui est normal (voir le Dossier Thématique : Europe de la Défense).

En effet, c'est devenu un problème majeur pour l'Europe qui est menacée par des ennemis puissants qui ne veulent surtout pas d'une Europe unie qui sont, à ce jour, principalement la Russie, la Chine et les Etats-Unis :

- La Russie parce qu'elle perçoit l'Europe comme les alliés des Américains dans l'OTAN dont elle pense que ce sont des ennemis qui veulent porter atteinte à sa puissance,
- La Chine parce qu'elle a décidée d'être la 1^{ère} puissance mondiale et qu'elle définit sa puissance comme la faculté de soumettre tous les pays qu'elle peut atteindre et, surtout, leurs économies à l'économie ou aux décisions chinoises et que cela est plus facile et rapide à réaliser dans une Europe désunie – l'exemple de la Grèce et de l'Italie le démontre- et qu'elle se dote des moyens guerriers nécessaires pour avoir toutes les options en main pour y arriver,
- Les Etats-Unis parce que d'une part, un marché de plus de 500 millions de riches consommateurs est nécessaire à l'économie américaine et qu'une Europe unie peut les gêner pour y avoir accès et d'autre part, parce qu'elle a besoin de vendre ses matériels militaires ruineux aux Etats européens qu'ils ne peuvent plus financer seuls pour ses propres besoins – l'avion F35 en est un parfait exemple- ce qu'elle fait à travers l'OTAN et, en conséquence une Europe unie ne peut que la gêner.

L'Europe, face à ces adversaires ne peut être crédible que si elle est économiquement unie et si elle est capable de riposter non seulement économiquement mais aussi militairement.

Malheureusement, les perceptions des alliés les plus proches et les plus importants de la France n'en sont pas conscient :

- L'Allemagne a récupéré une économie florissante qui est devenue la première de l'Europe et qui est en train de retomber dans les travers qui l'ont conduite à ravager l'Europe à raison de trois guerres – 1866/1870, 1914/1918 et 1940/1945 pour affirmer sa suprématie- refuse maintenant toute politique économique et financière commune tout en réclamant la conduite de l'Europe et dans le monde, notamment à avoir ou à partager un siège avec la France au

Page 7 sur 180

Dossier réalisé par l'association espritcors@ire

Mai 2019

Conseil de l'ONU, trouvant aussi tout à fait normal que la dissuasion nucléaire française la protège,

- L'Italie, qui participé activement au déclenchement de la 2^{ème} guerre mondiale et dont l'économie se développe grâce à l'Europe, revient à ses vieux démons du particularisme régional, de la recherche du profit d'où qu'il vienne des Etats-Unis dont elle est le bon élève ou de la Chine dont elle pense, à tort, que cela lui profitera,
- La Pologne dont l'économie se développe grâce aux fonds européens, pour ses besoins civils mais aussi militaires afin de faire face à la Russie -son ennemi héréditaire- utilisant aussi les fonds européens pour acheter des matériels américains et ne participe à l'Europe que pour ses besoins financiers, considérant que sa sécurité ne dépendant que des Américains,
- Le Benelux revient à ses tropismes habituels, la Belgique se partageant entre la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et les Etats-Unis, les Pays-Bas vers l'Allemagne, l'Angleterre, les pays scandinaves et les Etats-Unis,
- Les pays scandinaves ayant un tropisme les attirant plutôt vers l'Allemagne et les Etats-Unis.
- Seule, l'Espagne garde une voie moyenne et coopère volontiers.

Ce tableau ne serait pas complet si l'on ne disait pas un mot des pays de l'Est dont la connaissance et l'habitude de la démocratie sont des plus limitées mais qui apprécient tout ce qui vient de partout du reste de l'Europe comme des Etats-Unis mais qui entendent néanmoins avoir leur mot à dire quant à la direction de leur manne.

Le plus curieux dans tout cela est que lorsque l'Europe se veut unie, elle fait pièce à ses adversaires et particulièrement aux Etats-Unis et tous ceux qui sont dans la zone euros ont apprécié la stabilité économique que cela leur procure.

A ces Etats peu enclins à s'unir, on peut se demander comment leur faire admettre les contraintes graves d'une défense commune.

Une défense commune implique en effet :

- Des buts militaires et stratégiques communs, Quelle unité quand la Pologne et les pays de l'est restent axé sur la menace de la Russie, l'Allemagne considérant que c'est le vrai péril quand l'Italie est plus préoccupée par la Libye, l'Espagne et la France plus vers l'Afrique et que l'Allemagne préfère la sauvegarde de ses industries et le bien-être de ses ressortissants à toute autre considération ?
- Un cadre juridique commun, tant au niveau des organes décisionnels qu'au niveau des états-majors, des règles d'engagement définis par des instances autres que les pouvoirs politiques des états ce qui suppose des abandons de souveraineté importants alors que tous les pays, surtout les plus petits s'accrochent à la règle de l'unanimité dans les décisions à prendre pour avoir un droit de veto ,
- Des moyens donnés par chaque Etat ce qui suppose aussi une certaine standardisation ou une importante communauté alors que cela fera ressortir la différence entre les Etats dans leurs moyens militaires qu'ils ne peuvent pas financer seuls,
- Des règles de fonctionnement et d'action communes en ce qui concerne les engagements, les combats donc l'entraînement, le commandement, la ou les langues communes, les règlements, la seule langue possible restant l'anglais dont le pays sort de l'Europe,
- Un financement collectif ce qui suppose la définition de règles de répartition et la définition des clés nécessaires en fonction de critères admis par tous alors que la majorité des Etats dépendent des grands pays et alors que déjà plusieurs pays, l'Allemagne en tête refusent toute participation communautaire en matière financière,

- L'acceptation d'une préférence européenne pour les acquisitions de matériels afin de pouvoir d'arriver à une meilleure standardisation ce qui posent de nombreux problèmes avec des économies aussi disparates et qui posent aussi le problème du maintien d'industries dans les pays les moins développés avec aussi des problèmes d'emplois dans ces pays, on pense notamment aux pays de l'est de l'Europe, à la Grèce également,
- La participation à la logistique en fonction des scénarios d'engagement et des moyens mis à disposition étant donné que nombre de petits pays n'ont déjà pas les moyens financiers de soutenir leurs armées.

Cette liste est loin d'être exhaustive et il y aurait encore de nombreux points à traiter mais il en reste au moins trois qui sont essentiels.

Le premier concerne bien évidemment le positionnement vis-à-vis de l'OTAN : on ne dit pas qu'il est incompatible mais qu'il nécessite une position commune avec l'accord de tous. On a vu plus haut combien ce problème est difficile si l'on parle de la Pologne, par exemple, à propos de laquelle on ne peut pas reprocher de compter plus sur les Etats-Unis que sur la France, l'Espagne, l'Italie ou le Benelux avec d'excellentes raisons découlant de l'histoire.

Pour les pays de l'est, l'assurance du reste de l'Europe peut leur paraître de n'être pas tout à fait suffisante, là encore, en fonction de l'histoire l'on pense notamment à la Tchéquie et à la Slovaquie.

Le positionnement de l'Europe unie face aux problèmes mondiaux n'est pas simple non plus même si de nombreux pays ont participé aux principaux conflits depuis la fin de l'URSS : Balkans, Afghanistan, Irak et maintenant Afrique mais le plus souvent sous couvert soit de l'OTAN, soit de l'ONU ou soit des Américains : qu'adviendra-t-il quand l'Europe devra intervenir en Afrique en RDC par exemple pour protéger les intérêts d'un pays de l'Europe qui en profitera le plus ? Ou dans des pays asiatiques menacés par la Chine ou la Chine même alors qu'un ou plusieurs Etats de l'Europe concentrent de gros investissements chinois et que ces investissements sont vitaux pour l'économie de ces pays ?

Il reste aussi un grave problème qui ne semble pas avoir trop attiré l'attention des médias qui est le problème de la France.

Ce problème doit être résolu avant toute intégration, mais il ne semble pas que les dirigeants français, depuis bien longtemps, aient pris des positions claires à ce sujet, et qui est l'application de la dissuasion nucléaire française dans une Europe unie alors que cela paraît plus relever de la schizophrénie : on est pour la Défense européenne, pour une armée européenne le plus intégrée possible alors que la dissuasion nucléaire ne concerne que les intérêts vitaux de la France selon la doctrine officielle.

La définition des intérêts vitaux propre à la France est déjà difficile mais que fait-on si l'Estonie est envahie par les Russes qui indiquent clairement qu'ils sont prêts à utiliser l'arme nucléaire pour garder leur conquête ?

Que fait la France si les Chinois, ayant investi massivement en Bulgarie, par exemple, font élire un gouvernement à leur botte qui exige de sortir de l'Europe, ce pays étant défendu militairement par la Chine qui déclare sa résolution absolue de soutenir cet Etat par tous moyens, le but étant bien clairement établi de faire sauter l'Europe unie ?

Est-ce un intérêt vital pour la France ? La réponse devrait être : bien évidemment oui ! Mais alors la France prendra-t-elle le risque d'être le premier pays à déclencher le feu nucléaire qui plus est en Europe dont les effets se feront sentir sur une bonne partie de cet espace, avec le

risque absolu de se faire vitrifier par une frappe massive chinoise ? Le risque est le même pour la France si elle frappe le territoire chinois.

L'objection classique est bien entendu : l'Europe agira alors sur un autre théâtre ou par un autre moyen, économique, par exemple, et forcera la Chine à partir mais on ne peut affirmer que cela sera suffisant. En tout cas, le risque est grand que la conclusion qui s'impose soit que la dissuasion nucléaire française est soit limitée à la France – ce qui est le principe même d'une dissuasion nucléaire nationale – soit inexistante.

Dernier point en passant, quel sera l'avis et le soutien des Français, premier point et, deuxième point, qui décidera de la frappe ? L'état-major européen ?

Il faut aussi savoir quelle sera la position d'une Europe de la défense unie face à la Grande Bretagne.

Cet dernier Etat est aussi hanté par ses vieux démons : puisqu'il n'est pas parvenu à transformer l'Union européenne en vaste marché de libre échange uniquement, il va pouvoir, de l'extérieur, reprendre sa politique des 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} siècle qui lui a été si profitable pour son commerce : être l'arbitre de l'Europe en ne développant que des relations bilatérales avec chaque pays européen, tous ces pays européens étant nécessairement attirés par sa position financière indépendante, cette industrie financière étant toujours aussi réputée, devenant d'ailleurs la première au monde attirant les capitaux aussi bien européens qu'Américains grâce à ses relations privilégiées avec les Etats-Unis, devenant en quelque sorte la porte d'entrée en Europe et le refuge pour les européens unis : Hélas ! Les temps ont changé.

Et, malheureusement, la Grande-Bretagne et l'Europe ont besoin l'une de l'autre pour se défendre.

Dans la cacophonie existante, si l'Europe doit être unie, les enjeux sont nombreux et difficiles à régler.

[Retour au sommaire](#)

N°107 – Le Billet du 13 mai 2019

L'EUROPE DE LA DÉFENSE A BESOIN DE SON GRAND HOMME

de Patrick Toussaint
avocat spécialisé en contrats internationaux

L'Europe tout court patine que ce soit politiquement, économiquement, militairement, scientifiquement, socialement, sur tous les plans donc.

Pourquoi nos jeunes diplômés d'écoles de renom s'expatrient, pourquoi partent-ils vers d'autres cieux, souvent d'ailleurs vers le monde anglo-saxon où les Etats-Unis ne sont plus la seule destination mais aussi le Canada, l'Australie, l'Asie – Singapour en tête ?

Parce qu'ils se sentent à l'étroit en Europe ? n'est-ce pas parce que le formalisme étroit régnant en Europe, dans les Etats de l'Europe comme au niveau européen, les brident, parce qu'il n'existe pas un esprit de conquête, un état d'esprit général qui permet de penser que tout est possible.

Notre Europe reste figée entre Etats nations qui subissent, chacun dans leur petit coin, les diktats de ceux qui devraient être nos alliés et nos partenaires, les Etats-Unis en tête.

Diktats économiques, diktats stratégiques.

Je viens de finir un livre, que je recommande dans la [rubrique livre,\(Requiem pour le monde occidental\) de Monsieur Pascal Boniface](#) qui explique les relations stratégiques en l'Europe, la Russie, la Chine, pendant les quelques vingt dernières années à travers l'OTAN sous un jour différent de celui qui prévaut où il montre que l'OTAN entretient artificiellement l'Europe dans un état de dépendance à l'égard de Washington.

Et l'on voit, sur le plan économique comment des pays comme l'Allemagne reste figée devant toute menace visant les exportations de leurs industries vers les Etats-Unis.

En même temps, un mouvement populiste venant de l'est de l'Europe, Roumanie, Bulgarie, Pologne en tête mais avec l'Italie, le fidèle allié américain conteste non seulement les valeurs démocratiques qui fondent l'Europe mais aussi les relations économiques européennes, les uns se tournant vers la Russie, un autre vers la Chine.

La question peut se poser : sommes-nous en fin d'un cycle né du relèvement économique des dégâts de la 2^{ème} guerre mondiale et qui s'est achevé avec la disparition de l'URSS ? Et que ce cycle qui a continué à avancer par pesanteur jusqu'à maintenant mais qui s'effondre ? Et que les pays qui composent notre Europe reprennent les vieilles habitudes : retour à des états non démocratiques de l'est de l'Europe, le commerce avant tout pour l'Allemagne, les antagonismes régionaux en premiers en Italie, la vieille stratégie anglaise de n'être liée à personne mais de l'être à tout le monde mais séparément pour agir sur l'équilibre de l'Europe – lequel d'ailleurs de nos jours ? Et la France engluée dans son aversion habituelle à l'impôt, dans ses désirs égalitaires mais à condition que ce soit pour les autres, avec ses élites s'autoproclamant sauveurs de la patrie mais n'ayant aucun sens politique, ne comprenant rien à l'économie et continuant à prendre les entreprises qui fondent sa richesse pour des « vaches à lait » ?

Il n'y a pas un souffle épique, il n'y a pas une grande figure de patron ayant une vision passant au-delà des frontières et pas seulement pour arrondir leur patrimoine personnel.

Où sont les Jean-Luc Lagardère qui fut à l'origine de l'aventure d'Airbus qui, en 20 ans, fait la course en tête avec des sociétés vieilles de 80 ans – Boeing ? Où sont les successeurs des pères de l'Europe ?

Manifestement, nous n'avançons pas, chacun joue au petit jeu : « c'est pas moi », c'est l'Europe ou « c'est pas nous, la commission », ce sont les Etats.

Et pourtant nous sommes un marché de 500 millions de consommateurs, avec un niveau de vie élevé, nous sommes capables, lorsque nous nous unissons de faire Airbus, de faire l'Agence Spatiale Européenne et Arianespace avec des produits de pointe entre autres exemples.

La Défense et l'Armée européennes que veut faire avancer Monsieur Macron, avec raison est, en l'état, un vœu pieux, une utopie pour le moment et c'est pourtant nécessaire.

L'Europe est menacée, par sa faute si l'on suit Monsieur Boniface, sur son espace européen, par la Russie, par la Chine qui se veut et qui est une puissance impérialiste à tout crin, n'en déplaît à Monsieur Badie, et qui est d'autant plus dangereuse qu'elle pratique une autre guerre que celles auxquels nous sommes habitués, un art de la guerre où la victoire est acquise avant le conflit quand l'adversaire se reconnaît battu -voir Sun Tsu, le traité des Cinq Anneaux et autres stratégies chinois– on en connaît, je crois treize en France – en le combinant avec des moyens les plus modernes que la Chine pille avec allégresse dans le monde occidental et la Russie.

Cette union sera dure car il faudra demander à chacun des pays de s'aligner les uns avec les autres, d'accepter la préférence européenne sur les grands produits et moyens stratégiques, de participer à des financements qui ne rapporteront pas forcément à chaque pays en raison de son apport et voir pas du tout, à accepter une perte, qui doit être importante, de son autonomie étatique.

Le prix à payer est lourd et l'on ne voit pas, en ce moment, qui peut fonder un programme exaltant, qui peut lui donner un souffle attirant les peuples, entraînant les énergies des Etats et des hommes et, malheureusement, ce ne sont pas les élections européennes qui vont avoir lieu prochainement qui paraissent de nature à créer ce mouvement.

Très curieusement, un homme comme Monsieur Trump pourrait presque faire l'affaire, qu'on l'aime ou que l'on ne l'aime pas, qu'il soit néfaste aussi bien pour son pays que pour le reste du monde, on ne peut que lui reconnaître une forte personnalité qui, de surcroît, est en accord avec une partie importante et, sûrement majoritaire en ce moment, peut-être aussi pour un prochain mandat, de son opinion publique.

Dans les temps que nous connaissons dans le monde occidental, seuls un programme poussé par une forte personnalité est indispensable mais, hélas ! on ne voit pas bien qui.

En attendant, préparons, réfléchissons, diffusons la bonne parole, les bonnes idées ce qu'espritsurcouf s'efforce de faire et qu'il continuera à faire malgré toutes les avanies qu'il pourra subir ! Mais surtout soyons à l'affût de la personnalité et de ses idées qui pourrait faire l'affaire et, ça, c'est bougrement difficile.

[Retour au sommaire](#)

N°106 – Le Billet du 05 mai 2019

INTERROGATIONS EUROPÉENNES

du Club Des Vingt

1/ DEPUIS LA LETTRE D'INFORMATION DU CLUB DES VINGT D'AVRIL 2015 SUR L'EUROPE, LA SITUATION DE CELLE-CI S'EST SENSIBLEMENT AGGRAVÉE.

– L'Europe est de plus en plus divisée : la crise de l'automne 2015, avec l'afflux en Allemagne de près d'un million de réfugiés, l'absence totale de solidarité à l'égard de la Grèce et de l'Italie soumises depuis plusieurs mois à une forte pression migratoire, a révélé l'incapacité de l'Union européenne à maîtriser la situation. Cela n'a pas peu contribué à l'émergence, ou la progression, dans la plupart des pays de l'Union, de mouvements protestataires débouchant souvent sur l'arrivée au pouvoir de partis d'extrême droite, nationalistes, populistes. Le fractionnement de l'Europe s'en trouve accru : groupe de Visegrad, coordination renforcée des huit nordiques qui redoutent le départ de leur mentor libéral britannique, pays du Sud voies d'entrée des migrants, cavalier seul italien. D'autre part, la politique libérale menée à Bruxelles, la globalisation et la financiarisation de l'économie, ainsi que l'austérité imposée après la crise de 2008 ont accru la fracture sociale et provoqué la révolte, ou, à tout le moins, la méfiance de ceux qui sont les perdants de la mondialisation et qui ont le sentiment que les dirigeants européens et la technocratie bruxelloise obéissent avant tout à des logiques de rationalisation plutôt que de se soucier des émotions des » simples gens ».

– L'Europe prend du retard dans la recherche scientifique et les technologies de pointe. Le pourcentage de 3 % du PIB consacré à la recherche-développement prévu par la stratégie de Lisbonne (2000) est loin d'avoir été atteint par l'Union européenne en 2017 (1,96 %) ou par la France (2,19 %). Seule l'Allemagne avec 3,2 % dépasse l'objectif. Les investissements ont été insuffisants dans le numérique, la robotique et l'intelligence artificielle. Des secteurs traditionnels d'excellence comme le nucléaire ou le spatial (Arianespace) risquent d'être marginalisés par les progrès américains et chinois. D'une manière générale les Européens ont du mal à passer de l'innovation à l'industrialisation.

– L'Union européenne est affectée par les nouveaux rapports de puissance qui s'ébauchent sans les avoir pour autant intégrés. *Elle est prise en tenaille entre les Etats-Unis, la Chine et la Russie* qui n'ont aucun intérêt à ce que l'Europe se renforce. Donald Trump n'a de cesse de combattre le multilatéralisme qui est au cœur de la politique européenne. La Chine s'assure de points d'appui sous couvert des nouvelles routes de la soie (Grèce, Portugal, Italie, Hongrie), investit dans les infrastructures, l'énergie et les technologies de pointe (robots, 5G) et fait un effort majeur dans le domaine culturel. La Russie, quant à elle, sans être toujours opposée à l'Union européenne, mène contre les institutions européennes une guerre de propagande permanente. L'attitude de chacun des 27 à l'égard des trois grandes puissances est, à ce point, différente qu'il est vain d'espérer une politique étrangère commune. Hormis l'aide humanitaire et l'aide au développement, l'Europe ne compte plus guère. De surcroit l'exterritorialité des lois américaines paralyse le commerce des Européens avec les pays sous sanctions.

– Le moteur franco-allemand donne des signes de fatigue : la dynamique qui avait semblé

s'engager dans la relance du projet européen après le discours d'Emmanuel Macron à la Sorbonne s'est brisé sur les résultats des élections allemandes. La chancelière a été obligée de céder la présidence de la CDU à Annegret Kramp Karrenbauer (AKK) bien décidée à lui faire prendre un tournant à droite. Aucune réponse sérieuse n'a été donnée au discours de la Sorbonne. L'atmosphère entre dirigeants français et allemands reste néanmoins chaleureuse et l'on a pu signer le Traité d'Aix la Chapelle. Mais, depuis lors, la tribune adressée le 5 mars par Emmanuel Macron aux citoyens européens s'est attirée une réplique d'AKK qui met en pleine lumière les divergences profondes -à vrai dire récurrentes- qui séparent les deux pays dans leur vision de l'Europe et de son avenir : caractère intangible de l'ordolibéralisme, refus d'une Europe puissance, exclusion de toute mutualisation des dettes, rejet d'un salaire minimum européen.

2/

2.1/ Pour d'aucuns, nul ne peut considérer que la construction va comme elle devrait aller. Mais les opinions divergent sur les causes de cet état de choses et donc sur les mesures à prendre. Il y a ceux qui voudraient plus d'Europe et ceux qui en voudraient moins. La paralysie gagne peu à peu. Il est à craindre que la construction européenne soit appelée à faire du surplace au risque finalement d'éclater.

2.2/ D'autres défendent un point de vue entièrement différent. Pour eux, le bilan de la construction européenne est largement positif et on ne saurait lui imputer nos propres difficultés ou nos mauvaises décisions. Moyennant un certain nombre d'amendements, voire de réformes, la construction européenne continuera d'avancer.

A l'actif, figurent notamment :

- La paix solidement établie.
- Le progrès économique et la croissance enregistrés pendant plus de quarante ans. Toutefois la crise de 2008 a mis en évidence la fragilité de certains pays, tandis que d'autres, comme la France, stagnent faute toujours d'avoir entrepris les réformes nécessaires.
- Le marché intérieur est structuré et puissant. D'autre part, personnes et capitaux peuvent circuler librement.
- Il existe une monnaie européenne, l'euro. La zone euro a résisté au choc de 2008. La Banque centrale européenne a permis d'éviter l'implosion du système bancaire que la Commission a entrepris de réformer. Mais beaucoup reste à faire. L'instauration de la zone a été précipitée, son fonctionnement est affecté par l'inégalité des niveaux de développement entre ses différents membres.
- Des avancées ont été faites dans les domaines de la police et de la sécurité, notamment la lutte contre le terrorisme. Mais les accords de Schengen et de Dublin ont montré leurs limites. D'autre part, l'Union européenne n'a pas su faire face au problème migratoire.
- Le succès de programmes à l'intention des jeunes, comme Erasmus.
- Le rôle de l'Union dans l'aide au développement des pays ACP.

Au passif du bilan :

- Le cadre institutionnel est sujet à critiques. La répartition des rôles entre les différentes institutions reste confuse. La situation est aggravée par une forte technocratie. En outre, le fonctionnement de l'Union européenne est affecté par un élargissement aux pays de l'Est qui a été fait sans un approfondissement préalable entre les pays fondateurs.

- A l'initiative de certains de ses membres, la construction a subi l'effet d'un libéralisme sans fin et d'une financiarisation, à l'instar de ceux prévalant à l'échelle du monde.
- La définition d'une politique de défense et celle d'une politique étrangère restent problématiques, y compris pour une région cruciale pour l'Europe, tel le Moyen-Orient. Il n'y a pas d'autre part de vision commune sur les relations privilégiées à avoir ou non avec les pays européens que sont la Russie et la Turquie.

Compte tenu des éléments qui précèdent, les mesures ci-après paraissent devoir être prises :

- Geler tout nouvel élargissement tant que l'UE n'est pas consolidée.
- Entreprendre la réforme de l'organisation institutionnelle et d'un processus décisionnel trop complexe. Sont à considérer notamment la composition de la Commission, les prérogatives respectives du Conseil, de la Commission et du Parlement, l'équilibre des fonctions de Président du Conseil, Président de la Commission et Haut Représentant, les questions relevant du vote à l'unanimité ou à la majorité qualifiée.
- Retrouver notre place dans toutes les instances européennes. La France a progressivement renoncé à des postes clés au sein de la Commission au profit de fonctionnaires allemands et britanniques de plus en plus présents dans l'administration bruxelloise.
- Renforcer les politiques communes là où une simple action nationale ne saurait suffire : énergie, environnement et changement climatique, terrorisme, cyber sécurité, recherche, utilisation de l'espace, droit de la mer.
- Rendre le marché intérieur plus protecteur. A cet égard, il convient notamment de préconiser la réforme de l'OMC et de réexaminer le statut privilégié dont la Chine dispose. Il faut d'autre part revoir les textes en matière de concurrence afin de mieux soutenir les entreprises européennes dans la compétition internationale. Enfin, il importe d'engager des politiques ambitieuses dans le domaine des nouvelles technologies.
- Rénover la politique monétaire et la gouvernance économique.
- Favoriser l'harmonisation en matière sociale et fiscale.
- Repenser la sécurité européenne et exister face aux ambitions américaines, chinoises et russes.

2.3/ D'autres enfin observent que **malgré ses échecs et ses défauts, l'Union européenne a réussi à mettre sur pied un certain nombre de politiques** : marché unique, monnaie unique, libre circulation des personnes et des capitaux. Si les résultats sur le plan économique n'ont pas toujours été les meilleurs, il reste qu'entre 1980 et 2017 le revenu moyen des 50 % les plus modestes a progressé de 40 % en Europe, alors qu'il stagnait aux Etats-Unis. Mais certaines régions ont souffert plus que d'autres de la libéralisation et de la financiarisation de l'économie. Il en résulte une série de fractures : la crise de l'émigration, mais aussi des fractures territoriales et sociales, ainsi qu'une cassure politique et une perte de confiance entre les élites européennes et la base. Sans doute l'état des choses n'est pas dû entièrement à l'Europe, nous y avons une bonne part. Mais l'environnement de l'Europe change sans que l'Union se soit toujours adaptée à cette évolution.

Pourtant la majorité de la population, tous les sondages le prouvent, ne souhaite pas sortir de l'Europe et renoncer à l'acquis : la réconciliation franco-allemande et la paix, un grand marché, un espace de libre circulation et une monnaie unique. Les opinions publiques sont conscientes de ce que certains problèmes ne peuvent plus être traités par un pays seul et que leur solution doit être recherchée au niveau européen : migrations, asile, terrorisme, cybercriminalité, numérique, contrôle des grandes multinationales (GAFAS), etc. L'Europe peut être le noyau dur de coalitions ad hoc pour traiter ces problèmes (climat).

Des mesures urgentes et drastiques doivent être prises pour faire face à une situation qui, se dégradant davantage, pourrait menacer la construction européenne elle-même.

Les prochaines élections européennes devraient être l'occasion de remettre en ordre la machine institutionnelle, de se fixer des objectifs précis et de mettre plus de politique dans une gestion de l'Europe devenue trop technocratique. Mais un fort contingent d'eurosceptiques arrivera sans doute au Parlement européen avec des thèses nationalistes ou populistes. Le débat sera donc difficile. Dans ce contexte, la relation franco-allemande reste essentielle et doit être préservée. Mais il faut savoir que nous n'avons pas la même vision que les Allemands de l'avenir de l'Europe.

Le fonctionnement de l'Union paraît devoir être amendé selon les lignes suivantes :

- Réaffirmer le rôle central du Conseil européen et d'abord rétablir sa pleine liberté de choix du nouveau Président de la Commission.
- Privilégier l'intergouvernemental au communautaire pour les nouvelles politiques qui ne relèvent pas strictement de l'économie.
- Encourager la subsidiarité sans en faire la panacée universelle.
- Revoir la répartition des postes de responsabilité dans les institutions européennes.
- Donner la priorité dans le programme de travail aux sujets auxquels les citoyens sont les plus sensibles : immigration (réforme de Schengen, politique de l'asile), climat, innovation. Tel n'est pas le cas de la défense.
- S'agissant des entreprises, mettre l'accent sur la réforme du droit de la concurrence : cesser de privilégier le consommateur et plutôt renforcer la base industrielle de l'Europe en lui permettant de faire face à la Chine et aux Etats Unis.
- Saisir les occasions de sortir du tête-à-tête franco-allemand en bâtiissant, avec d'autres pays, des groupements ad hoc dans certains domaines : culturel avec le groupe de Visegrad, scientifique avec les pays nordiques ?
- Enfin, ne pas renoncer, notamment face aux Allemands, à promouvoir l'harmonisation fiscale et sociale, seule à même de rééquilibrer la zone euro[1].

Un grand défi pour l'Europe est de savoir comment se réformer dans un système économique mondial ultralibéral qui ne correspond pas à ses valeurs de solidarité et qui se revendique comme sans alternative.

3/ A LA LUMIÈRE DES POINTS DE VUES EXPOSÉS CI-DESSUS, LES GRANDS LIGNES DE L'EUROPE SEMBLENT POUVOIR ÊTRE LES SUIVANTES.

Le monde actuel se caractérise par une interdépendance croissante entre les pays et les peuples. Celle-ci n'est pas exclusive de toute souveraineté. L'accepter comme un fait ne signifie pas de devoir renoncer à être soi-même avec ses propres intérêts. L'Europe est une recherche constante de conciliation entre l'une et l'autre. Il y manque toutefois une part d'imaginaire.

L'Europe n'est pas pour autant faite seulement de développements et de commerces et elle ne se ramène pas à une monnaie unique. Elle est un ensemble non défini d'institutions réunissant des pays ayant en commun des valeurs et désireux de traiter ensemble un certain nombre de sujets essentiels. Certains correspondent à une solidarité générale reconnue de tous et devront être appréhendés au niveau global. Les autres, n'intéressant que plusieurs des membres de l'Union, pourraient relever alors de coalitions d'intérêts ad hoc.

Les années qui viennent sont appelées à être sans ordre dans un monde dépourvu d'un pays dominant et d'une régulation générale. Dans cette perspective, abandonner l'Europe serait pour tout pays, après la Grande-Bretagne, s'exposer à se perdre, faute d'avoir par lui-même une

puissance suffisante à l'échelle nouvelle du monde dans un certain nombre de domaines. Encore faut-il que l'Union soit capable de s'amender et d'évoluer.

[Retour au sommaire](#)

DEUX ANS D'INFORMATIONS SANS CONCESSION

de René Occhiminuti
Directeur de la publication

ESPRITSURCOUF.fr Revue hebdomadaire on line de l'association « esprtcors@ire » se concentre sur les enjeux de Géopolitiques, de Défense et de Sécurité. Des Faits, des Commentaires, des Analyses, sous tous ces aspects : , économiques, technologiques, militaires, sociologiques, juridiques, culturels...

Notre frégate, **ESPRITSURCOUF.fr**, est multifonctions et rapide (hebdomadaire) elle a pour mission d'aborder les problèmes et enjeux de défense et de sécurité qui concernent les intérêts de la France de manière critique et libre. Elle cherche à sortir des sentiers battus et du “conformisme des médias traditionnels”.

Dans l'esprit républicain de pluralisme et de responsabilité qui conditionne notre cap depuis deux ans et ses **104 premiers numéros**. Nos colonnes sont ouvertes à tous ceux et celles dont les expertises peuvent faire avancer notre pays.

Cet observatoire de la défense et de la sécurité regroupe un réseau d'experts civils et militaires – universitaires, chercheurs et journalistes – qui partagent les mêmes objectifs, la même volonté de déchiffrer, produire et diffuser de l'information et de l'analyse sur ces questions dans un cadre pluraliste, un esprit de liberté, une optique de débats et d'échanges.

Qui mieux que le nom et la figure de Robert Charles Surcouf (1773 – 1827) peut qualifier une telle démarche et une telle volonté ?

La France a impérativement besoin de mobiliser ses plus belles énergies pour engager un sursaut vital, nécessaire et salutaire.

Depuis 104 semaines, 2 ans ESPRITSURCOUF.fr paraît régulièrement.
Nous avons, grâce à vous chers lecteurs, fait considérablement progressé notre diffusion. La semaine dernière nous avons franchi un nouveau cap de 1000 lecteurs par jour. Nous voulons porter de plus en plus loin l'esprtcors@ire, l'esprit de défense globale. Nous visons une diffusion de plus en plus large, en France et à l'étranger (déjà 1/3 de notre lectorat). Nous voulons avoir un contenu rédactionnel panaché, avoir une indépendance rédactionnelle, s'inscrire dans le paysage des revues françaises et étrangères en apportant un complément, une information peu médiatisée.

Notre site s'améliore chaque semaine un peu plus avec de nouvelles signatures et de nouveaux sujets, la semaine dernière, suite à l'incendie de Notre Dame, nous avons ouvert un nouveau domaine, celui de la Défense de notre patrimoine.

Vous pouvez consulter ESPRITSURCOUF, dès le lundi matin, sur vos ordinateurs, vos tablettes ou vos mobiles.

Chaque semaine Le Billet, Les Focus, L'Humeur, la revue de presse synthétique (9 articles), une vidéo...

Nous développons des dossiers thématiques sur les grands sujets d'actualités (cette semaine : La Russie de Poutine), nous sélectionnons des livres et des évènements qui peuvent vous concerner.

A partir de cette semaine nous améliorons la lisibilité et la présentation de nos articles avec plus de cartes, de photos... avec un développement de l'interactivité.

Nous voulons dès que notre campagne de levée de fonds à travers l'IFI et les adhésions aura porté ses fruits engager un jeune étudiant d'une école de journalisme ou des médias pour assurer un véritable secrétariat de rédaction.

Nous souhaitons pouvoir créer des bourses d'excellence « espritcors@ire » pour aider de jeunes talents à faire des recherches et proposer des réflexions innovantes sur la Défense et la Sécurité de la France en Europe et dans le monde.

Nous avons toujours besoin de vous pour développer notre lectorat , merci de diffuser nos sommaires et l' adresse de notre site le plus largement possible.

Merci de nous soutenir en adhérant à notre association « **espritcors@ire** » et en diffusant **ESPRITSURCOUF.fr** autour de vous.

Merci pour votre Confiance.

[Retour au sommaire](#)

N°103 – Le Billet du 15 avril 2019

LA DÉFENSE EUROPÉENNE DANS LE COMA

du Général d'armée (CR) Jean COT

Le Général Cot a donné cette conférence en 2014, ses propos n'ont pas pris une ride même s'il y a eu depuis quelques avancées sur la défense européenne voir l'article de Cynthia Glock « l'EUROPE s'en va-t'en guerre », nous avons seulement actualisé les chiffres des budgets militaires.

Je donne régulièrement des conférences portant ce titre, non pour faire « accrocheur » mais parce que c'est la triste réalité. D'un homme dans le coma, très vite on n'en parle plus. Mais pour l'Européen ardent que je suis, il faut continuer à parler de défense européenne, en faisant le pari que son coma ne soit pas irréversible.

Je sais depuis longtemps qu'on ne fera pas l'Europe politique, pas plus que la défense commune européenne, seulement entre politiciens et experts.

Il n'y a plus et il ne peut plus y avoir de défenses nationales dans l'Union européenne. Même si on fait comme s'il y en avait encore. Depuis longtemps, on ne peut défendre le territoire et les populations d'Europe autrement que par une défense commune. Pendant les quarante ans de guerre froide, cette défense a été assumée par l'Otan, dominée par les Etats-Unis. Depuis la disparition du Pacte de Varsovie et l'implosion de l'URSS, il est permis de se demander si l'Otan demeure l'outil pertinent de la défense européenne. C'est bien parce qu'il y a un doute que la nécessité d'une défense commune européenne autonome est affirmée dans tous les grands traités européens, de Maastricht en 1992 à Lisbonne en 2007.

Mais dans le même souffle, les mêmes traités disent que « cependant, la défense collective incombe à l'Otan pour ceux qui en font partie », c'est-à-dire vingt-trois des vingt-huit membres de l'UE. Il y a là comme une contradiction. Pourquoi ? Parce que l'Otan est justement l'obstacle majeur pour l'édification d'une défense commune européenne indépendante.

Une défense européenne indépendante digne de ce nom, c'est de l'argent, beaucoup d'argent : bien plus que les près de 200 milliards d'euros (2018) que consacrent ensemble à leur défense les vingt-huit pays de l'UE, soit 1,2% du PIB total. Encore ces chiffres doivent-ils être fortement corrigés à la baisse pour tenir compte de l'énorme gâchis que représentent vingt-huit budgets de défense juxtaposés, sans coordination aucune.

A titre de comparaison, en 2018, les Etats-Unis ont consacré à leur défense 600 milliards d'euros soit 4% d'un PIB équivalent à celui de l'Union européenne. Mais les Etats-Unis ont d'autres ambitions géopolitiques que les nôtres et nous n'avons pas à calquer notre politique de défense sur la leur (Donald Trump vient de porter son budget pour 2019 à 627 milliards d'euros). L'écart des capacités stratégiques est à ce point abyssal entre les Etats-Unis et l'Europe qu'il ne faut pas s'étonner si celle-ci est sans influence sur la marche du monde, même là où ses intérêts majeurs sont engagés, comme en Europe orientale ou au Proche et Moyen Orient.

« Et alors ! Pourquoi gaspiller nos sous pour notre sécurité si le Grand Frère y pourvoit, au travers de l'Alliance ? ». C'est exactement le raisonnement que tiennent sans le dire les gouvernements européens en rognant toujours plus sur les budgets de défense. La vérité est qu'ils nous trompent. Lorsque l'on confie la responsabilité de sa défense à un autre, cet autre

serait-il un allié de toujours, il faut quand même avoir des garanties suffisantes qu'il tiendra ses engagements.

Arrêtons-nous un instant sur cet engagement théorique des Etats-Unis résultant de l'article 5 du traité de l'Alliance atlantique. Pendant toute la guerre froide, interdire l'arrivée des Russes sur les côtes atlantiques était une question de vie ou de mort pour les Européens et une question de vie tout court pour les Américains. Or les Européens ne se sont pas satisfaits des seuls termes d'un traité mais n'ont cessé de demander des assurances concrètes de l'engagement américain en cas d'attaque du Pacte de Varsovie. C'est ainsi que plus de 300 000 GI stationnaient en Europe et qu'y était stocké un nombre considérable d'armes nucléaires tactiques, ainsi que le matériel lourd d'un corps d'armée planifié en renforcement rapide depuis les Etats-Unis. On peut donc dire que pendant la guerre froide existait une véritable communauté d'intérêts et de destin des deux côtés de l'Atlantique et que Kennedy pouvait s'autoriser à dire lors de sa visite historique à Berlin : « Ich bin ein Berliner ! »

Qu'en est-il aujourd'hui de cette « communauté fusionnelle » garante de l'engagement américain ? ». J'ose dire qu'elle est un leurre, non pas seulement parce qu'il n'y a plus de présence militaire américaine significative en Europe mais surtout parce que les rapports entre les Etats-Unis et l'Europe ont été profondément modifiés depuis 1990.

Pour développer ce point je me limiterai ici à trois citations de personnalités américaines.

La première est de Robert Kagan, politologue néoconservateur bien connu aux Etats-Unis, auteur du livre « La puissance et la faiblesse » (2003) dont voici la première phrase :

« Il est temps de cesser de faire comme si l'Europe et les Etats-Unis partageaient la même vision du monde, ou même s'ils vivaient sur une même planète ».

La deuxième est de Patrice Hugonnet, professeur d'histoire française à Harvard, très francophile :

« Nous sommes en train de vivre un grand tournant dans l'histoire de ce vieux couple (Etats-Unis – Europe)... un divorce me semble inévitable » (Le Monde 03-11-2004).

La troisième est de messieurs Shapiro et Witney, du Think-tank European Council on Foreign Relations :

« Les Européens entretiennent avec les Etats-Unis une relation infantile et fétichiste, nourrie d'illusions, dont celle que les intérêts des Américains et des Européens sont fondamentalement les mêmes et celle selon laquelle la sécurité de l'Europe dépend encore de la protection américaine » (Le Monde 05-11-2009).

En France, quelques rares analystes tiennent le même langage.

Faut-il que nous soyons assez sourds pour ne pas entendre des vérités aussi simples ? Les intérêts des Etats-Unis et de l'Europe ne cessent de diverger, qu'il s'agisse de la relation avec la Russie, l'Asie centrale, le monde arabe, la Chine.

Comment peut-on croire qu'une organisation militaire aussi intégrée que l'Otan puisse répondre à des besoins de sécurité et de défense européens aussi différents que ceux des Etats-Unis ? Comment peut-on encore demander aux Etats-Unis de prendre des engagements qu'ils ne tiendront pas ? Il ne faut surtout pas leur en faire le procès.

Bien entendu, si le citoyen d'Europe n'a pas conscience du risque énorme que nous prenons en confiant l'essentiel de notre défense à autrui, les pouvoirs européens en ont conscience, eux, mais ils mentent à ceux qu'ils gouvernent par manque de courage politique. Je considère qu'il est indigne de ces pouvoirs d'attendre d'autrui ce qu'ils peuvent assumer eux-mêmes, en toute indépendance, c'est-à-dire la défense globale de l'Europe et de ses intérêts dans le monde.

Je souhaite que la France revienne à la pointe du combat pour la conquête de l'indépendance stratégique de l'Europe, qui passe par la disparition de l'Otan, en la laissant mourir à petit feu si on n'a pas le courage de la tuer d'un seul coup. Cette organisation à bout de souffle serait avantageusement remplacée par une alliance transatlantique classique à deux piliers

équivalents, en lieu et place d'un système totalement déséquilibré, avec un pilier nord-américain et vingt-six colonnettes européennes.

La France serait-elle seule sur cette ligne ? J'ai la conviction que d'autres nous suivront, à commencer par l'Allemagne qui devrait sortir de l'effacement diplomatique relatif et de son « vide militaire ». Pour la défense comme pour le reste, l'alternative pour l'Europe est simple : S'UNIR ou S'EFFACER ; une diplomatie commune et une défense commune (incarnée par une force européenne qui pourrait n'être rien d'autre, initialement, que l'Otan sans les Américains)... ou la balkanisation assurée. Est-ce si difficile à admettre ?

Je dis la même chose sous différentes formes depuis plus de vingt ans et ne me fais aucune illusion sur l'écho que peut avoir un vieux général en retraite face à la « bien-pensance » officielle, politique et militaire. C'est pourquoi, pour donner peut-être un peu plus de force à mon discours, je fais appel, pour conclure, à un autre général disparu..., le général de Gaulle qui déclarait en juillet 1961 :

« On parle de l'Unité de l'Europe...Mais il ne peut y avoir de personnalité de l'Europe si l'Europe n'a pas sa personnalité au point de vue de la défense. La défense est toujours à la base de la politique. Quand on ne veut pas se défendre, ou bien on est conquis par certains, ou bien on est protégé par d'autres... Il faut que l'Europe ait sa personnalité donc sa propre défense...cela veut dire qu'il lui faut une direction, un plan et des moyens qui soient les siens... Il y a l'Otan. Qu'est-ce que l'Otan ? C'est la somme des Américains, de l'Europe et de quelques accessoires. Mais ce n'est pas la défense de l'Europe par l'Europe. C'est la défense de l'Europe par les Américains ! »

[Retour au sommaire](#)

LA FRANCE A -T-ELLE BESOIN D'ETRE DEFENDUE

du général Henri Bentégeat

Ancien Chef d'état-major des armées

L'Europe connaît aujourd'hui la plus longue période de paix de son histoire tumultueuse : 73 ans sans affrontements armés sur son territoire, du jamais vu !

Bien sûr, nos soldats ne sont pas restés l'arme au pied depuis 1945. Les conflits qui ont accompagné et suivi la décolonisation dans l'ombre de la « guerre froide », les convulsions d'un monde libéré de la tutelle des deux Superpuissances puis l'extension du radicalisme islamiste les ont mobilisés tour à tour, sans relâche depuis la chute du Mur de Berlin.

Il n'empêche. Après la guerre d'Algérie, ces campagnes lointaines aux enjeux incertains, peu meurtrières en regard des hécatombes du passé, n'ont pas marqué nos compatriotes.

Dans l'univers intello-médiatique du Tout-Paris où se donne le ton, la guerre est un sujet d'Histoire ou de roman, une curiosité exotique nauséabonde, en aucun cas un avenir possible en France ou en Europe.

Les principaux leaders d'opinion, à peine ébranlés par les attentats terroristes, anesthésient l'opinion publique. Consciemment ou non, nous n'y croyons plus vraiment. Qui pourrait nous menacer alors que nos ennemis héréditaires sont devenus nos plus proches partenaires ?

En 1990, un professeur américain, John Mueller, avait déjà théorisé la fin des guerres majeures : trop coûteuses pour les bénéfices qu'on pourrait en tirer, inutiles quand la domination économique suffit, anachroniques quand les valeurs guerrières sont rejetées par les sociétés évoluées. Ces arguments ne peuvent être balayés d'un revers de main, tant il est vrai que le nombre de conflits a diminué sensiblement depuis 20 ans. On peut craindre pourtant que cette théorie ne connaisse le même sort que celle des trois âges de l'humanité en vogue au début du siècle dernier : le christianisme aurait mis fin au cycle perpétuel de la vengeance en interdisant la pratique du « Vae Victis » (malheur aux vaincus) ; le développement du commerce international aurait transformé les guerriers en négociants ou aurait substitué aux guerriers toute une armée de commerçants, de financiers, sans foi ni loi, si ce n'est celle du profit à court terme (Non. Je ne fais que décrire cette théorie); la démocratie, enfin, garantirait la paix perpétuelle en liant les mains des dirigeants belliqueux. Les deux guerres mondiales, comme on le sait, n'ont pas validé cette analyse.

A défaut de prédire un avenir radieux, pari toujours risqué, certains experts de géostratégie pourraient, de leur côté, nous convaincre que la guerre future, en ce qui concerne nos sociétés

numériquement développées, se limitera au cyber espace. Toute autre forme de défense serait donc anachronique et « dépassée ». Cette analyse rejoint la remarque que me fit un jour un jeune et brillant journaliste : « les guerres ne sont plus que des événements mineurs dans la trame de l’Histoire. Ce qui compte aujourd’hui, c’est la révolution numérique, l’intelligence artificielle, l’homme augmenté ». Comment ne pas lui répondre que les 150.000 morts de Syrie et les vacillements du Moyen-Orient donnent encore à la guerre de redoutables lettres de créance. Le cyberespace étend le domaine de la guerre sans se substituer à la force armée. Il faut donc encore et toujours jouer les rabat-joie et revêtir l’habit de Cassandre. Non, la guerre n’est pas un spectre du passé. Elle reviendra nous hanter un jour si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires pour la prévenir, l’empêcher.

L’état du monde inquiète les géo politiciens. La gouvernance mondiale est en panne et le multilatéralisme recule. Les nationalismes renaissent, des Etats-Unis à la Chine, de la Russie au Royaume-Uni. Le radicalisme islamiste continue de progresser en dépit de l’échec de Daesh en Syrie et en Irak. Les déséquilibres démographiques en Afrique sont porteurs de conflits. Le dérèglement climatique ne peut qu’aggraver les tensions en pénalisant les pays les plus pauvres. La remise en question de la dissuasion nucléaire, facteur essentiel de paix depuis 1945, accroît l’incertitude;

Les ressorts de la guerre, tels que les décrivait Thucydide, demeurent : « La peur, l’intérêt et l’honneur ».

Car l’Homme est inchangé. En dépit de millénaires de civilisation, malgré les progrès sociaux et juridiques qui l’encadrent aujourd’hui, son agressivité et sa violence sont intactes. Son ADN, si proche de celui de ses ancêtres préhistoriques, et son cerveau reptilien le dressent encore contre « l’Autre », celui qui est différent, celui qui n’est pas de la tribu, du groupe. Les réseaux sociaux sur Internet charrient quotidiennement des flots de haine.

En France, les attentats terroristes ont suscité, depuis 2015, un regain de patriotisme, mais les « intellectuels patentés », comme les appelle Hubert Védrine, l’assimilent volontiers à de la xénophobie. Le patriotisme n’est pourtant rien d’autre que la reconnaissance d’un bien commun hérité et à transmettre. Notre vieux pays, déchiré par des passions tristes, peine à se retrouver. L’erreur de certains apôtres de la souveraineté européenne est donc de vouloir ringardiser le sentiment national, car c’est dans la communauté charnelle chantée par Péguy et défendue par Jaurès que se forge l’esprit de défense. La nation demeure le cadre humain et juridique incontournable de l’exercice de la démocratie et de la légitime défense.

Dans cette période de bouleversements techniques rapides qui fragilisent le tissu social, « il faut parler aux hommes », comme disait Saint-Exupéry, leur apprendre à nouveau à aimer leur pays. C’est un point de départ nécessaire pour construire un avenir pacifique avec nos voisins, amis et alliés européens.

[Retour au sommaire](#)

N°94 – Le Billet du 11 février 2019

DÉFENSE DE L'EUROPE ET OTAN

du Général d'Armée (2s) Jean Cot

La défense de l'Europe, de son territoire et de ses populations, voilà le bien commun le plus évident pour les citoyens de l'Union européenne (UE). Ce devrait donc être un des thèmes porteurs de la campagne pour les élections européennes de mai 2019.

Problème : ce n'est pas l'UE en tant qu'institution qui a la responsabilité de sa propre défense mais l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans laquelle les Etats-Unis sont prépondérants.

Un peu d'histoire. Sortis exsangues de la Deuxième Guerre mondiale, les pays de l'Europe de l'Ouest ne pouvaient que se placer sous la protection des Etats-Unis, face à la formidable menace soviétique. Ils le firent au travers de l'OTAN créée en 1949. Nous devons être reconnaissants aux Etats-Unis pour avoir très largement contribué à gagner la Guerre froide, sans tirer un coup de canon.

Mais nous sommes en 2019. 70 ans après 1949, les risques et menaces se sont diversifiés, mondialisés. Les Etats-Unis en ont tiré les conséquences en retirant la presque totalité de leurs forces du sol européen, donnant la priorité stratégique à l'Asie, leur nouveau défi.

D'autre part, l'UE s'est relevée de ses ruines. Sa richesse globale — son PIB — est aujourd'hui équivalente à celle des Etats-Unis. Il est donc invraisemblable que 500 millions d'Européens de l'UE — j'inclus encore nos amis britanniques ! — dépendent encore à ce point, pour leur défense, de 325 millions d'Américains.

Mrump dit la même chose, brutalement : les Etats-Unis donnent trop pour la défense des Européens. l'OTAN est une organisation obsolète et, tout autant, l'article 5 de sa charte qui stipule un engagement militaire réciproque en cas d'agression.

Ce serait une grave erreur de penser qu'après Trump, tout rentrera dans l'ordre. Trump ne fait que dire tout haut ce que beaucoup, aux Etats-Unis, pensent tout bas. Je pourrais en donner maints témoignages. J'en retiendrai un, de M.M. Shapiro et Witney, membres éminents d'un important think tank américain, rapporté dans Le Monde du 5 novembre 2009 :

Les Européens entretiennent avec les Etats-Unis une relation infantile et fétichiste, nourrie d'illusions, dont :

— Celle que les intérêts des Américains et les intérêts des Européens sont fondamentalement les mêmes,

– *Celle selon laquelle la Sécurité de l'Europe dépend encore de la protection américaine.*

Faut-il que nous, Européens, soyons assez sourds et aveugles pour ne pas admettre cette vérité et en tirer les conséquences ? Il est vrai que, depuis le traité de Maastricht de 1992, s'édifie lentement une Politique de Sécurité et de Défense commune (PSDC) de l'UE dont les résultats ne sont pas négligeables :

- Document de Stratégie européenne de Sécurité et de Défense (SESD),
- Agence européenne de Défense (AED) pour l'armement,
- Embryon d'état-major pour les crises civiles et la génération des forces.
- Coopérations structurées permanentes (CSP).
- Fond européen de Défense (FED)

Pour me limiter à l'essentiel.

Le problème – il est capital – est que cette défense européenne en gestation n'a rien à voir avec la défense de l'Europe définie plus haut. Elle se limite en effet aux missions dites de Petersberg, sous l'égide de l'ONU :

- Maintien et imposition de la paix
- Evacuation des ressortissants de l'UE
- Aide humanitaire, désarmement, coopération.

Voici donc, en résumé, l'invraisemblable paradoxe :

- L'OTAN a l'exclusivité de la Défense de l'Europe alors que la crédibilité des Etats-Unis, qui la domine de la tête et des épaules, est toujours plus incertaine.
- L'UE est confinée aux interventions exotiques de Petersberg sans même s'être donné un état-major opérationnel permanent pour les conduire.

Ce paradoxe ne semble pas troubler les autorités politiques et militaires de l'UE, qui l'ont masqué derrière le concept commode de complémentarité, de partage des tâches entre OTAN et UE. En réalité, personne n'est dupe : l'OTAN est un bon alibi pour limiter leur effort de défense. Pourquoi payer davantage pour notre défense, même si, via l'OTAN, nous sommes dépendants des Etats-Unis ? Cette culture de la soumission aux Etats-Unis est inacceptable.

Je le dis et l'écris depuis vingt-cinq ans, un peu moins seul aujourd'hui : l'OTAN est l'obstacle majeur pour l'édification d'une défense de l'Europe indépendante. C'est pourquoi il faut faire mourir l'OTAN. Le mieux serait que M.Trump en décide lui-même.

L'OTAN morte, les pouvoirs européens seront contraints d'assumer la première de leurs responsabilités régaliennes, la défense du territoire et des populations, et d'y mettre le prix.

La Défense de l'Europe

Dépendance ou Indépendance ?

L'OTAN ou l'armée européenne ?

Ce pourrait-être ma conclusion. J'y ajouterai deux observations :

1 – J'ai lu le livre du général de Villiers « Qu'est-ce qu'un chef ? » De ses propos souverainistes, j'en retiendrai deux :

« L'armée européenne fusionnée est un rêve. Elle pourrait se transformer en cauchemar. Je crois aux souverainetés nationales, pas à la souveraineté européenne »

« Si l'armée européenne consiste à juxtaposer des forces, à les fusionner, à en faire des unités de combat aux ordres d'un hypothétique état-major à Bruxelles, je dis IMPOSSIBLE » Les majuscules sont de lui.

Mais, mon général, qu'est-ce donc que l'OTAN sinon un quartier général – le SHAPE – à Bruxelles, des états-majors de corps d'armée multinationaux dont un corps germano-polonais, un corps germano-hollandais, un corps européen à Strasbourg comptant quatre nationalités, un corps de réaction rapide (CRR) français à Lille qui peut accueillir une demi-douzaine de contingents étrangers ?

Ce qui vous convient dans l'OTAN vous serait insupportable dans un cadre européen ? L'armée européenne, ne serait rien d'autre, pour commencer, que l'OTAN sans les Américains. Non pas que nous ne les aimions plus mais tout simplement parce qu'on ne peut plus, on ne doit plus compter sur eux. Eux-mêmes le disent. Dois-je rappeler que nous aurions une armée européenne depuis 1954 si de Gaulle, dans l'opposition, n'en avait sabordé le projet, porté par la France ? J'étais alors à Saint-Cyr- Coëtquidan. J'en fus très triste, comme beaucoup de mes camarades.

2 – Je vais, pour finir, élargir le débat au-delà de la question de la défense de l'Europe. Le choix, aux prochaines élections européennes, se fera entre deux visions inconciliables de l'Europe au mitan de ce siècle. Soit la vision exclusive, souverainiste, nationaliste, arc-boutée sur l'Etat-nation sacré : America first – Deutschland über alles – La France d'abord. Soit une vision inclusive, ouverte, humaniste, qui ne tient pas l'Etat-nation comme le grain ultime de l'organisation politique de l'Europe.

Je crois être un bon patriote mais je suis aussi un Européen ardent, un citoyen d'Europe. Aucune contradiction en cela ! Mon Europe est celle de sa devise : « L'unité dans la diversité ». Les

Etats-Unis d'Europe, ce n'est pas un gros mot ! C'est la condition nécessaire pour que l'Europe compte demain dans le tiercé des grandes puissances de la planète.

S'UNIR ou S'EFFACER – Les Etats-Unis d'Europe ou les Balkans du monde. Pas besoin de passion pour souscrire à cela. Un peu de raison devrait y suffire.

*Sur ce sujet ESPRITSURCOUF a publié la semaine dernière le **Billet LA FRANCE ET L'OTAN** du Club des Vingt*

La semaine prochaine, dans la perspective des élections européennes, nous publierons un dossier thématique sur l'EUROPE de la DÉFENSE

[Retour au sommaire](#)

N°93 – Le Billet du 04 février 2019

LA FRANCE ET L'OTAN

du Club des Vingt

L'OTAN

– **L'OTAN a été créée en 1949** pour assurer la sécurité et la défense de l'Europe et de l'Amérique du Nord face à la menace soviétique. Un point essentiel du Traité est l'article V qui prévoit qu'un membre de l'Alliance doit venir en aide à tout autre membre qui ferait l'objet d'une attaque militaire. En 1953, l'OTAN a été doublée de l'institution d'une organisation militaire intégrée. Sans remettre aucunement pour autant son adhésion à l'Alliance, la France s'est retirée en 1965 de cette organisation pour ne pas être engagée, au titre de l'article V, dans des conflits dont elle ne voudrait pas.

– **1989-1992, l'URSS s'effondrant**, il n'y a plus de régime des Blocs, l'OTAN semble avoir perdu sa raison d'être. A l'instigation des Etats-Unis, elle va s'arroger un nouveau rôle, celui de bras séculier des Nations-Unies. Mais en fait, elle ne se réfère pas toujours aux Nations-Unies pour légitimer ses actions ou elle y recourt de façon abusive, en Libye par exemple. L'OTAN devient peu à peu comme une sainte alliance occidentale et libérale face à un monde incertain. Dans le souci général de se rapprocher des Etats-Unis et dans l'espoir illusoire de faciliter ce faisant la construction d'une Europe de défense avec les autres pays européens, la France réintègre l'organisation militaire intégrée de l'OTAN en 2009.

– **Aujourd'hui la situation du monde a profondément changé** depuis l'époque de la création de l'OTAN. Les rapports de puissance ne sont plus les mêmes. La Russie n'est plus la seule menace, elle n'est pas nécessairement la principale. Leur appartenance commune à l'organisation n'empêche pas des pays membres de mener hors zone des politiques différentes, il en est ainsi par exemple avec les Etats-Unis et la Turquie en Syrie. Au reste, l'organisation intervient ici au cas par cas davantage comme une coalition qu'en tant qu'une alliance véritable, pérenne, à la portée générale. Enfin les Etats-Unis, qui étaient à la fois le leader incontesté de l'OTAN et son grand pourvoyeur de moyens, adoptent désormais une attitude ambiguë à son égard.

Dans ce nouveau contexte général, une réflexion d'ensemble serait à engager sur l'OTAN, ses finalités, son utilité et ses formes d'action. Quelles que soient les conclusions d'une telle réflexion, elles ne paraissent pas pouvoir changer fondamentalement le problème de la France et de l'OTAN.

LA FRANCE

– **Le retour de la France** dans l’organisation militaire intégrée a affecté son image d’indépendance, allant même jusqu’à lui faire partager dans une certaine mesure celle d’impérialiste attribuée souvent à l’OTAN.

Naguère le droit à la différence était reconnu à la France. A présent, avec son retour dans l’organisation militaire intégrée, une divergence d’opinion avec les Etats-Unis débouche sur une crise grave. Nous sommes peu à peu entraînés à nous aligner sur les positions américaines. Ainsi en va-t-il de nos relations avec la Russie. Notre ambition tend à devenir celle de second de la classe atlantique à la place de la Grande-Bretagne.

– **Le maintien de la France?** Les considérations qui précèdent peuvent conduire à nous poser le problème de notre maintien dans l’OTAN. Nous ne sommes plus en 1965, les conséquences d’une sortie seraient autrement plus graves dans nos rapports avec les Etats-Unis et nos partenaires européens.

Mais surtout, les choses étant devenues ce qu’elles sont, nos armées n’ont plus aujourd’hui la capacité d’agir seules. La France serait incapable, en particulier sur le plan financier, d’augmenter son effort de manière suffisante, alors que le développement des techniques rend la défense de plus en plus onéreuse.

– **Le problème se pose donc de savoir** si une autre organisation, en l’occurrence une défense européenne, ne pourrait pas présenter les mêmes avantages que l’OTAN sans en avoir les inconvénients. Or une telle défense ne serait pas opérationnelle au point de remplacer l’OTAN. Elle n’apporterait pas les mêmes contributions en matière de logistique, de renseignement, de structures de commandement, d’interopérabilité des personnels, etc. Sur un tout autre plan, seule l’OTAN, grâce à la pression américaine, garantit que nos partenaires européens ne remettent pas en question la dissuasion nucléaire quelle qu’en pourrait être la volonté de certains pays.

L’Europe de la défense reste cependant souhaitable. Ce qui a, à ce jour, retardé sa création n’est pas tant l’opposition de l’OTAN et des Etats-Unis que l’absence de volonté politique des Européens eux-mêmes. Les objurgations de Monsieur Trump pour de plus grands efforts européens conduiront l’Allemagne à faire un peu plus qu’aujourd’hui, mais les choses n’iront guère plus loin pour la plupart des autres pays membres. Quant au Royaume-Uni, dans sa situation actuelle, il ne pourra plus être sans doute le partenaire qu’il fut.

Il faut garder le cap d’une Europe de la défense, mais en étant conscients qu’elle ne pourra pas être une réalité avant de nombreuses années.

Le rôle de la France : On est donc ramené à l’OTAN et au rôle que nous devrions y jouer. Notre autonomie au sein de l’Alliance sera d’abord à la mesure de notre aptitude à redéfinir une politique qui nous soit propre. Il y a des marges de manœuvre que nous n’utilisons pas, en particulier concernant des sujets « hors zone ». Des efforts de notre part sont indispensables. Mais ils ne sauraient être suffisants. Notre autonomie ne pourra pas aller jusqu’à la constitution

d'un ensemble européen doté d'une conception stratégique en propre au sein de l'Alliance. L'OTAN n'est rien en dehors des Etats-Unis.

Mais à l'extérieur, nous restons libres de nos paroles et dans une certaine mesure de nos actes. Notre politique extérieure doit être en quelque sorte « désotanisée » et ne pas être toujours ramenée à l'OTAN et ses positions.

[Retour au sommaire](#)

PORTE-AVIONS VECTEUR GÉOPOLITIQUE

par **Richard Labévière**
Rédacteur en chef

Le 25 septembre dernier, le président de la République a frappé du poing – à plusieurs reprises – sur le pupitre de la 73^{ème} assemblée générale des Nations unies pour défendre le multilatéralisme et rappeler que la France entend peser sur les affaires du monde. Ce discours à l'accent gaullien – dans la filiation de celui prononcé par Dominique de Villepin au Conseil de sécurité le 14 février 2003 contre une nouvelle guerre occidentale en Irak – a été très applaudi et apprécié par une majorité des Etats membres de l'ONU. Mais à ces moments de paroles fortes – qui font la grandeur de notre pays -, il s'agirait maintenant de lier des actes correspondants tout aussi forts.

Dans notre monde complexe, la multiplication des conflits régionaux, la course aux ressources naturelles, la dégradation de l'environnement et l'exacerbation des guerres commerciales se traduisent par une inquiétante remilitarisation des relations internationales. « Même si le canon a cédé la place au missile et que porte-avions et sous-marin nucléaires ont remplacé le cuirassé comme *capital-ships*, les flottes conservent leur raison d'être, à savoir l'acquisition, la conservation et l'exploitation de la maîtrise des mers », écrivait le regretté Hervé Coutau-Bégarie, « une puissance qui n'a pas de flotte de haute-mer ne peut plus prétendre à un rôle mondial (sauf par le verbe). En cas de crise, il n'est pas de meilleur ambassadeur qu'un porte-avions »[1].

PROJECTION DE PUISSANCE POUR « PESER »

On répète souvent les mêmes évidences à propos du porte-avions : arme – par excellence – de projection de puissance puisqu'elle permet l'installation d'une base aérienne – indépendante – partout et loin dans le monde. Alliant souplesse d'emploi, puissance et endurance, le porte-avions confère à notre pays une capacité d'action polyvalente adaptée aux grandes fonctions stratégiques de nos forces. Instrument privilégié de la projection de puissance, il permet d'assurer également des missions de maîtrise des espaces aéromaritimes, de contrôle de l'espace aérien d'un théâtre ou de soutien d'opération à terre. Il participe, aussi à la crédibilité globale de la dissuasion grâce à la composante nucléaire embarquée.

La puissance de feu du porte-avions (associant *Incertitude* et *Foudroyance*, pour reprendre les mots de l'amiral Guy Labouérie^[2]) peut assurer l'« entrée en premier » sur un théâtre d'opération et renforcer la manœuvre terrestre sans augmenter l'empreinte au sol. Et, si l'on ne va pas rejouer la bataille de Midway, il s'agit de bien prendre en compte l'affirmation de puissances émergentes ou ré-émergentes dans la sphère navale. Loin d'être une curiosité historique, l'éventualité de l'affrontement en haute mer n'a pas disparu. Il n'est qu'à suivre attentivement ce qui se passe en Méditerranée et en mer de Chine méridionale, pour ne prendre que ces deux exemples.

A la puissance d'action, le porte-avions ajoute une dimension politique et d'influence à la disposition du président de la République. Instrument de gestion politique, il participe à la

capacité de la France à afficher ses ambitions concernant la place qu'elle souhaite occuper sur l'échiquier mondial.

La dimension « collecte du renseignement » ne concerne pas le seul porte-avions, mais toutes les composantes du Groupe aéronaval (GAN) – frégates d'escorte, SNA (sous-marin nucléaire d'attaque) et machines volantes. Plus précisément, le porte-avions d'aujourd'hui constitue une véritable « plateforme de modernité » où peuvent être concentrés et coordonnés les derniers outils de la révolution numérique et de l'intelligence artificielle. Il permet d'assurer le continuum et l'interopérabilité des trois dimensions interactives : mer, cyberdéfense et défense spatiale, domaines d'action et champs de conflits potentiels.

La nouvelle géopolitique des porte-avions redéfinit la configuration stratégique des prochaines décennies à l'horizon 2050. Si la Russie ne possède que le *Kouznetsov* – dont la prolongation de vie nécessitera d'importants travaux –, elle projette la mise en chantier d'une plateforme d'un tonnage de 100 000 tonnes en 2019. Compétiteur stratégique de l'Occident, la Chine pourrait, à terme, posséder quatre porte-avions. Soucieuse de contrecarrer cet expansionnisme naval, l'Inde entend engager un porte-avions sur chacune de ses façades maritimes. Mobilisé par son programme de frégates, le Pakistan étudie néanmoins les conditions d'acquisition d'un porte-avions. Confronté à une situation politique et financière difficile, le Brésil n'écarte pourtant pas cette option. Même si elle a dû abandonner son programme de sous-marins, l'Argentine pourrait, elle-aussi, rouvrir le dossier.

Cet horizon 2050 impose à son tour la nécessité de la permanence à la mer dans ses trois composantes : nucléaire, amphibie et aéronavale. Cet impératif catégorique stratégique repose sur un triptyque : permanence à la mer d'un SNLE ; permanence de nos capacités amphibies (trois porte-hélicoptères BPC) permettant de débarquer et d'embarquer dans tous les coins du monde ; enfin permanence du GAN. Cette présence continue en mer repose sur une double acceptation liée à la gestion souple des crises : 1) la capacité de pré-positionner dans la durée le GAN ; 2) le maintien d'une alerte permanente à la disposition du pouvoir exécutif. Toute défaillance de cette capacité fragilise non seulement la dissuasion et la capacité de projection, mais aussi l'efficacité des forces de prévention dont la crédibilité repose sur la capacité de renfort rapide d'un groupe de combat (*Task Force*) en alerte.

La possession d'un porte-avions nucléaire représente, au même titre que notre dissuasion nationale, un atout stratégique et symbolique déterminant pour tenir notre rang de membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies. En quinze ans de service opérationnel, le *CdG* a ainsi parcouru l'équivalent de vingt-trois tours du monde et participé à de nombreuses missions de combat majeures : « après les opérations *Héraclès* et *Agapantheen* Afghanistan, puis *Harmattan* en Libye, le *Charles* a été déployé en Méditerranée orientale et dans le golfe arabo-persique dans le cadre de trois missions *Arromanches*. Il permit de multiplier par trois, entre 2015 et 2016, la puissance de frappe française dans la campagne contre le groupe *Dae'ch* »[3]. Ces états de service impressionnantes sont appelés à s'étoffer encore largement, le bâtiment devant rester en service au moins jusqu'en 2040.

L'amiral Bernard Rogel conclut : « le savoir-faire de notre groupe aéronaval agit comme un pôle d'attraction des marines occidentales et notamment européennes. Pourquoi les Français baissaient-ils la garde précisément à cet instant ? Il y a là quelque chose que je ne comprends pas très bien, alors que nous avons réussi à nous maintenir parmi les meilleurs au monde jusque-là ! » Sur le plan stratégique, il ne veut pas que l'on « soit frappé du syndrome du poisson rouge, qui fait un tour de bocal, puis oublie ! ». Et il rappelle que ce type de bâtiments a été

régulièrement engagé, notamment quand la France en possédait deux – le *Foch* et le *Clémenceau* – au large des Balkans et du Liban.

Si, comme le veut le président de la République, la France veut pouvoir peser sur les affaires actuelles du monde – afin de défendre sa souveraineté et ses intérêts nationaux –, notre Marine nationale doit pouvoir assurer la permanence à la mer du GAN. Par conséquent, notre pays doit pouvoir compter sur la disponibilité d'un deuxième porte-avions, dont le coût ne doit plus être apprécié comme une dépense supplémentaire, mais comme un investissement. En effet, la mise en chantier d'un deuxième porte-avions qui complètera la disponibilité opérationnelle du remplaçant du *Cdg*, représente un investissement économique (et politique) de première importance pour l'avenir de nos industries navales, aérospatiales et, plus généralement de hautes technologies.

Avec deux porte-avions – garantissant la permanence à la mer de son Groupe aéronaval –, la France, plus indépendante et souveraine, pourra mieux défendre ses intérêts et « peser » sur les affaires du monde...

[1] Hervé Coutau-Bégarie : *La Puissance maritime – Castex et la stratégie navale*. Editions Fayard, 1985.

[2] Guy Labouéria : *Stratégie, réflexions et variations*. Editions Addim-économie, 1993.

[3] Vincent Thermelin : « Les porte-avions, outils d'affirmation de la souveraineté ». *Diplomatie – Mers et océans*, août/septembre 2018. Les Grands dossiers numéro 46.

Extrait de <http://prochetmoyen-orient.ch/>

[Retour au sommaire](#)

N°69 – Le Billet du 13 août 2018

LA PREMIÈRE ARMÉE EUROPÉENNE ? UNE AMBITION POUR LA FRANCE.

par le Général de corps d'armée (2s) Alain Bouquin

Les déclarations récentes de nos autorités politiques et militaires fixent à nos forces armées un niveau d'ambition inédit :

Le **Président de la République**, le 1er mars 2018, à l'occasion de sa visite dans les camps de Champagne a déclaré : « *Nous sommes à un tournant pour nos armées, en particulier l'armée de Terre. Mon objectif est simple : que notre armée soit sans conteste la première armée européenne, en termes de capacités et de technologie* ».

Le **CEMAT**, le 11 octobre 2017, lors de son audition à l'Assemblée nationale devant la Commission de la défense nationale et des forces armées, notait : « *Le Président de la République nous a fixé une ambition et nous donne des moyens. Il a souhaité que nous soyons la première armée européenne. Aujourd'hui, l'armée de Terre française est sans doute la première en Europe, mais comment va-t-elle faire pour le rester ? Quels sont les critères qui nous permettront de dire au Président le chemin que nous traçons pour qu'elle le reste ?* » Définir ce que pourrait être « **la première armée européenne** », voilà un dossier passionnant à rédiger, valorisant, en apparence simple pour le G2S.

Et, qui plus est, plutôt enthousiasmant car s'inscrivant dans une dynamique clairement positive de remontée en puissance.

C'est en fait un dossier « *piégeux* » et d'une extrême difficulté. Car, afin de le traiter, les difficultés sont nombreuses.

- La première est celle de **bien cerner l'effet à obtenir** : être les premiers ou être très bons ? Doit-on chercher à « *définir* » ou à « *spécifier* » dans l'absolu une armée de Terre d'excellence ? Ou s'agit-il de fixer les contours d'une armée de Terre qui soit la meilleure en Europe, en mode relatif ou comparatif ? Avec le risque de s'inscrire dans une forme de concurrence qui pourrait nous conduire à porter des jugements plus ou moins négatifs sur nos partenaires. S'agit-il sinon d'un exercice purement prospectif, lié à l'innovation, portant sur une armée de Terre « *de quatrième génération* », en référence à la 4G venue améliorer les performances de la téléphonie mobile ?
- Une deuxième difficulté tient au **contexte dans lequel il convient de conduire cet exercice prospectif** : être premier, pour quoi faire ? Dans quel type d'environnement ? Face à quelle menace ? Pour quels types de conflits ? Dans quel cadre international ?...

Suivant les ambitions affichées et les positionnements recherchés, « *être le premier* » n’aura pas les mêmes impacts en termes de capacités, de savoir-faire ou de moyens. Souvenons-nous que l’*U.S. Army* était sans doute la première armée de la guerre froide, mais que dans le même temps elle subissait une lourde défaite au Vietnam...

La question des menaces à prendre en compte, à elle seule, mériterait un large développement. Car elle détermine de nombreux choix à faire, des ennemis à considérer, et peut conduire à différents modèles, donc à différentes manières d’être le premier : Un adversaire « *classique* », dont les armées sont connues, structurées, avec des armements identifiés, en mode symétrique.

Un adversaire de type « *terroriste* », plus difficile à cerner, capable d’agir à l’intérieur du territoire avec un armement qui peut aller du plus sommaire au plus sophistiqué.

Un possible déferlement à travers des zones mal contrôlées, de populations sans armes, poussées par la misère et déterminées à s’installer dans un pays riche.

Un adversaire furtif, ou « *sournois* », sans combattants (drones, robots, menaces chimiques et biologiques, cyber-actions...) capable d’affecter notre environnement...

La question du cadre international est évidemment dimensionnante elle aussi : faut-il rester capables, de nous battre seuls dans certains cas, à l’extérieur ou à l’intérieur du territoire, mais aussi de travailler avec des armées amies, de divers rangs, ce qui suppose l’interopérabilité et la capacité à conduire des opérations combinées.

L’exercice est d’autant plus délicat que cet environnement est évolutif : il ne faudra pas se contenter de devenir les premiers, mais il faudra ensuite le rester quand le contexte aura bougé, au gré des basculements démographiques, des changements dus au réchauffement climatique, de l’émergence de nouvelles puissances (régionales et globales) ou de l’apparition de nouvelles technologies de rupture.

- La troisième difficulté a trait à l’ampleur et à la variété des domaines à traiter. Il peut être tentant d’additionner les exigences : **faut-il « *être premier partout* »**, comme le dit l’un de nos chants ?

C’est le risque d’une surenchère par accumulation d’équipements, d’effectifs, de besoins à satisfaire, de hautes technologies maîtrisées... avec l’écueil de rapidement aboutir à un exercice totalement utopique, inaccessible. C’est pourquoi il est rapidement apparu plus sage de raisonner sur ce qui est existentiel dans une perspective d’excellence.

- Un autre écueil consisterait à se contenter de « *vivre sur nos acquis* ». La situation des armées françaises au regard de leurs opérations récentes reste après tout en apparence enviable : elles sont structurées sur un modèle complet que les travaux de programmation militaire en cours ont décidé de maintenir ; leur masse critique leur permet de faire face à la plupart des situations, hors résurgence d’un conflit majeur, et elles restent aptes à agir sur la globalité du spectre des opérations ; elles bénéficient d’une expérience et d’une culture opérationnelles uniques, fruit d’un engagement

intense, lui-même reposant sur un système décisionnel que notre constitution a voulu réactif ; l'effort consacré aux équipements, malgré quelques retards et lacunes capacitaires, a permis de globalement répondre aux besoins...

Il ne faut pas oublier que derrière ces critères d'excellence plus ou moins mesurables, ce qui fonde avant tout les succès d'une force armée c'est l'état d'esprit des soldats qui la composent : moral, esprit de corps, sens du sacrifice, esprit guerrier... Dans ce domaine, une certaine humilité doit être de rigueur, pour reconnaître que rien n'est jamais acquis, que l'excellence est en perpétuel devenir et que les savoir-être collectifs ont besoin d'être soigneusement cultivés. Enfin en dernier lieu, **les expériences historiques** peuvent sembler, en première approche, très disparates et ne pas fournir de « *recette-miracle* ».

On a même connu des épisodes au cours desquels un statut et une réputation de premier de classe n'ont pas épargné à leur bénéficiaire une cuisante défaite...

L'histoire cependant donne quelques pistes intéressantes :

- La Prusse d'après Iéna a su reconstruire son armée en faisant effort sur les structures de commandement et la formation d'état-major.
- C'est en remettant au goût du jour la pensée militaire et la réflexion doctrinale que l'armée de Terre française d'après 1870 s'est rebâtie.
- L'armée allemande de l'entre-deux-guerres s'est réarticulée autour du très haut niveau de compétence de ses cadres.
- L'*U.S. Army* de la fin de guerre du Vietnam a su rebondir autour des études de la *RMA* (*Revolution in Military Affairs*).

Deux grands enseignements peuvent être tirés de ces précédents historiques :

- Le premier c'est que ce n'est qu'en **injectant de l'intelligence**, de la réflexion, de la formation, de la culture générale, que l'on construit les armées les plus solides ; dit autrement, pour construire (ou reconstruire) sur du roc, il faut privilégier le cerveau au muscle.
- Le second, c'est qu'il faut savoir **se remettre en cause** ; et idéalement, il ne faut pas attendre que des revers militaires viennent provoquer cette prise de conscience mais, au contraire, avoir le souci permanent d'anticiper les ruptures et les opportunités.

Le dossier que vous propose le G2S s'articule selon ces deux axes majeurs : celui d'une armée de Terre forte de ses succès, qui veut malgré tout repenser son avenir, sans s'endormir sur ses lauriers récents ; et celui d'une réflexion riche qui doit irriguer les travaux de préparation du futur.

Cet article fait partie du dossier n°22 réalisé par Le Cercle de réflexions du G2S : « Réflexions pour l'armée de Terre de demain » publié en juillet 2018 et consultable sur :<http://www.gx2s.fr/>

[Retour au sommaire](#)

N°67- Le Billet du 16 juillet 2018

L'OTAN COMBIEN DE TEMPS ?

par **Jean-Dominique Giuliani**
Président de la Fondation Robert Schuman

Le Président des Etats-Unis d'Amérique critique de plus en plus violemment l'Union européenne. Il l'agresse sur le plan commercial, la menace sur le plan militaire, n'hésite pas à tenter de la déstabiliser. Elle le dérange sur la scène internationale.

Il organise le retrait systématique de son pays de tous les accords et organisations multilatérales qu'il a longtemps inspirés ou soutenus: Accord TransPacifique, Accord Nord-Américain sur le commerce (ALENA), Accord de Paris sur le climat, Accord sur le nucléaire avec l'Iran (JCPOA), UNESCO, Comité des droits de l'Homme de l'ONU, bientôt l'Organisation mondiale du Commerce... alors que l'Union est l'exemple d'une réussite inédite du multilatéralisme.

Il confirme, en des termes peu choisis, une tendance au repli qu'il souhaite pour son pays, que ses proches alliés ont de plus en plus de mal à reconnaître. L'influence jacksonienne qui l'inspire ne saurait expliquer ni la brutalité de ses mouvements ni occulter la gravité de leurs conséquences. Le refus du leadership américain crée partout une instabilité et nourrit les conflits actuels ou potentiels. Au point qu'on doit désormais s'interroger sur l'avenir de l'OTAN, déjà menacée par une Turquie incertaine.

Va-t-elle disparaître du fait du retrait des Etats-Unis?

Les accusations qu'il porte sur les Européens qui ne dépensent pas assez pour leur défense, prêtent à sourire lorsqu'on sait que la contribution nette et directe des USA au budget de l'OTAN ne représente qu'un millième du faramineux budget militaire des Etats-Unis. La vraie raison du maintien de l'OTAN après la fin de l'Union soviétique ne serait-elle donc que le service des intérêts américains? Seraient-ils désormais contrariés par une Europe qui s'est éveillée au point d'afficher des performances économiques comparables à celles des Etats-Unis et d'incarner à sa place une diplomatie mondiale raisonnable?

Le sommet de l'OTAN des 11 et 12 juillet prochain donnera aux Européens l'occasion d'une franche explication. La saisiront-ils? L'OTAN assure la sécurité du territoire européen. Elle est encore nécessaire. Elle a permis une inter-opérabilité impensable entre toutes les armées d'une Europe qui a les moyens, si elle le décide et en poursuivant de vrais efforts de défense dans la durée, d'un jour assurer seule sa sécurité. L'Alliance est aussi le camp des démocraties libérales

dans un monde où son territoire recule. Elle est utile face à un voisinage révisionniste et incertain.

Donald Trump en veut-il encore ?

En choisissant de discuter avec les dictateurs (Kim Jong Un), de rencontrer le président russe quelques jours après un sommet atlantique, de préférer le bilatéralisme, voire un « minilatéralisme » contraire à ce qu'il a apporté au monde depuis 70 ans, de tenter à tout propos de diviser les Européens, ce qui ne peut qu'interroger ses plus proches partenaires, l'allié américain a-t-il choisi d'affaiblir l'Europe, l'autre grand pôle démocratique mondial ? Pour rester en tête-à-tête avec l'Asie émergente et les régimes autoritaires ? En a-t-il réellement envie et vraiment les moyens ? Et le peuple américain, cousin de l'Europe, est-il d'accord avec cette rupture annoncée, qui porte atteinte à ses propres intérêts ?

Les Européens s'honoreraient de poser franchement la question à ce président si spécial et de ne pas accepter ses critiques inexactes et injustes : veut-il quitter l'OTAN ?

Quelle que soit la réponse, le seul fait de poser la question montre combien l'environnement de l'Europe a changé et à quel point elle doit se presser de se ressaisir pour répondre, par elle-même et de manière crédible, à ses besoins sécuritaires et à l'attente de ses citoyens. Il n'y a donc pas lieu d'accepter un quelconque chantage et surtout de faiblir dans la recherche d'une autonomie, voire d'une indépendance européenne sur la scène internationale, qui passerait alors – ironie suprême – par le maintien de l'OTAN sans les Américains.

[Retour au sommaire](#)

REVUE STRATÉGIQUE, SUITE MAIS PAS FIN !

Richard Labévière

Rédacteur en chef

La *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* va-t-elle être abandonnée à la critique rongeuse des souris ? A voir... Arnaud Danjean, le patron de cet exercice, rondement mené, mérite considération, parce qu'il sait de quoi il parle ! Le document est de grande qualité. Son introduction pointe les dimensions essentielles de notre Défense et de notre Sécurité : « nous avons également des intérêts globaux, qui découlent de notre statut au sein des instances multilatérales, de notre présence mondiale (en particulier Outre-mer et dans notre Zone économique exclusive/ZEE) ainsi que de la contraction géographique liée aux interdépendances induites par la mondialisation des échanges, de flux et des technologies ».

Dans cette perspective de « l'accroissement des interdépendances » liées à la maritimisation des économies mondiales[1], la *Revue stratégique* explique bien la nécessité de notre présence dans l'océan Indien, soulignant ainsi le continuum stratégique entre cet espace maritime, notre base de Djibouti, avec la mer Rouge et la Méditerranée. Autrement dit la défense de la Méditerranée commence bien aux grands larges de l'océan Indien. Elle se prolonge en Atlantique sud et nord, jusque dans les zones arctiques. Bien vu !

La *Revue stratégique* encore : « l'intégrité territoriale de l'Ukraine a été gravement mise en cause par la force. L'annexion illégale de la Crimée s'est accompagnée d'un renforcement massif et rapide des capacités militaires russes, qui lui confère un rôle de bastion méridional en mer Noire, comparable à la situation de Kaliningrad en mer Baltique ». C'est dire si, à travers l'un des principes moteurs de la mondialisation contemporaine : celui des « vases communicants », qui fait se déverser mers et océans dans une même continuité maritime, la nouvelle Méditerranée est devenue un carrefour majeur, une articulation vitale vers les océans Atlantique et Arctique, l'océan Indien et la mer Noire dont les détroits jouent un rôle critique pour le trafic maritime et informationnel mondial.

Dans ce contexte, la *Revue stratégique* décrit parfaitement les rouages la stratégie chinoise qui conditionne la nouvelle géopolitique de la Méditerranée : on part de la mer de Chine orientale – de la sphère de coprospérité et de proximité chinoise – pour déboucher dans l'océan Indien avant de toucher Djibouti, la mer Rouge et le canal de Suez. Ensuite, à partir de la masse d'eau de Suez à Gibraltar, on débouche sur les Atlantique sud et nord. Par le nord, on remonte vers l'Arctique – par la route du nord-est de Mourmansk au détroit de Béring – avant de croiser au large du Kamtchatka et de revenir en mer de Chine orientale, bouclant la boucle !

Par conséquent, on voit bien que la nouvelle Méditerranée – la Méditerranée globale – qui pourtant ne représente que 1% de la totalité des mers et des océans -, supporte une circularité mondiale dans laquelle on voit converger simultanément les puissances chinoise et russe. Alors que faire ?

Certes, la *Revue stratégique* n'aborde pas les questions qui fâchent (ce n'était pas son mandat initial), à savoir celles des moyens et attributions qui relèveront de la prochaine LPM. Cela dit, il serait peut-être temps d'ouvrir le chantier d'une véritable stratégie maritime pour la France et d'une feuille de route navale pour l'ensemble des acteurs français des mers et des océans. A quoi sert-il de se gargariser quotidiennement de nos 11 millions de ZEE – deuxième espace maritime mondial – si l'on n'est pas capable de le défendre, de le sécuriser et de l'exploiter durablement ? Le président de la République ne devrait-il pas commander à Arnaud Danjean une *Revue stratégique maritime et navale* ?

Autres faiblesses précédemment soulignées concernant l'Union européenne (UE) et l'OTAN. En dépit des efforts du président de la République Emmanuel Macron, l'UE-puissance – à part nous – n'intéresse personne et nos partenaires continuent à considérer cette machine comme un grand marché plutôt que comme un espoir d'alliance politique et militaire, préférant abandonner leur défense à l'OTAN. En 2008, Nicolas Sarkozy et Bernard Kouchner nous avaient vendu le retour de la France dans le *Commandement intégré* de l'Alliance en nous assurant qu'une telle décision favoriserait, à terme, l'émergence d'un « pilier européen de défense... » Une grande rigolade !

Et lorsque la *Revue stratégique* se félicite que l'un de nos généraux quatre étoiles soit en charge de la « transformation » de l'Alliance, autant dire que ce dernier ferait mieux de relire Aristote et Saint Thomas d'Aquin, les décisions stratégiques continuant à être monopolisées par des officiers généraux américains. Appelons un chat un chat ! Avec son bouclier anti-missile et sa doctrine d'interopérabilité, l'OTAN fonctionne surtout comme le déversoir obligé des industries américaines d'armement au grand détriment des industries européennes, sinon françaises. L'OTAN – machine de guerre à démanteler les industries européennes – fonctionne à plein. On verra, dans les prochains mois, comment l'Alliance – en coordination avec des procureurs américains – travaille à démanteler *Airbus* au profit de *Boeing*.

Cette faiblesse « néo-conservatrice » – mal français récurrent – n'est pas une surprise ! En effet, parmi les personnes auditionnées pour la *Revue stratégique*, on retrouve les insubmersibles et multi-récidivistes François Heisbourg et Bruno Tertrais, dont il faut bien rappeler qu'ils étaient de farouches partisans de la guerre contre l'Irak du printemps 2003. Relayant consciencieusement et régulièrement les obsessions israéliennes contre l'Iran, ces deux « chercheurs » perdent souvent de vue les intérêts de la France au profit d'analyses élaborées à des sources essentiellement anglo-saxonnes. Cette tournure d'esprit, sinon cette subculture reste très répandue au Quai d'Orsay et à Bercy, notamment !

Dernière manifestation spectaculaire de cette malédiction française : la dernière livraison des *Carnets du CAPS*^[2]. Comme le fait chaque année la CIA, en nous livrant ses réflexions

prospectives, le CAPS – lui aussi – a voulu donner dans la boule de cristal. A priori, l'exercice pouvait s'avérer intéressant ! Il l'est partiellement, mais la fin de chaque chapitre nous gratifie d'une rubrique intitulée : *D'autres façons de voir le monde*. Et là, encore une fois pas de surprise ! Seuls sont cités des *think-tanks* britanniques ou américains. Pas un centre de recherche allemand, italien, espagnol ou portugais, pas un Chinois, un Russe, un Indien ou un Pakistanais.

Pour Justin Vaïsse, le patron du CAPS, qui n'est jamais sorti des Etats-Unis, il ne saurait y avoir d'autres conception du monde que celles de ses amis Anglo-saxons... Quel ethnocentrisme pour un scientifique proclamé ! Quelle tristesse pour la réflexion stratégique française ! Quelle tristesse tout court ! Dans cet univers pétri de certitudes non contradictoires, il faut quand même mieux relire la dernière *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* en remerciant Arnaud Danjean.

1 *Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans*. Rapport d'information de MM. Jeanny Lorgeoux et André Trillard, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées – n° 674 (2011-2012) – 17 juillet 2012.

2 Centre d'analyse de prévision stratégique – Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

[Retour au sommaire](#)

ARTICLES PARUS DANS LA RUBRIQUE FOCUS

N°108 – Focus du 20 mai 2019

OTAN ET EUROPE DE LA DÉFENSE : RIEN N'EST ÉCRIT

par Axel Trinquier
Etudiant en RI -IRIS Sup'

Dans le cadre du dossier : Défense et Armée européenne dirigée par Patrick Toussaint, un de nos étudiants, Axel Trinquier, se penche sur le problème de la compatibilité entre l'OTAN et l'émergence de la défense européenne.

Garantie et structurée autour du pivot américain, la sécurité de l'Europe occidentale s'est avérée remarquablement robuste au cours des sept dernières décennies. Engoncée dans le cadre d'une organisation politique et militaire multilatérale, l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), la défense du continent européen a été déterminante dans l'endiguement puis dans la disparition de l'empire soviétique. Cette alliance aurait pu disparaître, faute d'adversaire, mais elle est revenue au centre du jeu du fait de l'impuissance européenne, notamment face à l'implosion des Balkans de 1991 à 2001, puis des évènements du 11 septembre qui ont poussé les Etats-Unis à invoquer l'article 5 du traité de Washington^[11]. Pourtant, cette alliance traverse aujourd'hui une profonde crise existentielle. L'insécurité croissante dans les périphéries de l'Europe par la mise en cause militaire des frontières de la Géorgie en 2008, puis de l'Ukraine en 2014, conjuguée au basculement stratégique des Etats-Unis de l'Atlantique vers le Pacifique, ont placé *de facto* la sécurité du continent européen dans une position délicate.

Le fait est que les Américains se sont persuadés – bien avant Donald Trump et à tort – que l'OTAN est l'affaire des Européens et qu'il était désormais normal pour ces derniers d'y contribuer plus amplement qu'auparavant. Durant la Guerre Froide, l'Organisation transatlantique fonctionnait au bénéfice exclusif des Européens. Washington a bâti une structure solide et protectrice au sein de laquelle les Etats d'Europe ont souhaité rester après l'effondrement du bloc soviétique. Mais c'est justement parce que la menace à l'Est paraît moins prégnante aujourd'hui que la pression américaine sur les budgets nationaux de défense en Europe s'accroît. Cette situation soulève des doutes quant à la capacité des Européens à pallier un hypothétique désengagement financier des Etats-Unis. Ils sont conscients que leur

défense ne repose que sur la garantie états-unienne, mais prennent-ils conscience qu'il paraît déraisonnable de lier éternellement leur sécurité à une puissance dont les intérêts stratégiques divergent à présent des leurs ? En évoquant à nouveau le principe d'une « armée européenne » début novembre, Emmanuel Macron a jeté le trouble sur les relations transatlantiques, en affirmant « [qu'] *on ne protégera pas les Européens si on ne décide pas d'avoir une vraie armée européenne. On doit avoir une Europe qui se défend, de préférence seule, sans les Etats-Unis* ». Cette déclaration a suscité un certain mécontentement à Washington et à bien des égards, l'idée d'une armée fait peur outre Atlantique. Synonyme d'autonomie, elle agace l'administration Trump car elle implique une intégration plus approfondie des Etats européens. A rebours donc, d'une diplomatie américaine qui s'évertue à miner l'Union européenne de l'intérieur, se mêlant des dossiers sensibles du Brexit ou des différends commerciaux franco-allemands.

Néanmoins, le véritable fond du débat ne réside ni dans la nécessité d'un assentiment américain ni dans la propension des Européens à mobiliser des fonds conséquents pour bâtir une véritable armée européenne. Non, en vérité l'Europe a les fonds nécessaires. Ses membres consacrent à leurs forces armées davantage que la Chine, trois fois plus que la Russie. Ici, c'est la volonté qui suscite de sérieux doutes. Cette Europe de la défense ne constitue-t-elle pas un idéal poursuivi par une poignée de pays européens, si ce n'est les plus puissants d'entre-eux ? Nos partenaires sont-ils prêts à assumer le coût politique d'une telle ambition ? Doit-elle devenir un pilier défensif européen de l'Alliance ou une entité supranationale indépendante de cette dernière ? L'autonomie stratégique n'est-elle pas une approche et surtout une vision exclusivement franco-française ?

Le mythe persistant du parapluie militaire américain

Le pivot américain assure la sécurité et la défense de l'Europe occidentale depuis 1941. C'est ce même pivot qui a permis de vaincre les puissances de l'Axe, puis de l'URSS, avant d'embrasser définitivement l'Europe à partir de la seconde moitié du XXe siècle. Pour les Etats-Unis, le bilan de ce système est largement positif : ils ont bâti une maison solide et confortable faisant de sa dissolution, à la chute du mur, une chose impensable pour une large majorité des Etats d'Europe de l'Ouest. Aujourd'hui, c'est ce même confort qui est susceptible de faire entrave à une défense commune approfondie. En effet, les liens sécuritaires transatlantiques permettent à certains de nos partenaires européens de faire des économies sur leur sécurité nationale, tout en minimisant le coût politique d'une augmentation de leurs budgets défense respectifs.

L'Organisation – tout en étant un démultiplificateur de puissance pour celui qui la dirige fonctionne dans l'intérêt des Etats-Unis qui entretiennent une forte tendance à conditionner leur protection à l'achat de matériel américain. En mars dernier, en marge d'un évènement organisé par l'*Atlantic Council* à Washington, la ministre des Armées, Mme. Florence Parly, a soulevé l'idée selon laquelle la solidarité au sein de l'OTAN pourrait être subordonnée à des alliés qui

achèteraient tel ou tel équipement. Et de conclure : « *L'alliance devrait être inconditionnelle, sinon ce n'est pas une alliance. La clause de solidarité de l'OTAN est l'article 5, pas l'article F-35* ».

Toutefois il convient de souligner la réalité suivante : l'Europe s'avère être dans l'impossibilité d'acquérir des équipements en nombre et en qualité suffisants pour affronter les menaces auxquelles elle est confrontée. Plus que jamais, elle dépend de l'aide américaine. La première raison de cette situation réside dans le fait que les capacités militaires majeures et les technologies qui les rendent efficientes sont hors-de-portée des Etats européens. Les coûts en recherche et développement ne peuvent être assumés par un seul Etat, en raison de leur importance. D'où l'impérieuse nécessité de reconquérir nos marchés domestiques et d'y développer des coopérations industrielles, à l'instar de l'association franco-allemande sur le *Système de Combat Aérien Futur* (SCAF). Il semble impératif de mettre en place des éléments de consortium et d'intégration afin de créer une véritable dynamique dans les programmes de défense en Europe, composante essentielle d'une autonomie stratégique européenne viable.

Indispensable pour prétendre à cette dernière, notre BITD^[2] européenne doit venir en soutien de l'Europe de la Défense. L'initiative du Fond Européen de Défense^[3] (FED) s'inscrit parfaitement dans cette approche. Mais pour beaucoup de pays, la position d'équipementier de l'industrie américaine peut constituer un renforcement capacitaire sans renforcer la BITD européenne. Une vingtaine d'Etats européens qui n'en n'ont cure peuvent se satisfaire du matériel américain mais pour la France c'est vital : nous sommes complètement tributaires du grand export. On note donc une contradiction très forte entre l'idéal et la réalité. L'idéal, c'est celui de l'autonomie stratégique, de la liberté d'intervention, de définir sa doctrine et de la porter sur le terrain. La réalité, très cruelle, c'est celle d'un marché européen qui voit s'affronter de façon perpétuelle les Allemands, les Suédois, les Français ou bien encore les Britanniques et ce, sur les mêmes segments ! Le premier pilier d'une industrie européenne de défense est une idée commune, une stratégie commune, et rares sont ceux à penser qu'il s'agit d'une nécessité. La logique de la non-coopération demeure vivace, au nom de la protection de sa propre base industrielle nationale. Néanmoins, au-delà de la nécessité de renforcer la BITD européenne, il convient de se demander si l'industrie – bien qu'étant un élément déterminant de l'autonomie stratégique – constitue le seul moyen de faire l'Europe de la défense.

Pour répondre à cette question, il paraît indispensable de prendre en compte des considérations d'ordre stratégique, mais aussi culturel.

Construire une culture stratégique commune et différenciée

Une des faiblesses de l'Europe est avant tout culturelle. L'approche de chaque société européenne se différencie de celle de sa voisine. Il n'existe pas de position commune, pas plus qu'il n'existe de perception homogène de l'horizon stratégique. On peut parler de plusieurs Europe sur ce plan avec d'un côté, ceux qui mettent l'accent sur la menace russe – les Etats du Nord et de l'Est – et de l'autre, ceux qui se projettent bien plus loin – les Etats de l'Ouest et méditerranéens – vers l'Afrique et le Moyen-Orient. Les premiers subordonnent leur sécurité aux Etats-Unis, à l'instar de la Pologne qui s'apprête à devenir la plaque tournante opérationnelle de l'OTAN^[41], tandis que les seconds aspirent à développer une plus grande autonomie de l'UE en matière de défense, moins dépendante des Etats-Unis.

Subordonner sa défense à l'OTAN sous-entend indubitablement la dévolution d'une part d'autonomie stratégique à Washington et plus grave encore, une dépendance de notre culture stratégique au *Command Transformation* de Norfolk. Les Etats-Unis promeuvent depuis maintenant une décennie une guerre dite « transformée », une vision hautement technologique et onéreuse de la guerre, un seul pan d'une guerre qui se veut pourtant multiforme. Il convient, pour nous Européens, de se poser les bonnes questions : cette approche nous donne-t-elle les moyens nécessaires pour venir à bout des conflictualités d'aujourd'hui et de demain ? Celles qui s'étendent de la bande sahélio-saharienne jusqu'au Moyen-Orient ? Elle peut donner les moyens de gagner des batailles mais certainement pas les guerres.

Malgré ces différences en termes de visées stratégiques, une approche globale et collective s'impose progressivement. La relance de la défense européenne part d'une initiative, celle du FED, puis de tout une série de projets lancés à l'instar de la Coopération structurée permanente (CSP) qui poussent les Etats à imaginer leur défense dans un cadre collectif et non dans un cadre national. L'Initiative européenne d'intervention (IEI) quant à elle, promeut l'idée de créer une culture stratégique européenne : il s'agit de planifier des opérations militaires avant que celles-ci aient lieu. Sa particularité est d'exister en dehors du cadre de l'Union Européenne puisqu'elle prévoit l'intégration du Royaume-Uni et du Danemark^[51]. Une floraison de projets donnant l'impression d'une relance donc, à l'appui des propos présidentiels du 26 septembre 2017 appelant à une affirmation de la coopération européenne.

Néanmoins, le chemin reste long à parcourir pour que les Européens puissent enfin prétendre à un schéma intégré, à la croisée des chemins entre une doctrine stratégique politiquement acceptée par tous et une réflexion capacitaire efficiente. Sur un plan opérationnel, le fossé est grand. L'Europe est aujourd'hui incapable de se passer de l'aide logistique américaine. Pour atteindre un niveau d'autosuffisance, il faut au minimum une quinzaine d'années et surtout fixer

un agenda, des étapes qui permettent de franchir des paliers de manière incrémentale. Un processus qui s'inscrit dans un temps long, trop long pour des pays sous menace directe à l'instar de la Pologne et des pays baltes. Enfin, l'effectivité d'une telle stratégie commune repose sur la volonté de chacun et de ce côté-là, il ne faut pas se leurrer. L'autonomie stratégique est, à elle seule, une construction mentale qui se fait dans un temps long, sous-tendant une appropriation culturelle du concept que la France a amplement eu le temps de concrétiser. Mais pour bon nombre de nos voisins européens, ce n'est pas le cas. La France semble parfois porter à bout de bras une vision d'une Europe de la défense affranchie de ses contraintes transatlantiques. Véhiculer ce prisme francocentré, c'est se méprendre sur une réalité historique prégnante, celle d'un attachement viscéral à la garantie de sécurité américaine pour certains de nos voisins européens, à l'instar de l'Allemagne pour qui l'Alliance atlantique reste le pilier indispensable de la défense collective. Ils nous est néanmoins permis de croire – à l'approche des élections européennes – que le sujet d'une armée européenne pourrait s'avérer fédérateur et pallier la carence de mythe mobilisateur en Europe.

Notes de lectures :

- [1] Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, les Etats-Unis sont le seul Etat à avoir invoqué l'article 5 portant sur la clause de solidarité en cas d'attaque dirigée contre une des parties au traité.
- [2] Base industrielle de technologie et de défense.
- [3] D'un montant prévu de 13 milliards d'euros, ce fond vise à soutenir l'industrie européenne et en particulier à des projets collaboratifs réalisés dans le cadre de l'Union.
- [4] Un accord portant sur l'installation d'un vaste dépôt d'équipements militaires de l'US Army est en passe d'être signé avec Varsovie. Il serait construit sur le site de Powidz et à la charge financière de l'OTAN. Par ailleurs, l'US Air Force a d'ores-et-déjà déployé des drones MQ-9 Reaper sur la base aérienne polonaise de Miroslawiec, pleinement opérationnelle depuis le 9 mars dernier.
- [5] Copenhague a refusé d'adhérer à la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

[Retour au sommaire](#)

LE RETOUR DU COUPLE FRANCO-ALLEMAND DANS LA DÉFENSE EUROPÉENNE

par **Marie Pouliquen**

Master 1 Affaires européennes à Sciences Po

Dans le cadre du dossier Défense et Armée européenne dirigé par Patrick Toussaint, nous présentions la semaine dernière « Un marché unique pour la défense européenne ». Cette semaine une de nos étudiantes de Sciences Po revient sur les propos de Madame Angela Merkel en se posant la question de savoir si cela sera suffisant pour une vraie relance.

UN MOTEUR SUFFISANT POUR UNE ARMÉE EUROPÉENNE ?

Il s'agissait d'une prise de parole pour le moins inattendue : fin 2018, Angela Merkel se déclarait favorable à la réalisation d'une armée européenne, à long terme. «Nous devons travailler à la vision, un jour, de parvenir à une vraie armée européenne», une réponse vague, bientôt concrétisée par le récent Traité d'amitié franco-allemand d'Aix la Chapelle et les annonces de Mme Kramp-Karrenbauer, héritière de la chancelière. Si la volonté politique ne fait pas défaut, où en est aujourd'hui le couple franco-allemand en matière de coopération militaire ? Celui ci, dans le contexte du Brexit, de relations tendues avec les USA et de persistance de la menace terroriste, donne en effet un nouveau souffle à la coopération militaire au sein de l'UE. Mais cette impulsion Suffira t elle à mener l'Europe vers une armée commune, peut il servir de modèle ? Quelles leçons tirées ?

Si les exemples de coopération franco-allemande sur le plan capacitaire s'annoncent ambitieux, la coopération sur le terrain reste plus balbutiante, et des désaccords sur le plan stratégique subsistent encore.

Une politique industrielle de défense en plein essor.

Depuis 2015, les initiatives franco-allemande en matière d'armement connaissent un certain renouveau. Au delà de la poursuite d'une coopération bilatérale fructueuse, il s'agit de doter l'UE de capacités militaires lui permettant d'atteindre « l'autonomie stratégique », comme prévu par la Stratégie Globale de Sécurité européenne de juin 2016. (*Les initiatives franco-allemandes en matière capacitaire ont fleuri depuis le Brexit, en vue de doter l'UE de capacités militaires crédibles et de lui permettre d'aller vers l'autonomie stratégique mise en avant par la Stratégie Globale de Sécurité européenne de juin 2016*).

A titre d'exemples, deux projets phares de long terme sont menés de concerts :

- L’entreprise KNDS, née en 2015 (associant les équipementiers KMW et Nexter) est chargé de développer le projet *Main Ground Combat system*, « le char du futur », destiné à remplacer les chars Leclerc et Léopard 2 et dont la mise en service est prévue pour 2035. Conformément à la déclaration d’intention, L’Allemagne s’implique particulièrement sur cette coopération.
- La France, se concentre sur la gestion du SCAF, le Système de Combat Aérien du Futur. Ce dernier, attendu en 2040, vise à concevoir « une nouvelle approche du combat aérien grâce aux réseaux et à l’intelligence artificielle ».

Ces projets, très ambitieux, s’inscrivent dans la continuité de l’emblématique Tigre, hélicoptère d’attaque 100% franco-allemand, créé par Airbus Helicopters, né de la fusion des sociétés Aérospatiale et MBB.

L’intégration des capacités ne semble en apparence pas avoir de limite sur le plan de la volonté politique : Une autre lettre d’intention franco-allemande publiée le 4 octobre 2016 par les ministres de la Défense Jean-Yves Le Drian et Ursula von der Leyen visait à définir les possibilités de créer une flotte commune d’avions de transports C130J (Hercules) qui pourrait être utilisée tant par l’Armée de l’Air française que par la Luftwaffe et Mme Mme Kramp-Karrenbauer évoquait quant à elle récemment la création d’un futur porte avion européen...

Cet enthousiasme salutaire pour le développement de l’industrie militaire européenne se heurte néanmoins à un obstacle de taille : l’exportation des différents équipements militaires. La France et l’Allemagne ayant sur cette question des visions longtemps a priori irréconciliable. Un accord pourrait néanmoins être en passe d’être trouvé : autour du seuil de 20%. tout matériel comportant moins de 20% de composants allemands (en valeur) pourrait être exporté librement par la France sans besoin d’un accord de l’Allemagne – et réciproquement. La difficulté de trouvé un accord à l’échelle bilatéral laisse présager des discussions houleuses à une échelle européenne.

De tel différents ne peuvent qu’être surmonter : de telles coopérations s’avèrent nécessaire pour les 2 états, tant en raison des équipements vieillissant de la Bundeswehr que de la surutilisation des capacités françaises par rapport à un budget en baisse.

Quelle leçon tirer de ces projets prometteurs pour l’Union européenne ? Au delà de la possible coopération bilatérale au-delà des intérêts nationaux, ils révèlent l’union de la défense a les moyens de renforcer ces capacités et d’innover, il est possible d’aller encore au-delà de la coopération permanente, à condition toutefois que les rôles et les bénéfices des exportations soient clairement définis.

Mais un manque de coordination sur le plan stratégique et opérationnel

Au-delà des coopérations industrielles dont la France et l’Allemagne sont les fers de lance, les difficultés ressurgissent quant à la vision stratégique et la participation à des opérations.

La timide coopération sur les orientations stratégiques de défense

Initié dès 1988, le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité permettant des rencontres régulières entre ministres et état-major, n'a jusqu'à présent pas permis de remédier à certains désaccords.

La portée de la coopération structurée permanente fait toujours l'objet de divergence.

Quand la France pense ambition, l'Allemagne préfère l'inclusion.

Pour la première, la CSP est un instrument permettant d'atteindre, à terme, « une réelle efficacité opérationnelle visant l'autonomie stratégique de l'UE », pour la second, il s'agit de donner à l'UE de la défense la plus grande légitimité possible en incluant un maximum d'Etat, et se concentrer sur les aspects industriels et logistiques. L'Allemagne demeure en effet attaché au concept de « nation cadre » adopté au Sommet de l'OTAN de Newport en 2014 : Un état portant l'essentiels des capacités militaires s'entourent de différents état membre spécialisé dans un domaine.

Ces divergences se reflètent tant dans les systèmes institutionnels que dans les opinions publiques en France et en Allemagne.

L'épineuse question du budget accordé à la défense fait également l'objet de vif débat :

La France et l'Allemagne représentent actuellement près de 40% des budgets de défense des 28 Etats membres de l'Union, et près de la moitié de ces dépenses après le Brexit. D'où leur rôle déterminant dans la construction d'une armée européenne, ainsi les pouvoirs exécutifs se sont par ailleurs engagés à des hausses régulières et relativement fortes de leur budget de défense respectif. A l'échelle européenne, après beaucoup de tergiversations, un accord politique a été trouvé en mai 2017 avec l'ensemble des États membres, concernant le mécanisme ATHENA (devant couvrir les coûts commun des opérations militaires PSDC. Une concrétisation de ces accords est encore attendue ?

Coopération opérationnelle encore très insuffisante

Suite au Conseil européen du 8 juin 2017, une capacité de planification et de conduite d'opérations militaires (MPCC) pour la conduite d'opérations non-exécutives, prémisses d'un état-major d'opérations européen a vu le jour. Cette structure de commandement aura pour tâche de gérer les opérations de formation et d'entraînement militaire de l'UE au Mali, en Somalie et en République centrafricaine par exemple. Même si celle-ci n'est doté que d'un effectif d'une 30 aine de personnes, sa portée symbolique n'est pas à sous-estimé. C'est la preuve qu'un projet porté quelques fois à bout de bras par la France et l'Allemagne peut aboutir à un résultat concret.

En revanche, pour ce qui relève du déploiement de force armée, les progrès sont encore attendus. Le développement de la brigade franco-allemande, 5000 hommes et femmes demeure encore d'une trop petite ampleur, et pas assez systématique. Elle participe à renforcer la mission

de formation de l'UE (EUTM) au Mali et à envoyer des troupes ainsi que des avions de transport et sanitaires pour l'opération militaire de l'UE en République centrafricaine (EUFOR-RCA).

Conclusion :

Un partenariat nécessaire sur le plan stratégique, notamment dans le domaine de l'armement, mais qui reste à approfondir en matière d'orientation stratégique et d'opérations. Par le nouveau poids en matière de Défense que prend le couple franco-allemand, il convient de le renforcer si on veut aboutir à une armée européenne.

Sources

https://jeunes-ihedn.org/wp-content/uploads/2019/03/2018193431_20180907-anaj-ihedn-cr-confe-769-rence-coop-franco-allemande-relecture-ar-2.pdf

<https://blogdroiteeuropeen.files.wordpress.com/2018/01/article-d-deschaux.pdf>

<http://forcesoperations.com/vers-un-nouveau-pacte-de-defense-franco-allemand/>

Institut Schuman

Institut Delors

Institut Schuman

Institut Delors

[Retour au sommaire](#)

UN MARCHÉ UNIQUE POUR LA DÉFENSE EUROPÉENNE

par **Micol Bertolini**

Dans le cadre du dossier Défense et Armée européennes animé par Patrick Toussaint, une de nos étudiantes qui y participe s'interroge sur la nécessité d'un marché commun au plan industriel : est-il nécessaire ? Que faut 'il faire ? Est-ce possible ?

POURQUOI IL EST NÉCESSAIRE ET COMMENT FAIRE POUR LE METTRE EN PLACE ?

INTRODUCTION.

Dans ces dernières années, après le Discours sur l'état de l'Union de 2016 prononcé par le Président de la Commission Européenne, Jean-Claude Juncker, la volonté des européens de développer un système de défense indépendant de l'OTAN a éclairé la nécessité et l'urgence de créer pas seulement une Armée Européenne, mais aussi un marché d'armements commun aux Etats membres en soutien des éventuelles forces armées intégrées.

L'Union Européenne a toujours été un centre de premier plan de l'industrie militaire à partir de la révolution industrielle du 18ème siècle. Elle constitue encore aujourd'hui un des acteurs principaux dans le marché mondial de la défense. L'industrie d'armements constitue un secteur clé pour l'UE, grâce au rôle stratégique qu'elle joue sur le plan militaire, économique, politique et du welfare. Toutefois, à présent cette industrie présente de multiples lacunes et de nombreux points de faiblesse qui affectent sa compétitivité et son efficacité pour la protection des citoyens.

La meilleure solution envisagée pour faire face à ces défauts c'est exactement un marché de la défense unique au niveau européen. Cependant, il existe une problématique principale qui alimente encore un débat animé au sein de l'UE, à savoir la question de l'individuation des raisons précises qui justifient une ultérieure intégration des Etats et de la façon de mettre concrètement en place ce marché commun.

1. L'INDUSTRIE DE LA DÉFENSE AUJOURD'HUI DANS L'UE : POINTS FORTS ET POINTS DE FAIBLESSE.

A présent, les qualités du marché européen de la défense ne suffisent pas à compenser les lacunes et les points de faiblesse de cette industrie en Europe, ainsi qu'à résister au recul de l'UE en tant que producteur militaire majeur face à d'autres puissances comme les Etats Unis, la Chine et la Russie.

Pour pouvoir intégrer efficacement l'UE dans une industrie d'armement mondiale de plus en plus compétitive et développée, il faut d'abord identifier clairement les points forts de ce secteur en Europe et notamment les aspects sur lesquels il est nécessaire d'agir pour relancer un marché européen de la défense stagnant et pour préserver le statut de puissance militaire de l'UE, ainsi que les bénéfices économiques et politiques qui en dérivent.

1. Les points forts.

L'industrie de la défense européenne demeure une des plus solides et attractives au niveau global et un des secteurs majeurs de l'industrie de l'UE. En 2014, son chiffre d'affaires a atteint 97.3 milliards d'euros, en employant directement 500,000 personnes et indirectement 1.2 millions d'europeens. Cinq pays de l'Union (France, Allemagne, Italie, Espagne et Royaume Uni) font partie des dix principaux pays exportateurs d'armes au monde, ce qui démontre une position sur le marché mondial forte et stable.

En plus, l'industrie d'armement européenne se démarque des autres producteurs par une gamme très riche de produits exportés, ainsi que pour sa flexibilité dans la production pour des différents et nombreux segments du marché, élément crucial pour la compétitivité des entreprises européennes. L'UE possède aussi une remarquable expertise dans des secteurs d'avant-garde, comme celui de l'électronique pour la défense, et une tendance à la coopération transfrontalière et à l'intégration du secteur civil dans le développement de nouveaux produits

- **Les points faibles.**

Néanmoins, à présent, l'Europe se trouve à devoir affronter une dégradation de sa position sur le marché mondial et une difficulté croissante à répondre à la demande domestique et extérieure. En effet, le secteur industriel de la défense européen est caractérisé par une série de faiblesses qui affectent de plus en plus sa productivité et sa compétitivité.

Le point faible le plus marquant du marché de la défense en Europe correspond à sa vaste fragmentation, qui fait en sorte qu'en réalité il existe 27 marchés séparés et 27 processus d'approvisionnement différents. L'industrie militaire européenne est composée par un large nombre de PME, qui sont incapables de réaliser des économies d'échelle de façon indépendante, et par une multitude de produits très similaires entraînant des doubles emplois qui causent inefficience dans le marché. Par exemple, les pays européens produisent 178 types différents de systèmes d'armes, alors que les Etats Unis en produisent seulement 30 typologies.

En outre, avec la crise qui a touché l'Europe en 2008, les dépenses militaires et les investissements en R&D dans le secteur de la défense ont été objet de considérables réductions. Entre 2005 et 2015, les Etats membres ont coupé leurs dépenses de presque 11% et leur budget militaire a touché son niveau plus bas de 1.4% en 2015. Suite à la monté du terrorisme en Europe, cette tendance s'est légèrement inversée, mais l'UE continue de dépenser moins que les autres acteurs internationaux, notamment en considérant que la Chine par exemple a augmenté ses dépenses de 150% ces dernières années.

Ce manque d'uniformité, de coordination et d'investissements entraîne un coût opportunité estimé d'au moins 30 milliards d'euros par an, ainsi qu'une perte importante de compétitivité et une impossibilité de soutenir la demande dans le long terme.

2. Un marché de la défense unique

Après avoir analysé les points forts et les points faibles de l'industrie militaire de l'UE, il parait évident qu'une réforme urgente du secteur est nécessaire dans le court terme pour assurer la compétitivité et la productivité du marché européen. Depuis quelques années, la Commission Européenne promeut le projet d'un marché de la défense unique comme la réponse la plus

efficace aux lacunes dans la production et dans la coopération militaire en Europe.

- **Pourquoi un marché unique**

Il existe des multiples raisons pour lesquelles la création d'un marché de la défense européen intégré est considérée comme le meilleur scénario auquel les institutions de l'UE devraient aspirer.

D'abord, les menaces extérieures et intérieures contre lesquelles l'Union doit se battre se sont multipliées dans ces dernières années, en dévoilant les faiblesses structurelles du système défensif européen. La monté en puissance de la Chine ou la politique volontariste de la Russie, par exemple, ont soulevé des nombreux doutes sur la capacité effective des pays européens de protéger leurs citoyens contre ces menaces externes. .

Pour faire face à l'agressivité croissante sur le plan international, la Commission Européenne réclame l'exigence d'un système de coopération dans le domaine de la défense plus efficient, aboutissant à la création d'une Armée Européenne. Manifestement, une telle armée européenne n'est pas soutenable sans la mise en place simultanément d'un marché d'armements capable d'approvisionner les éventuelles forces militaires de l'UE. Un marché de la défense unique permettrait aux pays européens de rationaliser la production d'armements, en limitant la problématique des doubles emplois et la variété des produits, ainsi que de répondre à la demande domestique et étrangère, tout en évitant l'obsolescence de ces forces armées dans un monde où la technologie militaire est en train d'évoluer rapidement..

En effet, à cause de l'insuffisance des investissements et du manque d'une véritable coopération renforcée entre les Etats Membres, l'UE risque de ne pas avoir à disposition les moyens pour moderniser ses capacités militaires afin d'être crédible face aux autres puissances. Les entreprises nationales en Europe ne possèdent pas les ressources nécessaires pour développer toutes seules la nouvelle génération de technologies défensives dont l'UE a besoin pour protéger ces citoyens et pour satisfaire la demande même étrangère d'armements d'avant-garde. Cela implique aussi que le rôle de l'UE de garant de la sécurité sur le plan international et l'autonomie militaire des pays européens serait en péril, puisqu'ils risquent de dépendre des producteurs étrangers pour leur approvisionnement.

L'existence d'un marché unique signifierait une allocation plus efficiente des fonds nationaux et européens, ainsi que la possibilité de financer ces projets qui ne peuvent pas être réalisés au niveau national. Cette rationalisation et cette meilleure organisation du marché gérée par les autorités européennes consolideraient l'indépendance de l'UE sur le plan de la défense et son prestige et sa crédibilité en tant que puissance militaire moderne.

Par la suite des bénéfices pourraient certainement résulter de la mise en place d'un marché commun. Ce dernier, par exemple, consentirait aux PME de partager les coûts fixes que typiquement elles doivent affronter individuellement, notamment pour s'adapter à l'évolution du marché et à l'augmentation de la demande, en réalisant ainsi des économies d'échelle et en améliorant leur compétitivité en Europe et à l'international. Cela aurait des répercussions positives aussi sur la création d'emploi.

En dernier lieu, l'intégration des marchés nationaux dans un marché unique renforcerait la coopération politique et économique entre les pays européens, en encourageant encore plus la transition de l'Union d'une structure principalement confédérale à une effective Fédération Européenne avec un véritable système de défense européen.

- **Le marché unique concrètement.**

Pour mettre en place ce marché commun de la défense européen et une stratégie industrielle crédible, plusieurs aspects doivent être pris en compte pour en garantir l'efficacité et l'opérabilité.

En premier lieu, la création d'une industrie militaire européenne unique doit passer par une stratégie significative de « *pooling and sharing* », c'est-à-dire de mutualisation et de partage des ressources. D'un côté, la mutualisation, à savoir la mise en commun des moyens militaires, des services et des capacités, aurait comme avantage principal d'économiser jusqu'à 31% de l'investissement total annuel fait par les Etats européens, grâce à des réductions des coûts du travail, des équipements et de l'entretien de ces derniers. A cela correspondrait un accroissement de l'efficience de la production d'environ 20% et une augmentation du volume des commandes de 2.5 fois, en permettant aux PME de réaliser des véritables économies d'échelle.

De l'autre côté, le partage des capacités, c'est-à-dire l'utilisation conjointe des ressources, des capacités défensive ou bien aussi du personnel militaire, pourrait entraîner l'institution de plateformes spécialisées auxquelles plusieurs Etats participent et dont les autres membres de l'Union peuvent bénéficier, après un accord politique. Au niveau européen, des multiples projets de « *pooling and sharing* » ont déjà été lancés, comme le Commandement européen du transport aérien (EATC).

Un autre aspect fondamental dans la création d'un marché de la défense unique consiste dans son financement. En 2016, le Président Juncker, a réclamé l'établissement d'un Fonds européen de la défense parce que « Pour garantir la solidité de la défense européenne, l'industrie européenne de la défense doit faire preuve d'innovation ». Ce plan d'investissement ambitieux prévoit deux composantes : une partie, constituée de 90 millions d'euros jusqu'à 2020 et ensuite de 500 millions, pour soutenir des projets de recherche collectifs et l'innovation et l'autre de 5 milliards par an pour l'acquisition et l'établissement de capacités conjointes. Le Fonds a pour but principal de garantir une allocation plus efficiente des ressources et des meilleures dépenses majeures dans des projets stratégiques pour le développement de nouvelles technologies militaires, lesquels ne peuvent pas être réalisés au niveau uniquement national. Par exemple, cela permettrait à l'UE d'instaurer un système commun de cybersécurité coordonné, homogène et efficace.

En outre, un marché unique assurerait des standards communs pour une meilleure coordination et efficacité dans l'industrie de la défense, en renforçant au même temps l'interopérabilité au sein de l'Union

Dernièrement, une autorité supranationale comme l'Agence européenne de défense (AED) devrait être désignée comme garante de la coordination, de l'organisation et de la régulation du marché unique. .

CONCLUSION.

Evidemment, la mise en place d'une coopération renforcée et notamment d'un système de la défense intégré au niveau européen n'est pas réalisable ni cohérent sans l'institution d'un marché d'armements unique. Une industrie militaire européenne efficiente et compétitive de nos jours est nécessaire pour garantir la protection effective des citoyens de l'UE, ainsi qu'une ultérieure intégration politique et économique des Etats membres.

Bien que les leaders européens soient conscients des démarches nécessaires pour atteindre cet objectif, il existe des limites et des défis auxquels l'Union doit faire face. Par exemple, parmi

les questions qui devront être résolues, le Brexit, et par conséquent l'éventuelle participation du Royaume Uni dans un marché unique de la défense, suscitent de multiples préoccupations au niveau européen. En plus, la problématique de la souveraineté des Etats membres, laquelle sera réduite dans le cadre d'un marché militaire commun, empêche toujours l'Union d'évoluer vers un système plus intégré.

Le débat reste ouvert, mais l'urgence d'une réforme de l'industrie des armements européenne, ainsi qu'une coopération plus large et efficace, devrait inciter les pays de l'UE à soutenir concrètement et dans le court terme l'appel du Président Junker pour la consolidation de la défense européenne.

[Retour au sommaire](#)

QUAND L'EUROPE SE RÉVEILLERA...

par **Guillaume Berlat**

Chroniqueur de Géopolitique mondiale

Le temps n'est plus au libéralisme échevelé, à la candeur rafraîchissante. Le temps serait plutôt au patriotisme économique, à la Realpolitik, à la défense des intérêts bien compris. Mais, l'Europe (l'Union européenne) divisée et sans cap est-elle bien armée pour mener à bien ce combat.

Prenons le cas des relations avec la Chine, la puissance montante du XXIe siècle ? Puissance normative incontestée, l'Europe restera-t-elle encore longtemps une impuissance stratégique ?

L'EUROPE : UNE PUISSANCE NORMATIF

Pour tenter de comprendre l'impasse structurelle dans laquelle se trouve l'Union européenne, il est indispensable de se pencher sur la philosophie générale qui a présidé à sa création et à ses conséquences.

Faut-il le rappeler, comme le Conseil de l'Europe en 1949, l'Union européenne s'est construite sur le mantra de la paix par le droit. Par sa force intrinsèque, la norme est censée résoudre tous les problèmes de l'Europe de l'après Seconde Guerre mondiale, de la Guerre froide, de l'après-Guerre froide, de la nouvelle Guerre froide... Ni plus, ni moins la construction européenne – du traité de Rome au traité de Lisbonne – s'est reposée sur des conventions internationales. À Bruxelles, les hommes forts de la Commission et du Conseil sont les juristes. L'Europe à 28/27 n'a toujours ni cap, ni *affectio societatis* alors même qu'elle est secouée par des vents mauvais tant à l'intérieur (feuilleton sans fin du « Brexit », montée du sentiment national, croissance atone, phénomènes migratoires non contrôlés, terrorisme...) qu'à l'extérieur (Diktats américains, arrogance chinoise, cavalier seul russe, déclin de l'Occident...).

L'Union ignore un principe cardinal de la diplomatie classique qui a pour nom « **réciprocité** ». Elle ouvre grandes ses portes aux entreprises chinoises et à leurs pratiques déloyales alors que leurs homologues européennes sont soumises à des règles drastiques. Une grande puissance comme la Chine pratique un vieux classique qui a fait ses preuves depuis la nuit des temps, le « diviser pour mieux régner », la diplomatie des gros contrats pour mieux faire taire les rabat-joie.

L'angélisme est une plaie en ces temps conflictuels. Les États membres de l'Union européenne doivent comprendre que « *les puissants n'accordent leur amitié protectrice qu'en échange de*

la servitude ». Ils commencent à peine à percevoir que la Chine entend transformer sa puissance économique en puissance diplomatique et stratégique aux quatre coins de la planète.

L'EUROPE : UNE IMPUISSANCE STRATÉGIQUE

Il est important d'en revenir aux fondamentaux des relations internationales. Dans un monde frappé au coin de la prégnance du rapport de forces, la désunion structurelle de l'Europe fait sa faiblesse sur la scène internationale.

La désunion fait la faiblesse : l'Europe s'agit

Ainsi, après l'Italie, la France fait face à l'opération de charme du président Xi Jinping avec par exemple la tribune qu'il publie dans un grand quotidien français à la veille de sa visite en France: « *La responsabilité. Ensemble, la Chine et la France pourront apporter de grandes transformations. L'histoire n'a cessé de le prouver au cours des 55 ans écoulés. À l'heure actuelle où l'humanité se trouve à la croisée des chemins, les grands pays du monde ont à assumer les responsabilités qui leur incombent. Membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, la Chine et la France sont invitées à renforcer leur concertation pour défendre le multilatéralisme, préserver les normes fondamentales régissant les relations internationales basées sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations unies, relever conjointement les défis, contribuer à la prospérité et à la stabilité dans le monde et promouvoir la construction d'une communauté de destin pour l'humanité. Comme dit un proverbe chinois : « Un voyage de mille lieues commence toujours par le premier pas ». L'illustre écrivain français Victor Hugo disait : « Que peu de temps suffit pour changer toutes choses ! » Aujourd'hui sur un nouveau point de départ historique, la Chine souhaite aller de l'avant avec la France, concrètement et solidement, pour réaliser des accomplissements encore plus éclatants* ».

Et les « agences de communications chinoises » inondent d'encarts publicitaires les principaux médias français à la veille de la visite en France sur les thèmes du développement d'un « *partenariat stratégique global plus étroit et durable* », de « *Paris et Wuhan : le Conte de deux cités* », de « *Beijing et Paris : partenaires majeurs dans la lutte contre le changement climatique* », de « *Faire progresser plus avant les relations franco-chinoises* », des « *Perspectives de la coopération pragmatique entre la France et la Chine* »...

La France tombe sous le charme des nombreuses promesses de contrats pour des entreprises françaises (commande de 300 Airbus pour 30 milliards d'euros par la compagnie d'État CASC, de navires et d'autres contrats...) ? En bon français, cela s'appelle acheter son ou ses

interlocuteurs. Emmanuel Macron prône « *un partenariat équilibré* » avec Pékin (déficit commercial de la France de 30 milliards d'euros).

Oubliées les promesses européennes visant à faire front commun contre le tigre chinois (qui n'est pas de papier, les investissements chinois en Europe sont passés de 1,4 milliard de dollars en 2006 à 42,1 en 2018 après avoir connu un pic de 96,8 milliards en 2017) et vive le cavalier seul, le chacun pour soi dont sont coutumiers les 27/28 Etats de l'Union.

Pour nous rassurer sur les bonnes et pures intentions chinoises, quelques experts viennent nous faire la leçon : « *La Chine s'essouffle, le monde s'inquiète* », « *La position de Xi Jinping n'est pas si confortable qu'elle en a l'air* » au regard de la crise commerciale américano-chinoise. Il est vrai que quelques nuages assombrissent le ciel bleu chinois après une longue période faste. Est-ce une tendance conjoncturelle ou structurelle ? Il est encore trop tôt pour le dire avec certitude.

Où est la stratégie suivie d'actes forts d'une Europe unie ? On peine toujours à la découvrir. Ce qui fait le plus défaut à l'Union européenne est sa capacité d'anticipation sans parler de son absence de volonté de prendre à bras le corps les grands problèmes stratégiques du monde. Elle préfère se quereller sur des taux de TVA, de pourcentages de croissance et autres vétilles qui ne contribuent pas à faire d'elle un acteur du monde.

En réalité, elle est spectatrice d'un spectacle dans lequel elle joue les seconds rôles. Comme le souligne si justement, le Président de l'IFRI, Thierry de Montbrial : « *Quand on reprend les conversations entre chefs d'État au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, on s'aperçoit qu'ils ne parlaient pas de tactique, quand ils se rencontraient mais de visions* ». C'est là toute la différence entre celui qui fait l'avenir et celui qui le subit.

Une réponse tardive et molle de l'Europe

Mais, heureusement, l'Europe a décidé de sortir de sa torpeur pour prendre la mesure du problème. Que peut-on mettre concrètement à l'actif de l'Union européenne ?

Une réponse visible, peu efficace. Xi Jinping est convié, le 26 mars 2019, à rencontrer à l'Élysée, outre le président Macron, la chancelière allemande, Angela Merkel et le président de la commission européenne, Jean-Claude Juncker pour répondre d'une seule voix aux ambitieuses « *routes de la soie* » ! Mais, ce trio parle-t-il et a-t-il reçu mandat des autres partenaires pour parler et s'engager en leur nom ? Emmanuel Macron est isolé en Europe, ses propositions reçoivent peu d'échos. Angela Merkel est sur le départ et voit ses prérogatives rognées par son successeur, AKK. Jean-Claude Juncker, qui ne sera pas reconduit dans ses fonctions après les élections européennes du 26 mai 2019.

Une réponse moins visible mais plus concrète. Le Parlement européen vient d'adopter (février 2019) et demande la mise en œuvre rapide de « *l'instrument de filtrage des investissements directs étrangers pour des motifs de sécurité* ». Il s'agit à l'évidence d'une initiative heureuse qu'il faut saluer. Encore, faut-il qu'elle trouve sa concrétisation dans les meilleurs délais et qu'elle soit ensuite appliquée avec la plus grande rigueur en cas de violation avérée de ses dispositions. L'Union européenne serait bien inspirée de voir ce qui se passe Outre-Atlantique en la matière. En dernière analyse, il ne faut pas avoir la main qui tremble.

Manifestement, du côté de la Commission européenne et sous l'amicale pression des États, on commence à mettre au point une sorte de feuille de route dans les relations UE/Chine. Il y a quinze jours, les chefs d'État et de gouvernement ont débattu des dix mesures que la Commission a mises sur la table vis-à-vis de l'empire du Milieu, qualifié de « *rival systémique* ». Un changement de ton qui traduit l'impatience des Européens à voir la Chine s'ouvrir à leurs entreprises – notamment les marchés publics –, cesser le dumping déloyal par ses prix, mettre fin au transfert de technologies forcé.

En somme, rejoindre le concert des nations dans le cadre de l'OMC et accepter les règles du marché. Or, ce n'est pas le chemin emprunté par Pékin après son adhésion à l'OMC en 2001. Les Occidentaux ont eu la naïveté de croire que la Chine deviendrait une économie sociale de marché. Elle est demeurée étroitement entre les mains du Parti communiste chinois et a inventé une forme de « *capitalisme d'État* » qui l'a rendue quatre fois plus riche qu'en 2001...

Parmi les dix mesures préconisées par la Commission, appuyée par Federica Mogherini, la haute représentante pour les relations extérieures. Quand on pense pouvoir coopérer avec Pékin sur l'ensemble des trois piliers des Nations unies, à savoir les droits de l'homme, la paix et la sécurité et le développement, l'Union européenne demeure dans le formalisme diplomatique. Mais il est peu probable que la situation s'améliore, à court terme, au Tibet ou pour la minorité musulmane ouïghour. En revanche, l'Union européenne et la Chine sont davantage en phase sur le climat. Jean-Claude Juncker appellera Pékin à plafonner ses émissions de CO2 avant 2030, conformément aux objectifs de l'accord de Paris. Il existe également une bonne coopération sino-européenne sur le dossier iranien.

La mesure 5 est un peu plus « *punchie* » puisque l'UE « *invite* » la Chine à tenir ses engagements, dont la réforme de l'OMC, « *en particulier pour ce qui est des subventions et des transferts de technologies forcés* », de même que la protection des indications géographiques. Dans la mesure 6, la Commission appelle le Parlement européen et le Conseil européen à adopter l'instrument international de réciprocité sur les marchés publics avant la fin 2019. Cet appel a été entendu par le Conseil européen qui, dans ses conclusions du 22 mars, appelle à son

tour « *à la reprise des discussions sur l'instrument international de passation des marchés de l'UE* ». On n'en est donc pas à décider. On discute... depuis 2012 l'Allemagne bloquait la discussion. Elle vient de changer d'avis à la faveur de la fusion avortée entre Alstom et Siemens. Ce travail sera donc parachevé lors de la prochaine législature, après les élections européennes. La mesure 7 la Commission se propose de publier des « *orientations* » afin que les prix proposés dans les marchés publics de l'UE prennent en compte réellement les normes en matière de travail et d'environnement. C'est par ce biais que les concurrents chinois ne pourraient soutenir la concurrence avec les entreprises européennes. Emmanuel Macron, lui, voulait aller plus loin et établir une préférence communautaire dans les marchés publics. Il n'a pas été suivi par une majorité d'États membres. La Commission proposera également de compléter la législation européenne pour contrecarrer les distorsions de concurrence des pays tiers sur les biens et les services échangés dans le marché intérieur.

Enfin, la Commission invite les États membres à mettre en œuvre le plus rapidement possible, de manière « *complète et effective* », la récente législation sur le filtrage des investissements étrangers dans les domaines sensibles. Cette législation n'est pas contraignante pour les États, qui sont seulement tenus de s'informer les uns les autres. Cela n'empêcherait nullement, par exemple, l'Italie de poursuivre le partenariat qu'elle vient de signer avec Xi Jinping qui prévoit, dans le cadre du projet pharaonique des « nouvelles routes de la soie », des investissements chinois dans les ports stratégiques de Gênes et de Trieste. Un protocole d'accord « *non contraignant* », s'est empressé de dire Giuseppe Conte, le président du Conseil italien, devant les francements de sourcils suscités par cet accord à Washington, Bruxelles et Paris. « *La partie chinoise souhaite des échanges commerciaux dans les deux sens et un flux d'investissements dans les deux sens* », a assuré, de son côté, Xi Jinping. « *La relation entre l'Union européenne et la Chine ne doit pas être avant tout une relation commerciale, elle doit être une relation politique et géostratégique* », a souligné Emmanuel Macron, au sortir du Conseil européen. Le commerce est un des aspects, mais si nous construisons de proche en proche une dépendance géopolitique ou stratégique, nous comprendrons rapidement les conséquences que cela peut avoir. Et nous serons perdants sur les deux points.

On l'aura compris, nous ne sommes qu'au début d'un très long processus diplomatique avant que toutes ces mesures deviennent contraignantes. L'unanimité n'est pas garantie tant la Chine dispose de sérieux leviers d'influence sur les États les plus faibles de l'Union (Grèce, Italie...) et que les 27/28 pratiquent la défense de leurs intérêts nationaux avec celle de l'intérêt européen. Que veulent faire l'Union européenne et les Etats membres avec et/ou contre la Chine qui tisse lentement mais sûrement sa toile des « *nouvelles routes de la soie* », y compris jusqu'au cœur de l'Union (Grèce et maintenant Italie avec l'accord signé par Xi Jinping avec les nouveaux dirigeants).

La réponse est aussi peu claire qu'évidente à ce stade de la réflexion des 27/28. Nous sommes au cœur de la problématique institutionnelle et fonctionnelle de la construction européenne. Pourquoi l'Union européenne a-t-elle tant de mal à être unie face à la Chine?

Même si les défis ne manquent pas pour Xi Jinping, il faudra apprendre à compter avec la Chine et à anticiper des réponses réalistes pour faire jeu égal avec elle. Aujourd'hui, force est de constater que l'expansionnisme chinois bouscule et divise sérieusement l'Europe qui est restée longtemps inerte.

Longtemps, trop longtemps, le mot « *réciprocité* » a été considéré comme un mot tabou, grossier du côté européen. Il semble qu'aujourd'hui il soit devenu cardinal dans la langue de certains de nos dirigeants toujours en retard d'une guerre. Révolution copernicienne pour certains, tournant pour d'autres. Le temps est venu de trancher le nœud gordien.

Mais, quand l'Europe se réveillera-t-elle vraiment ?

[Retour au sommaire](#)

POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE DE DÉFENSE AMBITIEUSE

par **Jacques Géralt**

Préfet de région honoraire,

*Ancien Directeur de cabinet de plusieurs ministres de la Défense et de l'Intérieur,
administrateur de la Fondation Concorde*

PAS DE SOUVERAINETÉ SANS AUTONOMIE STRATÉGIQUE

Si un pays ne maîtrise pas les outils de sa sécurité internationale, la souveraineté n'est qu'une vue de l'esprit. Elle devient une réalité à partir du moment où le pays lui donne une valeur opérationnelle. Le Président de la République a réaffirmé clairement, et de manière volontariste, cet objectif au niveau national, par les mesures définies dans la prochaine Loi de Programmation Militaire (LPM 2019-2015). Le grand défi actuel dans le domaine de la défense est d'assurer la souveraineté de notre système tout en participant à la construction de l'autonomie stratégique européenne. Si certaines capacités militaires doivent rester dans le périmètre national, une coopération organisée entre Européens est désormais indispensable, notamment pour une meilleure efficacité budgétaire à moindre coûts. En coopérant, les entreprises d'armement européennes pourront également affronter plus sereinement la concurrence internationale, notamment les matériaux américains sur les marchés à l'exportation. Cependant, l'Europe devra composer avec certains de ses pays membres qui souhaitent rester sous le parapluie américain pour faire face à la menace russe.

SORTIR DES PÉRIMÈTRES TRADITIONNELS DE L'ARMEMENT

Si la BITD (Base Industrielle et Technologique de Défense) de la France est très innovante et performante dans les domaines de l'armement, le secteur civil a aujourd'hui un dynamisme et une créativité dont les armées doivent aussi pouvoir bénéficier. Or une partie de cette innovation échappe au radar de la DGA (Direction Générale de l'Armement) en raison d'un fonctionnement en silos au sein des services de l'État. Il est pourtant indéniable que des domaines comme l'impression additive (3D), l'informatique quantique ou l'intelligence artificielle vont jouer un rôle-clé pour les armées dans les prochaines années. La diversité des solutions développées par de nouveaux acteurs civils est une force, un facteur de différenciation important dont les armées ne doivent pas se priver. Les États-Unis et la Chine mettent en place une approche duale de l'innovation, combinant les dimensions civiles et militaires. La France et ses partenaires européens doivent en faire de même.

ASSURER LA PROTECTION DE LA BASE INDUSTRIELLE

La préservation d'actifs industriels et technologiques stratégiques pour la France concerne les entreprises des chaînes de sous-traitance au sein de la BITD, mais aussi les entreprises civiles dont les compétences ont un potentiel pour les besoins militaires du fait de leur dualité ou d'applications militaires possibles à un horizon plus ou moins lointain.

La protection des technologies et entreprises liées à la souveraineté nationale doit donc être repensée pour éviter que des entreprises, technologies et compétences-clés n'échappent à la France. Nos structures administratives rigides freinent cette approche et doivent donc être assouplies. Toutefois, une action nationale sera nécessaire mais non suffisante. Dans certains cas, il faut porter à l'échelle européenne les enjeux que la France n'est pas à même de maîtriser seule. D'ailleurs, une telle action pourrait, en tant que besoin, être conduite par la Commission européenne ou toute instance européenne appropriée.

FAIRE LE pari D'UNE DÉFENSE EUROPÉENNE

Les approches collectives sont difficiles à mettre en place, notamment dans l'armement, pourtant l'histoire des programmes d'armement en coopération est marquée par d'indéniables réussites : dans l'aéronautique civile avec, par exemple, les moteurs CFM et les Airbus. Certains effets de seuil ne peuvent être atteints qu'à l'échelle européenne, la seule qui permette d'atteindre la taille critique : ils nécessitent de combiner les compétences à l'échelle d'une BITD européenne pour livrer des équipements aux bonnes performances et avec le degré d'autonomie stratégique souhaité. Il est en revanche illusoire de penser à une Défense Européenne avec un trop grand nombre de pays.

ACCOMPAGNER LES INDUSTRIES STRATÉGIQUES À L'EXPORTATION

Pour rétablir une concurrence saine et équitable pour tous, l'État doit accompagner l'industrie afin de maximiser ses chances de gagner des commandes à l'international. Est donc nécessaire :

- Un accompagnement étatique des offres industrielles à l'export. Cette démarche existe et est efficace, mais elle pourrait bien sûr être encore améliorée par un partenariat renforcé, notamment à une échelle européenne.
- Un partage des risques en amont des ventes internationales au travers de mécanismes d'avances remboursables pour des versions export de produits nationaux.
- Des montages financiers accroissant l'attractivité des offres au-delà du produit lui-même, ce qui s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'adéquation des mécanismes de garantie et de financement des exportations.

Pour lire le dossier complet sur ce sujet réalisé par Jacques Gérault et Renaud Bellais de la Commission Défense de la Fondation Concorde, cliquer sur <https://www.fondationconcorde.com/pour-une-politique-industrielle-de-defense-ambitieuse/>

[Retour au sommaire](#)

N°85 - Focus du 10 décembre 2018

LE GLAIVE ET LE MARCHÉ

par la **Fondation Robert Schuman**

Le " moment Hamilton " de l'Europe est-il arrivé ?[1] Certains observateurs ont ainsi plaidé pour un renouveau fédéraliste impliquant la création d'un budget de la zone euro à des fins de stabilisation et de convergence économique[2]. De fait, le 19 juin 2018, la déclaration de Meseberg comportait une proposition franco-allemande visant à établir dans cet esprit un budget de la zone euro à partir de 2021. Cependant, l'Europe est encore loin d'un accord politique sur la mutualisation de la dette publique et des ressources fiscales, lesquelles ont historiquement été des éléments clés de la définition du rôle du gouvernement fédéral des États-Unis. Pour autant, la stabilisation économique n'était pas la préoccupation des pères fondateurs américains. Ce sont les dépenses militaires qui jouèrent un rôle primordial dans l'augmentation du budget fédéral américain au début du XIXème siècle[3]. En pratique, le budget fédéral avait pour rôle de financer les dépenses militaires et la protection des frontières, afin de consolider l'existence même d'une nouvelle entité politique. Quelles leçons peuvent-elles être tirées de cette expérience pour l'Europe actuellement ?

L'Union européenne (UE) est confrontée à des risques extérieurs considérables. La présidence de D. Trump et la perspective du Brexit ont suscité de nouveaux doutes sur la solidité de la solidarité atlantique et sur l'autonomie des capacités de défense européenne. À environ 1,3% du PIB, les dépenses de défense de l'Europe représentent moins de la moitié de leur équivalent américain, et restent sensiblement en deçà des engagements pris vis-à-vis de l'OTAN (2 % du PIB en 2024).

Pendant ce temps, sur le front économique, il existe un consensus sur le fait que l'architecture de l'Union monétaire européenne (UEM) reste insuffisamment complète pour prévenir la réémergence de menaces telles que la crise de la dette souveraine de 2012. L'euro et les institutions telles que la BCE garantissent une forme de protection par une monnaie stable et crédible ; cependant les États membres de la zone euro n'ont que peu d'outils à leur disposition pour atténuer les effets sur l'emploi et la croissance de chocs de grande ampleur. En outre, la convergence économique entre pays européens, qui pourrait accroître la robustesse de l'union économique, s'est également enlisée, si ce n'est inversée, depuis la crise financière, et les marchés financiers et bancaires restent divisés selon les frontières nationales. Dans ce contexte, les efforts nationaux visant à renforcer les capacités de défense pourraient créer des tensions budgétaires compte tenu de la prévalence de niveaux élevés d'endettement public et privé.

L'OTAN reste la pierre angulaire de la défense de l'Europe, tandis que les dispositions des traités de l'UE sur la politique de sécurité et de défense commune^[4] sont l'archétype d'une approche intergouvernementale, avec peu de fonctions intégrées (échec du « Plan Plevén » en 1952). Pourtant, les États membres ont récemment montré une volonté accrue d'aller vers une "européanisation de la défense ". En 2016, la France et l'Allemagne ont défini une vision commune pour une union européenne de défense, tandis que l'Italie a également proposé un " Schengen pour la défense "^[5] et une force militaire commune permanente. Dans son discours de septembre 2017 à la Sorbonne, le Président français E. Macron a appelé l'Europe à établir " une force d'intervention commune, un budget de la défense commune et une doctrine commune pour l'action ". En réponse à ces appels, la Commission européenne a lancé un Fonds européen de la défense et a publié un document de réflexion sur les possibilités d'une union de sécurité et de défense, suivis de la création officielle, en décembre 2017, de la coopération structurée permanente (CSP) par 25 États membres dans le cadre de l'UE. En juin dernier, la déclaration de Meseberg a souligné les ambitions de défense et de sécurité de façon encore plus visible que celles concernant l'UEM, mettant en évidence un accord entre l'Allemagne et la France pour " progresser sur la voie d'une défense européenne mieux intégrée ". L'initiative européenne d'intervention, impliquant 9 États membres, dont le Royaume-Uni, a été lancée peu après.

Relever le défi d'assurer une défense autonome de l'Europe, non pas contre, mais à l'appui de l'OTAN, nécessite une volonté commune des États membres de fournir des moyens concrets en partageant son coût tant humain que financier.

Si l'Europe coopérait davantage en matière de défense, elle serait en mesure d'assurer une plus grande sécurité collective tout en maîtrisant ses dépenses publiques et en poursuivant son intégration économique, en ligne avec ses préférences stratégiques et économiques.

Comment la perspective d'une plus grande intégration de la défense est-elle liée à l'intégration économique européenne ?

Une union de la défense peut contribuer à rendre les liens économiques plus étroits et résilients au sein de l'Union, surtout là où c'est le plus nécessaire, à savoir dans la zone euro.

Premièrement, la défense et la sécurité sont des biens publics européens étant donné le caractère commun de la plupart des menaces externes. Une attaque militaire contre un État membre par un pays tiers ne serait pas sans impact sur les autres. En outre, des terroristes ont ciblé l'Europe dans son ensemble, tout en utilisant les facilités offertes par la libre circulation des personnes pour perpétrer leurs actes dans plusieurs pays. La pression à la fermeture des frontières et à la restriction de la liberté de circulation pourrait sensiblement augmenter les coûts d'exploitation des entreprises dans toute l'Europe. Le caractère de " bien commun " d'un marché européen

sécurisé met en évidence l'importance économique de la coopération européenne dans la lutte contre le terrorisme et les autres menaces à sa sécurité.

Deuxièmement, la mutualisation des capacités européennes de défense soulèvent des questions de conception qui sont similaires à celles soulevées par la coordination des politiques économiques ou par l'intégration de l'UEM. Lorsqu'il s'agit de définir une stratégie économique collective, il est nécessaire de se mettre d'accord sur les objectifs, sur la gouvernance, et sur la taille des capacités mises en commun ainsi que des ressources nécessaires pour les financer. De plus, les différences de pratiques démocratiques d'un pays à l'autre quand il s'agit d'autoriser l'usage de la force létale rendraient la prise de décisions communes sur l'envoi de troupes au combat encore plus difficile que son financement.

Troisièmement, en tant que politique "sectorielle", une politique européenne de défense et de sécurité présente un certain nombre de bénéfices qui pourraient contribuer au renforcement de l'UEM.

L'Europe a tout à gagner à la mise en commun de ses capacités de défense et au renforcement de ses marchés de défense

L'analyse du "coût de la non-Europe" en matière de défense a mis, à juste titre, l'accent sur les économies d'échelle dans le développement des capacités de défense, et les possibilités de renforcer l'industrie européenne de défense.^[6] La Commission européenne souligne que la dispersion et la duplication des dépenses de défense dans l'UE présentent de nombreuses possibilités d'amélioration. L'UE dispose de 178 types de systèmes d'armes différents, contre seulement 30 aux Etats-Unis. Au total, les estimations les plus conservatrices évaluent à environ 25 milliards € les gains d'efficacité annuels qui pourraient être obtenus par la coopération européenne en matière de défense, relativement à un montant total de dépenses de 227 milliards € pour l'UE en 2017. S'il atteint son but, le Fonds européen de défense devrait contribuer à matérialiser ces gains économiques. Enfin, la préservation d'une base industrielle et technologique de défense est une exigence stratégique, qui nécessite de bien considérer la manière dont une préférence européenne s'appliquerait.

L'impact des dépenses de défense sur l'intégration économique européenne a peu retenu l'attention

Du point de vue de l'économie de l'offre, l'amélioration des technologies de défense, l'harmonisation des normes et la création d'une industrie de défense européenne intégrée devraient également soutenir la croissance et la convergence au sein de l'UE, et en particulier de l'UEM. Les travaux de la Conférence de Munich sur la sécurité montrent que l'Europe a un besoin d'investissement de 120-140 milliards \$ à saisir en termes d'interconnexion et de

numérisation de ses équipements militaires. Ce qui se passe dans l'industrie de la défense pourrait profiter à terme à la compétitivité de l'ensemble des structures industrielles et manufacturières. Par exemple, l'agence de la défense américaine pour la recherche avancée (DARPA), a joué un rôle clé pour faire bénéficier des entreprises de nouvelles technologies des fonds et des contrats du département de la défense. L'initiative européenne de " disruption " (JEDI) lancée sur une base franco-allemande va dans ce sens.

Outre les gains de l'intégration en termes de développement des capacités industrielles et d'efficience des marchés de la défense, l'impact macro-économique des dépenses de défense peut aussi comporter des bénéfices en termes de stabilisation. Dans le cas des pays faisant l'objet d'une procédure de déficit excessif en vertu des règles budgétaires européennes, de tels gains d'efficacité ou même la mise en commun de dépenses, faciliteraient le respect de la limite de déficit de 3% du Pacte de stabilité et de croissance. Avec une Europe de la défense plus efficace, l'UE n'aurait pas à choisir entre son pacte de stabilité et son " pacte de sécurité ".

Du point de vue de l'économie de la demande, les dépenses de défense sont persistantes et non cycliques : elles peuvent en principe bénéficier à l'activité économique locale indépendamment du cycle des affaires. Les données concernant les États-Unis suggèrent que les États où le secteur de la défense représente une partie très importante de l'économie connaissent une croissance moins volatile que ceux où ce secteur est de taille réduite, voire non-existent.

L'impact économique régional des dépenses de défense a été étudié principalement dans le contexte de fermeture des bases militaires et de réductions budgétaires après la fin de la Guerre froide[7]. Ces études montrent que, pour chaque emploi dans la défense, correspondait jusqu'à un emploi supplémentaire dans l'activité économique connexe de la région. La préoccupation était à l'époque celle de politiques d'accompagnement de la baisse des dépenses de défense. Dorénavant, la préoccupation sera d'éviter le gaspillage résultant d'une rivalité des responsables politiques régionaux dans la course aux emplois liés à la défense. En outre, la poursuite des gains d'efficacité exigerait une consolidation de la base industrielle de défense à l'échelle européenne, qui peut contredire les appels à mieux répartir entre régions les emplois liés à la défense. En bref, une tension risque de se faire jour entre les avantages de stabilisation et les gains d'efficacité.

Un budget européen pour la défense et la sécurité pose aussi la question des ressources communes. À court terme, un impôt européen de défense est probablement aussi difficile à proposer politiquement qu'une taxe carbone européenne. En revanche, un budget européen de défense pourrait dans un premier temps être financé par la mise en commun des ressources budgétaires nationales; en outre, une capacité d'emprunt collective permettrait de faire face aux besoins de financement inter-temporels. Des titres obligataires (ou " emprunts de défense ")

seraient émis en euros, et devraient bénéficier de la garantie conjointe et solidaire des États membres participant à l’union européenne de défense.

Il ne fait pas de doute que l’objectif principal d’une union européenne de défense est stratégique plutôt qu’économique. Certains États se focalisent sur la protection des frontières européennes, tandis que d’autres soulignent la nécessité d’une plus grande participation au développement en Afrique. Une vision stratégique partagée constitue un préalable essentiel à une telle union. En outre, la coopération en matière de défense (comme la CSP) s’étend au-delà des 19 pays de l’UEM – et même de l’UE, ne serait-ce que pour ce qui concerne le Royaume-Uni. Après le Brexit, l’UE sera composée à 70% de pays de la zone euro, avec un engagement de la part de tous les autres (sauf le Danemark) à adopter la monnaie unique, de sorte que la distinction entre les deux ensembles deviendra de moindre importance. Il est par conséquent d’autant plus nécessaire de concevoir l’union de défense de façon à maximiser ses synergies économiques.

L’intégration politique et économique européenne ne peut aller de l’avant que sur la base d’un diagnostic partagé concernant les éléments manquants, et d’un terrain d’entente sur ses bénéfices mutuels. (...) Du point de vue de l’UEM, la sécurité et la défense pourraient fournir un terrain d’entente via le financement conjoint de biens publics européens, mais aussi en tant qu’accélérateur de l’intégration économique. Cette complémentarité plaide pour faire de l’union de la défense une priorité. Pour autant, il faudra surmonter les considérations de politique industrielle nationale, le lobbying régional pour les emplois militaires et les hésitations quant aux instruments de financement commun. C’est pourquoi une telle avancée ne sera peut-être possible que dans le cadre d’un plan d’action plus large de renforcement de l’Union économique européenne.

[1] Les opinions exprimées dans cet article n’engagent que leurs auteurs et non les institutions auxquelles ils appartiennent.

[2] Voir Pierpaolo Barbieri et Shahin Vallée, ” Europe’s Hamilton Moment “, Foreign Affairs, 26 juillet 2017

[3] Voir Jacob Funk Kirkegaard et Adam Posen, Lessons for European Integration from U.S. History, Peterson Institute of Economics, janvier 2018

[4] Articles 42 et 46 du traité sur l’Union européenne

[5] P. Gentiloni, ” EU needs a Schengen for defense “, Politico EU, 15 septembre 2016

[6] B. Ballester, ” The Cost of Non-Europe in Common Security and Defence Policy “, Service de recherche du Parlement européen, 2013

[7] D. Braddon, "The Regional Impact of Defense Expenditure", *Handbook of Defense Economics*, vol. 1, 1995

[Retour au sommaire](#)

POURQUOI LA FRANCE DOIT AVOIR DEUX PORTE-AVIIONS !

par **Richard Labévière**

A l'occasion du salon Euronaval, la ministre de la Défense Florence Parly a annoncé le lancement du programme du (ou des) futur(s) porte-avions français, conformément à la loi de programmation militaire (LPM 2019-2025).

Dans le contexte de la Guerre froide, le Conseil de défense du 23 septembre 1980 avait décidé la construction de « *deux* » porte-avions à propulsion nucléaire de 35 000 à 40 000 tonnes. Inscrit dans la LPM 1984 – 1988, le *Charles de Gaulle* (*CdG*) a été mis en chantier en 1986. Le second devait l'être en 1991. Après plusieurs décalages, il a finalement été décidé, lors de la LPM 1997 – 2002, de reporter sa construction, « quand les conditions économiques le permettront », précisait-on alors.

Aujourd’hui, notre pays ne dispose d’un porte-avions que pendant environ 65% du temps. La disponibilité complète du *CdG* est amputée par les contraintes d’entretien du bâtiment ainsi que les périodes de mise en condition opérationnelle de son équipage et de son groupe aérien. La permanence à la mer du GAN passe donc nécessairement par l’acquisition du second porte-avions que prévoyait la LPM 2003 – 2008 et dont la livraison était annoncée pour la mi-2014, en vue d’une mise en service début 2015. Encore une fois, Bercy est passé par là et le programme n’a pu être tenu.

D’une manière générale, posséder un deuxième porte-avions permet – outre de garantir la mise en condition opérationnelle du GAN en toutes circonstances – de procéder, durant les périodes de double disponibilité, à des relèves pendant des missions de longue durée (supérieures à 4 ou 6 mois selon l’intensité de l’activité aérienne) ; mais aussi d’entraîner les pilotes de relève ou en formation pour assurer l’aptitude à durer à pleine capacité du groupe aérien pour les missions longues ; de combler, à terme, une lacune capacitaire européenne[1] ; éventuellement en mission secondaire, de conduire ou de soutenir une opération aéromobile à partir de la mer avec les hélicoptères d’autres armées, notamment au bénéfice des forces spéciales, ou de renforcer temporairement la capacité de lutte anti-sous-marin (ASM), si la menace l’exige.

La possession d’un second porte-avions n’augmente pas le besoin en nombre de bâtiments d’accompagnement, ni le format de l’aviation embarquée. En effet, celle-ci est dimensionnée par la capacité de déployer – « loin et longtemps » – un seul groupe aérien, avec des relèves partielles sur zone, tout en poursuivant à terre les tâches d’entraînement des pilotes et l’entretien des aéronefs.

LA DÉCISION, C'EST MAINTENANT !

Lorsque deux porte-avions sont simultanément disponibles, un seul met normalement en œuvre le groupe aérien. Le second est utilisé, soit pour l'entraînement des pilotes en formation ou de relève avec les avions de l'échelon arrière, soit pour des opérations aéromobiles ou d'appui à partir de la mer (récupération de ressortissants, assistance dans les opérations humanitaires, appui feu ou contrôle de zone, capacité RESCO[2], etc.) avec l'utilisation d'hélicoptères de combat d'autres armées (Tigre HAP, HAC, etc.). Dans le deuxième cas, il s'intègre au sein du groupe aéronaval ou amphibie déjà constitué qu'il renforce de manière substantielle, ouvrant la possibilité de marquer, par exemple, une forte détermination à déployer des moyens terrestres ou à prendre le premier rôle dans le commandement à partir de la mer.

Aujourd'hui, la permanence à la mer du GAN n'est pas assurée, puisque le *CdG* doit effectuer – régulièrement – des séjours au bassin pour entretiens et modernisations[3]. Depuis son entrée en fonction en 2001, le *Charles* et son groupe ont effectué plus d'un million de kilomètres autour de la planète pour défendre la sécurité et les intérêts de la France. L'équation de la permanence englobe, non seulement le remplacement du *Charles* (à l'horizon 2040), mais aussi la nécessité d'un *sister-ship* – un bâtiment jumeau, pas obligatoirement homozygote – afin d'assurer la cohérence stratégique que garantissait le duo *Foch-Clémenceau*. Lorsque l'un des deux bâtiments entrait au bassin, le second appareillait. Dans cette perspective, le projet sera celui du remplacement du *CdG* par deux porte-avions d'un nouveau type. Il s'agirait d'avoisiner les 70 000 tonnes contre le 42 500 tonnes du *CdG*, afin de s'adapter au nouveau contexte stratégique et aux outils de demain : chasseurs de nouvelle génération et drones (programme SCAF).

Le calendrier est, désormais connu : études achevées en 2021, prochain CPM (gouvernance du personnel militaire) en 2025, la mise en chantier est prévue pour 2026, la livraison en 2036 avec deux ans d'essais pour une admission en service en 2038. D'ici un an et demi, le président de la République disposera donc de l'ensemble des données pour prendre sa décision en toute connaissance de causes : remplacement du *CdG* avec ou sans *sister-ship* ? A voir... étant entendu que les contraintes budgétaires auront, comme d'habitude, le dernier mot.

A ce propos, il serait illusoire de penser qu'un futur porte-avions classique coûterait moins cher qu'un bâtiment nucléaire. Une telle option s'accompagnerait obligatoirement de la construction d'un quatrième pétrolier ravitailleur dédié (environ 500 000 euros) et d'autres infrastructures d'accompagnement qui – au final – rejoignent, voire dépassent le coût d'un porte-avions nucléaire (entre 4 et 5 milliards d'euros). Il ne faut pas perdre de vue non plus les nécessités de notre BITD/Base industrielle technologique de défense dont la DGA (Direction générale de l'armement) reste comptable. Que faire si la composante nucléaire civile venait à faire défaut ? Les tribulations de l'EPR (réacteur pressurisé européen) valide la question. Plus largement, il

s'agit aussi de défendre une filière nucléaire française fragilisé et d'assurer l'avenir de savoir-faire menacés. A force de repousser les échéances, nous prenons du retard sur tous les plans : technologiques et stratégiques.

Concoctée en période de cohabitation, la LPM 2003-2008 a renvoyé les choix à plus tard. En 2007, Nicolas Sarkozy, candidat à l'Élysée, affirmait qu'un deuxième porte-avions était une « évidence opérationnelle et politique ». Mais celle-ci ne constituait toujours pas une urgence pour la LPM 2009-2013, pas plus qu'elle ne le fut pour la LPM en cours d'exécution. Cela, en raison bien-sûr des sacrosaintes contraintes budgétaires. « Quand on veut faire quelque chose, on trouve les moyens. Quand on ne veut pas, on trouve des excuses », aimait dire le général George Patton.

UN INVESTISSEMENT PLUTÔT QU'UN COÛT

Hormis les évidences stratégiques et diplomatiques du dossier, c'est – avant tout – sur la dimension économique (et pas seulement budgétaire) qu'il faut insister, tant celle-ci réclame une véritable *révolution copernicienne* dans la façon de considérer nos dépenses de Défense. Au-delà des investissements directs, le *CdG* a coûté environ 4 milliards d'euros et son IPER[4] de 2017 est estimée à 1,3 milliards. Ce choix, en définitive, plus politique que budgétaire entraîne de multiples retombées en matière d'emplois, de sous-traitance et de recherche. Comme l'a rappelé à de nombreuses reprises l'amiral Bernard Rogel[5] : « lorsqu'on parle du deuxième porte-avions, on se demande toujours ce que cela nous coûte et presque jamais ce que cela nous rapporte... » En effet, les apports induits sont plus difficilement quantifiables, moins immédiats et plus difficiles à communiquer au grand public.

A ce propos justement, il faut rappeler que deux filières françaises notamment ont beaucoup bénéficié – et continuent à le faire – de la construction et remise à niveau du *CdG* : évidente, la première concerne l'industrie nucléaire de notre pays et ses différents sous-traitants dont il faut répéter que le devenir n'est pas coulé dans le bronze. Moins connues sont les apports à notre filière aérospatiale, elle-même niche d'excellence et d'investissements dont les retombées profitent à l'ensemble des secteurs de haute technologie.

Même si comparaison n'est pas toujours raison, regardons seulement le coût de l'opération *Sentinelle*[6], déployée au lendemain des attentats de 7, 8 et 9 janvier 2015, censée répondre à la menace terroriste en protégeant les « points sensibles » du territoire. Ajoutée à une efficacité des plus discutables, celle-ci dépasse désormais un montant qui excède 500 millions d'euros ! Certes, eux-aussi difficilement quantifiables, les résultats de *Sentinelle* n'entraînent assurément aucune retombée en matière de création d'emplois, encore moins en termes d'investissement, de recherche et de toute autre impulsion économique. Autre comparaison d'échelle : celle des *OPEX* (opérations militaires extérieures). La Marine nationale émerge « très peu au surcoût des *OPEX*. En moyenne annualisée, elle met cinq mille

marins en permanence à la mer. Ces cinq mille hommes et femmes en opérations – qui incluent donc les déploiements du porte-avions – émargent pour moins de 100 millions d'euros sur le 1,2 milliard d'euros affecté aux OPEX.

Ainsi, en examinant les chiffres du *CdG*, on peut estimer que le coût d'un futur porte-avions adapté aux formats technologiques et stratégiques adaptés et d'un *sister-ship* se situe entre 4,5 et 5 milliards d'euros. Les productions de notre filière nucléaire militaire n'étant pas exportables, les coûts demeurent relativement fixes, d'autant que le format du futur porte-avions doit excéder celui du *CdG* (70 000 tonnes contre le 42 500 tonnes) pour s'adapter aux mutations technologiques et stratégiques. Prévoir une enveloppe plus large pour la construction du futur porte-avions est, sans doute, légitime et justifié au regard des expériences de plusieurs programmes d'armements français ou européens, qui dépassent souvent les montants des devis initiaux. Quoi qu'il en soit, le fait est que l'investissement devrait s'étaler sur près de quinze ans, soit environ 300 millions d'euros par an.

Cette option s'insère certainement dans le cadre d'une volonté plus large d'assainissement des dépenses publiques afin de dégager les marges nécessaires pour la défense et la Sécurité. Mais surtout, ce choix doit s'accompagner du changement radical de perspective ouvert par l'emblématique rapport du Sénat^[7] consacré à la maritimisation de l'économie mondiale qui démontre – chiffres à l'appui – comment l'effort français de Défense pourrait se transformer en « axe de croissance », soulignant que la construction d'un ou de deux futurs porte-avions pourrait dégager nombre de gains en matière d'emplois, d'investissements et de recherches fondamentales et appliquées.

Notes de bas de page :

[1] Deux PA de projection de puissance pendant au moins un an, donc quatre en parc.

[2] RESCO : mission de recherche et sauvetage au combat.

[3] Le *Charles de Gaulle* a ainsi été indisponible pendant trois ans et demi, sur les 16 années de service ; ce qui représente pour notre pays trois années sans les « 42 000 tonnes de diplomatie » du seul Groupe aéronaval de la Marine nationale.

[4] IPER : indisponibilité périodique pour entretien et réparations.

[5] Amiral Bernard Rogel : ancien chef d'état-major de la *Marine nationale* (du 12 septembre 2011 au 13 juillet 2016). Il est actuellement le chef d'état-major particulier du président de la république.

[6] Après les attentats du 13 novembre 2015, l'effectif de *Sentinelle* est porté à 10 000 militaires. 6 500 sont déployés en Île-de-France et 3 500 en Province. Au total ce sont 50 unités qui ont été mobilisées pour faire face à cette augmentation du nombre de militaires participants à l'Opération *Sentinelle*. À cela s'ajoutent les 1 500 marins qui assurent la défense des approches maritimes de la France et les 1 000 militaires de l'Armée de l'Air qui assurent la sécurité permanente de l'espace aérien français. Cela porte donc à environ 13 000 militaires qui assurent la sécurité sur le territoire métropolitain. Selon le ministre de la Défense, la mission de

Sentinelle va au contraire « s’élargir » en étant « plus déployée en province » et en agissant « à la fois sur la sécurisation des frontières », avec les forces de sécurité intérieure, et « sur les flux », notamment dans « les zones touristiques » et « au moment des grands événements culturels ou de musique ». En février 2017, on dénombrait 7.000 militaires (pouvant aller jusqu’à 10.000) déployés sur tout l’ensemble du territoire.

[7] *Maritimisation : la France face à la nouvelle géopolitique des océans.* Rapport d’information de MM. Jeanny LORGEOUX et André TRILLARD, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées n° 674 (2011-2012) – 17 juillet 2012.

Extrait de <http://prochetmoyen-orient.ch/>

[Retour au sommaire](#)

QUEL SOLDAT POUR DEMAIN

C'est bien de l'homme que tout dépendra.

Quelles sont les conditions nécessaires pour répondre aux futurs besoins ?

par le général(2S) Olivier Becdelièvre

Les armées bénéficient aujourd'hui, et depuis plusieurs années, d'une image très positive et d'un large soutien de l'opinion, qui ne sont sans doute pas étrangers à la bonne tenue du recrutement. Cette situation repose cependant sur un paradoxe : la société a tendance à évoluer dans le sens du relativisme et de la permissivité, tandis que les vertus du soldat relèvent de l'engagement personnel et du sens de l'absolu. Le soldat, issu de la société et destiné, tôt ou tard, à y retourner, doit pratiquer les vertus qui lui sont propres, sans se couper d'un milieu qui, s'il lui est attaché, ne le comprend pas toujours. C'est ce paradoxe qu'il s'agit, demain comme aujourd'hui, de gérer afin que le soldat, celui de l'armée de Terre en particulier, puisse remplir sa mission au mieux, conforté par un environnement familial, social, culturel qui lui soit favorable. Question déjà débattue et largement évoquée par les différents.

Conseils de la fonction militaire (CFM), comme par la Revue stratégique de défense de 2017, que l'Ambition 2030 du Président de la République, qui conduit à placer la LPM 2019-2025 « *à hauteur d'homme* », vient remettre au coeur du débat sur la condition militaire. Ceci étant, vouloir dresser un tableau de l'environnement « *idéal* » du soldat de demain est naturellement hasardeux, et l'on constate par ailleurs que nombre de dispositions ont déjà été prises, ce qui ne contribue pas à l'originalité de l'exercice. Il est cependant possible d'explorer quelques directions de recherche et de développer plusieurs orientations susceptibles de contribuer au développement des rapports du soldat et de la société dans les années qui viennent.

Une approche en trois points sera retenue :

« *En amont* » du service actif : contribuer aux conditions d'un recrutement de choix, insérer le soldat dans son environnement.

« *Dans l'exercice* » du service actif : améliorer le « *quotidien du soldat* ».

« *En aval* » du service, et dans la société : entretenir l'esprit de défense.

1 – En amont : effort sur l'attractivité, pour un recrutement de choix.

Cet effort n'est pas nouveau, et l'image du « *sergent recruteur* » de l'Ancien régime n'est évidemment pas loin. Au-delà des aspects structurels de la question, tel que le facteur endogène,

ou effets d'aubaine liés à la conjoncture économique, il s'agit de faire connaître à la jeunesse la place de la défense dans la société, d'en cultiver les valeurs et de susciter pour elle un intérêt générateur de vocations.

Il n'y a certes pas lieu de revenir sur les dispositions actuelles, du moins en ce qui concerne la chaîne recrutement, son maillage actuel et la contribution des unités (régiments), qui jouent bien leur rôle et satisfont les besoins des armées, ce que la bonne tenue des chiffres du recrutement confirme. L'effort semble devoir être porté, en amont des CIRFA, par les acteurs extérieurs à la défense et en particulier le milieu éducatif au sens large (famille, école, mouvements divers) dont on pourrait légitimement attendre une attitude plus constructive.

Le parcours de citoyenneté renouvelé, tel qu'il ressort des travaux parlementaires⁸, pour peu qu'il soit respecté et pratiqué avec volontarisme, jouera là, bien entendu, un rôle prépondérant. Il serait souhaitable que sa mise en œuvre résolue se traduise par une évaluation des élèves, et que les phases prévues dans le cadre de la scolarité soient prises en compte dans les résultats individuels, sous forme, par exemple, de points de « *bonus* » lors des examens. 8 Rapport d'information n°667 de Mmes Dubois et Guérel à l'Assemblée nationale, 14 février 2018.

L'opportunité offerte par le Service national universel (SNU) doit être, bien entendu, saisie pour mieux faire connaître la défense et recruter au profit des forces. Le volontariat pour servir au sein des armées, soit suscité par le SNU, soit spontané, pourrait être encouragé par l'attribution de bonifications telles que points de retraite ou priorités à l'embauche à l'issue du temps de service. Les étudiants ou élèves des Grandes Ecoles pourraient se voir astreints à une préparation militaire visant à leur donner, au titre de la réserve, une formation en matière de défense en corrélation avec le niveau de leurs études. C'est là un chantier à explorer, en vue de décisions politiques à prendre dans le cadre de dispositions légales ou réglementaires qui devront, si besoin, évoluer.

Par ailleurs, la qualité du recrutement dépend, et continuera de dépendre, des perspectives professionnelles et sociales offertes au soldat qui, issu de la société, y retournera. Il est normal que l'armée de terre cherche à fidéliser les meilleurs de ses « *contractuels* », officiers, sous-officiers ou militaires du rang, mais tous n'ont pas vocation à faire carrière et il paraît indispensable, si nous voulons maintenir un flux de qualité, que ceux qui quittent l'institution après quelques années ne soient pas laissés sur la route. L'effort réel, déjà consenti par les armées, et en particulier par l'armée de Terre, doit être poursuivi, car il importe que ceux et celles qui quittent notre institution s'en fassent les et non les détracteurs (cf. rapport LPM §3.1.3.2. « *Facteur ... la transition professionnelle sera améliorée* »).

2 – Dans l'exercice du service actif : l'amélioration du « *quotidien du soldat* ».

Il importe que le soldat de demain trouve dans l'armée de Terre ce qu'il vient y chercher : un engagement militaire dans un cadre spécifique (celui d'une Arme) au service du Pays. Il est donc urgent, le CEMAT l'a souligné et la plupart des observateurs en conviennent, de rendre sa place à la formation collective et à l'entraînement des unités dans leur spécialité. C'est, bien entendu, d'abord, un problème de préparation opérationnelle et d'efficacité, c'est également un facteur de motivation pour les cadres comme pour la troupe, ce que souligne le rapport LPM (§3.1.1.2) : « *l'activité opérationnelle des forces... contribue au moral du personnel, à l'attractivité du métier des armes et in fine à la fidélisation* ».

On ne choisit évidemment pas ses missions, mais il paraît essentiel de prioriser les missions de « *guerre* » ou les opérations extérieures, qui sont au cœur du métier des armes, au détriment, autant que faire se peut, des missions de sécurité intérieure qui relèvent, par leur nature, du domaine des forces de police. L'allègement du dispositif SENTINELLE, du fait de la réduction de la « *facture* » des effectifs engagés, de l'aménagement de la mission dans le sens de la mobilité, et de la moindre pression sur les unités permise par les recrutements de 2016 et 2017, va naturellement dans le bon sens. Et, dans la mesure où une certaine contribution à la sécurité intérieure est irréductible, Réflexions pour l'armée de Terre de demain – Dossier G2S n° 22 – Juillet 2018 **33** le recours à du personnel de réserve, comme c'est déjà le cas, doit être privilégié autant que faire se peut, en évitant toutefois l'écueil de (re)créer « *l'armée à deux vitesses* » tant décriée, à juste raison, dans le passé. L'effort consenti pour la formation collective aura également pour effet d'accroître la cohésion des unités. Le rôle primordial joué dans ce domaine par les engagements opérationnels, surtout sensible au sein des unités élémentaires, ce qui est essentiel, pourra ainsi être utilement prolongé au-delà, à l'échelon du bataillon ou du régiment, en capitalisant sur l'excellence poursuivie dans le domaine de spécialité.

Il importe par ailleurs de préserver le statut particulier du soldat, justereconnaissance de la Nation envers ceux et celles qui se consacrent à sa défense (RSD § 319). Le statut militaire, et plus généralement celui du combattant, consacre en effet une spécificité. L'usage raisonné et ordonné de la force, pouvant aller jusqu'à l'élimination physique des adversaires en conflit, essence même de la qualité de combattant, est à l'évidence exorbitant du droit commun, et il convient absolument de consacrer cette exception par un statut particulier, qui met notamment le soldat à l'abri des tentatives de judiciarisation des conflits, essentiellement nuisibles à l'efficacité de l'outil militaire (cf. rapport LPM, §3.1.1.2).

Pour spécifique qu'il soit, l'engagement du soldat n'a de sens que dans le cadre de la Nation et en symbiose avec elle. Il importe donc de conserver et développer les liens des formations militaires avec leur environnement local. Les partenariats, jumelages et parrainages divers ne

sont certes pas une nouveauté, encore faut-il les cultiver. L’ancrage d’une unité dans sa région, son poids dans l’économie locale, mais surtout le capital de sympathie qu’elle sait entretenir et faire fructifier contribuent à son attractivité et, plus généralement, au soutien de la population à son armée.

Les réserves tiennent également un rôle essentiel, non pas seulement comme complément opérationnel des forces d’active, mais comme lien entre l’armée de Terre et son environnement. Au-delà d’une réserve citoyenne à vocation relationnelle, il importe de porter un effort plus significatif sur les réservistes « *opérationnels* » dont le taux d’emploi reste bien en-deçà des possibilités ouvertes par la réglementation, que la LPM prévoit, du reste, d’élargir. Renforcer l’attractivité du régime des réserves en recourant, par exemple, à des mesures incitatives comme des exonérations de charges pour les entreprises employant des réservistes pourrait être un signal encourageant.

Du reste, si l’on peut comprendre que le secteur privé soit peu enclin à admettre l’absentéisme de collaborateurs réservistes, il devrait en être autrement de la fonction publique, au sens large, dont on pourrait attendre une attitude plus ouverte. Il ne serait pas indifférent que le ministère des Armées prêche lui-même d’exemple en liant certains postes de responsabilité ouverts au personnel civil à la signature d’un engagement dans la réserve. Les fonctionnaires concernés, après une formation militaire adéquate, pourraient, en fonction du besoin, participer aux exercices et aux opérations des unités qu’ils soutiennent.

3 – « *En aval* » du service actif : entretenir un consensus au profit de la défense.

L’objectif à poursuivre est de susciter et d’entretenir, au sein de la Cité, un consensus au profit de la défense et des forces armées. Il s’agit bien, selon les termes du rapport annexé à la LPM (§3.1), de « *faire du militaire un citoyen moderne, pleinement intégré dans une société animée d’un solide esprit de défense, développé dès la jeunesse, et capable de contribuer à sa propre protection à travers les réserves opérationnelles* ».

Le soldat n’est pas un individu isolé, et le rôle des familles, ou des proches, est essentiel pour son propre équilibre comme pour l’insertion des unités dans le tissu local. À cet égard, le « *plan familles* », mis en oeuvre par le ministère des Armées, est le bienvenu. Au-delà de ses aspects sociaux, dont les effets devront se faire sentir dans la durée, il s’agit bien, pour nos armées et principalement l’armée de Terre, de conquérir « *les esprits et les coeurs* » de familles ou de proches, souvent confrontés aux aléas, contraintes et sujétions de la vie militaire, de sorte que leur soutien leur soit acquis. Il en va, là aussi, de l’équilibre d’un soldat confronté à des situations et des missions dont la difficulté ira vraisemblablement en s’accroissant. La « *communauté militaire* » constituée par les familles et les proches des soldats doit ainsi devenir,

si elle ne l'est déjà, le meilleur avocat des armées dans la société. Il importe par ailleurs d'entretenir le réseau d'anciens militaires, soit récemment rendus à la vie civile et de nouveau actifs dans d'autres secteurs, soit retraités après une carrière plus longue. Ce réseau, mis à contribution pour la reconversion des militaires quittant le service, pourrait s'appuyer sur des amicales, régimentaires ou autres, qui peuvent capitaliser sur les expériences vécues en commun, la fraternité d'arme, et plus généralement l'esprit de corps. Sans doute un certain « *rajeunissement* » de ces amicales, ou associations d'anciens, est-il nécessaire, mais l'ancrage historique, comme géographique, n'est cependant pas à négliger. Les unités et formations sont en effet les héritières d'une histoire, et leur quotidien s'inscrit dans la durée. Leur passé, souvent glorieux, appartient à la « *culture d'arme* » et contribue, s'il en est besoin, à la prise de repères chez les plus jeunes.

Ces associations d'anciens militaires gagneraient certainement à resserrer leurs liens entre elles, la mise en commun de leur expérience et de leurs acquis devant contribuer à leur enrichissement mutuel, et, surtout, à faire entendre leur voix. Sans remettre en cause leur exclusion du périmètre des APNM, on peut toutefois, à cet égard, regretter que celles-ci ne puissent s'ouvrir ni aux militaires retraités ou anciens militaires, ni aux familles de militaires. Elles y auraient certainement gagné en représentativité, à l'instar du *Bundeswehrverband* allemand dont les 220 000 adhérents représentent une masse critique nécessairement prise en considération dans la prise de Réflexions pour l'armée de Terre de demain – Dossier G2S n° 22 – Juillet 2018 35 décisions touchant aux forces armées. À défaut, on ne peut qu'encourager nos concitoyens à augmenter, par leur adhésion, la représentativité d'une association telle que l'ASAF, dont la seule vocation est le soutien à l'armée française et l'entretien de l'esprit de défense.

En conclusion, il s'agit bien de faire en sorte que le soldat de l'armée de terre du futur proche, soit un citoyen moderne, intégré dans une société au sein de laquelle l'esprit de défense soit lui-même développé et affermi. Cette ambition n'est pas nouvelle, même si elle a été réaffirmée dans le cadre de l'Ambition 2030 du Président de la République, et beaucoup a déjà été entrepris. Il s'agit maintenant de favoriser les conditions de développement d'un cercle vertueux qui repose, pour l'essentiel, sur un recrutement de qualité, des soldats bien formés et aguerris, et un consensus entretenu entre autres par des associations dynamiques et représentatives.

**Cet article fait partie du dossier n°22 réalisé par Le Cercle de réflexions du G2S
« Réflexions pour l'armée de terre de demain » publié en juillet 2018 et consultable
sur : <http://www.gx2s.fr/>**

[Retour au sommaire](#)

DE L'IMPORTANCE DU FACTEUR INTERNATIONAL DANS LA DÉFINITION DE L'ARMÉE DE TERRE FUTURE

par le GCA (2s) Jean-Paul Perruche
appuyé par le général(2S) Dominique Trinquand

Le futur de l'armée de Terre ne peut uniquement se concevoir comme un exercice national. Notre implication dans les alliances ne peut que croître. C'est l'objet des réflexions. Le futur de l'armée de terre ne peut uniquement se concevoir comme un exercice national. Notre implication dans les alliances ne peut que croître.

L'évolution prévisible du contexte sécuritaire mondial rend plus que probable le fait que les futures opérations militaires seront internationales. Pour des raisons à la fois politiques (évolution de rapports de forces) et économiques (coût des moyens et des opérations), la France, malgré le redressement de son budget de défense, verra ses capacités de s'engager seule dans des opérations lourdes et longues se restreindre.

La récente Revue stratégique commandée par le Président de la République, fixe l'objectif d'un modèle d'armée équilibré (assurant à la France autonomie et liberté d'action) et indique que cette armée doit disposer « *des capacités nécessaires pour atteindre les effets militaires recherchés sur la totalité spectre des menaces et des engagements possibles, y compris les plus critiques* ». Elle note cependant que « *nous trouvant confrontés à des acteurs plus nombreux, plus divers, aux ambitions et postures plus affirmées, aux capacités plus robustes, coopérations et partenariats seront nécessaires dans la plupart des situations* ». Les engagements actuels dans la Bande sahélio saharienne (BSS) et au Moyen-Orient peuvent être considérés comme révélateurs à cet égard. L'optimisation des capacités futures de l'armée française et donc de l'armée de Terre, devra se décliner non seulement en termes de performances militaires nationales, mais aussi de coordination avec des alliés et d'influence sur la conduite des opérations internationales.

Par ailleurs, le modèle d'armée de Terre française du futur ne saurait ignorer l'engagement européen de la France et le rôle moteur pris par notre pays dans la laborieuse mise sur pied d'une Politique de Sécurité et de Défense Commune (Europe de la Défense) depuis le traité de MAASTRICHT (1993), engagement clairement renouvelé par le nouveau Président de la République : « *nous devons renforcer l'articulation entre autonomie stratégique nationale et ambition européenne, entre intérêts nationaux et intérêts partagés... Dans ces domaines, le partenariat sera systématiquement recherché lorsque nous ne disposons pas seuls des capacités nécessaires et que les conditions politiques sont réunies* »(1).

Pour que l'armée de Terre participe d'une armée française de premier rang, elle doit donc pouvoir jouer un rôle central dans la construction d'une capacité opérationnelle européenne efficace, comme dans les engagements internationaux au sein de l'OTAN, ou de coalitions *ad hoc*, dans le cadre de l'ONU ou non, auxquels la France devrait prendre part. L'examen des obligations, des contraintes et des opportunités qu'entraîne cet impératif est donc essentiel. Il doit tenir compte des différents types d'engagement potentiels mais aussi des caractéristiques des cadres internationaux dans lesquels ils pourraient s'inscrire.

L'expérience montre que la plupart des opérations internationales se déroulent avec un mandat de l'ONU, qu'il s'agisse d'opérations déléguées par l'ONU à d'autres organisations sur la base d'une résolution (Libye, RDC, Irak...) ou à des coalitions de forces *ad hoc* agissant directement sous le contrôle du département des opérations de maintien de la paix (DOMP). La France a pris une large part à ces opérations dans les dernières décennies : UNPROFOR en Bosnie, FINUL au Liban, MINUSCA en RCA ou MINUSMA au Mali... en y tenant un rôle de premier plan. Cette posture volontariste se poursuivra sans doute à l'avenir, de la part d'un pays membre permanent du Conseil de Sécurité, notamment sur le continent africain. Elle impose que les forces françaises conservent, et même développent, leurs capacités à fédérer, entraîner et exercer un *leadership* sur des contingents de divers pays, dans des contextes anticipés ou non. La création d'une interopérabilité dans ces circonstances doit donc faire partie des capacités à développer par l'armée de Terre, qu'il s'agisse des systèmes de commandement, des équipements, ou des standards minimums en matière de concepts et de doctrines.

S'agissant d'opérations militaires conventionnelles de haute intensité, le cadre de l'OTAN ou de coalitions *ad hoc* sous *leadership* américain reste le plus vraisemblable, mais les développements politiques récents devraient inciter les Européens à préparer des capacités autonomes.

Les Livres blancs de 2008 et 2013 fixaient l'ambition de la France à la capacité de commandement d'une division incluant 2 ou 3 brigades françaises éventuellement renforcées par 1 ou 2 brigades alliées. De telles opérations paraissent assez improbables en Europe (dissuasion nucléaire) même si un engagement conventionnel dissuasif face à l'attitude aggressive de la Russie dans son étranger proche semble plus réaliste. Il se conçoit d'abord dans le cadre de l'OTAN et bien que la France ne se trouve pas en première ligne, elle ne saurait se soustraire à son devoir de solidarité avec ses alliés et doit pouvoir prendre une place correspondant à son rang dans le dispositif défensif de l'Alliance. Ceci inclut notamment des capacités de déploiement rapide de forces terrestres dans cette zone, d'intégration dans la chaîne de commandement opérationnel de l'OTAN, et de prise sous commandement ou contrôle opérationnel d'unités alliées de divers formats. L'acquisition de moyens de commandement et de contrôles performants et sûrs le permettant est donc un impératif.

Des opérations de haute intensité sont également possibles à l'extérieur de l'UE, notamment dans des pays du voisinage ou plus lointains, comme l'ont trouvé les interventions en Afghanistan ou au Moyen-Orient.

Cela justifie l'implication de l'armée de Terre dans la planification de l'OTAN, son entraînement régulier avec les principales forces de l'Alliance, son interopérabilité entretenue avec elles (STANAG) et son intégration dans le système de commandement et logistique interallié. Dans ce type d'engagement, la puissance américaine, et donc l'influence des États-Unis d'Amérique, seront toujours prépondérantes, mais le niveau de contribution et la crédibilité des capacités françaises seront déterminants sur l'influence que la France pourra exercer sur la conduite d'ensemble des opérations. Les opérations de l'OTAN menées depuis la fin de la guerre froide ont toujours été conduites avec un système de commandement intégré, mais avec des déploiements sur les théâtres (Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Afghanistan), de forces réparties par secteur selon le principe de Nation-cadre, (les Nations cadres étant les principaux contributeurs). Des scénarios d'engagement de l'OTAN sans *leadership* américain sont théoriquement possibles, mais l'intervention de 2011 en Libye en a montré les difficultés. Une réflexion plus approfondie sur ce cas de figure sera nécessaire pour en apprécier les conditions et les limites. Il pose notamment la question de la responsabilité partagée entre Européens et du *leadership*, problématique qui s'apparente à celle des opérations effectuées dans un cadre européen (UE ou coalitions européennes).

À l'heure actuelle, les capacités de l'UE dans le cadre de la PSDC sont limitées à des opérations de faible intensité et de courte durée, mais le besoin de les renforcer est exprimé régulièrement par les Chefs d'État et de gouvernement de l'UE à la recherche d'une plus grande autonomie stratégique. Une capacité opérationnelle collective et crédible des Européens, permettant d'additionner leurs forces en partageant la responsabilité des opérations est non seulement nécessaire pour éléver leur niveau d'ambition, mais elle favorisera aussi un rééquilibrage des capacités au sein de l'OTAN. Les perspectives d'engagements au sein de l'une ou l'autre organisation s'en trouveront élargies. Une impulsion nouvelle a été donnée en ce sens par le Président français avec l'initiative de Force d'intervention européenne(2). L'objectif de faire de l'armée française la première d'Europe répond au besoin d'entraîner les autres pays par l'exemple et d'instaurer la confiance dans les capacités européennes. Il ne sera atteint que si la France, qui ne saurait inspirer la même confiance dans sa puissance militaire que les États-Unis d'Amérique, convainc ses partenaires d'accepter les risques afférents à des engagements communs au service d'intérêts partagés. Il implique une recherche constante de la coopération, voire de l'intégration de capacités où c'est possible, ainsi que des efforts budgétaires significatifs dans la durée permettant de rester en tête de la course technologique.

La France ayant vocation à constituer le noyau dur des forces européennes, il est de l'intérêt de l'armée de Terre de prendre l'initiative afin de rapprocher les cultures et les modes d'action des

unités terrestres des différents pays membres de l'UE. Cela devrait notamment comporter une analyse des différences et des domaines de complémentarités de ces forces, ainsi que l'admission d'officiers et sous-officiers européens en nombres conséquents dans les écoles de formation et dans les exercices « *Terre* ». Une attention particulière devrait être portée aux domaines renseignement et logistique. L'acquisition du renseignement tactique, mais aussi son partage et son exploitation au niveau européen, doivent être considérés comme des besoins essentiels et prioritaires, tout comme la préparation à l'avance de systèmes de soutien rationalisés et les plus intégrés possibles. Des exercices d'entraînement appliqués aux différents théâtres potentiels pourraient être organisés dans le cadre de l'UE afin de replacer les engagements potentiels dans un contexte politique et opérationnel réaliste éclairant à l'avance sur la composition des contingents européens et le niveau d'intégration des unités nationales. De telles mesures d'anticipation pourraient en outre être réalisées dans le cadre de coalitions plus limitées et débordant éventuellement du cadre de l'UE (Royaume-Uni *post Brexit*).

Ce besoin de coopération dans l'action, se trouvera conforté par l'accroissement du coût des équipements et des systèmes d'armes ; le développement et l'acquisition d'armements en commun (spécialement entre Européens) s'imposera donc de plus en plus pour satisfaire des besoins devenant inaccessibles au niveau national, comme l'illustre la problématique de production en Europe d'un avion de combat futur. Toutefois, les contraintes politiques et industrielles nationales, qui affectent aujourd'hui les programmes en coopération ne disparaîtront pas d'elles-mêmes et contraindront les opérationnels à une certaine flexibilité dans leurs spécifications. C'est pourquoi, l'armée de Terre devra suivre avec attention les efforts de mise en cohérence des planifications de défense (*Defense Planning*) aux niveau politique et industriel et les exigences de complémentarité qui pourraient en résulter.

Les contraintes liées aux engagements terrestres multinationaux dépendront des types d'opérations et des spécificités propres à chaque cadre d'engagement international. Elles doivent donc être analysées dans cette grille. Le niveau d'intégration à réaliser dans des opérations européennes est à l'évidence plus élevé que dans l'OTAN où la puissance militaire américaine constitue à elle seule une garantie. Les concepts, doctrines et mesures d'interopérabilité réalisés dans l'OTAN sont un acquis précieux, mais doivent être complétés par des pratiques spécifiques permettant d'agir dans le cadre de l'UE ou en coalition de circonstance. L'armée de Terre se doit de s'y investir afin de tenir tout son rôle dans les opérations futures et d'accroître par-là la crédibilité opérationnelle de la France. L'évolution rapide du contexte de sécurité mondial et les incertitudes qu'elle génère rendent difficiles une vision nette des engagements et des cadres potentiels à privilégier. Elle implique cependant qu'une priorité soit mise sur les moyens d'anticipation, la flexibilité des formats d'intervention, la coopération européenne et l'investissement dans les nouvelles technologies.

1- Revue stratégique 2017.

2- Discours à la Sorbonne, 26 septembre 2017.

Cet article fait partie du dossier n°22 réalisé par Le Cercle de réflexions du G2S « Réflexions pour l'armée de terre de demain » publié en juillet 2018 et consultable sur : <http://www.gx2s.fr/>

[Retour au sommaire](#)

LA FRANCE ET SON PISTOLET AUTOMATIQUE

LA GRÈCE EN NÉGOCIATION POUR L'UTILISATION DE DEUX FREMM ?

UKRAINE ET TURQUIE UN AVION DE TRANSPORT MILITAIRE EN COMMUN

INITIATIVE EUROPÉENNE D'INTERVENTION

LA FRANCE DOIT ENFIN CHANGER SON PISTOLET AUTOMATIQUE

Cela ne fait, en effet, que 68 ans qu'elle équipe l'armée française : Mac 50 signifie Manufacture d'armes de Saint Etienne, modèle 1950.

L'arme est complètement obsolète et doit coûter cher en pièces de rechange car la Manufacture d'origine est fermée depuis longtemps. En effet le problème est d'assurer la disponibilité des pièces de rechange pendant au moins trente ans : il faut donc qu'une société poursuive la fabrication de ce genre d'armes.

C'est le cas des fabricants d'armement qui vont être en compétition.

Le Glock 17 –fabriqué par une société autrichienne, un modèle modernisé vient de sortir : armes fiables, légères, modernes quant à ses sécurités, chargeurs de 17 coups et adoptées par toutes nos forces spéciales depuis de longues années.

Très répandues aux Etats Unis où l'on ne badine avec les armes, c'est actuellement le meilleur rapport qualité/prix en France pour un tireur sportif. Donc la France doit avoir une marge de manœuvre !

L'Angleterre, pourtant longtemps fidèle à la FN Herstal, vient aussi de l'adopter.

Ne renouvelons pas l'erreur du Famas et prenons une arme européenne auprès d'un fabricant sérieux et pérenne.

LA GRÈCE NÉGOCIERAIT L'UTILISATION DE DEUX FREMM ?

La Grèce serait en train de négocier l'utilisation de deux FREMM en leasing pour donner suite aux tensions dans la Méditerrané orientales et face à la Turquie qui réarme à grande vitesse. On parle des frégates Languedoc et Aquitaine.

Cela est pour le moins curieux si l'on pense à la pénurie de bâtiments neufs qui caractérise en ce moment la flotte française. La marine nationale considère qu'il lui manque au moins 3

FREMM et qu'elle n'a actuellement que quatre frégates FREMM, une cinquième est en cours de livraison et que les dernières ne sont pas attendues avant 2020 ou 2025.

UKRAINE ET TURQUIE UN AVION DE TRANSPORT MILITAIRE EN COMMUN

L'Ukraine va développer un avion avec la Turquie en prenant pour base son avion l'Antonov An 70 qui avait été développé avec la Russie mais qui est resté au stade de quelques appareils d'essais.

Le nouvel appareil An 188 aura une charge utile de 50 tonnes, 400m³ ou 300 fantassins et pourra atterrir sur des pistes sommaires de 600 à 880 mètres avec des propulseurs occidentaux et des pièces d'origine ukrainiennes ; reste à savoir si le nouvel avion aura le rayon d'action de l'An 70 qui était de 8.000km.

La suggestion de développer le gros porteur An 124 Condor avec la France ou une entité européenne, sans être nouvelle, n'est pas farfelue : il serait complémentaire de l'AM400 dont les caractéristiques (340m³,37 tonnes...) sont proches du futur An 188...Alors que l'An 124 Condor pourrait transporter 150 Tonnes , un volume de 1270 m³, pour des pistes de 2800m.

Il suffit de vouloir, mais peut-être attendons-nous que la Turquie s'intéresse aussi à cet appareil : comme cela nous pourrons le lui louer...

INITIATIVE EUROPÉENNE D'INTERVENTION

9 pays ont signé...

d'après Anne Bauer des Echos

« La France rassemble huit autres pays dont le Royaume-Uni pour aller vers une force européenne d'intervention. Un embryon d'état-major européen doté d'une culture stratégique commune et mobilisable rapidement en cas de crise.

Les ministres de la défense de neuf pays européens ont signé une lettre d'intention pour adhérer à « l'initiative européenne d'intervention » (IEI) prônée par Paris. Le but ? Créer une sorte de force d'intervention rapide européenne sans passer par les mécanismes pesant de la politique commune de défense qui implique tous les Etats membres.

Alors que l'Allemagne souhaitait renforcer la défense européenne à travers une politique classique réunissant tous les Etats-membres, le président de la République Emmanuel Macron prônait une force légère entre Etats prêts à entrer ensemble rapidement dans une opération militaire, en cas d'urgence : catastrophe naturelle, évacuation de ressortissant, lutte contre une attaque terroriste...

L'IEI est encore loin de ressembler à une armée européenne apte à défendre le continent sur un quelconque théâtre d'opérations. C'est un premier pas vers une culture stratégique et militaire commune, puisqu'il s'agit de faire travailler ensemble les Etats-Majors de quelques Etats motivés. Au premier rang desquels les Britanniques, qui ont l'une des toutes premières armées d'Europe et ne cessent de répéter qu'en dépit du Brexit, ils veulent rester des partenaires de premier plan de la sécurité européenne.

Outre la France, les signataires sont l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, l'Estonie, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni, qui doit quitter l'Union en mai 2019. L'Italie avait aussi donné son accord, mais « le nouveau gouvernement aurait besoin d'un peu de temps pour examiner toutes les options ».

L'initiative se veut complémentaire et non concurrente de l'Otan. A l'heure où le président des Etats-Unis ne semble plus décidé à payer pour la défense européenne et où l'engagement des Etats-Unis dans les forces alliées se fragilise, l'IEI est aussi une manière de montrer que les Européens peuvent prendre en main leur destin. »

[Retour au sommaire](#)

DÉFENSE EUROPÉENNE : MYTHE MORIBOND ...

par **Guillaume Berlat**

« *Tout état doit se créer une utopie lorsqu'il a perdu le contact avec le mythe* » nous enseigne Ernst Jünger. Le moins que l'on puisse dire est que cette maxime pertinente trouve un point d'application dans la pratique quotidienne des relations internationales. Utopique, elle l'est souvent, mythique, elle l'est également. Les internationalistes, peu au fait des us et coutumes de la diplomatie, ont tendance à minorer cette dimension romanesque, liturgique qui explique bien des choses que la raison ne parvient pas à éclairer. La problématique, le paradigme, pour ne pas dire le serpent de mer de la défense européenne, entre à l'évidence dans cette catégorie d'objets diplomatiques non identifiés (ODNI).

On le croit perdu dans les entrailles de l'Histoire et c'est alors que tel Lazare il renaît de ses cendres au moment où personne ne l'attend. Le « Brexit » ; l'incurie du SEAE ; les prudences de gazelle d'une immense majorité ; les instabilités nées des élections en Allemagne, en Autriche, en Espagne... ; la diminution d'appétit des peuples pour la chose européenne... contribuent à mettre en sommeil ce désir de doter l'Union d'une authentique politique étrangère, de défense et de sécurité commune (les acronymes de ce machin évoluent avec le temps). Il est vrai qu'à Bruxelles existe un bidule qualifié d'Alliance atlantique ou de NATO pour les anglo-saxons qui s'occupe de sujets de défense, un joujou, voire un redresseur de torts universel auquel semble être particulièrement attaché l'oncle Sam qui veille, comme le lait sur le feu, de la sécurité des citoyens européens. Mais en cette période de « *transformation* » générale voulue par le président de la République, Emmanuel Macron, la défense européenne ne fait pas exception. Jupiter parvient au tour de force de redonner corps à l'automne 2017 à ce qui n'était plus qu'un fantasme.

Mais, quelques mois après, à Munich en février 2017, les espoirs de relance de cette noble idée sont douchés tant la curée est impressionnante. Le rêve tourne au cauchemar.

LA BRÈVE RÉSURRECTION JUPITÉRIENNE : LE SURSAUT DE LA SORBONNE

Emmanuel Macron prend à bras-le-corps le problème européen avec son discours refondateur de la Sorbonne qui comporte un important volet relance de la politique européenne de défense et de sécurité. Il suscite un regain d'intérêt qui se concrétise à travers quelques premiers pas concrets.

Un discours refondateur de l'Europe

Emmanuel Macron ne fait partie de la lignée des présidents de la République qualifiés trivialement de « fainéants ». Il ferait plutôt partie de la catégorie des hyperactifs (certains esprits chagrin iraient jusqu'à le qualifier d'agitateur), des agitateurs ou des passeurs d'idées. La construction européenne n'échappe pas à sa volonté de refondation devenue plus importante encore en raison d'une période de sommeil prolongée de la Belle au bois dormant. Tel est l'objectif poursuivi avec son discours de la Sorbonne prononcé quelques jours après celui devant l'Assemblée générale de l'ONU, véritable déclaration d'amour au multilatéralisme. Les commentateurs éclairés évoquent un sursaut salutaire pour le projet européen au moment où l'Allemagne entre dans la dernière ligne droite avant les élections législatives, laissant le champ libre à l'intrépide Jupiter. Le projet de refondation européen d'Emmanuel Macron est accueilli avec intérêt et politesse dans les capitales européennes sonnées par un projet aussi abouti mais peu désireuses de se quereller avec notre fringant président de la République philosophe. Un grand destin national est inséparable d'une grande politique extérieure.

Une relance de la politique européenne de défense et de sécurité. Que déclare Emmanuel Macron sur le volet défense et sécurité de son discours à la Sorbonne ? Citons-le in extenso afin de ne pas trahir la pensée jupitérienne.

« En matière de défense, notre objectif doit être la capacité d'action autonome de l'Europe, en complément de l'OTAN. Le socle de cette autonomie a été posé, avec des progrès historiques intervenus ces derniers mois. En juin dernier, nous avons posé les bases de cette Europe de la Défense ; une coopération structurée permanente, permettant de prendre des engagements accrus, d'avancer ensemble et de mieux nous coordonner ; mais aussi un Fonds européen de défense afin de financer nos capacités et notre recherche. Ce socle indispensable, nous sommes en train de lui donner un contenu, à travers les échanges des différents Etats-membres qui souhaitent avancer en cette direction. »

Mais il nous faut aller plus loin. Ce qui manque le plus à l'Europe aujourd'hui, cette Europe de la Défense, c'est une culture stratégique commune. Notre incapacité à agir ensemble de façon convaincante met en cause notre crédibilité en tant qu'Européens. Nous n'avons pas les mêmes cultures, parlementaires, historiques, politiques ni les mêmes sensibilités. Et nous ne changerons pas cela en un jour. Mais je propose dès à présent d'essayer de construire cette culture en commun, en proposant une initiative européenne d'intervention visant à développer cette culture stratégique partagée.

Pour créer ce rapprochement, nous avons besoin d'un changement profond. Je propose ainsi à nos partenaires d'accueillir dans nos armées nationales – et j'ouvre cette initiative dans les armées françaises – des militaires venant de tous les pays européens volontaires pour participer, le plus en amont possible, à nos travaux d'anticipation, de renseignement, de planification et de soutien aux opérations. Au début de la prochaine décennie, l'Europe devra

ainsi être dotée d'une Force commune d'intervention, d'un budget de défense commun et d'une doctrine commune pour agir. Je veux que cette culture commune s'étende, dans la lutte contre le terrorisme, à nos services de renseignement. Je souhaite ainsi la création d'une Académie européenne du renseignement pour renforcer les liens entre nos pays, par des actions de formation et d'échanges ».

La première phrase est au cœur de la politique du « *en même temps* » du chef de l'État. Mais, ne comporte-t-elle pas en elle-même les germes d'une contradiction ontologique ? Comment disposer d'une défense européenne autonome qui soit complémentaire de l'Alliance atlantique. Si les mots ont encore un sens dans la langue de Molière, nous sommes au cœur de la subsidiarité. L'Union européenne est cantonné au rôle de voiture balai de « l'otanne ».

Un regain d'intérêt à travers quelques pas concrets

Fautes de grives on mange des merles. C'est à dire qu'on doit se contenter de ce qu'on a, quitte à être privé de ce qu'on avait espéré. La valeur n'attend pas le nombre des années. Emmanuel Macron parvient dès le mois de juin 2017, ce qui constitue un exploit dans un aussi court laps de temps à obtenir, comme il souligne à la Sorbonne, à quelques avancées significatives dans le domaine de la défense européenne qui soient compatibles avec les évangiles otaniennes. Il résume en quelques mots les grands axes de ces avancées en ces termes : « *nous avons posé les bases de cette Europe de la Défense ; une coopération structurée permanente, permettant de prendre des engagements accrus, d'avancer ensemble et de mieux nous coordonner ; mais aussi un Fonds européen de défense afin de financer nos capacités et notre recherche. Ce socle indispensable, nous sommes en train de lui donner un contenu, à travers les échanges des différents Etats-membres qui souhaitent avancer en cette direction* ». C'est presque l'unanimité qui se rallie à cette percée inespérée dans pareil climat morose. Sur la lancée, les plus optimistes envisagent d'autres pas significatifs avec la nouvelle année et la formation d'une coalition en Allemagne comprenant le chef du SPD, l'europhile, Martin Schultz.

Mais, dans la sphère diplomatique, en général et dans le domaine de la construction européenne, tout homme sensé n'est pas sans savoir qu'une hirondelle ne fait pas le printemps. Parfois, après une belle éclaircie vient le gros temps.

LES ILLUSIONS PERDUES : LE DAVOS DE LA SÉCURITÉ

Une fois la trêve des confiseurs passée et le retour des vieux démons, l'embellie apparaît malheureusement de très courte durée. C'est que le lobby américano-otanien ou atlantiste reprend des couleurs et parvient à enfoncer un coin entre les Européens à la faveur de la

conférence sur la sécurité internationale (Munich, 16-18 février 2018) qui a succédé à la « *Wehrkunde* ».

La saillie américano-otanienne

Le Davos de la sécurité (la CSM) fournit l'occasion aux grincheux de rappeler à la raison tous ceux qui seraient tentés par quelques velléités irrédentistes en matière de défense européenne⁵. Il faut savoir que cela frise l'hérésie vu de Washington. Nous ne sommes plus dans le domaine de la raison froide mais de la passion chaude, du dogme et de la liturgie transatlantique. S'attaquer frontalement au dogme frise l'hérésie. Autant faire dans le registre pornographique diplomatique. Il revient à l'idiot utile de service, le gardien de la maison bruxelloise, le norvégien, Jens Stoltenberg de sonner le tocsin lors de la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, en présence du cardinal, James Mattis, secrétaire d'état américain à la Défense : « *nous soutenons l'initiative européenne à condition qu'elle soit complémentaire et n'enlève pas des activités et des besoins de l'OTAN* ». L'avertissement est clair et net même si le propos est pudique (« *complémentarité* »). Le pitbull est lâché au cas où les hérétiques n'auraient pas encore compris les versets pertinents de l'Ancien Testament. À Davos, l'occasion est toute trouvée pour remettre les pendules à l'heure. « *Les Américains demandent aux Européens de partager le fardeau de la dépense mais se cabrent lorsque l'Europe augmente ses dépenses militaires et prend un peu d'autonomie* »⁷.

Dans les couloirs de la Conférence, les généraux américains rappellent aux Occidentaux qu'il y a lieu de tenir compte ni des propos de leur président sur l'obsolescence de l'OTAN ni sur le contenu de ses tweets compulsifs dans lesquels il n'adopte pas la ligne traditionnelle sur l'Alliance atlantique. Les Européens doivent continuer à être aux ordres et à répondre présents lorsqu'on les siffle tels de petits toutous obéissants. Aux alliés indépendants, on préfère les courtisans serviles. Telle est la dure réalité qui imprègne la relation transatlantique depuis la création de l'OTAN. Les mauvaises habitudes ont la vie dure dans les relations internationales, Donald Trump ou pas !

La division européenne

Comme toujours quand la cavalerie américaine sonne la charge, c'est le sauve-qui-peut dans la mauvaise troupe européenne, c'est la débandade. C'est la même Sylvie Kauffmann qui claironnait *urbi et orbi* le retour de l'Europe, quinze jours plus tôt. Et cela alors même qu'un fossé se creuse entre l'Est et l'Ouest du continent qui rend difficile, voire improbable la constitution d'un front commun dans le domaine de la défense. Par la voix de son premier ministre, Édouard Philippe et de la ministre des Armées, Florence Parly, la France appelle à l'unité européenne. La ministre défend la nécessité pour l'Europe d'acquérir « *son autonomie*

stratégique dans le bon sens du terme » et en appelle à oublier les « *chagrins périodiques de ceux qui opposent l'UE et l'OTAN* » car il s'agirait selon elle, d'un « *faux débat* ».

En dépit du fait que Florence Parly ait été choisie par les organisateurs (Wolfgang Ischinger) pour ouvrir les débats avec Ursula von der Leyen (deux femmes ministres de la Défense, une Française et une Allemande) et de traduire ainsi une forme d'unité franco-allemande sur le sujet européen, de réelles divergences subsistent entre Paris et Berlin qui ne peuvent être réduites par un coup de baguette magique. Les plaies sont plus profondes et sont toujours à vif quoi qu'on en dise. Les faits sont têtus. Le trait étant grossi dans une période unique pour l'Allemagne depuis l'après-guerre, celle où elle n'a toujours pas de gouvernement depuis la fin du mois de septembre 2017. Que faire avec un gouvernement qui expédie les affaires courantes et que la CDU/CSU et le SPD voient leur assise se fissurer lentement mais sûrement au profit de l'AFD ? Emmanuel Macron avait formé de nombreux espoirs sur la chancelière Angela Merkel pour l'épauler dans son désir de relancer l'Europe. La France vient de passer au quatrième rang des partenaires commerciaux de l'Allemagne, démontrant l'asymétrie de puissance entre nos deux pays. Il y a trois ans, nous étions encore le premier partenaire. Nous sommes passés derrière la Chine, les États-Unis et les Pays-Bas. Bravo la diplomatie économique... Nous pesons donc moins en termes de diplomatie d'influence.

Contrairement à ce que pensent nos « *toutologues* » et à ce qu'écrivent nos folliculaires, le double fossé, entre les deux rives de l'Atlantique et au sein de l'Union européenne, est plus ancien et plus profond qu'il n'y paraît à première vue. Il est loin d'être conjoncturel. Il est structurel. C'est ce que nous allons tenter de démontrer avec ce qui suit.

LA FIN D'UN RÊVE : LE MUNICH DE LA DÉFENSE

La situation est relativement simple, du moins à ce jour. Elle pourrait se résumer selon la formule bien connue : il faut tout changer pour que rien ne change. Elle pourrait s'expliquer en deux mots d'ordre : l'OTAN, d'abord et avant tout ; l'Europe, après et silence dans les rangs. L'intégration européenne à la mode Macron n'est pas pour demain, en tout cas pas pour 2019.

NATO first and only

Au-delà de la dimension stratégique, importante à plus d'un titre, c'est la dimension économique et financière qui emporte des conséquences sur la posture américaine vis-à-vis de toute forme d'émancipation de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense. C'est que les intérêts en jeu sont importants et dépassent les simples querelles sémantiques. Le très puissant complexe militaro-industriel américain craint, jusque et y compris le renforcement du pilier européen de l'Alliance, sans parler du renforcement de « *l'autonomie stratégique* » de l'Union européenne, quant à ses conséquences potentiellement négatives pour son monopole

au sein de l’Alliance en matière d’équipements militaires. Au moment où *America First* est le slogan de Donald Trump, Washington ne souhaite pas laisser des emplois filer vers l’Europe. À cet égard, la création d’un « *Fonds européen de défense* » ne sonnerait-elle pas le glas du « *buy american* » et ne créerait-elle pas des concurrents potentiels comme le sont encore Airbus (pour combien de temps encore en raison de sa mise à mort décidée à Washington ?) et Ariane ? Tout ceci est inacceptable pour Washington, sous quelque administration et sous quelque forme que ce soit. Les Américains continueront à peser de tout leurs poids à Bruxelles pour prévenir toute dérive européenne préjudiciable à leurs intérêts bien compris. Cette donnée ne doit pas être perdue de vue tant elle est prégnante dans la relation transatlantique et tant elle est prête à durer tant que l’Union européenne affichera ses divisions sur la question sensible de la mise en œuvre *in concreto* d’une défense européenne autonome. Washington ne peut que se féliciter de l’absence d’un ministre européen de la Défense et du manque de charisme de celle qui fait office de ministre européen des Affaires étrangères.

EU out and silent

À ce jour, une véritable défense européenne reste un vœu pieux, celui d’Emmanuel Macron. Force est de constater que des divergences de fonds persistent toujours entre l’Allemagne et la France sur ce sujet. Elles ne sont pas nouvelles. On peut les faire remonter à 1963, date à laquelle les anciens ennemis se réconcilient à la faveur de la conclusion du traité de l’Élysée. Souvenons-nous que, lors de la ratification, le 16 mai 1963, le Bundestag ajoute un préambule qui est à l’opposé des intentions de la France. Le préambule précise, en particulier, que l’application du traité sera orientée « *vers les principaux buts* » de la RFA, à savoir « *une étroite association entre l’Europe et les États-Unis [...], l’intégration des forces armées des États membres du Pacte [atlantique], l’unification de l’Europe [...] en y admettant la Grande-Bretagne* ». Bref, le préambule contient une liste de tout ce que Charles de Gaulle réprouve. Comment est-il possible qu’aussitôt après sa signature, le traité de l’Élysée soit ainsi vidé de son sens et la coopération préférentielle des deux pays remise en question ? Plus fondamentalement, la France est la seule à défendre l’idée d’une « *Europe puissance* » (le général de Gaulle souhaitait qu’elle soit un démultiplificateur d’influence de la France) dont le corollaire est qu’elle soit dotée d’une défense et d’une sécurité autonome et indépendante par rapport à l’OTAN.

Aucun État membre de l’Union européenne ne partage cette vision propre à Paris. Enfin la réintégration de la structure militaire intégrée de l’Alliance par Nicolas Sarkozy en 2009 (que n’a pas remis en cause François Hollande dans la suite du rapport Védrine¹³ et comme le démontre un chercheur français), n’a en rien contribué à faire avancer la défense européenne. Au contraire, elle prive la France d’un avantage non négligeable dans la négociation. Rentrée

dans le giron atlantique, il lui est difficile, si ce n'est impossible de renier ce retour dans la « *famille occidentale* ».

Nos partenaires ont fait le choix de l'OTAN dont ils ne changeront pas. Cinq mois après le discours ambitieux d'Emmanuel Macron à la Sorbonne, le 26 septembre 2017, où en est l'Europe de la défense ? Pas bien loin... Pour ne prendre qu'un critère, mais particulièrement significatif, l'Europe seule ne peut toujours pas mettre sur pied des interventions extérieures urgentes. Les deux dernières grandes opérations unilatérales françaises, Serval au Mali (janvier 2013) et Sangaris en Centrafrique (décembre 2013), ont été décidées, déclenchées et conduites depuis Paris. Et ce n'est pas près de changer ! Sans parler du psychodrame de la PSDC depuis sa création en 1999. Force est de constater que la « démagogie est inhérente à la démocratie » ! « *L'humanité n'est même plus une légende, elle est un mythe* » nous déclare Romain Gary qui fut un temps diplomate français (1945-1960) Effectivement, comment se séparer d'un mythe tel celui du lien transatlantique célébré en grandes pompes à Evere en quelques clics et comment le mettre sur le même pied que quelques pétitions de principe sur « *l'autonomie stratégique* » déclamées au Berlaymont ? Tout hérétique, à qui il viendrait l'idée saugrenue de s'écartier de la liturgie atlantique et atlantiste saurait ce qu'il en coûte de pratiquer ce sport. Il subirait les foudres du grand frère américain : dénonciation (#balanceontraître), excommunication (classement dans « *l'axe du mal* ») et lapidation (sanctions et autres traitement humiliant et dégradant du style « *French Bashing* » en 2003). Les téméraires n'ont jamais été très nombreux en période troublée. À Washington, on ne plaisante pas avec ce genre de sujet. C'est que l'Amérique est ointe par le Tout puissant d'une « *destinée manifeste* » qui la conduit à entourer sa mission à l'extérieur. Elle donne à la politique étrangère une dimension religieuse, dogmatique et liturgique. S'attaquer au lien transatlantique, c'est s'attaquer au dogme intangible de la primauté américaine dans la sphère de la défense et de la sécurité. C'est tout simplement impensable !

Cela relèverait de la transgression et de l'hérésie. En l'absence d'une position commune européenne sur le sujet, les propositions d'Emmanuel Macron n'ont pas la moindre chance de prospérer à avenir raisonnable. Elle évolue entre deux mythes : celui de la caverne de Platon (les choses véritables, nous dit Platon, se tiennent en elles-mêmes ailleurs, hors de la caverne) et celui du rocher de Sisyphe (pour avoir osé défier les dieux, Sisyphe fut condamné, dans le Tartare, à faire rouler éternellement jusqu'en haut d'une colline un rocher qui en redescendait chaque fois avant de parvenir au sommet). *In fine*, la grand-messe de Munich a servi de révélateur à la mort du mythe de la défense européenne après son éphémère résurrection à la Sorbonne.

[Retour au sommaire](#)

LA BUNDESWEHR, ARMÉE “PARLEMENTAIRE” : DE LA LIMITÉ DES COMPARAISONS ENTRE PARTENAIRES.

par le général (2S) Olivier de Becdelièvre

La tentation est grande, surtout en période de changements, d'établir des comparaisons entre voisins et alliés. Cet exercice souvent pertinent doit cependant s'accompagner de quelques précautions si nous mettons en parallèle la défense de la République Fédérale d'Allemagne et notre propre défense nationale. Si nous sommes alliés, partenaires, complémentaires sur plusieurs points, un certain nombre de spécificités de la défense allemande doivent être considérées, qui sont souvent autant de points de divergence entre nos systèmes de défense et de sécurité. Ces divergences tiennent aux principes fondateurs de la République fédérale et de la Bundeswehr, ils se traduisent par les particularités de cette armée « parlementaire » et ont, très logiquement, des conséquences sur la place du soldat dans la société, les rapports entre civils et militaires, et plus généralement les questions liées au statut des militaires allemands. On peut s'interroger, au-delà, sur « l'intangibilité » des principes fondateurs de la défense allemande, ou de leur évolution pour lui permettre de faire face à des défis qui sont, de plus en plus, ceux d'une puissance moyenne soucieuse de jouer un rôle politique à sa mesure.

1 – Principes fondateurs et particularités de la Bundeswehr, armée fédérale et démocratique.

Il n'est pas inutile de rappeler que, dans le contexte de l'immédiat après-guerre, la souveraineté de l'Allemagne n'allait pas de soi, et que la République Fédérale est née en mai 1949 de la volonté des Alliés occidentaux de regrouper leurs zones d'occupation pour faire pièce à la volonté hégémonique de l'Union soviétique. Cette souveraineté était d'ailleurs limitée (elle l'est restée, formellement, jusqu'au traité 4+2 de 1990), et ce n'est qu'après l'échec de la CED en 1954 que le réarmement allemand s'est opéré, sous le contrôle des Alliés occidentaux, aboutissant à la création de la Bundeswehr le 12 novembre 1955, comme une force strictement intégrée au dispositif de l'OTAN. La Bundeswehr d'alors, née dans la douleur en dépit de l'opposition d'une partie de la classe politique, est dépourvue de commandement opérationnel national, équipée de matériel allié, doit prendre toute la distance possible avec la Wehrmacht, la Reichswehr d'avant 1935, et tout ce qui pouvait s'inspirer du modèle prussien. Composée de « citoyens en uniforme », son fonctionnement est conforme aux principes généraux de la démocratie de type occidental, et elle est étroitement contrôlée par le parlement fédéral (Bundestag). Par ailleurs, le caractère fédéral de l'Etat allemand préserve l'autorité des Länder

qui sont, en particulier, chargés de la sécurité intérieure, et disposent de leurs propres forces de police. L'Etat fédéral n'intervient que par subsidiarité, et la Bundeswehr, armée fédérale, n'a donc pas, sauf cas exceptionnel, compétence pour intervenir dans des missions de sécurité intérieure. Le renfort des polices régionales, en cas de besoin, est assuré par la police fédérale, forte de 40 300 agents, issue des anciens gardes-frontière fédéraux, dédiée normalement aux missions d'intérêt fédéral telles que police des frontières, des aéroports, police ferroviaire, recherche de personnes.

2 – Quelques caractéristiques de la Bundeswehr, armée «parlementaire et démocratique»

2.1 – Le « nouveau » soldat allemand. La pédagogie et le style de commandement ont, dès la création de la Bundeswehr, été adaptés au soldat « nouveau », citoyen en uniforme. L'« Innere Führung », fondement de la pédagogie et du commandement, qui pourrait se traduire par « conduite de l'intérieur » repose, dans le principe, sur l'adhésion intime, intérieure, de tous, aux finalités de la défense, aux principes de la société, et bien entendu à la hiérarchie, qui exerce quant à elle, le commandement selon le principe de l'« Auftragstaktik » ou commandement par objectifs, déjà en vigueur, sur le plan tactique, dans les forces allemandes d'avant-guerre. Le respect de ces principes par l'ensemble de la hiérarchie, censé éviter toute dérive autoritaire, est placé sous le contrôle du parlement, qui dispose à cet effet de droits étendus.

2.2 – Le contrôle parlementaire. La Bundeswehr, ensemble constitué par les forces, l'administration de la Bundeswehr et le soutien technique intégré, soit environ 178 200 militaires et 60 600 civils, relève, en temps de paix, du ministre fédéral de la défense, autorité suprême et, en raison de la responsabilité propre de chaque ministre, responsable de la défense. Cette responsabilité de chef des armées est transférée au chancelier lorsque « l'état de défense » est décrété. Le ministre de la défense dispose de quatre secrétaires d'Etat, deux parlementaires (élus) et deux hauts fonctionnaires, auxquels est subordonnée l'ensemble de la hiérarchie militaire, y compris le Generalinspekteur (CEMA), sauf dans le domaine opérationnel pour lequel il relève directement du ministre. Le contrôle parlementaire s'exerce a priori, lors de la présentation du budget, pour laquelle une présentation détaillée des effectifs et du matériel est exigée, plus détaillée que pour les autres ministères, dont celui de l'Intérieur. Il s'exerce également dans le domaine de l'emploi des forces, le Bundestag décidant du volume de forces et du cadre espace-temps des engagements opérationnels. Il est fait exception pour les cas d'urgence (agression ou menace immédiate), mais l'approbation du parlement est requise dans les meilleurs délais. La commission de défense du Bundestag peut s'autosaisir comme commission d'enquête parlementaire et intervenir directement au sein des unités si elle le juge nécessaire. Ses membres ont un droit d'accès permanent dans les unités. Relève également du contrôle parlementaire l'activité du Wehrbeauftragte, commissaire parlementaire à la défense, député désigné par ses pairs, qui est particulièrement chargé de veiller au respect des principes

démocratiques dans l'exercice du commandement et auquel tout militaire ou civil de la Bundeswehr peut adresser directement une réclamation s'il se juge lésé dans l'exercice de ses droits. Le délégué parlementaire établit chaque année un rapport sur l'état de la Bundeswehr, et les statistiques qu'il tient sont l'objet d'une attention certaine. Ce contrôle parlementaire, destiné à se prémunir de tout « aventureurisme » de la part de l'exécutif, constitue, à l'évidence, une limitation dans le domaine opérationnel, d'une part en obérant les capacités de réaction rapide en cas d'urgence, d'autre part en fixant a priori une limitation spatiotemporelle à l'engagement des forces. L'avantage qu'il présente est que le parlement, en définissant la mission, alloue les moyens correspondants et qu'il n'y a, en principe, pas de surprise dans le financement des OPEX.

3 – Soldat et société, rapports et poids relatif des civils et des militaires dans la défense.

L'importance numérique, et le positionnement des fonctionnaires et employés civils dans l'ensemble de la hiérarchie, est également caractéristique de la défense allemande. Le positionnement relatif du GenInsp (CEMA) et des deux hauts fonctionnaires ayant le grade administratif de secrétaire d'Etat est emblématique de cette situation. Les rapports entre « citoyens en uniforme » et civils de la défense, et leur nombre relatif, environ 175 000 militaires pour 60 600 civils, a pour conséquence que tout ce qui n'est pas directement opérationnel est sous la coupe d'une administration qui a d'autant plus son mot à dire qu'il n'y a pas de menace directe pouvant mettre en péril la sécurité de l'Allemagne. La logique du « cœur de métier » est poussée à l'extrême, mais l'efficacité n'est pas toujours au rendez-vous. Le personnel civil de la défense est inégalement réparti entre les forces (8 500 postes), l'armement (10 300) et « l'administration de la Bundeswehr », entité forte de 41 800 postes, en charge de trois domaines principaux qui sont l'infrastructure (incluant environnement et services), l'équipement (incluant techniques de l'information et fonctionnement), et le personnel (gestion). Cette étroite imbrication n'est pas sans effet sur le quotidien des unités qui alternent un rythme « militaire » en opérations ou en exercice, et sont fortement liées aux contraintes « civiles » dans leur vie de quartier. L'application, au sein de la Bundeswehr, de la directive européenne sur le temps de travail, répond à ce schéma. La directive du 12 novembre 2015, applicable au 1er janvier 2016, fixe une durée hebdomadaire de travail de 41 heures, prévoit que le service quotidien ne doit pas dépasser 13 heures consécutives, mais exclut de son champ d'application les activités opérationnelles, la période de formation de base des militaires, les exercices, et un certain nombre d'activités. Sont également exclus du champ d'application de la directive les colonels anciens et officiers généraux en situation de commandement. L'éligibilité, l'adhésion à un parti politique et le droit d'association sont, par ailleurs, reconnus aux militaires depuis l'origine de la Bundeswehr. Ainsi, le Bundeswehrverband, « association de la Bundeswehr », fondé en 1956, compte environ 200 000 membres, militaires d'active, de réserve ou retraités, et que les civils de la défense disposent de deux syndicats regroupant environ 30 000 membres. Du point

de vue allemand, la question ne semble pas tant celle de l'application aux militaires de directives européennes perçues comme imposées, mais plutôt de la transposition et de la formalisation à l'échelon européen de pratiques ou de procédés déjà largement en usage au sein de la Bundeswehr.

4 – Limites ou pérennité du système ?

Avec la fin du Pacte de Varsovie et la disparition de la menace existentielle qui a, durant quatre décennies, justifié son existence, la Bundeswehr a en partie perdu son statut « d'ultima ratio » pour devenir un instrument de sécurité extérieure au service de l'Etat fédéral. Le recouvrement de la pleine souveraineté, l'implication croissante de l'Allemagne en politique extérieure, le réveil de ses ambitions ont contribué à transformer la Bundeswehr en une armée nationale disposant d'un commandement propre et s'appuyant, pour ses équipements, sur une industrie de défense de niveau international. Mais cette armée dépend toujours étroitement de la société civile, de l'opinion et de son émanation qu'est le parlement. A cet égard, le contrôle parlementaire, parfaitement justifié en droit, constitue un frein aux décisions d'engagement et peut apparaître comme une faiblesse dès lors que sont affichées (en volume de forces et en durée de mandat) la limite des engagements de l'Allemagne sur les différents théâtres. Ceci étant, le combat mené, depuis les années 90, par les gouvernants successifs, a consisté à convaincre leurs propres partis comme leurs électeurs du bien-fondé de cette transformation, dont les étapes politiques majeures (décision de participation de la Marine à des opérations de sécurité dès 1990, interventions de type humanitaire, maintien de la paix avec SFOR en 1996, intervention KFOR en 1999, puis ISAF en 2002) se sont traduites sur le plan de l'organisation de la défense et des forces, en particulier par la création d'un commandement opérationnel national en 2001, l'acquisition d'une capacité de planification et l'extension en 2012 du domaine de responsabilité du CEMA. Elles se sont surtout traduites par l'engagement d'unités de la Bundeswehr sur les théâtres d'opérations, de manière certes progressive, mais réelle, alors que, à l'exemple de ses voisins, le gouvernement a suspendu, en 2011, la conscription, à laquelle, pourtant, les grands partis et l'OCes transformations, le recrutement proportionnellement important de soldats issus des nouveaux Länder, et les activités opérationnelles sont de nature à influer sur l'esprit du soldat et à forger, ou faire renaître, un esprit de corps que les « pères fondateurs » de la Bundeswehr s'étaient employés à bannir. Il y a, de ce point de vue, pour les jeunes générations, celles des lieutenants et des capitaines, un risque de conflit « philosophique » entre l'idéal du « citoyen en uniforme » dont on continue de promouvoir l'image, et la réalité du soldat professionnel confronté aux réalités du terrain et des opérations. Les récents incidents, qui ont conduit ces derniers mois à la mise à l'écart de deux officiers généraux, le commandant de la formation de l'armée de terre et celui de l'« office des forces armées », organisme assurant entre autres le commandement des écoles, par le ministre Ursula von der Leyen, sont sans doute révélateurs d'une certaine difficulté pour la Bundeswehr

à tenir l'équilibre entre ses principes fondateurs et les tentations « militaires » de ses soldats. En cause, le comportement de cadres de contact, l'activisme d'extrême droite (ou considéré comme tel) d'un lieutenant et la présence dans plusieurs salles d'honneur ou emprises militaires de souvenirs « suspects ».

5 – Conclusion.

Si le format de nos armées est comparable, si nous sommes bien souvent partenaires, en Europe comme sur les théâtres d'opérations, les différences parfois profondes et « philosophiques » entre les forces françaises et allemandes ne doivent pas être occultées, et vouloir se rapprocher, sur certains points statutaires, ou sur des questions de discipline, du « modèle » du partenaire peut se révéler hasardeux. Il reste que, comme d'autres forces alliées, et dans le même sens qu'elles, la Bundeswehr évolue, et la question peut se poser de la pérennité, à terme, de ses principes fondateurs, alors que le contexte, ses missions, ses structures et sa composition ont sensiblement évolué depuis la définition du concept de « citoyen en uniforme ». L'opinion restaient attachés.

Cet article fait partie du dossier n°20 réalisé par Le Cercle de réflexions du G2S : « Place des militaires au sein du ministère des armées » publié en juillet 2017

Consultable sur : <http://www.gx2s.fr/>

Association selon la loi de 1901, le G2S est un groupe constitué d'officiers généraux de l'armée de terre qui ont récemment quitté le service actif. Ils se proposent de mettre en commun leur expérience et leur expertise des problématiques de défense, incluant leurs aspects stratégiques et économiques, pour donner leur vision des perspectives d'évolution souhaitables de la défense.

[Retour au sommaire](#)

N°36 - Focus du 04 décembre 2017

« La RUSSIE ET LE MULTILATÉRALISME »

par Jean-Pierre Arrignon

Conférence donnée le 24 novembre 2017 au Centre spirituel et culturel russe à Paris, lors de la réunion CIP France-Russie Rotary International

Le multilatéralisme est un concept utilisé dans le champ des relations internationales. Il se définit comme un mode d'organisation des relations interétatiques. Le concept prend sa source dans le Siècle des Lumières en ce qu'il postule que les rapports interétatiques peuvent être régis par la rationalité : *la paix perpétuelle* imaginée par Kant (1795). Le mot est en vérité un terme polysémique : Si nous le prenons dans une perspective positive, il s'agit d'instaurer une régulation dans les relations entre Etats ; ces derniers n'accepteront de coopérer que si un calcul rationnel montre que c'est leur intérêt. Si l'on prend le terme dans une perspective normative, il s'agit de considérer le multilatéralisme comme un projet politique visant à encourager les Etats à coopérer. Le multilatéralisme est alors investi de vertus positives et présenté aujourd'hui comme une méthode privilégiée pour la conduite des affaires internationales.

Le mot lui-même fut introduit dans le vocabulaire américain lors de l'accord du système monétaire et financier de *Bretton Woods* et lors du GATT (*General Agreement on Trade and Tariffs*). Le multilatéralisme onusien est marqué par une tradition universaliste, idéaliste, libérale et démocratique. : il s'agit d'établir un cadre qui favorise le développement du commerce et la prospérité des peuples, dans le but de diffuser les valeurs démocratiques et libérales considérées comme universelles.

Nous évoquerons dans une perspective historique la démarche de la Russie dans le multilatéralisme.

La Russie entre dans le multilatéralisme surtout au XVIII^e s. ; il connaît un véritable essor au XX^e s. et une transformation au XXI^e s.

L'Empire russe connaît au XVIII^e et XIX^e s. une importante augmentation de son territoire tant en direction du sud avec la conquête des Etats caucasiens que vers l'ouest avec les partages de la Pologne en 1772, 1793 et 1795. C'est alors que l'empire entre dans les systèmes d'alliance des Etats européens. Ainsi, en 1756, éclate la Guerre de 7 ans (1756-1763) qui oppose l'Autriche et la France à l'Angleterre et la Prusse ; la Russie d' Elisabeth Petrovna (1741-1761) se place du côté de la France, mais elle se retire de l'alliance en 1761 sur ordre de l'éphémère empereur, pro-allemand, Pierre III (1761-1762). La Russie traditionnellement

alliée de l'Angleterre craint la formation de la Prusse qui s'est emparée de la Silésie en 1741. Elle abandonne sa politique traditionnellement favorable à l'Angleterre pour rallier le camp austro-français. Ce revirement de la Russie satisfait pleinement Louis XV qui envoie près de la Tsarine Charles de Beaumont (1728-1810) plus connu sous le nom de chevalier d'Eon. C'est la première grande entrée de la Russie dans la politique européenne au côté de la France.

Face à la Révolution française, la Russie s'inquiète. Catherine II envisage même en 1796 de « rayer le nom de France de la carte européenne. » La Russie entre dans les alliances –anglo-austro-prussiennes contre la France, alliance qui échoue lors de la célèbre bataille des « trois empereurs » (Napoléon 1^e, Alexandre 1^e et François II du Saint-Empire romain) à Austerlitz. Toutefois, malgré le traité de Tilsit (7 juillet 1807), qui fait entrer la Russie dans le blocus continental, Napoléon 1^e attaque la Russie en 1812 ; il échoue à détruire l'armée russe lors de la bataille de Borodino/la Moskova (7 septembre 1812) ; commence alors la retraite de Russie qui s'achève par l'entrée des Russes à Paris et le Congrès de Vienne (18 septembre 1814-9 juin 1815) qui redessine les frontières européennes et fait de la Russie la garante de l'ordre européen en présidant la Sainte alliance créée le 26 septembre 1815. Dès lors, la Russie est garante du *statu quo* et, à ce titre, intervient militairement pour réprimer les révoltes européennes en Pologne en 1830 et en Hongrie en 1848, ce qui vaut à la Russie l'image d'un pays conservateur soucieux de maintenir l'ordre européen par la force de son armée, ce qui suscite l'inquiétude de l'Angleterre. La Russie porte le multilatéralisme normatif pour le maintien du *statu quo*.

Tout au long du XIX^e s., la progression de la Russie vers les mers chaudes du sud, Caspienne et mer Noire, suscite les craintes de l'Angleterre désireuse de s'assurer le contrôle des détroits et de protéger sa colonie de l'Inde ; C'est dans ce contexte que se déroulent les affrontements anglo-russes dans le cadre de ce que l'on appelle le « Grand jeu » par l'intermédiaire de puissances interposées la Perse et la Turquie. De ce conflit, naît l'Afghanistan rendu autonome par le traité anglo-russe de 1907, puis indépendant par le traité de Rawal-Pindi de 1921 et royaume à partir de 1926 par l'émir Amanullah.

La situation de la Russie dans le concert européen est sensiblement affectée par les défaites russes dans la guerre de Crimée (1853-1856) et du Japon (1904-1905). Dans le premier conflit qui s'achève par le traité de Paris (1856), la Russie perd le droit d'avoir une flotte militaire en mer Noire ; dans le second, après la défaite de la bataille navale de Tsushima par la flotte nipponne créée par l'ingénieur naval français Louis-Emile Bertin (1840-1929) le traité de Portsmouth (5 septembre 1905) enlève à la Russie, la région de Port Arthur, une partie de Sakhaline ; en outre, elle doit évacuer la Mandchourie rendue à la Chine. Le Japon occupe lui, la Corée.

Ces deux défaites soulignent l'affaiblissement de la Russie et son incapacité à assumer un multilatéralisme normatif. Les grandes puissances cherchent néanmoins son alliance, mais dans une perspective nouvelle, celle du multilatéralisme positif. Ce fut tout d'abord Bismarck qui parvint à créer « l'alliance des trois empereurs » : Guillaume 1^e (1871-9 mars-1888), François-

Joseph (1848-21 novembre 1916) et Alexandre II (1851-20 octobre 1881). Cette alliance implose après la crise franco-allemande de 1895, suite à l'adoption du plan XII de réorganisation de l'armée (1893) après l'alliance franco-russe (1892).

L'accession au pouvoir d'Alexandre III (2 mars 1881-20 octobre 1894), francophile notoire, ouvre une nouvelle perspective dont sortira l'alliance franco-russe (1892-1917) signée par les deux généraux Raoul de Boisdeffre (1839-1914) et Nicolas Nicolaevič Obroutchev (1878-1904) en 1892 et étendue à l'Angleterre en 1907 pour former la « Triple Entente ». Cette alliance fut décisive dans la victoire des alliés, non seulement par l'envoi d'un corps expéditionnaire russe de 4 brigades soit environ 40 000 h., dont les 1^e 2^e et 3^e brigades positionnées près de Reims, s'illustreront dans la défense du fort de la Pompelle., mais surtout sur le front de l'est où l'entrée des Russes en Prusse orientale après la victoire de Gumbinnen (20 août 1914) contraint la Haut-Commandement allemand a transféré deux corps d'armée entiers à l'Est, permettant à Galliéni et Joffre de remporter la première bataille de la Marne (5-12 septembre 1914) qui a sauvé Paris. Le second temps fort de l'alliance est la bataille de Verdun (21 février-19 décembre 1916) sauvée aussi par l'offensive Broussilov (4juin -20 septembre 1916) à l'Est, laquelle obligea le Haut commandement allemand a transféré des corps d'armée vers l'Est pour sauver l'Autriche-Hongrie.

La Révolution russe entraîna la chute de l'Empire, la formation d'une éphémère république et finalement une nouvelle structure l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques soviétique(URSS), qui dure du 30 décembre 1922 au 26 décembre 1991. Lénine en fondant cette Union sort du concept de l'Etat nation pour affirmer l'Union dans une même structure des peuples autour de l'idée nouvelle de la construction d'un Etat qui se veut plus juste, plus libre en rassemblant les classes laborieuses de tous les pays dans un même ensemble d'où le slogan « prolétaires de tous(les) pays unissez-vous/Proletarii vsekh stran soyedinyaytes » tiré du *Manifeste du Parti communiste* de K. Marx et F. Engels, publié en 1848. Cette devise figurait en 7 langues sur les billets de 250 et de 500 roubles émis en 1919. L'objectif est bien sûr d'éveiller la conscience politique des travailleurs de tous les pays pour les amener à contraindre leurs gouvernements à entrer dans cette nouvelle conception de l'Etat qu'est l'Union. Cette conception d'une révolution universelle est soutenue par L. Trotski ; elle est rejetée par Staline le 24 décembre 1924 par sa déclaration prônant « le socialisme dans un seul pays », déclaration adoptée par le XIV^e Congrès du PCUS le 18 décembre 1925. Staline et Boukharine estiment qu'il est possible de réaliser le socialisme sans révolution internationale en développant une économie planifiée et autarcique sur le seul territoire de l'URSS ; Les autres pays doivent attendre et passer par toute une série d'étapes intermédiaires avant la révolution socialiste, comme le Front populaire (mai 1936-avril 1938) en France et le Kouo-Min-Tang en Chine (créé par Sun Yat Sen le 25 août 1912, dirige la Chine de 1928 à 1949 ; existe aujourd'hui à Taïwan).

La révolution du marxisme-léninisme stalinien pose l'URSS comme modèle à atteindre et espérance sociologique, culturelle et politique comme l'illustre parfaitement l'exposition universelle de Paris (25 mai-25 novembre 1937) où s'affrontent en vis-à-vis, de part et d'autre de la Tour Eiffel, les pavillons de l'Allemagne nazie et de l'URSS. Soviétique. Deux espaces politiques affichant des projets sociaux sont face à face ; leurs affrontements divisent profondément les autres pays.

La seconde Guerre mondiale (1939-1945) et la victoire des alliés permettent à l'URSS d'étendre son influence et de constituer un véritable glacis en instrumentalisant les partis frères pour les pousser à créer les démocraties populaires. Dès lors, l'URSS, Etat continent qui s'étend de l'Europe au Pacifique, accède le 29 août 1949 au rang de deuxième puissance mondiale, par son essai nucléaire réussi à Semipalatinsk : désormais, nous sommes entrés dans un monde bipolaire autour des Etats-Unis et de l'URSS. Cette bipolarité domine la vie politique du monde de 1947 à 1991. La tentative d'offrir une troisième voie, celle des non-alignés, lors de la conférence de Bandoeng qui rassemble 29 pays africains et asiatiques parmi lesquels (Nasser, Nehru, Soekarno et Zhou Enlai) s'achève par la reconnaissance de trois principes : l'affirmation de la décolonisation et l'émancipation des peuples d'Afrique et d'Asie ; la coexistence pacifique et le développement économique ; la non-ingérence dans les Affaires intérieures des pays. Désormais le multilatéralisme s'organise autour de trois pôles.

Depuis 1991, sous l'ère de B. Eltsine (éclatement de la Yougoslavie, guerre de Tchétchénie) la Russie non seulement n'était plus en mesure de se faire entendre, ni de peser sur les processus internationaux, mais en outre elle était régulièrement humiliée. Pourtant, n'oublions pas que c'est M. S. Gorbatchev qui en 1989 a lancé le projet d'édifier « une maison commune européenne », projet auquel les Etats Unis se sont opposés suivis par les européens ! C'est aussi M.S. Gorbatchev qui a accepté la demande d'Helmut Kohl de réunification de l'Allemagne, contre l'engagement que l'Otan ne s'avancerait pas près des frontières de l'URSS ; c'est lui aussi qui a dissous le Pacte de Varsovie espérant générer ainsi une défense européenne dont la Russie ferait partie. Aujourd'hui seul l'Otan subsiste ! C'est B. Eltsine qui a proclamé non seulement l'indépendance de tous les Etats membres de l'ex-URSS mais aussi la fin du communisme. Tous ces actes ont été accomplis dans l'espérance que la Russie serait accueillie et accompagnée dans sa reconstruction par l'Europe. Il n'en fut rien. Quand l'Europe crée un « partenariat oriental », le 7 mai 2009), 6 Etats de l'ex-URSS y entrent, mais la Russie en est exclue. Cette attitude de l'Europe a suscité en Russie un profond sentiment de frustration et d'humiliation d'autant plus fort que durant la période 2004-2014, l'Europe devient ouvertement antirusse.

C'est dans ce contexte que Vladimir Poutine, toujours attaché à ne pas rompre les liens avec la tradition européenne historique millénaire de son pays, va réagir. Il a compris plus tôt que les Européens que le monde du XXI^e s. a changé, qu'il y a un glissement géopolitique vers les pays émergents et surtout vers l'Asie. La Russie engage alors un multilatéralisme actif

et réussi en participant à la formation des BRICS (acronyme –Brésil, Russie, Inde-Chine- apparu en 2001 dans une analyse de la banque Goldman Sachs, En 2009 première session plénière à Ekaterinbourg et 2011 entrée de l’Afrique du Sud) et de l’Organisation de coopération de Shangaï créée à Shangaï les 14/15 juin 2001. Aujourd’hui l’OCS est formée de 8 Etats membres : Russie, Chine, Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Ouzbékistan et depuis 2016 Inde et Pakistan ; de 4 Etats observateurs :Afghanistan (2012), Iran (2005), Mongolie (2004), Biélorussie (2015) ; de 6 Etats partenaires de discussion : Sri Lanka (2009), Turquie (2012), Cambodge (2015) Azerbaïdjan (2015), Arménie (2015) Népal 2015) ; 3 invités (Turkménistan 2012, ASEAN 2011, et CEI.) . Enfin la Russie a lancé le 29 mai 2014 l’Union économique eurasiatique en vue d’élaborer une union économique du continent eurasiatique (L’UEEA comprend la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan et depuis 2015 le Kirghizstan et le Tadjikistan. ; elle prend la suite de la CEEA, fondée le 10 oct. 2000 et dissoute le 1 janvier 2015.)

Comme nous le voyons, la Russie tisse avec l’Asie des liens de plus en plus profonds avec l’Asie ; certes, il s’agit bien de répondre à la marginalisation de la Russie par l’Europe, comme l’a montré la réduction du G8 à un G7 par l’exclusion de la Russie en 2014 à la suite de l’annexion de la Crimée et de montrer sa capacité à fédérer en dépit des sanctions qui affectent son économie et humilient le peuple russe.

Face aux attaques américano-européennes, liées au rôle présumé des hackers russes dans la vie politique intérieure des Etats-Unis et de l’Europe, Vladimir Poutine réagit avec vigueur, dans son discours lors du forum de Saint-Pétersbourg (2016), proposant la création d’un grand partenariat eurasien dans lequel pourrait entrer les pays membres, des BRICS, de l’OCS, de l’UEEA et même l’Union européenne. Le multilatéralisme positif est aujourd’hui la démarche que promeut Vladimir Poutine et qui l’oppose aux Etats-Unis. Ces derniers affirment leur attachement à l’unilatéralisme ; ils souhaitent prendre leurs décisions en toute et exclusive souveraineté, comme l’exprime le slogan du Président D.Trump « *America first.* » V. Poutine quant à lui a fait le choix de l’avenir en proposant une formule du polycentrisme à l’échelle mondiale. Face à ce défi, l’Europe est à l’heure du choix : la Russie appartient à l’Europe, à la civilisation européenne et elle doit le rester. Elle est aussi le pont qui relie l’Europe à l’Asie et peut faire participer l’Europe au développement asiatique. Sans le pont de la Russie, l’Europe sera condamnée au repli sur elle-même. Pour paraphraser le poème *Fou d’Elsa* (1963) de Louis Aragon, revisité par Jean Ferrat « Si la femme est l’avenir de l’homme, la Russie est bien l’avenir de l’Europe. Puissent les Européens s’en rendre enfin compte !

[Retour au sommaire](#)

**L'ITALIE
UNE PUISSANCE DISCRÈTE MAIS QUI S'AFFIRME**

par **Patrick Toussaint.**

1. Quelques données

Peuplée de 60,6 millions d'habitants sur 301.338 km², l'Italie a eu P.I.B. de 1.895 milliards US \$ (estimation 2017) qui la classe au 9^{ème} plan mondial et au 3^{ème} plan dans l'Union Européenne. Elle était la 8^{ème} puissance économique mondiale en 2015.

- Néanmoins, l'Italie connaît des problèmes économiques récurrents qui plombent son économie : un taux de chômage très élevé (11,2 % de la population), une dette publique élevée (127 % du PIB) et un déficit public important (2,4 % du PIB).
- Ceci est lié à une crise structurelle de l'économie qui reste encore segmenter en districts économiques détenus par des groupes familiaux qui affrontent des concurrents extérieurs alors qu'ils ne se sont pas préparés, un marché du travail sclérosé, un système bancaire étouffé par 360 milliards de créances douteuses qui l'empêche d'intervenir sur l'économie, une croissance de la productivité anémique et une croissance économique trop timide à l'international alors que son économie est attaquée sur ce plan justement.

Toutefois, l'Italie, qui était en 2012, « l'homme malade » de l'Europe le plus important, beaucoup plus grave que la Grèce en raison de son poids économique a connu un taux de croissance de 0,8 % en 2015 et de 0,9 % en 2016 et semble ainsi se relever.

Il n'en reste pas moins que le principal obstacle est politique avec un système de gouvernement obsolète dominé par des personnalités plus occupées à se déchirer qu'à agir pour le bien du pays et qui empêchent une action résolue sur le plan économique.

- Ceci est d'autant plus dommage que l'Italie bénéficie d'atouts économiques et technologiques importants : une participation scientifique, technique et financière dans des activités de pointes à travers quelques grands groupes comme Leonardo (holding qui regroupe les participations dans les secteurs aéronautique, spatial civile et militaire : ATR, Thales Alenia Space, Alenia Areonautica, NHI Industrie, MBDA système de défense et missile, Agusta Westland, Automalera pour ne citer que ceux-là.

Elle dispose également de groupes industriels plus petits mais bien connus comme Fiat dans l'automobile et les moteurs, Beretta dans l'armement individuel (pistolet réglementaire aux USA), Iveco dans les véhicules lourds (achetés entre autres par la France), Benelli dans les armes de chasse notamment, Fiocchi dans les munitions, Selex Galileo dans le spatial avec Thales Alenia Space déjà cité.

Il faut aussi noter que l'Italie possède plus de PME- PMI et d'ETI tournées vers l'international que la France, ces entreprises étant, par ailleurs de plus grandes tailles.

- Du simple point de vue militaire, on peut souligner que les matériels militaires majeurs actuellement en parc dans l'armée italienne sont de conception et construction italiennes :
- Pour l'armée de terre Il s'agit du char de combat ARIETE, du véhicule de combat chenillé DARDO, de l'engin blindé 8×8 CENTAURO, du véhicule de combat d'infanterie blindé 6×6 FRECCIA, du véhicule blindé léger LINCE (adopté par les Spetnaz' forces spéciales

russes), de l'hélicoptère de combat MANGUSTA, de l'hélicoptère EH101 avec la Grande-Bretagne

- Pour l'armée de l'air : des avions Alenia C 27 Spartan (adopté par les USA puis déclassé), avion d'attaque léger AMX avec le Brésil, Aeromacchi M339 et M346, participation au chasseur européen TYPHOON.
- Pour la marine : tous les bateaux majeurs de la flotte italienne.

L'industrie d'armement italienne a exporté pour 14,62 milliards de dollars US en 2016. (dont un marché de 8 milliards de dollars US avec le Koweït).

2. L'importance de l'Italie dans l'OTAN

2.1 *Cette importance résulte tout d'abord de la situation géographique du pays*

L'Italie, longue de 1.330 kilomètres coupe la Méditerranée en deux : Méditerranée occidentale et Méditerranée orientale.

Le canal de Sicile n'est large que de 145 kilomètres entre la pointe de la Sicile au Sud et la côte tunisienne au Nord.

La distance entre la Sicile et Malte est de 90 kilomètres, celle de la Sardaigne à l'Afrique est de 77 kilomètres.

L'Italie, avec la Sicile et la Sardaigne, verrouille donc parfaitement les deux espaces méditerranéens, elle est un porte-avions et bloque, au besoin l'accès à l'océan atlantique pour la Russie mais aussi pour la Turquie, ce qui est loin de négligeable au moment où celle-ci entend jouer un rôle régional accru en se rapprochant de la Russie alors que ce pays appartient toujours en ce moment à l'OTAN.

D'ailleurs, le trajet aérien entre le centre de l'Italie et le centre européen de la Turquie n'est que de 1.900 kilomètres.

2.2 *L'Italie est, par ailleurs, le 5^{ème} contributeur de l'OTAN et, jusqu'à présent, a défini sa politique militaire sur les positions des Etats-Unis et sur la politique de l'alliance atlantique.*

Elle a participé à toutes les opérations menées par les Etats-Unis : Koweït, Irak, Bosnie-Herzegovine, Kosovo, Afghanistan (elle y a occupé un poste de Regional Command- RC West), Kosovo, Somalie. Au total, ce sont 125.000 hommes qui ont opéré sur ces différents théâtres et tous ses généraux et tous ses officiers supérieurs ont l'expérience du combat et des opérations extérieures en coalition.

L'Italie est devenue une base essentielle à la fois pour l'OTAN et pour les Etats-Unis en transformant l'ancien commandement de Naples en commandement de Joint Force Command responsable, pour l'OTAN de la nouvelle force Joint Force Command et NATO Force Command et en devenant le centre des opérations pour les Etats-Unis des interventions au Moyen Orient en Afrique – US Army Afrika Command.

C'est ainsi que les nouvelles bombes nucléaires à chute libre B61 ont été stockées dans ce pays où le nombre des soldats américains a augmenté : notamment avec la 173^{ème} brigade parachutiste, installation sur la base de Signorella de drones stratégiques pour la surveillance de la Libye mais aussi du Sahel, de l'Egypte et du Moyen Orient et de moyens accrus en renseignement.

3. La politique militaire de l'Italie

- Le Livre Blanc publié en 2015 fait une nouvelle analyse des paysages stratégiques internationaux de l'Italie qui ne fait pas l'unanimité.

Sont, en effet, encore très prégnant les sentiments de la classe politique résultant de la Deuxième Guerre mondiale.

L'article 11 de la Constitution italienne a, jusqu'à ce jour, était interprété comme interdisant à l'Italie de conduire une ou des guerres en dehors de l'Italie à moins de le faire dans le cadre de l'alliance atlantique. De fait, l'Italie n'est intervenue à l'extérieur que dans ce cadre jusqu'à ce jour mais elle l'a fait souvent.

Les priorités ne sont maintenant plus les mêmes et l'Italie ne s'interdit plus de prendre la tête d'opérations internationales dans les espaces considérés comme stratégiques pour elle.

Sont définies comme prioritaires la région euro-atlantique, l'Union Européenne, les Balkans, la Mer Noire, les régions méditerranéennes du Moyen Orient et du Proche Orient –ces zones incluant le Maghreb, le Mashreq mais s'étendant jusqu'à l'espace sahélien et jusqu'à la Somalie. On remarquera que, dans ces zones, l'Italie ne s'interdit plus d'être la nation cadre.

Les missions des forces armées ont également changé.

Ce sont :

- la défense de l'Etat,
- la défense des espaces euro-atlantiques et euro-méditerranéens,
- la contribution au maintien de la paix,
- la contribution au maintien et à la sécurité internationale,
- la mise en œuvre des tâches spécifiques en cas d'urgence et de calamité sur le sol italien.

Même si cet exercice révèle des modifications importantes, cette clarification a été faite à usage interne pour faire accepter le programme d'acquisition de l'avion américain F 35 pour lequel le Livre Blanc indique que, compte tenu du coût faramineux, les disponibilités financières ne permettent d'en acheter que 5 avions par an alors que la cible, après avoir été de 130 exemplaires, est déjà réduite à 90 appareils puis maintenant à 60 tout en épuisant les crédits d'investissements de l'aviation.

Le représentant de l'industrie italienne participant aux travaux de réflexion a indiqué que les transferts de technologies motivant cette acquisition seront pratiquement nuls et que, de surcroit, les créations d'emploi qui devaient résulter de la localisation en Italie de l'usine d'assemblage pour les appareils achetés par des pays européens, se réduisent à vue d'œil, compte tenu des réductions du nombre d'appareils commandés par les pays européens concernés.

L'intérêt de ce Livre Blanc porte aussi sur les réflexions faites au sujet de l'industrie italienne dans l'avenir.

Ce sujet, important, devrait l'objet d'un exposé ultérieur.

3.2. De toute façon, cette réflexion, qui doit déboucher sur un nouveau modèle d'armée, ne doit avoir lieu qu'à l'issue des réformes en cours qui devraient prendre encore deux ans.

Les armées italiennes sont en train de procéder aux réorganisations que les armées européennes ont déjà entamées et avec les mêmes difficultés.

L'armée italienne doit être en mesure de mener un ample éventail de missions allant du conflit à haute intensité aux opérations de maintien de la paix en passant de l'assistance technique militaire comme actuellement au Kurdistan irakien et en Somalie et aux interventions humanitaire. Soit une capacité dite « Full Spectrum ».

Cette capacité doit être confirmée, voire améliorée avec une force plus réduite.

3.3. *La composante armée de terre prévue est la suivante*

3.3.1. *Bien que la conscription soit suspendue depuis 2005, l'Armée de Terre doit se réduire à hauteur de 90.000 hommes dont 75% doivent être projetables contre 70 % actuellement.*

Sur le plan opérationnel, l'Armée de Terre doit disposer de 40 % de forces dites « légères », de 40 % de forces dites « moyennes » et de 20 % de forces dites « lourdes ».

La composante fondamentale de cette organisation repose sur « la Brigata di manovra pluriarma », BMPA ou brigade de manœuvre interarmes avec pour certaines unités des fonctions plus importantes.

Cette brigade s'articulera sur une structure modulaire intégrée et intégrable qui sera étayée de façon à lui conférer un maximum d'autonomie opérationnelle et logistique.

Elle s'articulera sur trois unités de manœuvre au niveau régiment, un régiment de cavalerie (reconnaissance blindée mais aussi un module ISTAR au service de la brigade), un régiment d'artillerie (aussi responsable de la coordination des feux terrestres aériens et navals pour la brigade), un régiment de génie d'assaut (chargé du nettoyage des routes –route clearance packet -RCP– avec des moyens spécialisés), un régiment logistique et une unité de support destiné aux activités C2.

Cette unité, qui sera rattachée, à l'état-major de brigade, disposera d'une capacité à 360 ° qui lui permet de gérer, non seulement les unités qui lui sont rattachées mais aussi d'opérer dans un cadre inter-armé et multinational.

L'Armée de Terre aura à terme n'aura plus que 4 commandements et neuf BPMA au lieu des onze brigades actuellement.

Bien entendu, l'armée italienne a des forces spéciales qui ne sont pas détaillées ici.

Il y aura deux brigades lourdes armées de 200 chars ARIETE (classé par la revue britannique Jane's comme correspondant aux Leclerc français, Léopard 2 allemand et à l'Abrams américain) char lourd de 54 tonnes doté d'un canon de 120 mm qui sera modernisé entre 2016 et 2020. Ariete et Garibaldi

Les régiments mécanisés auront les VBCI chenillés DARDO IFV (23 tonnes, un équipage de 2 + 7 hommes, un canon de 25 mm), des canons d'artillerie allemand PzH 2.000 (68 en parc) et des canons FH 90 de 155mm.

Deux brigades moyennes avec le chasseur de char CENTAURO 8×8 25 tonnes un canon de 105 mm, 359 en parc – VBM FRECCIA 26 tonnes canon de 25mm équipage 3+8 b- 253 en parc. (Aosta et Pinerolo)

Quatre brigades légères dont deux brigades d'alpini (Julia et Taurinense), une brigade aéromobile (Fruili) et une brigade de cavalerie (Pozzolo del Friuli) plus une brigade aéroportée (Folgore).

L'Armée de Terre utilise encore des véhicules chenillés M 113 américains environ un millier mais surtout des véhicules PUMA 6×6 léger de 5,7 tonnes 550 en parc, des véhicules légers LINCE pour 1.600 véhicules en parc.

L'Armée de Terre possède 59 hélicoptères Mangusta, des NH90 : 60 à terme, et Bell polyvalents : 57- hélicoptères lourds : 16 Chinook à moderniser en plus d'autres appareils en commande.

L'artillerie, outre les PzH 2000, est encore basée sur des canons M109 155, 38 tonnes, chenillés américains environ 50 en parc mais qui vont disparaître et des canons FH90 de 155 mm tractés.

3.3.2. L'objectif est de pouvoir projeter trois types de troupes soit 10.000 hommes ensemble ou soit 5.000 hommes sur théâtre extérieur et 5.000 hommes en Italie, soit 10.000 hommes au besoin sur des théâtres extérieurs séparés par modules à définir, soit immédiatement 20.000 hommes pour un an dans le cadre de l'application de l'Article 5 de l'Alliance atlantique.

3.3.3. L'Italie développe également le « Sistema Futuro » dont la base est le « Sistema individuale di combattimento ou SIC » qui est le système FELIN pour la France.

3.4. La marine compte 143.590 tonnes de navires dont 120 000 de combat.

Cette marine est en profond renouvellement par la commande de 10 frégates modernes FREMM : déplacement de 6.000 tonnes dotée d'une suite électronique très à la pointe du progrès, d'un sonar CAPTAS très performant, de torpilles anti sous-marine, prévue pour 2 hélicoptères NH 90 avec une endurance de 7.000 miles à 18 noeuds.

Ces navires ont tous été commandés et certains sont en service.

Ont également été construites 2 frégates « Horizon », (au lieu de quatre prévus), bâtiments de 7.000 tonnes à fonction lutte aérienne avec un système PAMAS pour 32 Aster 30 et 15 Aster 15 anti-aériens, 2 canons de 76 mm à tir rapide, 2 canons de 20mm, 8 missiles antinavire, 2 tubes lance-torpilles avec un équipement électronique de pointe qui fait dire aux américains que les frégates anti-aérienne sont de la classe des Aleigh Burk, bâtiments américains devant fournir la couverture contre les missiles de lutte ABM.

Il est aussi prévu de commander 6 patrouilleurs fortement armés qui compléteront les FREMM. Cette flotte est complétée par 7 sous-marins et les deux porte-aéronefs :

- Le Guiseppe Garibaldi – porte aéronefs de 13.850 tonnes, entré en service en 1986 qui est armé avec 8 Harrier, 3 hélicoptères EH 101 et un hélicoptère AB 212, ou 12 hélicoptères, ou jusqu'à 10 Harrier mais qui ne pourra pas mettre en œuvre le F 35 américains,
- le Cavour – porte-aéronefs de 27.900 tonnes, entré en service en 2009, 22 aéronefs possible mais en fait ne peut mettre en œuvre que 5 Harrier qui doivent être remplacé par le F35, et 5 hélicoptères du fait de son hangar réduit.

Il est aussi capable d'emporter des chars ou autres véhicules (jusqu'à 24 ARIETE ou 50 VCBI DARDO) mais qui nécessite un quai pour leur déchargement et un détachement d'assaut de 320 hommes mais qui sont mis à terre, par barges en bossoirs (LCVP).

Il est fortement armé de canons 2x76mm, de 2x25mm et de 4 fois huit lanceurs ASTER 15, d'un sonar d'étrave, de 2 lance-leurres et d'une suite électronique très complète.

Le Cavour est le navire amiral de la flotte italienne.

Le programme d'investissement se complète d'un bâtiment logistique, qui intéresse la France, d'un bateau amphibie d'assaut et de deux bateaux pour les forces spéciales tous non encore commandés.

L'aviation italienne.

3.4.1. Dans la réforme de l'Armée, l'aviation italienne devra réduire et rationalisé ses bases aériennes et ses implantations.

3.4.2. L'Italie se retrouve dans le même état que beaucoup de pays européens à savoir le risque de perdre sa capacité d'une entrée en premier et de faire échec aux interdictions de

ses accès dans un pays en conflit par le retrait de service de ses TORNADO qui équipent sa force aérienne avec 73 appareils mais qui sont dépassés.

Elle doit moderniser ses avions AMX d'attaque légère au sol (conçus et fabriquée aussi au Brésil) dont il reste 55 exemplaires.

De même, l'Eurofighter Typhoon est un avion de supériorité aérienne et se prête mal à un rôle appui au sol et l'Italie doit en recevoir 72 exemplaires.

L'Italie a également produit des avions d'écoles M 322 et 346, proposé celui-là aux Etats Unis comme avion d'entraînement dans le cadre d'un appel d'offres.

Elle dispose d'une douzaine d'avions de transport (avions de ligne Airbus et ATR), d'une douzaine d'avions de liaison, d'une cinquantaine d'hélicoptères récents (EH101, Bell).

3.4.3. *Le problème du F35 a déjà été évoqué plus haut.*

3.4.4. L'Italie n'est pas équipée pour un rôle de projection en dépit des efforts qu'elle fait, sa capacité pour ce faire est de quatre avions ravitailleur KC 767A, de 3 C130J de ravitaillement, de 19 C130 J et de 14 C27 Spartan dont les capacités d'emport sont inférieures au Transall C160.

En conclusion

De ce rapide et sommaire examen de l'armée italienne, on s'aperçoit que l'Italie est en train de devenir une puissance régionale forte en Méditerrané en utilisant sa position géographique et en se dotant d'une marine moderne et à la pointe de la technologie.

Cette appréciation doit cependant être nuancée :

D'une part si l'Italie possède une panoplie complète de véhicule terrestres répartis entre chenillés et blindés à roues, une bonne partie doit faire l'objet de modernisation (déjà programmée pour le char ARIETE). Or l'économie ne permet pas actuellement de financer de gros programmes.

De plus, le programme d'acquisition du F 35 américain est fortement contesté par une partie des milieux politiques (On rappelle que le Livre Blanc a été conçu aussi, et surtout même, disent certains, pour rallier tous les suffrages pour cette acquisition).

D'autre part, la réforme entreprise au niveau humain rencontre des difficultés.

En effet, la réforme induit une modification profonde à la fois des commandements – ceux-ci doivent dépendre non plus des armées Terre, Air, Mer mais de structures administratives même si un poste de Chef d'Etat des Armées est créé.

De plus, les compétences requises doivent être modifiées dans le sens, à la fois d'une interarmisation accrue et d'une très grande internationalisation.

Ceci n'est pas sans provoquer une assez forte résistance au niveau des commandements – colonels capitaines de vaisseaux, généraux et amiraux qui s'appuie sur un certain soutien d'une partie des milieux politiques lesquels, par ailleurs, sont également très réticent à la nouvelle orientation de la politique militaire prônant la prise de commandement par l'Italie d'opérations extérieures.

Cependant, la gestion de la crise des migrants africains, effectué à l'aide de ses forces spéciales opérant directement sur le sol libyen – le flux de réfugiés africains est ralenti même s'il doit reprendre – semble prouver que ce pays veut sortir de son rôle d'éternel second accompagnant. Elle se dote, par sa marine, notamment de moyens nécessaires pour pouvoir mener une action de projection de puissance dans ce qu'elle considère comme sa zone d'intérêts essentiels.

Cette projection est cependant limitée car l'Italie ne dispose pas de moyens de projection en propre, à part les avions ravitailleurs – les 4 KC 767 A-, d'avions stratégiques et même tactiques de transport et que, de surcroît, la marine ne dispose pas des appareils nécessaires à la sa couverture (d'où l'intérêt du F 35 B) étant entendu, par ailleurs, que l'armée de l'air, en l'absence desdits F 35, ne dispose pas d'avions d'appui au sol, les TORNADO devant être retirés des forces pour obsolescence.

Il n'a pas été parlé volontairement des carabiniers italiens, qui représentent cependant une force d'appoint non négligeable, pour ne pas alourdir l'exposé.

[Retour au sommaire](#)

LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ DE LA FRANCE VUE PAR LE NOUVEAU PRÉSIDENT MONSIEUR MACRON.

par **Patrick Toussaint**
Avocat spécialisé dans l'international

Monsieur Macron vient tout juste d'être élu comme Président de la République Française mais il va devoir agir vite sur ces problèmes dont nous avions déjà rappelé l'urgence dans un précédent article.

Il a déjà défini la politique qu'il entend suivre dans ces domaines par des discours, des conférences de presse et de réponses faites dans des revues spécialisées dans ces domaines.

Il en ressort quelques axes de réflexion qui peuvent cependant évoluer car il souhaite faire une révision des menaces et avoir, pour la fin de l'année 2017, un nouveau Livre blanc.

Il est donc possible que de nouvelles priorités se dégagent de ce Livre blanc mais on peut en avoir quelques idées par son programme développé en tant que candidat à l'élection.

Il entend « donner aux armées les moyens d'assurer la souveraineté stratégique de la France ».

Pour cela, il part de la constatation des données stratégiques qu'il discerne à savoir :

- Un environnement en Europe modifié par le retour de la menace à l'est avec la Russie qui annexe la Crimée et provoque et soutient un séparatisme en Ukraine,
- La sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne ce qui modifie les rapports entre les pays de l'Union notamment ceux de l'Europe de l'Est,
- La politique des Etats Unis avec le nouveau Président Monsieur Tromp et, de ce fait, la possibilité d'adaptation au niveau de l'OTAN sans pour autant envisager un départ de cet organisme ;
- La politique étrangère de la Chine qui cherche notamment à contrôler la Mer de Chine du Sud par où passe la moitié du trafic maritime mondial,
- Le réarmement des pays en Extrême Orient mais aussi au Moyen Orient qui change radicalement les données stratégiques dans cet espace
- La menace des terroristes qui se maintient aussi bien en France qu'en Europe et en Afrique et dans l'Extrême-Orient à partir de ses bases au Moyen Orient avec des groupes mieux équipés, plus réactifs et mieux entraînés,
- La nécessité de répondre aux Etats africains qui se heurtent à ces groupes terroristes,
- Les nouvelles menaces en matière de cyberguerre.
- Au plan national il identifie les lacunes les plus criantes de la défense et de la sécurité notamment en matière de projection de forces et de matériels modernes.

D'où

1/ Au plan national et international :

- La réaffirmation que la France continuera à garder, maintenir et moderniser sa force de dissuasion nucléaire en gardant les deux composantes : la force sous-marine, la force aérienne et aéronavale.
- L'engagement de porter le montant du budget militaire au niveau de 2 % du PIB en 2025 avec une croissance tous les ans.
- La surveillance de l'emploi des fonds budgétés de sorte que tous les financements prévus soient investis selon le budget et réellement mis à la disposition du Ministère de la Défense.

2/ Les axes de renforcement de la défense et de sécurité sur le plan purement national :

- La lutte contre le terrorisme doit rester une priorité mais il faut avoir les moyens nécessaires – or, il fait le constat que cette lutte doit se faire tant à l'intérieur du territoire national que sur le terrain des terroristes à l'extérieur :
- Sur le plan intérieur :
 - Cela implique de maintenir des troupes en France au montant de celui qui est en vigueur soit 7.000 à 10.000 hommes mais il faut, d'une part, repenser les modes d'interventions et d'autre part, les moyens nécessaires en termes de commandement, de logements et de véhicules et matériels, le dispositif actuel étant trop coûteux et mal adapté.
 - Ensuite, développer une garde nationale qu'il fixe à 85.000 hommes qui viendront des réservistes des armées, de la gendarmerie, de la police et des forces de sécurité : pompiers, sécurité civile ...
 - Enfin compléter ces ressources par des engagements de réservistes qui sont actuellement dans la vie civile et qui pourront le faire grâce à une législation favorable aux chefs d'entreprise par le biais de financement et d'avantages permettant ainsi de laisser leurs employés avoir la possibilité de venir renforcer la garde nationale sans perdre leur emploi
- Sur le plan extérieur : les renforcements serviront à la fois sur le plan de la lutte contre le terrorisme et contre les autres nouvelles menaces
- Révision des menaces et vérification de l'adaptation des matériels à la menace, Accélérer les programmes d'armement prévus en conséquence

Rendre le Maintien en condition –MCO–des matériels qui coûtent extrêmement cher afin d'avoir des taux de disponibilité à des niveaux acceptables

Renforcement des hommes et des matériels dans le domaine de la cyber guerre.

Développement des moyens de renseignement tactiques et stratégiques dans tous les milieux : terre, air, mer, espace et cyberspace.

3/ Monsieur Macron entend également agir sur le plan européen :

- Création d'un Quartier Général européen avec un réel pouvoir d'action et de suivi des opérations en liaison avec les états -major des pays européens et l'OTAN ;
- Un réel partage des services de renseignements,
- Activation des groupements tactiques – 1500 hommes prévus et jamais utilisés,
- Création d'un Conseil de Sécurité européen auquel participeront les militaires, les diplomates et les experts en renseignement,
- Un Fonds européen de Défense afin de financer des programmes militaires communs notamment les drones.

• Et de la sorte renforcer la base industrielle de défense européenne – BITD-
 Cette action en faveur d'une politique de défense et sécurité au niveau européen sera proposée et mise en œuvre avec les états européens intéressés tout en restant ouverte aux autres états.

[Retour au sommaire](#)

UN MODÈLE D'ARMÉE RÉELLEMENT COMPLET POUR RÉSORBER LES RÉDUCTIONS TEMPORAIRES DE CAPACITÉS ET QUI COMBLE LES ABANDONS CAPACITAIRES CONSENTEIS AU COURS DES PRÉCÉDENTES LPM

par Alain Bouquin

Pour conserver un modèle réellement complet, objectif revendiqué par tous les hauts responsables de la défense, il convient de consacrer un effort important visant à « combler les lacunes » : rétablir les capacités abandonnées, accélérer les cadences de livraisons, augmenter les quantités, améliorer la disponibilité...

Le discours officiel de nos autorités, qu'elles soient politiques ou militaires, le proclame haut et fort : notre modèle d'armée est resté complet. Le constat est à la fois vrai et biaisé.

Vrai car aucun domaine capacitaire global n'a été abandonné : la France demeure une des rares puissances au monde apte à mettre en oeuvre des forces terrestres, des forces spéciales, une aviation de combat, une marine de haute mer incluant un groupe aéronaval, une riche panoplie de capteurs de renseignement de niveaux tactique et stratégique, des postes de commandement interarmées et de composantes, des capacités de projection...

Biaisé car dans les faits, le modèle présente des RTC (réductions temporaires de capacités) nombreuses et très diverses. Or un modèle vraiment complet devrait non seulement couvrir tous les domaines capacitaires, mais au sein de chaque domaine préserver une panoplie complète, à bon niveau technique, en nombre suffisant et disponible.

Il y a d'abord des **capacités manquantes**, celles qu'on a abandonnées au cours des arbitrages des années précédentes, au fil des constructions des lois de programmation militaires successives. Il y a également celles qu'on a tellement **retardées** que, entre la fin de vie de la génération n et l'arrivée de la génération n+1, il peut y avoir plusieurs années de vide...

Il faut donc sans doute se disposer à relancer et / ou accélérer quelques programmes qui ont pu être sacrifiés faute de crédits ; par exemple : défense sol-air courte portée (GBAD : *ground based air defence*), hélicoptère de transport lourd, hélicoptère interarmées léger, brouillage offensif, OMEGA (localisation et datation bi-mode, à la fois sur les signaux GPS et Galiléo), alerte avancée (contribution française à la défense anti-missiles de l'OTAN)...

Il y a aussi des **capacités aux performances présumées insuffisantes**... Certains arbitrages financiers ont pu conduire les acteurs des programmes à vider en partie de leur substance les projets, en réduisant les exigences et les spécifications, et donc en altérant la réponse au besoin militaire. Dans d'autres cas, on a pu accepter de se contenter d'un système d'attente (un « gap-filler ») aux moindres performances comme pour le radar de surveillance terrestre.

Ces réductions de besoins ne constituent pas une nouveauté ; elles sont heureusement restées peu nombreuses ces dernières années, les arbitrages étant en général rendus au détriment de la quantité pour tenter de préserver la qualité. Il convient malgré tout d'identifier les quelques capacités dont le niveau technique ne permet pas de rivaliser efficacement avec les moyens d'un adversaire mieux équipé.

Il y a enfin des **capacités trop peu nombreuses**, celles dont les cibles en ligne et en parc ont été drastiquement réduites au gré des décisions budgétaires. Ces parcs en trop faible quantité sont connus : véhicules de transport logistique, petits véhicules protégés, appuis sol-sol et sol-air, stocks de munitions, moyens radio tactiques...

Quelques exemples emblématiques peuvent être relevés :

- La France ne dispose que d'un seul porte-avion ; elle n'a donc qu'une capacité aéronavale « à temps partiel », au gré des périodes d'entretien programmées du PA Charles de Gaulle ;
- Nous mettons en ligne 200 chars de bataille, quand nous en comptions encore 1500 à la fin des années 80 ;
- Le contrat opérationnel de l'armée de l'air n'autorise plus que la projection de 45 avions de chasse, ce qui permet un rythme de « sorties » de l'ordre de 60 missions quotidiennes...

Il y a aujourd'hui davantage de soldats à engager que d'équipements disponibles à leur donner. Ce qui impose une rotation des parcs délicate à mettre en œuvre. Et ce qui repose sur une excellente disponibilité technique des matériels, malheureusement loin d'être acquise.

Cette question de la **disponibilité des capacités** est en fait celle du MCO (maintien en condition opérationnelle). Faute de crédits suffisants, le modèle finit par cesser d'être réellement complet quand les équipements cessent d'être employables en opérations. Le budget à consacrer au MCO doit pouvoir bénéficier d'une augmentation de l'ordre d'un milliard d'euros pour espérer retrouver un niveau de DTO (disponibilité technique opérationnelle) acceptable.

La question de la complétude du modèle doit enfin être bien analysée en termes d'**équilibre entre fonctions stratégiques**. Car le modèle doit permettre aux décideurs à la fois de savoir, d'analyser, de choisir entre différentes options, de décider et d'agir en toutes circonstances.

Il convient de rectifier une tendance assez récente qui supposerait, selon une logique plus politique que militaire, que le pouvoir sur la scène internationale réside davantage dans le savoir que dans l'agir... Cette dérive a pu nous entraîner vers des choix privilégiant exagérément l'intelligence (capteurs, SIC) au détriment du muscle (effecteurs, armement). Un choix qu'il a été d'autant plus aisé de faire, que cette logique était aussi celle de la moindre dépense...

Revenir à un modèle vraiment complet est l'objectif des années à venir, lié à celui de l'atteinte des 2% du PIB. Il doit s'articuler dans le temps selon deux échéances :

- A court terme, profiter des marchés existants et des programmes lancés pour augmenter les cibles d'équipements, accélérer leurs livraisons et améliorer leur maintien en condition ;

- Dans un second temps, à partir de 2020, lancer de nouveaux programmes pour résorber les capacités manquantes.

La détention d'un modèle d'armée complet doit rester un objectif clair et affiché de la politique de défense de la France : la couverture capacitaire complète est en effet seule garante d'une réelle autonomie stratégique. Et cet objectif doit se matérialiser mieux que cela n'est le cas actuellement dans la construction capacitaire et programmatique. La loi de programmation militaire à venir devra en particulier avoir pour ambition de résorber progressivement les réductions temporaires de capacités imposées au cours des exercices passés, pour aligner pleinement le discours sur la réalité.

Cet article fait partie du dossier n°18 réalisé par Le Cercle de réflexions du G2S.

«Recommandations concernant la Défense aux candidats à la future élection présidentielle ».

Consultable sur : <http://www.gx2s.fr/>

Association selon la loi de 1901, le G2S est un groupe constitué d'officiers généraux de l'armée de terre qui ont récemment quitté le service actif. Ils se proposent de mettre en commun leur expérience et leur expertise des problématiques de défense, incluant leurs aspects stratégiques et économiques, pour donner leur vision des perspectives d'évolution souhaitables de la défense.

[Retour au sommaire](#)

ARTICLES PARUS DANS LA RUBRIQUE L'HUMEUR

N°104 – L'Humeur du 22 avril 2019

BREXIT DANSE AVEC PERFIDE ALBION.

par Jean Daspry
Analyste de négociations internationales

Cette semaine nous présentons la composante diplomatique des négociations du Brexit, la semaine prochaine nous analyserons les conséquences dans le domaine économique.

« *La clairvoyance des gens bornés : ils comprennent tout mais à moitié* » (Robert Merle). Afin de porter un jugement objectif sur la préscience, la clairvoyance de nos dirigeants – de droite comme de gauche – sur les questions internationales, en général et sur les questions européennes, en particulier, il est toujours utile de se reporter à leurs déclarations prononcées au moment d'un fait majeur. Tel fut le cas lors des mal nommés « *printemps arabes* ». Tel est actuellement le cas du « *Brexit* », décision souveraine du peuple britannique du 23 juin 2016 (consulté par référendum) de quitter l'Union européenne !² Que nous disait-on en 2016 ? Que nous dit-on aujourd'hui en 2009 surtout après le report au 31 octobre 2019 de la date du « *Brexit* »³ ? Le moins que l'on puisse dire est que le ton a changé. D'une Angleterre paiera (explicite), nous sommes insensiblement passés à l'Europe paiera (implicite). Chronique d'une décennie de crise européenne.

QUE NOUS DISAIT-ON EN 2016 ? L'ANGLETERRE PAIERA...

Que n'a-t-on entendu de la bouche de nos dirigeants sidérés par une décision qu'ils n'avaient pas envisagée un seul instant ! Londres allait voir ce qui lui en coûterait de critiquer la construction européenne. Un calendrier contraignant est alors fixé. La procédure devrait être terminée à la fin du mois de mars 2019, à la veille des élections au Parlement européen. La substance devrait conduire à une capitulation britannique en règle. L'addition serait salée, on évoque un montant de 50 milliards d'euros pour épouser les dettes britanniques. Il va sans dire, mais cela va mieux en le disant, que cette formalité serait une promenade de santé pour l'Union européenne et un chemin de croix pour le Royaume Uni, désuni pour la circonstance. Face au

Page 119 sur 180

Dossier réalisé par l'association espritcors@ire

Mai 2019

roc européen, le sable britannique volerait rapidement au vent. Nous allions voir ce que nous allions voir. Le délai fixé au mois de mars 2019 était impératif et ne souffrirait d'aucun report. Dans les bonnes universités françaises, quelques diplomates éclairés expliquaient à des étudiants médusés l'art de la négociation à la lumière de l'expérience à venir du « *Brexit* ». Un remake de la parabole de David et Goliath mais, dans le cas d'espèce, le pot de fer ne ferait qu'une bouchée du pot de terre.

Seuls quelques esprits retors s'interrogeaient sur la crédibilité d'un tel scénario binaire au fil des mois. Force est de constater qu'ils prêchaient dans le désert tant la puissance de la doxa était forte. Une sorte de mensonge d'État permanent !

C'est qu'en trois ans, le ton a bien changé. Nous sommes passés des déclarations viriles à des explications controuvées.

QUE NOUS DIT-ON EN 2019 ? L'EUROPE PAIERA...

Trois ans après ce tsunami, la procédure du divorce n'est toujours pas close tant les époux n'ont pas encore trouvé les termes d'un accord amiable. Pourquoi ? C'est que nos dirigeants ont découvert, à leurs dépens, que cette négociation obéissait à quelques règles que l'expérience enseigne aux diplomates. La première est qu'il est toujours hasardeux d'enfermer une négociation dans un cadre temporel contraint assorti de dates butoir irréalistes surtout lorsque son objet est particulièrement complexe. La deuxième est que les Britanniques sont des négociateurs aguerris qui ne sont jamais aussi efficaces que dans l'adversité. Ils maîtrisent parfaitement la stratégie du pourrissement. Leur résilience est immense, elle est à toute épreuve. Souvenons du Blitz Krieg au début de la Seconde Guerre mondiale ! À l'exception, en son temps, du général de Gaulle¹², nos dirigeants ont oublié que l'on parle de la Perfide Albion. La troisième est que le plus fort n'est pas toujours celui que l'on croit. Le négociateur Barnier ne pèse pas grand-chose face à des diplomates Britanniques dont la devise est *Dieu est mon droit*. La quatrième est que la négociation n'est jamais un jardin à la française. Elle connaît des hauts et de bas (Cf. négociation avec l'Iran sur le nucléaire) surtout lorsqu'elle est l'otage de la politique intérieure britannique au sein de laquelle le Parlement a son mot à dire. La cinquième est que, contrairement à ce que pensent certains de nos dirigeants, être seul contre tous n'est pas nécessairement un handicap.

Au fil des mois, les Britanniques jouent à merveille la division des Européens mais aussi leur lassitude. On voit bien, qu'au fil du temps, les 27 sont de plus en plus ouverts à l'idée d'un report des échéances irréalistes. À la veille du Conseil européen du 10 avril 2019, Angela Merkel use des charmes à Berlin (la véritable capitale de l'Europe), puis à Paris pour obtenir un long report de la date de clôture de la négociation¹⁴. Elle obtient une oreille attentive avec Angela Merkel et Donald Tusk (prêts à une prolongation d'un an). Peut-on lui refuser ce report sans endosser la responsabilité d'un « *no deal* » qui porterait également préjudice aux

ressortissants des 27 autres États membres ? Finalement, l'Union européenne et Theresa May (pas si faible que cela) s'accordent sur un report au 31 octobre 2019 (6 mois).

On l'aura compris, rien de tout ce qui précède, n'avait été réellement pris en compte en abordant la négociation en 2016. Au lieu d'envisager toutes les hypothèses possibles – et surtout les plus improbables -, nos politiciens aveugles n'ont rien vu venir de ce qui se passe aujourd'hui. Est-ce une surprise tant ils naviguent à vue sur la scène intérieure et sur la scène internationale ? Que font leurs conseillers diplomatiques qui ne savent pas que le bon sens populaire est une denrée plus rare que l'intelligence abstraite que l'on enseigne dans les grandes écoles de la République. Comme disait l'écrivain italien, Primo Levi : « *l'enfer, c'est où il n'y a pas de pourquoi* ». Ne serait-il pas grand temps de se poser la question des États qui ne jouent pas la solidarité communautaire : paradis fiscaux, dumping social, violation des libertés publiques et des éventuelles sanctions à leur encontre à l'avenir.

« *La plupart des crimes sont des actes de somnambulisme, la morale consisterait à réveiller à temps le dormeur* » (Paul Valéry). Nous parlons ici des crimes de somnambulisme diplomatique de nos dirigeants de plus en plus sidérés qui attendent le 10 avril 2019 pour envisager des hypothèses alternatives, prisonniers qu'ils sont de la démagogie et du court-termisme. Quoi qu'en disent nos folliculaires incompétents, les Britanniques viennent de remporter une première manche avec l'obtention de ce report jusqu'au 31 octobre 2019 de la date sacrée de mars 2019. C'est que rien n'est inscrit dans le marbre lorsqu'il s'agit de négociation diplomatique ! Par ailleurs, ils ont commencé à enfoncez un coin dans la prétendue solidité du « *couple franco-allemand* » et cela en dépit des promesses du traité d'Aix-La-Chapelle. Ils sont coutumiers du fait. Ce succès fournit un répit aux Britanniques pour mieux définir leur stratégie en interne. Le ver britannique est dans le fruit européen. À la lumière des derniers rebondissements, et alors que le chaos est parti pour durer, le « *Brexit* » s'apparente de plus en plus à la Salsa du démon.

[Retour au sommaire](#)

EUROPE
RENAISSANCE POSSIBLE ?

de Jean-Dominique Giuliani
Président de la Fondation Robert Schuman

Il serait triste que les propositions d'évolution de l'Union européenne que commencent à s'échanger les dirigeants européens, à l'initiative d'Emmanuel Macron, ne soient accueillies que par ce scepticisme un peu cynique dont sont familiers les milieux politiques nationaux et les commentateurs à la petite semaine.

A les entendre d'ailleurs, on se demande si une telle société est capable de Renaissance ! Car il ne s'agit pas de mesurer, à l'aune du quotidien et de la diplomatie, le degré d'accomplissement d'un programme ou le nombre d'adhérents à tel ou tel concept ; il est question ici de cette quête de sens qui a saisi les Européens comme les citoyens de toutes les grandes démocraties. Il s'agit bien de discuter des objectifs de long terme que l'Europe voudra se fixer :

- Voudra-t-elle demeurer, à la fin de ce siècle, parmi les trois premières puissances de la planète ?
- Quel message entend-elle porter dans ce monde en mutation, celui de la liberté, de la démocratie, de la solidarité ?
- Et jusqu'où est-elle prête à aller pour le défendre et le promouvoir ?

Tout le reste est question de moyens, pas de but !

En choisissant de s'adresser directement aux citoyens européens, le président français porte le débat à la hauteur des enjeux. Il est d'ailleurs rejoint par certains de ses pairs, par celle qui a succédé à Angela Merkel à la tête du premier parti allemand, par nombre d'intellectuels et d'acteurs économiques ou sociaux.

Alors, oui ! La renaissance européenne est possible, mais à quelques conditions :

- Il faut accepter de parler des objectifs qui peuvent nous être communs, avant de nous disputer sur les moyens de les atteindre ; l'inverse de ce que nous faisons aujourd'hui.
- Il faut, une fois pour toutes, considérer que nous ne partons pas de rien, mais d'une construction qui est un immense et inédit succès.

Sans l'Union européenne, nos pays seraient sortis de l'histoire après 1945.

Ce que nous avons accompli était alors improbable ; et ce n'est pas seulement la paix et la stabilité, c'est la prospérité, les protections, les solidarités.

Partir d'un succès n'est la même chose que rebondir après un échec !

Quand les élites de nos nations en Europe voudront bien s'en persuader et cesser d'affubler cette œuvre collective réussie des pires quolibets immérités et des jugements injustes, alors, elles auront une chance de retrouver les faveurs des citoyens et de pouvoir partager avec eux des buts clairs, positifs, concrets et, vraisemblablement, enthousiasmants pour l'avenir de ce continent de cocagne !

[Retour au sommaire](#)

N°95 – L’Humeur du 15 février 2019

APRÈS LE BREXIT : LE GRAND LARGE ?

de **Patrick Toussaint**

Avocat spécialisé dans l’international

La Grande-Bretagne est tiraillée entre sa disposition séculaire à être tournée vers grand large, son système préférentiel d’alliance bilatérale avec chaque pays européen, sa position d’allié privilégié des Etats-Unis et la réalité.

Les déclarations des dirigeants britanniques sont contradictoires avec les demandes de relations privilégiées avec l’Union européenne, le maintien des alliances déjà existantes ou celles à créer.

DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE, si l’on essaye d’y voir clair, il faut faire le point sur les besoins réels de la Grande-Bretagne pour maintenir sa position de pays, certes du deuxième rang, mais ayant une armée couvrant le spectre total lui permettant d’agir indépendamment que ce soit dans un conflit à l’étranger.

Pour ce faire, les besoins de ses armées sont les suivant :

- **Pour l’armée de terre**, et pour les gros matériels, poursuivre la modernisation de ses chars Challenger 2, de ses véhicules de combat blindés chenillés Warrior, de se doter des véhicules de combat à roues Boxer (commandés à Rhein Metall – société allemande – nous y reviendrons – de moderniser son artillerie et sa défense contre avions en basse couche , la modernisation de ses hélicoptères de combat ou de transport (commande Chinook auprès des USA), sans compter tous les radars de conduites de tir, de détection de tir ou d’attaques, les véhicules logistiques blindés en grand nombre, modernisation ou renouvellement des armes d’infanterie.... sans que la liste soit close.
- **Pour l’aviation**, l’acquisition des avions F35 commandés aux Etats-Unis, modernisation des chasseurs Typhoon, développement d’un nouvel avion de 6e génération baptisé « Tempest », achat des avions de patrouille maritime P3 Poséidon, acquisition d’autres avions de transport A400 M , de drones mâles Predator, développements de missiles de combat air-air, air-sol.... Et la liste n’est pas close non plus.
- **Pour la marine**: la terminaison de la procédure d’acceptation d’un premier porte-avions, qui n’a pas encore ses avions qui doivent encore être achetés – des F35 à décollage court -, l’achèvement du 2^{ème} porte-avions, l’achèvement de la série des 8 frégates type 26, l’acquisition des frégates intermédiaires type 31, le renouvellement des sous-marins, de chasse type Astute, des sous-marins lance engins nucléaires type Dreadnough, des bâtiments de patrouille océanique , des bâtiments de soutien logistique.... La encore la liste n’est pas close.

Il convient aussi de parler des équipements de pointe que constituent un système de navigation satellitaire, l’accès au système européen Galileo étant encore en discussion (l’absence d’accès à un tel système de navigation satellitaire coûterait un milliards de livres par jour à la Grande-Bretagne), sans compter sa place dans l’industrie spatiale – la Grande-Bretagne est leader mondial dans la technologie des petits satellites et fabriquent 1 satellite de télécommunications sur 4 fabriqués dans le monde.

On arrête là une énumération qui devient fastidieuse mais une conclusion s’impose : la Grande-Bretagne se trouve à un moment où elle subit les conséquences d’années passées à participer avec des opérations de coalition à l’extérieur avec les Etats-Unis en Irak et en Afghanistan,

essentiellement, qui ont pesés à tel point qu'elle a négligé le maintien des ses capacités en armement dits classiques et qu'elle doit maintenant mettre à niveau et tous ensemble.

Pour autant, dans les discours, elle ne renonce pas à sa place mondiale, elle proclame que le Brexit est une excellente occasion, qu'elle va retrouver sa coopération avec le « Five Eyes », qu'elle va ouvrir deux bases à l'étranger : une dans les Caraïbes -Montserrat ou Guyana- en Asie du Sud Est – Singapour ou Brunéi – qu'elle va construire 2 Littoral Strike Ship pour permettre des opérations offensives de débarquement pour sa Commando Brigade.

Dans la réalité, le tableau est tout autre et les évaluations précisent que pour faire face à tous ces programmes, il faudrait accroître le montant des dépenses à 3% du PIB alors que le pourcentage du PIB consacré à la défense est déjà de 2 %.

Alors que l'économie britannique subit déjà, en baisse de croissance, les premiers contre-coups du Brexit, dans une perspective mondiale de ralentissement des économies, tout ceci relève de ce que l'on aurait appelé autrefois de la propagande et la Grande-Bretagne ne peut pas se passer de l'Europe ce qui n'est pas sans conséquence des deux côtés.

Au moment où les Etats Unis sont en train de se dégager de l'Europe, ils ne vont réduire voir cesser les opérations de coalition qu'ils mènent à l'étranger pour s'orienter vers l'Asie - changements qui ont commencé avec le Président Obama et qui s'accélèrent avec le Président Trump qui mène une politique résolument « America first ».

En réalité, une demande britannique de rester dans la PSDC a déjà été posée : elle demandait à participer au processus décisionnel de la défense européenne, à participer à la planification et au commandement des opérations de gestion des risques de l'EU au cas où Londres déciderait d'intervenir et de bénéficier d'un accès comparable aux autres membres de l'UE aux capacités européennes : Galiléo, Fonds européen de défense, PESCO, Agence européenne de défense.

Ces demandes restent pour l'instant sans réponses tant que l'accord, ou le désaccord sur le Brexit n'est pas acté.

La Grande-Bretagne conserve tous ses précédents accords : Rhein Metall pour la modernisation des forces, maintien des accords de Lancaster pour la force expéditionnaire de 10.000 hommes, concertation pour l'armée de l'air française , maintien du programme en coopération de drones sous-marins de chasse des mines, coopération sur les missiles aériens, participation aux programmes spatiaux de construction de satellites.

Quoiqu'en disent les discours, la Grande-Bretagne ne se passera de l'Europe et notamment de la France.

Qu'en est-il de l'Europe ? Pour l'instant, les réactions se situent aux niveaux des Etats.

L'entreprise Rhein Metall continue sa coentreprise avec BAE Systems Land, engagée d'ailleurs après la décision britannique du Brexit dans la mesure où elle poursuit sa démarche industrielle de construction d'un acteur mondial de véhicules blindés avec les technologies afférentes.

Les Italiens se sont précités à Londres pour participer à la réalisation du fameux avion « Tempest » de 6^e génération – études et fabrication- de même pour accroître leur participation dans le domaine des satellites et des missiles.

La France, également, maintient les liens qui se sont créés dans l'étude des drones qui ont été menés avec l'espoir de peut-être associer le Royaume Uni au futur programme de combat aérien qu'elle mène avec l'Allemagne.

En effet, la France a des différences significatives dans l'emploi des forces aériennes qu'elle utilise dans ses opérations extérieures et l'Allemagne qui ne les voit que dans une optique de défense ce qui risque de créer des divergences dans priorités opérationnelles du système aérien envisagé, alors que l'Angleterre a les mêmes doctrines d'emploi que la France.

Surtout, au-delà des problèmes européens, le Brexit, s'il coûte cher à la défense de l'Europe avec ce retrait, pose un énorme problème à la France dans la mesure où l'Angleterre a la même

vision de son rôle dans le monde, en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU et en tant que pays disposant de l'arme nucléaire exerçant une dissuasion avec cette arme et n'hésitant à intervenir dans des opérations de pure coercition à l'extérieur.

Au final, il paraît difficile que la Grande-Bretagne puisse voler, de ailes vers le grand large mais avec les Grands Bretons, les surprises ne sont pas finies.

Wait and See

[Retour au sommaire](#)

N°93 – L’Humeur du 04 février 2019

LA SAGA DU BREXIT

de Jean Dominique Giuliani,
Président de la Fondation Robert Schuman

Après le rejet par les députés britanniques de l'accord de sortie de l'UE négocié entre le gouvernement britannique et la commission européenne, l'incertitude est totale. Personne ne sait exactement ce qu'il va se passer dans les 10 semaines qui nous séparent maintenant de l'échéance prévue du Brexit. Une chose est cependant sûre : l'issue du processus aura son importance tant à court qu'à long terme, parce qu'un Brexit sans accord n'est pas du tout la même chose qu'un Brexit avec accord. Patrick Viard explique la différence entre un BREXIT, avec ou sans accord, quelles différences.

<http://www.cepii.fr/BLOG/bi/post.asp?IDcommunique=646>

Nous avons à plusieurs reprises fait le point sur le BREXIT :

- Pour lire l’Humeur du 18 septembre 2017 : “**BREXIT : THERESA MAY ENTRE LES LIGNES.**” en ligne, [cliquez ICI](#)
- Pour lire l’Humeur du 05 février 2018 : “**BREXIT : PARTIR ET RESTER**” en ligne, [cliquez ICI](#)
- Focus du 05 mars 2018 : “**BREXIT : TRANSITION MODE D’EMPLOI**”. Pour y accéder, [cliquez ICI](#)
- Pour lire l’Humeur du 03 décembre 2018 : “**BREXIT BLUES**” en ligne, [cliquez ICI](#)

La situation politique inextricable dans laquelle se trouve le Royaume-Uni à propos du Brexit résulte directement de l’incapacité de sa classe dirigeante à trouver une solution au problème qu’elle a créé.

L’élite politique britannique n’est plus ce qu’elle était.

Dès l’origine, le référendum, qui s’est tenu le 23 juin 2016, n’a été qu’un palliatif destiné à résoudre un problème interne au parti conservateur. Diviser à ce point le pays qui a inventé la démocratie parlementaire pour départager des clans pourrait, historiquement, s’apparenter à un vrai crime.

Dès l’ouverture des négociations de l’accord de retrait, la Première ministre Theresa May a tout fait faux. Traduire les résultats forcément populistes d’un référendum en propositions raisonnables et rationnelles, est vraisemblablement impossible (Qu’on se le dise!). Mais la manière dont elle l’a fait démontre une méconnaissance abyssale des réalités européennes et

internationales. En fixant des « lignes rouges » (sortie de l’union douanière, du marché unique) que personne ne lui demandait, elle se privait de toute marge de négociation alors que la Turquie est en union douanière avec l’Union et que la Norvège a accès à son marché unique !

En partant, flambeau au vent, sans préparation, négocier avec 27 Etats membres rien de moins qu’un divorce après 43 ans de vie et de législation communes, elle surestimait le savoir-faire de ses propres équipes, qui ont littéralement explosé en vol. A la vérité, dans cette négociation, les Britanniques ont été absents, du début à la fin, incapables de mettre sur la table la moindre proposition concrète, alors que l’équipe de négociation européenne, habilement conduite par Michel Barnier, s’est révélée d’une exceptionnelle qualité, rassemblant, comme souvent à Bruxelles, les meilleurs juristes et spécialistes administratifs du monde.

Enfin, plus grave, il aurait certainement fallu tenir des consultations au Royaume-Uni même, au sein du Parlement, pour tenter de traduire dans les faits les résultats confus d’un référendum illisible et établir un consensus minimum sur les souhaits britanniques. Aujourd’hui, nos voisins d’outre-Manche ne savent pas ce qu’ils veulent de l’Europe. Mais ils ne sont même pas d’accord sur ce qu’ils ne veulent pas !

Westminster s’est vengé de cet oubli impardonnable et a sèchement humilié la Cheffe de gouvernement. La Chambre des Communes a repris la main. Elle tentera vraisemblablement d’imposer un report de la date effective du Brexit.

Nul ne sait encore comment elle fera flétrir une Premier ministre décidément bien raide dans ses escarpins, mais les élus voudront certainement s’éviter la dernière grave erreur que serait une sortie de l’Union européenne désordonnée, brutale et sans accord.

Au regard des mois écoulés, pourtant, le risque du pire existe toujours.

[Retour au sommaire](#)

**ÉTAT FAIBLE :
LA NATION ET SON ARMÉE FRAGILISÉES**

de Henri Pinard Legry

Général (2s) et Président de l’ASAF

UN BILAN TRISTE ET INACCEPTABLE

Dix morts, des centaines de blessés, des scènes de pillage diffusées en direct, des dégâts matériels considérables, la liberté de circuler en voiture entravée et de nombreux Français plongés tous les samedis dans l’insécurité, en ville, aux ronds-points et péages ; c’est l’image ternie par des dérives inacceptables que donne la France au monde depuis quelques semaines. Ce désordre, encouragé par des partis politiques et dont profitent des nations étrangères, affaiblit considérablement notre pays, restreint sa capacité d’influence et réduira inévitablement sa crédibilité militaire.

UN TERREAU FAVORABLE

La contestation des *GILETS JAUNES*, dont la légitimité n’est pas en cause, s’est déclenchée sur un terreau favorable et a pris la forme d’un mouvement sans responsables déclarés. Du fait de certains individus radicalisés ou étrangers au mouvement, elle a dérivé, ici et là, au gré des heures et au fil des semaines, vers une forme localisée de guérilla urbaine, où se mêlent expressions d’injures et de haine, actes de violences et de pillage, autant de propos et de gestes puisés aux plus bas instincts.

Tel est le triste bilan aujourd’hui d’un État dirigé depuis tant d’années par des hommes et des femmes méconnaissant trop souvent les réalités du terrain, diffusant un sentiment de suffisance, voire parfois d’arrogance. Ils se sont montrés incapables de rassembler la Nation autour d’un projet qui redonne leur fierté aux Français et leur permette de relever collectivement les redoutables défis auxquels ils sont confrontés. Bien au contraire, les Français, dans leur majorité, ont le sentiment d’être dirigés par une classe politique inefficace qui, loin de montrer l’exemple, ne sait pas expliquer clairement les objectifs à atteindre ni les efforts inévitables à consentir pour restaurer la puissance de notre pays.

C'est une grande faute que de ne pas avoir dit franchement depuis longtemps que nous dépensons trop, que nous devons réorganiser l'État, revoir notre système social et que nous devons travailler bien davantage sous peine de devenir très rapidement un pays de second rang.

LA LOI BAFOUÉE

Dans cet environnement fragile, les dirigeants d'aujourd'hui, comme ceux d'hier, se révèlent incapables de faire respecter la loi, y compris quand ils déclarent que « *nous sommes en guerre* ». Ils préfèrent dénigrer le passé et noyer la France dans une repentance historique systématique, qui mine la confiance, fissure la cohésion et éteint l'enthousiasme. Cette attitude intellectuelle est mortifère car elle divise encore davantage au lieu de rassembler et elle inocule le doute au lieu de renforcer la confiance et la fierté.

Selon la loi, toute manifestation doit être déclarée et encadrée par les manifestants sur un itinéraire défini et dans un créneau horaire précis. Cela signifie que, si une manifestation non déclarée est décidée, ses instigateurs doivent être interpellés et les participants sanctionnés. Déclarée, une manifestation ne doit en aucun cas porter atteinte à la liberté des autres citoyens. Or depuis trop longtemps l'État tolère que les Français soient pris en otage et supportent les contraintes imposées par des manifestants, alors que la liberté de circuler prime sur le droit à manifester.

De même la sécurité des personnes et des biens doit-elle être strictement assurée. Or, depuis trop longtemps, les responsables politiques laissent les manifestants occuper illégalement des locaux ou des terrains comme ceux de Notre-Dame-des-Landes. Pourtant la mission des forces de sécurité est de faire respecter les lois de la République, y compris par la force si nécessaire. Rien ne justifie en effet, dans une démocratie comme la nôtre où les élections se déroulent à des échéances régulières, que la violence soit un moyen d'expression et de pression.

UNE FRANCE AFFAIBLE

En huit semaines, quel gaspillage : le chef de l'État, chef des Armées, contesté, insulté et menacé, la sécurité intérieure non garantie sur certains lieux de manifestation, la cohésion nationale fissurée, le symbole des sacrifices immenses de la Nation outragé !

Si des mesures très fermes ne sont pas prises au plus tôt pour neutraliser les casseurs et les pillards en les sanctionnant lourdement, la France sera demain un lieu où risquent de s'affronter ces voyous et des commerçants qui défendront leur commerce les armes à la main ou encore des Français qui n'accepteront plus de voir brûler leurs voitures. Face à ces affrontements mortels en viendra-t-on à faire intervenir l'armée ?

Pour éviter cette extrémité, l’État doit d’urgence restaurer la confiance en nos forces de sécurité intérieure en leur donnant des consignes fermes, faute de quoi la France continuera à s’affaiblir et à se discréditer pour le plus grand bonheur de ses concurrents. Quant à l’armée, intimement liée à la Nation, et dont le chef semble à ce point contesté, elle risque alors de perdre très vite une partie de sa crédibilité tant auprès de ses alliés que de ses ennemis islamistes.

UN ESPOIR

Dans ce contexte qui ne peut plus être admis, il apparaît capital que la démarche originale de consultation des Français initiée par le président de la République, chef des Armées, porte les fruits attendus de réconciliation nationale, de retour de la confiance dans les autorités responsables, et de fierté retrouvée dans un grand destin national et européen ; d’ailleurs, sur ce dernier point, les membres de l’ASAF (*tout comme les membres d’espricors@ire et le lecteurs d’ESPRITSURCOUF*) ont un rôle important à jouer en participant activement au grand débat national.

Mais cet espoir, c’est aussi celui que doivent nous inspirer les deux pilotes et les deux pompiers qui ont péri en s’entraînant au combat et en luttant contre un incendie ; ils ont ainsi montré que des hommes et des femmes sont toujours prêts à donner leur vie pour défendre la France et sauver leurs compatriotes.

[Retour au sommaire](#)

COMMENT BERCY MANIPULE LES BUDGETS DE LA DÉFENSE

par le Général de corps d’armée (2s) Claude Ascensi

On vient d’apprendre que Matignon avait tranché : la solidarité ministérielle ne jouerait plus pour le financement des OPEX. Le projet de loi de finances rectificative pour 2018 va imputer l’intégralité des surcoûts des opérations intérieures et extérieures, soit 1,37 milliard d’euros au budget des armées, contrairement à la “sanctuarisation” annoncée du dit budget et aux engagements pris.

Le ministère des armées perd ainsi 800 millions €.

Les explications de Bercy : ouverture d’un crédit supplémentaire de 400 millions€ pour compenser le surcout des OPEX et OPINT... mais il annule 400 millions de crédit prévu dans la réserve de précaution, destinée à 3 programmes de défense et d’équipement des forces, qui passe de 650 à 250 millions. La « réserve de précaution » est imposée par Bercy au budget du ministère en cas des dépenses imprévues au budget général de l’Etat, ces crédits ne peuvent être engagés qu’avec l’accord de Bercy

Le ministère des armées tient à préciser qu’il a fait des économies : 130 millions sur les OPEX, 150 millions de masse salariale(départ de sous-officiers plus nombreux que prévus !!), 40 millions de remboursement d’OPEX faites par des organismes internationaux.

Des efforts faits par les militaires pour boucher des trous du budget de l’Etat mais pas pour conserver notre outil de défense.

Seuls les ignorants et les naïfs pourront s’étonner de cette décision.

Voici très exactement ce que j’écrivais le 11 juillet 2014 sur le budget de l’époque. Il n’y a malheureusement pas un seul mot à changer :

« Une fois de plus, la loi de programmation militaire adoptée voici quelques mois ne sera pas respectée. risque de ne pas être respectée. Le vrai scandale n’est pas tant dans le décalage permanent entre les promesses (aussi vagues soient-elles) et la réalité de l’exécution budgétaire, mais dans l’utilisation sans vergogne, depuis des lustres, des mêmes méthodes pour vider de leur sens tous les engagements pris.

La mode de l’abondement du budget ou de la loi de programmation par des recettes exceptionnelles (vente du domaine immobilier de la défense, vente de fréquences, vente de matériels réformés, etc.) a été initiée par M. André Giraud lorsqu’il était ministre de la défense (de mars 1986 à mai 1988).

La procédure est connue : des décisions sont prises sur la base de recettes fictives dont on constatera, année après année, qu'elles n'ont pas été au rendez-vous. La faute en est généralement attribuée à “pas de chance”, ce qui évite de mettre en cause qui que ce soit. On revoit donc les programmes et les ambitions à la baisse.

Parallèlement se mettent en place les procédures et manipulations habituelles : la loi de programmation n'ayant pas de valeur exécutoire, on s'en remet, chaque année, au budget voté par le Parlement.

De manière systématique, dès la première annuité budgétaire, le niveau de ce budget est inférieur à celui que nécessiterait la loi de programmation. Pas grave, explique-t-on : on se rattrapera les années suivantes.

En cours d'année, le budget voté est lui-même étroitement encadré par Bercy qui impose, outre des “gels de crédits”, la constitution de “réserves” en cas de problèmes, lesquels ne manquent pas d'arriver et nécessitent de piocher dans lesdites «réserves» au profit d'autres ministères. A cela s'ajoute le coût des opérations extérieures imputé en fin d'année sur le budget de la défense. Depuis quelques années, il figure dans les prévisions de dépense, mais comme le reste, il est volontairement sous-dimensionné ... avec les conséquences que l'on imagine en fin d'année. Pour compléter le tout, l'engagement des dépenses est soumis, tout au long de l'année, au bon vouloir d'un contrôleur financier qui signe ... ou ne signe pas. Sans sa signature, il n'est pas possible de passer les commandes programmées. Le petit jeu se poursuit tout au long de l'année jusqu'à la fin novembre. Là, miracle, le contrôleur financier signe ... mais il est trop tard, car les délais sont trop courts pour intégrer ces dépenses dans le bilan financier de l'année en cours. Les crédits restants ne sont donc pas dépensés. Ce qui reporte les engagements sur l'année suivante, au détriment du budget à venir. Les retards s'accumulent et deviennent rapidement irrattrapables. Cerise sur le gâteau, la Cour des Comptes passe régulièrement par là et constate, impavide, que les armées demandent toujours plus de crédits alors qu'elles ne sont même pas capables de dépenser ceux qui leur ont été attribués pour l'année en cours.

Et le scénario, la comédie, devrait-on dire, se répète immuablement d'année en année, avec quelques acteurs qui changent et des jeux de rôles qui, eux, ne changent pas.

Notons, en complément, que, si les commandes initiales de matériels correspondent aux ambitions de la loi de programmation, elles sont ensuite confrontées aux réalités des budgets votés, puis aux oukases de l'administration de Bercy et enfin aux “révisions” épisodiques (toujours à la baisse) de nos ambitions et de nos engagements.

Ces pratiques ont pour conséquences, entre autres, de poser des problèmes insurmontables à nos industriels qui dimensionnent leurs chaînes de fabrication et leurs effectifs en fonction des

objectifs qui leur ont été fixés et qui voient fondre, au fil des mois et des années, les commandes initiales.

Bilan : un coût unitaire des matériels qui explose, des annulations de programmes et des livraisons décalées qui entraînent des pénalités, et des équipements qui arrivent avec 10, voire 15 ans de retard sur les calendriers prévus ; Au bout du compte, en ayant dépensé autant d'argent, voire plus, que ce qui avait été programmé, on dispose, bien plus tard, de bien moins de matériels et d'équipements que prévu..

Tout cela est connu, archi-connu, dit, écrit et dénoncé, mais la farce continue. Elle ne pourra pas durer très longtemps encore, car la machine s'arrêtera avant. A tous ceux qui pensent que notre pays pourrait surmonter seul les crises graves auxquelles nous prépare le monde actuel, je conseille de se pencher sérieusement sur la réalité de notre outil de défense et sur la manière dont il est "déconstruit" méthodiquement, jour après jour. »

Il reste maintenant à examiner de près l'exécution de la loi de finances 2019 pour savoir si les pratiques de l'"ancien monde" sont passées de mode ou si, comme on peut le craindre, elles sont reconduites à l'identique des années précédentes.

[Retour au sommaire](#)

TRUMP, MAIN MISE SUR L’ITALIE ?

par Patrick Toussaint

Avocat spécialisé dans l’international

Il y a quelque temps, alors que la nouvelle équipe au pouvoir en Italie refusait déjà de respecter les critères financiers européens, laissant ainsi prévoir de sérieuses difficultés avec l’exécutif européen, Monsieur Trump disait qu’il était prêt à racheter la dette de l’Italie.

Son entourage faisait tout de suite savoir que, compte tenu de l’énormité de cette dette – 2.300 Milliards d’euros fin mars 2018 soit 132 % du PIB -, ce n’était qu’une boutade.

Et pourtant !

L’opération ne serait pas si mauvaise selon la vision des objectifs « America first » de la politique étrangère de Monsieur Trump avec, en plus, la réalisation d’un de ses rêves : la perspective de l’éclatement de l’Union européenne.

Peut-on imaginer l’intérêt pour les USA de contrôler toute les institutions européennes de l’intérieur, d’avoir accès à tous les financements, à toutes les politiques, à tous les dirigeants de l’intérieur ?

Il est évident – pour certains grands pays du moins, que l’Union Européenne ne pourrait accepter une telle prise d’otage mais quelles seraient les solutions : exclure l’Italie, une des premières nations fondatrices de l’Europe – Traité de Rome mars 1957- créer un régime spécial qui serait contraire à la doctrine européenne actuelle ?

LA FIN D’UN MODÈLE ÉCONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE

Ce qui paraît le plus vraisemblable serait l’éclatement de l’Europe ce qui serait bien évidemment l’intérêt pour l’industrie américaine mais aussi de la Russie, de la Chine et de la Grande-Bretagne aussi – de quelle clairvoyance serait-elle créditee ! – : pouvoir intervenir au niveau de chaque pays et non plus à l’Union européenne, quel délice !

Il y aurait encore pire : cela permettrait aux Etats Unis de mettre la main sur les données scientifiques, l’état de celles-ci, que ce soit en matière aéronautique – Airbus -, en matière spatiale, l’Agence Spatiale Européenne, des programmes de satellites, le système Galileo, recherches en matière aéronautique, en matière électronique où l’Italie est en pointe... ce qui serait un désastre d’autant plus grand que faire sortir une Italie vassalisee des grands programmes européens donneraient lieu à de multiples procès sur le plan international.

Ce serait non seulement le pillage des données techniques et scientifiques des autres pays de l'Union européenne mais aussi la fin des grands programmes de recherche européens qui ne peuvent être réalisés que par des financements de fonds européens sauf à remplacer les fonds italiens par des fonds américains ou par des fonds soi-disant italiens.

Les grandes industries américaines, en s'appropriant l'industrie italienne qu'elle soit civile ou militaire, dans les domaines de l'automobile, de l'électronique, de la mode en particulier pourraient rationaliser les productions à l'échelon mondial, répartir les sites de production et concurrencer les industries européennes de l'intérieur de l'Europe elle-même.

Les moyens de transports internationaux : Alitalia, les trains, les droits de pêche, de cabotages etc... permettrait aux industries américaines concernées de concurrencer leurs homologues de l'intérieur de l'Europe également.

Sur le plan civil ou sur le plan des industries duales, l'Italie est intéressante : il lui manque des financements et des modèles ou des aides à la gestion mais ce sont des spécialités américaines.

Ce serait une catastrophe dont on voit mal comment les autres pays européens pourraient s'en remettre et un cauchemar à l'échelon mondial.

LA FIN DE LA DOMINATION EUROPÉENNE EN MÉDITERRANÉE

Les Etats Unis ont déjà bien compris l'intérêt de la position géographique de l'Italie puisqu'ils ont déjà installé un commandement de forces interalliés de l'OTAN à Naples, qu'ils ont déjà la libre disposition, hors OTAN de deux aérodromes en Italie centrale et se sont fait concéder récemment une base à Signorella et qu'ils ont renforcé les troupes de l'armée de terre US en Italie.

Ils savent, de plus, que non seulement, l'Italie est déjà un bon élève des opérations de l'OTAN mais participe aussi aux opérations extérieures américaines mais qu'elle a aussi des liens très privilégiés avec l'industrie aéronautique des Etats-Unis : l'Italie a commandé des avions F 35 pour lesquels elle a obtenue qu'une usine de fabrication soit installée sur son territoire – il n'y en a, à ce jour, que deux hors USA.

Cette mainmise sur l'Italie ne nécessiterait pas un investissement trop important du point de vue militaire car l'Italie a sa propre base industrielle de défense qui lui a permis de doter son armée de terre des matériels relativement récent et qu'elle met à jour, de chars de bataille, de blindés chenillés d'accompagnement, de blindés à roues canons et transports d'infanterie, d'artillerie, de missiles sol-air, de missiles anti chars ainsi que tous les matériels nécessaires en petit calibres, électronique de défense car l'Italie essaye par tous moyens d'être indépendante ou se fournir aux USA. Cette industrie est exportatrice.

La marine italienne est en plein renouvellement avec un porte aéronefs – d'où l'intérêt des F 35, deux frégates antiaériennes – développées avec la France : programme Horizon français – mais avec des radars semble-t-il plus performant qui ont fait dire aux américains que ce frégates étaient très proches des Arleigh Burke avec système AEGIS – dix frégates anti-sous-marines de type FREMM, toutes commandées, en fabrication, en service, un projet de développement de 10 frégates plus légères, de 3 bâtiments de soutien dont la France a aussi retenu les plans.

Cette flotte moderne pourrait permettre aux Etats Unis de ne pas avoir trop de bateaux à envoyer en Méditerrané pour renforcer la flotte italienne – porte-avions, engins de débarquement, sous-marins nucléaires entre autres – avec de solides bases maritimes et une industrie navale performante en prime.

En ce qui concerne les aéronefs :

. Pour les avions, l'Italie a une industrie qui lui a permis de fabriquer des avions à réaction d'école, d'attaque légère, de transport léger qui a été acheté par les Etats- Unis, elle a encore des Tornado et des Eurofighter, avions européens mais a pris un grand tournant en s'équipant de F 35 et prévoit de participer au développement d'un nouvel avion avec la Grande-Bretagne – « programme Tempest »

. Pour les hélicoptères, elle a une industrie très en pointe avec des matériels ultramodernes dans à peu près toutes les gammes de l'hélicoptère d'attaque à l'hélicoptère de transport léger et moyen qui s'exporte très bien à l'international.

En ce qui concerne les personnels, l'Italie dispose de militaires de très bon niveau bien formés, bien encadrés, ayant l'habitude d'agir en coalition et de se projeter, ce qui est un atout considérable.

Enfin, il faut aussi mentionner l'intérêt de la position et de l'influence de l'Italie sur le plan international, laissant ainsi plus de souplesse à la politique étrangère américaine.

AU FINAL : LE CINQUANTE ET UNIEME ETAT DES ETATS UNIS ?

On le voit, on a oublié que Monsieur Trump, même s'il n'est pas parti de zéro, est quand même un homme d'affaires avisé et il a flairé là une bonne affaire.

Est-elle chère ? Oui, sans doute, si les Etats Unis avaient à payer « cash » les 2.300 Milliards d'euros mais on peut peut-être raisonner autrement :

Est-ce un réel handicap d'avoir une telle dette publique quand on est garanti par un pays comme les Etats Unis dont on sait qu'ils fonctionnent eux aussi avec une dette publique colossale ?

Les banques américaines, si actives et si imaginatives, ne pourraient- elles pas trouver les formules financières permettant la réalisation d'un tel « hold up » ?

Par ailleurs, la perspective d'une telle éventualité serait sûrement saisie par l'équipe dirigeante italienne actuelle, dont l'attachement à l'Europe ne paraît pas évident sauf pour les financements, ne serait-ce que pour faire monter les enchères sur le plan de l'Union Européenne.

Monsieur Trump pourrait ainsi bien conforter sa réputation d'homme d'affaires avisé sur le plan international.

[Retour au sommaire](#)

**CYBERMENACES :
L’ÉTAT FRANÇAIS PEUT MIEUX FAIRE**

par **Xavier Raufer**

Criminologue français

Directeur des études au Département de recherches sur les menaces criminelles contemporaines à l’Université Paris II

1/Le ministère de l’Intérieur souhaite renforcer les capacités numériques d’investigation des policiers, gendarmes et douaniers. Aujourd’hui, les moyens alloués aux autorités pour lutter contre le cyber crime sont-ils suffisants selon vous ?

Le sommet de notre Etat est peuplé de gens nés avant l’ère digitale, comprenant mal l’immense révolution en cours. Pour eux, le cyber-crime est un problème parmi d’autres, une malfaillance de plus. Sauf exception, ces gouvernants n’ont pas digéré que toute l’architecture de la société n’est plus qu’un immense et proliférant enchevêtrement d’ordinateurs de toute taille, du calculateur géant à l’ordinateur portable et que là est l’effort de sécurité majeur des décennies à venir.

Votre banque, la météorologie nationale, l’hôpital qui vous soigne, la caisse qui verse vos prestations, la compagnie aérienne de vos vacances et l’aéroport où stationnent ses avions, tous ces prestataires de services, entreprises, etc. gardent peut-être des façades d’avant la société de l’information – mais désormais, leur cœur est à 100% numérique donc leurs fragilités et les nôtres, aussi.

Partant, l’appareil d’Etat devrait diviser en deux ses budgets de défense-sécurité : moitié pour le monde physique, moitié pour le numérique. Faire l’un sans l’autre est absurde. Hier, le *General Accounting Office* de Washington (une super-Cour des comptes américaine) révélait que les systèmes d’armes d’avant-garde des Etats-Unis – nucléaires y compris (facture, plus de 1 000 milliards de dollars) – avaient été piratés par des *hackers* qui, ayant percé leurs “protections”, avaient changé leurs écrans en façade de flipper, exigeant deux pièces de 25 cents pour continuer la partie…

La vérité – nous le disons depuis des années – est qu’aujourd’hui le cybermonde c’est la Banque de France moins les coffres forts. Il suffit de se servir quand on sait faire. Voyez les géant *Facebook*, et *Google*, leurs centaines de milliards de dollars de capitalisation et la foule de cyber-génies à leur solde. Cette semaine, on apprenait que *Facebook* s’était fait piquer 14 millions de comptes de ses clients, avec données

personnelles. D'usage, on réalise ensuite que c'est le double ou le triple. Il suffit d'attendre. Et *Google* obligé de fermer *Google+*, désossé par des pirates. C'est pareil toutes les semaines.

2/Comment expliquer cette pénurie ? Est-ce un problème de “vision”, au sommet ?

Tant que la prise de conscience évoquée ci-dessus ne sera pas faite, on négotera. On continuera à édifier une ligne Maginot numérique, confiée à des ingénieurs super-compétents – mais sans culture criminologique, donc un peu naïfs face aux pirates. C'est une classique affaire de décision politique. Chacun sait qu'"est souverain celui qui désigne l'ennemi".

Plus largement : pénurie de moyens ? J'ignore – et je soupçonne que nul ne sait vraiment. Il faudrait d'abord un audit, suivi d'un diagnostic – après, déterminer l'effort financier à faire. Là, j'ai le pénible sentiment qu'on évoque des sommes, en plein brouillard.

3/Quels investissements prioritaires devraient être faits à la fois pour lutter contre le “grand” cyber crime mais aussi contre la délinquance numérique au quotidien ?

L'investissement crucial est humain. Il faut créer ouvertement une unité de renseignement numérique – pas une bureaucratie de plus, un groupe expert dans un dispositif existant, l'ANSSI irait bien ; groupe voué à étudier l'ennemi numérique *et le dire* : qui sont les pirates dangereux ? Ou sont ils et que font-ils ? On devrait y arriver : dès 1914, l'Amirauté britannique créait “*Room Forty*”, la “salle 40”, pour percer les secrets de la flotte allemande de haute mer – ce que la “salle 40” fit fort bien. Identifions d'abord les pirates les plus toxiques ; sachons clairement attribuer les actes hostiles. Une *Room Forty* numérique, voilà pour moi ce qu'il nous faut.

4/Est-ce que des pays réussissent mieux que la France en l'espèce ?

Je n'ai pas à procéder à une distribution des prix. j'observe que les pays qui réussissent en la matière ne sont pas paralysé par le politiquement correct, ni fascinés par les préciosités de langage. Des menaces de paralysie totale de notre pays existent bel et bien. Les voici, pour que ça soit clair. L'état d'un pays moderne, peu après un *blitzkrieg* réussi sur ses infrastructures énergétiques critiques, désormais à 100% informatisées. Le pays est débranché, effondré, avant même le premier coup de feu : Quelques conséquences :

- Effacement de données cruciales,
- Pillage d’informations sensibles,
- Paralysie d’infrastructures critiques,
- Capacités militaires atteintes,
- Plus de réseaux financiers, cartes de paiement ni distributeurs de billets,
- Comptes en banque inaccessibles
- Plus d’appels possibles à la police (d’où, émeutes et pillages de masse),
- Plus de réfrigérateurs ni d’approvisionnement des grandes surfaces (nourriture épuisée en une semaine).
- Plus de contrôle des barrages hydrauliques, éoliennes, fermes solaires, etc.
- Plus d’électricité au bureau ni à la maison,
- Plus de services télécom, de téléphones portables ni d’Internet,
- Plus de services d’urgence ni de sécurité civile,
- Plus de trains ni de métros,
- Panne des dispositifs hospitaliers et de santé publique,
- Plus d’essence dans les stations,
- Arrêt des usines de traitement des eaux & ordures (ménagères, industrielles),
-

Au lecteur de décider si le cyber est une menace fantôme.

Et si la politique de l’autruche est le moyen optimal de l’éluder.

Xavier Raufer écrit régulièrement dans <http://www.atlantico.fr/>

[Retour au sommaire](#)

CYBERDEFENSE, LA COMPOSANTE MILITAIRE INDISPENSABLE

par les députés Bastien Lachaud
et Alexandra Valetta-Ardisson

D’après un Rapport d’information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d’une mission d’information sur la cyberdéfense, rédigé par les députés Bastien Lachaud et Alexandra Valetta-Ardisson.

Une succession logique de 0 et de 1 au sein d’un code informatique binaire pourra-t-elle demain provoquer autant de dégâts qu’un missile de croisière naval ou qu’un obus tiré par un canon Caesar en rendant inutilisables des équipements, des matériels ou des infrastructures militaires ? Un virus aux effets systémiques, par la désorganisation massive qu’il provoquera, aboutira-t-il à la mort d’êtres humains, y compris des civils ? Comme le souligne la Revue stratégique de cyberdéfense publiée en février 2018 par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) : « Il est probable qu’une attaque informatique de cette nature [actes de blocage ou de sabotage des systèmes informatiques] aura, un jour, des conséquences létales. »

Ce qui pouvait relever hier encore de la science-fiction ou, du moins, de scénarios catastrophes dont on peinait à envisager le caractère réalisable à un horizon prévisible apparaît dorénavant comme une possibilité sérieuse, comme une menace tangible et comme une éventualité stratégique à prendre en considération en termes de doctrine militaire, de conduite des opérations et, plus globalement, d’organisation de la protection et de la résilience de l’ensemble de la société.

Les fondements de notre système de cyberdéfense ont majoritairement été posés dans le cadre des différentes lois de programmation militaire (LPM) adoptées depuis 2009. La prochaine LPM 2019-2025, votée les 27 et 28 juin successivement à l’Assemblée nationale et au Sénat, ne fait pas exception : un chapitre spécifique, le chapitre III du titre II, est consacré à la cyberdéfense.

Il faut souligner que :

- le cyber est par nature une réalité « universelle », globale, qui concerne peu ou prou tous les champs de l’activité sociale, aux niveaux local, national, européen, international.
- il s’agit d’un domaine extrêmement mouvant, en perpétuelle évolution ;
- les analyses menées dans ce domaine se heurtent vite à l’obstacle du secret de la défense nationale ;

- la Revue stratégique de cyberdéfense précédemment évoquée a déjà dressé un panorama très complet de la question, nous ne reviendrons pas sur son contenu.

Cet article s'attache plus particulièrement aux problématiques intéressant la défense, mais pas exclusivement, dès lors que le cyber irrigue tous les domaines et brouille les frontières traditionnelles entre les États, entre les acteurs, entre les secteurs.

De fait, le cyberspace est essentiellement composé d'éléments non militaires. Proportionnellement, seul un petit nombre de systèmes et d'équipements spécifiques est exclusivement de nature militaire les caractérisant comme des cibles légitimes au regard du droit des conflits armés. Dans le cyberspace, le rapport entre cibles militaires et cibles civiles s'inverse, du moins du point de vue quantitatif. Il s'agit là d'une réalité dont il faut tenir compte.

Le cyberspace n'en est pas moins devenu un champ d'affrontement supplémentaire, qui vient s'ajouter aux champs traditionnels : terre, mer, air et espace. Sa spécificité est qu'il existe en tant que tel, mais qu'il est également présent *à l'intérieur* de ces champs traditionnels, dès lors qu'une cyberattaque peut produire des effets non seulement dans le cyberspace, mais également sur les théâtres physiques.

La dimension cyber est donc dorénavant une dimension à part entière du domaine de la défense. Comme le rappelle le rapport annexé à la LPM 2019-2025 : « *En matière de lutte informatique offensive, de nouvelles capacités d'action, intégrées à la chaîne de planification et de conduite des opérations, seront systématiquement déployées en appui de la manœuvre des armées.* »

PARMI LES RECOMMANDATIONS de la Commission

Élaborer une loi « cyber »

- Élaborer une loi « cyber » portant sur la globalité des problématiques et des acteurs.

Recouvrer notre souveraineté numérique

- Créer des espaces de stockage souverains nationaux et européens afin de rapatrier et de stocker les données sensibles dans des territoires sous juridiction nationale ou européenne.
- Favoriser l'émergence de solutions techniques nationales et européennes de confiance.

Renforcer la résilience de l'ensemble des acteurs nationaux

- Durcir les dispositifs de prévention et de protection des autorités publiques et diffuser culture et prise de conscience du risque cyber par des actions ad hoc.
- Développer le recours aux bug bounties (1) au sein des autorités publiques.

Consolider une base industrielle et technologique de défense cyber

- Encourager la « cyber solidarité » entre grands groupes et sous-traitants.
- Financer la montée en gamme cyber des sous-traitants par un fonds cyber alimenté par les acteurs de la BITD (2) et une partie des recettes issues des exportations d'armement.
- Établir une cartographie régulièrement mise à jour des entreprises et compétences critiques au sein de la BITD.
- Améliorer la régulation concernant certains produits pour limiter la prolifération de technologies offensives et les risques cyber systémiques.
- Renforcer les capacités propres du COMCYBER (3) en matière d'expertise numérique.
- Renforcer les moyens budgétaires et humains de l'ANSSI (4).
- Soutenir le développement de la cryptographie et du chiffrement et investir, dans le développement de solutions « cyber-offensives ».
- Assurer le maintien en condition de sécurité des matériels d'ancienne génération. Ajuster la « ressource humaine cyber »

Soutenir la coopération internationale, par le partage des données et de l'analyse des menaces, l'approfondissement et la conclusion d'alliances.

(NDLR : Les extraits et notes complémentaires sont de la Rédaction d'ESPRITSURCOUF)

- Un **bug bounty** est un programme proposé par de nombreux sites web et développeurs de logiciel qui permet à des personnes de recevoir reconnaissance et compensation après avoir reporté des bugs, surtout ceux concernant des exploits et des vulnérabilités. Ces programmes permettent aux développeurs de découvrir et de corriger des bugs avant que le grand public en soit informé, évitant ainsi des abus. Les premiers bugs bounty ont été mis en place par de grandes sociétés américaines, en particulier les GAFA

On divise traditionnellement la **BITD** (Base industrielle et Technologique de Défense) d'un pays en trois groupes d'entreprises :

- Ceux qui produisent des équipements stratégiques, à savoir le matériel militaire à proprement parler (systèmes d'armes et équipements létaux).
- Ceux qui fournissent des produits stratégiques non létaux mais permettant le fonctionnement des équipements de l'armée nationale, comme le carburant.
- Ceux qui fournissent toutes sortes de produits qu'utilisent les armées, comme les médicaments, les vivres.

Au sein de l'Union européenne par exemple, certains Etats membres, dont la France, militent pour le renforcement de la BITD de l'Union Européenne

Le **Commandement de la cyberdéfense** (COMCYBER), placé sous l'autorité du Chef d'Etat-Major des armées rassemble à compter du 1^{er} janvier 2017 l'ensemble des forces de cyberdéfense des armées françaises sous une même autorité opérationnelle, permanente et interarmées. Le COMCYBER est responsable de la protection des systèmes d'information placés sous la responsabilité du chef d'état-major des armées, de la conduite de la défense des systèmes d'information du ministère (à l'exclusion de ceux de la DGSE et DRSD) et de la conception, de la planification et de la conduite des opérations militaires de cyberdéfense, sous l'autorité du sous-chef d'état-major "opérations". Il est également responsable de la préparation de l'avenir et de la politique RH du domaine cyber.

Le COMCYBER assiste et conseille le ministre des Armées dans son domaine de compétence. Il dispose d'un état-major (EM-CYBER) avec un centre des opérations CYBER (CO-CYBER). Basé à Paris et disposant d'une antenne à Rennes, l'état-major est resserré et structuré en 3 pôles.

L'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information** (ANSSI) est un service français créé par décret en juillet 2009. Ce service à compétence nationale est rattaché au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), autorité chargée d'assister le Premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités en matière de défense et de sécurité nationale.

[Retour au sommaire](#)

**USA – EUROPE
ET MAINTENANT LE NUCLÉAIRE**

par Jean-Dominique Giuliani
Président de la Fondation Schuman

En annonçant que les Etats-Unis allaient se retirer du Traité sur les armes nucléaires intermédiaires (INF) au motif que la Russie ne le respecte pas, le Président D. Trump accroît la pression sur les Européens.

Ce traité, conclu en 1987, mettait un terme à des fortes tensions, « la crise des euromissiles » et annonçait la fin de la Guerre froide.

Voisins de la Russie, les Européens étaient, et sont toujours les premiers concernés. Les armes nucléaires de portée intermédiaire sont susceptibles d’être utilisées sur un champ de bataille, contrairement aux armes stratégiques, dont la puissance et les cibles entraîneraient une destruction mutuelle et sont donc destinées à dissuader tout agresseur, le menaçant de dommages inacceptables. Cette doctrine est donc battue en brèche et laissent les Européens face à leurs dépendances. Or il n’est de meilleur allié que soi-même ou à défaut, ses plus proches partenaires.

En Europe, seuls le Royaume-Uni et la France disposent d’une force de dissuasion. Ils ont ensemble estimé qu’ils n’entrevoyaient pas de situation où les intérêts vitaux de l’un, qui déterminent la mise en œuvre de la dissuasion, puissent être engagés sans que les intérêts vitaux de l’autre ne le soient. Trois présidents de la République française (Chirac, Sarkozy, Hollande) ont estimé, dans le discours de doctrine (2006, 2008, 2015) qu’ils ont prononcé comme chaque Chef des armées pendant son mandat, qu’ils considéraient que la sécurité de leurs alliés et de l’Europe, faisait partie des intérêts vitaux de la France, appelant d’ailleurs nos partenaires à se concerter. C’est-à-dire que la dissuasion française, qui reste française et le restera, protège aussi l’Europe. N’est-ce alors point le moment d’aller plus loin dans la concertation ?

Or les hommes politiques, spécialement en Allemagne, hésitent à le faire, considérant que leurs opinions publiques n’y sont pas prêtes. Mais que diront-elles si leur pays doit se trouver sans défense ou s’en remettre à d’autres pour sa sécurité, prenant le risque de la soumission à des intérêts qui ne sont pas les leurs ? Ont-elles bien conscience qu’il s’agit d’une doctrine dite de non-emploi, garantissant les intérêts

fondamentaux par sa seule crédibilité ? Le président français, qui devra à son tour, livrer sa vision de la dissuasion voudra-t-il aller plus loin et offrir à nos voisins la perspective d'une vraie protection ? N'est-il pas temps de faire un pas en ce sens, même si tout ne peut pas être mis sur la place publique en cette délicate matière ?

Le président américain, en laissant les Européens incertains et livrés à eux-mêmes pour leur sécurité ultime, met l'Europe au pied du mur.

Si elle veut être indépendante dans sa politique étrangère, pour ses politiques économiques, commerciales, sociales, elle doit aussi être crédible pour sa sécurité. Les Européens, à quelques-uns d'abord, doivent pouvoir parler de dissuasion. Cela n'enlève rien à l'alliance avec les Etats-Unis, à l'OTAN et à ses engagements de sécurité collective. Cela seulement les garantit.

[Retour au sommaire](#)

LA FRANCE PEUT-ELLE ASSURER LA PROJECTION DE FORCES : LA PROJECTION PAR LA MARINE

par **Patrick Toussaint**,
Avocat spécialisé dans l'international
Lieutenant-Colonel(H)

Cet article fait suite à l'article sur « **La projection par la voie des airs** » paru dans le N° 61 du 28 mai 2018

Il faut tout d'abord préciser ce que l'on entend par la projection de forces par la Marine étant donné que la marine a, pour faire court, trois domaines essentiels :

- 1/ la dissuasion nucléaire qui est assurée par des sous-marins lanceurs de missiles balistiques à tête nucléaire mais même si l'on peut dire qu'ils font partie – oh ! combien- de la projection de forces, ils relèvent d'un tout autre domaine : celui de la dissuasion.
- 2/ la domination des mers que ce soit en haute mer ou sur le littoral et l'on verra les difficultés de cette mission,
- 3/ permettre la manœuvre amphibie ou le transport stratégique.

A/ La domination des mers

Il ne peut être question d'une domination tout azimut mais de garantir d'une part la navigation des bâtiments du commerce quelle que soit leur trajet en mer et, d'autre part d'avoir la supériorité pour permettre des opérations amphibies et enfin pour la défense de nos atterrages. Ces missions ne relèvent pas forcément de la projection de forces mais il souligner la dissuasion que crée la présence d'un sous-marin nucléaire d'attaque devant les gorges de Kotor lors de la guerre du Kosovo, empêchant le marin serbe de venir attaquer notre porte-avions qui soutenait les forces alliées à partir de la Mer Adriatique.

B/ Ce qui est visé est en fait le domaine de l'amphibie.

Selon la doctrine du CNOA, une opération amphibie se caractérise par sa conduite à partir de la mer, mise en œuvre avec des éléments interarmées, exécutée sur une côte hostile ou potentiellement hostile ; le tout impliquant un changement de milieu mer-terre.

Quatre types d'opérations sont définis :

- Déploiement de troupes ou de matériels,
- Evacuations de ressortissants
- Interventions humanitaires
- Opérations spéciales

Avec les modes opératoires suivant :

- La démonstration,
- Le rembarquement,
- Le va et viens
- Le débarquement

C/ La France a-t-elle les moyens nécessaires ?

I – L'amphibie est réalisé à partir d'un bâtiment apte à remplir ces missions et modes opératoires : le BPC –Bâtiment de Projection et de Commandement

Ce bâtiment de 22.000 tonnes de déplacement permet de mettre en œuvre jusqu'à 16 hélicoptères avec un grand hangar mais pas pour tous les appareils, dispose d'un local destiné à abriter un état-major important, d'un hôpital de grand niveau sur 859 m², d'un vaste espace pour véhicules et peut loger 450 soldats (jusqu'à 700 en courte durée) et dispose pour la manœuvre de débarquement d'un radier armé par deux EDA-R ou quatre CTM.

La France en possède trois qui se relèvent pour une présence en Golfe de Guinée, un autre réalise la mission Jeanne d'Arc – croisière de l'Ecole navale et le troisième au port.

Dans la guerre contre la Libye, une flotte – une taskforce- a été constituée avec un BPC, Le porte-avions, des frégates de défense aérienne et des frégates anti-sous-marines ce qui est une première en Europe.

Un BPC a été engagé dans une opération d'évacuation de civils – Opération Baliste- et est aussi donné pour accueillir, une période très courte, jusqu'à 4.000 personnes.

La France est la seule à disposer d'un tel nombre de bâtiments ce qui permet de pouvoir en disposer un très rapidement.

Cependant, ces navires très bien conçus souffrent de carences importantes :

1/ Ils sont conçus avec des normes marine marchande donc, en principe, des bateaux moins résistants en cas d'attaques.

2/ Ils sont mal armés avec quelques canons de 20 mm et des mitrailleuses lourdes.

S'ils peuvent être utilisés dans des conditions très permissives, Golfe de Guinée, par exemple, où les menaces aériennes, des bâtiments de surface ou de sous-marins ne sont pas à craindre jusqu'à maintenant, accompagné seulement d'un bâtiment de protection type patrouilleur de haute mer ou une frégate type La Fayette on ne peut les utiliser dans des opérations plus dures qu'avec une flottille comprenant au moins une frégate de défense aérienne, une frégate anti-sous-marin ainsi qu'une frégate d'usage générale type La Fayette.

Cela obère immédiatement des moyens de défense et de protection normalement accordés au porte-avions ou nécessaires à la sécurité des sous-marins assurant la dissuasion.

C'est la grande pénurie de notre marine qui se manifeste encore.

On vient de voir que les BPC peuvent ainsi tenir leur rôle dans des opérations de démonstration – car il suffit d'ajouter quelques troupes sur le bâtiment et remplir ainsi sa fonction de dissuasion, sa mission d'évacuation de civils ou de transports de matériels lourds.

C'est ainsi que les BPC transportent de lourds approvisionnements ou véhicules donc la transfert maritime et moins coûteux.

Il reste maintenant à voir pour les autres missions

II - La Marine doit normalement pouvoir effectuer des opérations ponctuelles sur le mode va et vient qui est le type utilisé le plus souvent par les forces spéciales mais qui peut être effectuées par des troupes classiques.

En effet, les 450 soldats embarqués peuvent servir pour des opérations de ce type mais aussi de débarquement avec des véhicules même lourds stockés.

La Marine dispose en effet de matériels de débarquement à savoir des EDA R (Engins de Débarquement Amphibie – Rapide) pouvant embarquer jusqu'à 80 tonnes à 18 noeuds ou de 8 CTM embarquant 90 tonnes à 9 noeuds à raison de 2 EDA-R par BPC ou 4 CTM par BPC. Cela ne peut toutefois être réalisé sans une flotte complète et notamment avec le porte-avions. Enfin, il faut savoir que si un BPC peut embarquer des hélicoptères, encore faudrait-il qu'il y en soit suffisamment disponibles.

Là encore, c'est la grande pénurie : la Marine ne peut acquérir, à l'heure actuelle que 27 Caïman Marine NH 90 dont certains lui ont été livrés mais dont le taux de disponibilité est tellement catastrophique que la Marine songe à moderniser ses « Dauphins » et autres « Lynx » alors que les grands bâtiments de surfaces devraient avoir un dans leur hangar.

En conséquence, les hélicoptères qui se trouvent actuellement sur les BPC sont soit des machines terrestres, soit des machines étrangères – anglaises, américaines voire italiennes. L'infiltration des forces spéciales par hélicoptères viendra sans doute un jour mais quand ? De même, lors de la conception et de la définition de l'emploi de ces navires, il avait été prévu que la Marine devait pouvoir débarquer 1.400 soldats.

Les trois BPC peuvent, en effet, débarquer chacun un GTIA (Groupement Tactique Interarmes)* ou Sous GTIA de 450 hommes soit une capacité de 1.350 hommes avec leurs véhicules lourds donc le contrat a été rempli quantitativement mais là encore, on ne voit pas comment la manœuvre serait remplie sans appuis d'avions de couverture, d'appui-feu, de défense anti-aérienne, ce qui exige une flotte complète.

Le concept du BPC, son utilisation en flottille comme en Libye a été une première Europe, ce bâtiment est une vraie plus-value pour la France.

Mais l'état actuel de la Marine nationale ne lui permet pas d'utiliser tout son potentiel.

NOTES :* GTIA :rassemblement coordonné autour d'un régiment noyau des différentes armes de l' armée de terre (infanterie, artillerie, cavalerie, génie), permettant de conjuguer des savoir-faire et des missions multiples pour atteindre un objectif tactique défini. Un GTIA est en général une unité temporaire, constituée pour accomplir une mission – ou plusieurs missions – pendant une période déterminée.

[Retour au sommaire](#)

**L’EUROPE :
L’ÉPREUVE DE LA FORCE FRANCE-ALLEMAGNE,
UN RENDEZ-VOUS CAPITAL**

par **Jean-Dominique Giuliani**
Président de la Fondation Robert Schuman

ESPRITSURCOUF.fr réunit dans le même HUMEURS de ce numéro deux éditoriaux de Jean-Dominique Giuliani. Ils présentent deux aspects clés et complémentaires pour l’avenir de l’Europe face à la pression américaine.

L’EUROPE : L’ÉPREUVE DE LA FORCE

L’Union européenne est le contraire d’un empire. Bâtie contre l’usage de la force sur le continent, elle a parfaitement réussi à l’apaiser et à le civiliser au point que nombre d’Européens en conçoivent désormais pour elle une aversion réelle. Mais le monde n’a pas évolué partout comme l’Europe et les relations entre. Et s’il a découvert le multilatéralisme, les organisations internationales, le dialogue et une exceptionnelle période de paix, beaucoup de puissances ne croient encore qu’aux rapports de forces. Les nouveaux émergents ou les révisionnistes, nostalgiques de leur ancien statut, montrent les muscles, les utilisent parfois, même avec précaution. Les nationalistes aussi, repliés sur leurs frontières.

Aussi l’Europe doit-elle apprendre à se penser en puissance, à défendre et promouvoir ses intérêts dans le monde et ce n’est pas facile de le décider en son sein compte tenu des expériences et des traditions différentes. Pourtant elle s’organise. De nouveaux instruments de défense commerciale ont vu le jour, qui permettent de répliquer plus vite et plus efficacement au dumping. Ce fut nécessaire pour l’acier chinois. Face aux agressions commerciales américaines, l’Union entend répliquer et elle ne pourra se permettre, cette fois-ci, la moindre faiblesse. Des mesures concrètes verront le jour prochainement. Plus compliquée est la réplique à la politique d’extraterritorialité qui vise à imposer des choix de politique étrangère. Nombre d’entreprises européennes en ont déjà pâti et tout laisse à penser que l’Europe réagira. Enfin, en matière de défense, des lueurs apparaissent qui accréditent cette volonté nouvelle d’assumer pleinement sa puissance et donc son indépendance, que lui permet l’addition des forces accumulées par les Etats du continent.

Le chemin n’est pas facile tant l’Europe, abîmée dans le confort, s’en est si longtemps remise à d’autres pour sa sécurité, son rôle et ses lois. Désormais elle n’a plus le choix. Elle doit réussir l’épreuve de la force. Elle en a les moyens. Il lui faut la volonté.

FRANCE-ALLEMAGNE, UN RENDEZ-VOUS CAPITAL

Jamais la responsabilité européenne de l'Allemagne et de la France n'a été autant engagée. Les Etats européens sont, à leur tour, attirés vers les extrêmes, leurs débats intérieurs bouleversés, la politique traditionnelle est en miettes. Construite pour réconcilier ceux que tout opposait, l'Europe est à la peine, dans presque toutes les capitales et donc collectivement.

Faute d'avoir voulu partager plus résolument certains attributs nationaux, les Européens font face à une forte demande de leurs citoyens pour maîtriser la question migratoire, garantir leur sécurité, retrouver durablement la croissance économique trop longtemps donnée pour acquise. Et face aux peurs et aux angoisses qui touchent un continent vieillissant et abîmé dans le confort, la cacophonie s'amplifie entre les protagonistes.

Restent les deux partenaires les plus puissants du continent vers lesquels les regards se tournent désormais: la France et l'Allemagne.

Seront-elles capables d'offrir aux Européens des perspectives plus positives que la somme des mauvaises nouvelles dont ils sont assaillis et qui, malgré une situation enviable au regard des autres continents, les livrent aux démagogues au langage simpliste?

Les Allemands et les Français y travaillent. Emmanuel Macron a livré sa vision des réformes nécessaires, Angela Merkel la sienne, plus proche qu'on ne l'a dit. Leurs gouvernements se sont rencontrés le 19 juin pour préparer une proposition commune à présenter au Conseil européen le 28 du même mois et les échanges sont désormais quotidiens des deux côtés du Rhin.

L'enjeu est de taille. Il leur faut être à la hauteur.

Déjà les Allemands ont avancé, donnant satisfaction aux Français pour un réveil de l'indispensable effort de défense et ils rejoindront l'Initiative Européenne d'intervention, une proposition française renforçant la coopération de défense d'une dizaine d'Etats volontaires. Le malaise politique créé par la vague de réfugiés de 2015 les pousse à imaginer des mesures de régulation de l'immigration qui ne devraient pas emprunter aux vieilles recettes communautaires. Il suffirait de s'entendre à quelques-uns pour mettre sous contrôle une pression migratoire qui va durer longtemps. L'achèvement d'une zone euro mieux organisée et capable d'affronter des coups de torchon financiers, semble désormais possible, au-delà des discours convenus. D'autres annonces pourraient voir le jour, en matière de rapprochement fiscal, d'investissement dans les innovations indispensables pour l'avenir.

Pour leur part, les Français ont procédé à un véritable changement de logiciel, lançant enfin les réformes attendues depuis si longtemps et qui devraient conduire à retrouver un niveau de dépenses publiques raisonnable, ce qu'ils n'ont pas fait depuis près de 30 ans et qui reste déterminant. La route est longue mais il semble que la direction semble fermement affirmée, crédibilisant un retour sur la scène européenne.

Avec le Brexit, la crise migratoire, l'arrivée des extrêmes aux affaires, dans un contexte international fragilisé par les comportements erratiques de certains, le révisionnisme des autres, le terrorisme et l'instrumentalisation d'une religion, les deux puissances continentales n'ont d'autre choix que de décider un vigoureux coup de barre.

Elles doivent montrer l'exemple que doit donner leur coopération renforcée aux sceptiques qui, comme tous, cherchent l'efficacité dans la réponse aux demandes des citoyens. C'est donc seulement en ayant le courage d'innover que les deux principaux partenaires ont une chance de relever le projet européen.

Par l'exemple.

[Retour au sommaire](#)

L’EUROPE, UN SUPPLÉTIF AMÉRICAINE ?

Patrick Toussaint

Avocat spécialisé dans l’international

Lieutenant-Colonel(H)

Le Président Macron nous a expliqué dans sa campagne et après, qu’il voulait plus d’Europe, notamment d’Europe militaire, et qu’il voulait faire des forces armées françaises la première armée de l’Europe ce qui n’est pas forcément incompatible (il faudra y revenir).

Il en a pris les moyens dans la loi de programmation militaire qui entrera en vigueur le 1^{er}janvier 2019.

Sera- ce suffisant ? Malheureusement non car, d’une part, il y a eu trop de retards pris les 30 dernières années et, d’autre part, la France n’a plus les moyens de financer les recherches nécessaires à la réalisation des armes nouvelles indispensables et dont la production exige de longues séries pour que les coûts en soient supportables.

On parle là des armes majeures : chars et engins blindés d’accompagnement, avions (chasse, appui-feu, transport, ravitaillement, engins d’observation), hélicoptères (assaut, transport), artillerie (sol-sol et sol-air), navires de surface (porte-avion, lutte anti-aérienne, anti-sous-marine, ravitailleurs, projection de forces, sauvegardes des atterrages et de la zone économique, guerre des mines), navires sous-marins (dissuasion nucléaire, chasse, action de forces spéciales) et satellites (observation, relais de données en tout genre, positionnement, fabrication de fusées et aire de lancements) tous matériels qui sont nécessaires à l’existence, la défense et l’indépendance d’une nation sans oublier toutes les armes nouvelles (maîtrise de son cyberspace, armes sophistiquées telles que armes laser, rail-gun, satellites tueurs, défense contre missiles exo-atmosphériques...).

Par ailleurs, la France a des responsabilités au plan mondial, d’une part, parce qu’elle est membre permanent du Conseil de Sécurité de l’ONU avec droit de veto, par son statut de pays disposant de l’arme thermonucléaire avec les moyens aériens et sous-marins d’emploi, d’autre part, par ses possessions outre-mer, par ses anciennes colonies, par l’extension de son commerce extérieur, enfin parce qu’elle est un pays essentiel de l’Union européenne mais aussi parce qu’elle est membres de l’Otan.

Ce n’est pas sans raison que cette organisation, jugée essentielle en Europe, est citée en dernier, on va y venir.

Cette palette d’armements ne pourra plus être supportée par un seul pays et quelques spécialisations sont déjà intervenues : dans le domaine des satellites d’observation (image pour

la France, radar pour l'Allemagne et l'Italie, système Galileo européen), défense sol air contre avion puis contre missiles de théâtres avec l'Italie, conception de frégates avec l'Italie (Horizon anti aérienne et FREMM puis maintenant navires de soutien et ravitaillement), Europe avec Airbus (avions civile et militaires, hélicoptères, satellites), armement d'infanterie avec l'Allemagne entre autres, entre autres.

Les différents théâtres où la France est engagée montrent à l'évidence que cela ne suffit pas. A l'heure actuelle, en Europe, la tendance la plus prégnante, est de se réfugier dans l'OTAN. Ce choix est fait par les pays qui ont fait partie de l'ex-URSS et qui ont une petite industrie : Hongrie, Bulgarie, Slovaquie, République tchèque, Roumanie, les trois pays baltes et de l'ex-Yougoslavie : Croatie, Monténégro.

Pour eux, le seul salut est dans l'OTAN et, s'ils le pouvaient, le dialogue et les achats directs avec les américains (en fait, ils ne se privent pas de le faire mais leurs moyens financiers sans l'Europe ne le leur permettent pas).

Leurs armements sont des matériels de seconde main, soit encore russes améliorés, soit d'autres pays européens qui se modernisent et transfèrent des matériels essentiellement américains de seconde main pour l'aviation.

Ces pays sont prêts à aller très loin dans la coopération : exemple la Roumanie qui accepte un radar anti-missile stratégique américain malgré la fureur russe.

La deuxième catégorie concerne les pays qui ont une industrie propre pour certains matériels et/ou par l'engagement dans l'industrie européenne (le plus souvent Airbus) ou des matériels surtout suédois, allemands ou anglais pour la marine : Belgique, Norvège, Pays-Bas, Grèce, Espagne et Portugal.

Reste enfin la dernière catégorie qui est celle des pays européens ayant à la fois un tissu industriel important mais qui restent figés dans la couverture par l'OTAN : Allemagne, Italie et, à part, la Pologne qui développe une industrie d'armement terrestre importante, mais reste dans la mouvance américaine pour l'aviation, les hélicoptères et armes anti-aériennes et anti missiles, et plutôt des matériels allemands et suédois pour la marine (Il faut souligner que la Pologne achète américain à l'aide des fonds européens destinés à son développement économique voire l'affaire des hélicoptères Airbus).

Le paradoxe est que la France est plus proche de la Grande-Bretagne sur le plan des responsabilités mondiales, comme membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU avec droit de veto, comme puissance nucléaire par ses sous-marins lanceurs d'engins thermonucléaires quoique dépendante des Etats-Unis pour leur emploi, par ses intérêts mondiaux, par sa doctrine d'intervention avec les moyens idoines (quoique se réduisant), avec une marine qui se dote de porte-avions et, elle aussi, membre de l'OTAN.

Le malheur est que la Grande-Bretagne a quitté l'Union européenne et qu'elle entend se prévaloir de ses liens spéciaux avec les Etats-Unis et avec ses anciennes colonies

essentiellement Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Afrique du Sud (moins avec ce pays actuellement) voir les « Five Eyes ».

De ce panorama succinct, que peut-on conclure ?

D'une part, que les Etats-Unis entendent que la contre- partie de leur protectorat dans l'OTAN est l'achat prioritaire auprès de l'industrie militaire américaine, notamment en matériels de pointe, l'aviation et les hélicoptères (exemple polonais), la défense antiaérienne, les radars, l'informatique, mais aussi l'industrie en général, civile, informatique, satellitaire ou de pointe.

D'autre part, que les intérêts américains prédominent sur le plan stratégique par exemple pour les bases de la défense anti-missiles qui doivent être situées en Europe : radars en Roumanie, missiles en Pologne quels que soient l'environnement international et la réactions d'autres pays importants comme la Russie (qui fournit du pétrole et du gaz dont sont dépendants les pays européens notamment de l'Est) ou l'Iran, créant ainsi des tensions sur les frontières de l'Union européenne ou dans une zone importante (Moyen- Orient) quant au pétrole dont une partie de l'Europe est ou devient dépendante (par exemple les gisements en mer du nord s'épuisent).

Enfin que ces pays soient à l'écoute des intérêts américains dans tous les domaines économiques, scientifiques et militaires.

Or, les Etats-Unis, comme ils l'avaient déjà fait avec l'avion F16 en son temps, viennent de ruiner le secteur de l'aéronautique militaire européenne, pour au moins quarante ans, avec leur avion F35 dont on dit qu'il n'est que marginalement supérieur au Rafale et même au Typhoon quand toutes leurs fonctionnalités seront développées (standard F4 qui sera développé à partir de 2019, pour le Rafale et intégration plus poussée en matière de combat air-sol pour le Typhoon).

Ils ruinent aussi la défense balistique européenne que seules défendent la France et, dans un moindre mesure, l'Italie (programme SAMP).

De même, l'élection d'un Président des Etats-Unis comme Monsieur Trump, outre son instabilité dans ses décisions, montre surtout qu'une partie importante, voire majoritaire, de l'électorat américain ne se sent concernée que par la posture « America first » dans tous domaines y compris et surtout commercial, que l'Europe est un simple marché, important certes mais pour lequel il n'est pas évident d'envoyer les « boys » se faire tuer et que les intérêts essentiels sont maintenant marginalement encore au Moyen Orient mais surtout et principalement, en Extrême Orient.

Il faut souligner que depuis la création de l'OTAN, la seule fois où le fameux article 5 qui permet à un membre attaqué de requérir l'aide militaire de tous les autres membres n'a été invoqué que par les seuls Etats-Unis en 2001 après l'attaque des Twin Towers : n'y a-t-il pas là une réflexion à mener ? L'Amérique « mourir pur Danzig » eut on dit il n'y a guère.

Dans le même sens, ne doit-on pas réfléchir au développement des industries informatiques nées des besoins de la défense américaine (l'Arpanet) qui se sont développées au point d'interdire tout développement concurrent et que seules les autorités judiciaires américaines font plier, et encore avec difficulté, qui se nomment Google, Amazon, Facebook, Microsoft, Apple, YouTube, Twitter entre autres ? Et que l'Europe cherche à discipliner ou à encadrer alors que leur avance scientifique et technique jointe à un marché financier aguerri écrase la concurrence ?

N'est-il pas significatif que leurs concurrents les plus dangereux soient chinois : Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi (surnommés les BATX) dont la capitalisation boursière (Bloomberg) était de 523 milliards de dollars en 2016, puissants sur le marché intérieur chinois et réduisant la part des sociétés américaines mais qui ne cachent pas qu'ils ont les moyens techniques, financiers et humains d'aller sur le marché international et de leur tailler des croupières.

Les Américains sont très conscients que leur principal ennemi est la Chine qui possède la deuxième position quant à la détention de leur dette extérieure et qui est actuellement la deuxième puissance militaire mondiale et qui vise à être la première puissance économique et militaire du monde en 2049.

On le voit, l'Europe n'intéresse les dirigeants américains actuels que comme marché économique, militaire, civil, technique et scientifique sans doute encore important par le nombre de sa population et de son pouvoir d'achat, d'une part, et que, d'autre part, cette Europe reste le moyen militaire le plus adéquat pour faire face à la Russie avec un soutien limité en forces américaines sur ce théâtre voire sur celui du Moyen Orient.

Reste quand même le problème du terrorisme mondial, notamment en Afrique : là, l'expertise européenne est recherchée mais l'appoint américain reste indispensable sur le plan technique (utilisation de drones armés dans la zone moyen orientale par exemple, moyens informatiques de pointe quant à la surveillance des moyens de communication et à la surveillance satellitaire, apport de gros avions de transport et de ravitaillement)

Il n'en reste pas moins que les Etats-Unis sont décidés à prendre pied en Afrique et qu'ils restent, pour l'instant, relativement discrets, profitant de l'expertise européenne, essentiellement française d'ailleurs, mais intervenant sur le plan du financement et de la formation des troupes africaines.

Il en est de même au Moyen Orient où les moyens français, notamment spéciaux, sont appréciés mais dont l'intervention est reste dépendante des moyens américains en partie pour la France et totalement pour les autres pays européens.

Il est plus que temps que l'Europe réagisse sinon elle va rester un simple marché économique, scientifique et militaire pour les Etats-Unis, couvrant, à peu de frais pour eux, ce théâtre d'opérations face à la menace russe et ouvrant le marché africain.

Autrement dit, l'Europe restera un supplétif américain.

[Retour au sommaire](#)

LE GOUVERNEMENT PRÉVOIT DE CONSACRER 295 MILLIARDS D’EUROS SUR 5 ANS À LA DÉFENSE

EST-CE CRÉDIBLE ?

par **Patrick Toussaint**

Avocat spécialisé dans l’international

Lieutenant-Colonel(H)

A ce jour, la seule référence que l’on ait est l’exécution de la loi de finance pour 2017, qui, certes n’avait été préparée par l’actuel gouvernement, où une partie des dépenses avait été engagée par l’ancien gouvernement mais dont la gestion de l’actuel gouvernement est intéressante.

Que voit-on ? Le budget accordé aux armées dans la loi de finance pour 2017 a été voté à hauteur de 40,84 Milliards d’euros.

De ce montant, il faut défalquer le montant des sommes prévues pour les pensions et retraites soit 8,15 milliards d’euros et, en conséquence, les sommes destinées à la défense proprement dite sont de 39,62 milliards d’euros.

Le budget voté fin 2016 prévoyait une augmentation des crédits de 600 millions d’euros.

Pour faciliter la lecture, toutes les sommes mentionnées sont en euros et les milliards sont écrit MM et les millions M.

Le gouvernement chiffre alors l’effort de financement à hauteur de 1,77 % du PIB.

Ce chiffre est important car l’on sait que les Etats-Unis, dans le cadre de l’OTAN, demandent que tous les membres consacrent 2% du PIB au titre de la défense.

Alors que, surprise, l’Observatoire économique de la défense, qui fait partie du ministère de la Défense – appellation sous l’ancien gouvernement- chiffre le financement à seulement 1,4 % du PIB.

D’autres chiffres sont publiés qui fixent le pourcentage de la part du PIB à 1,8 % voire même à 2%.

Là, cela devient compliqué par ce que les dépenses incluses dans le pourcentage du PIB sont en principe, précisément définies par l’OTAN mais pas toujours respectées par les autres membres de l’Organisation d’où des difficultés de comparaison.

L'Observatoire économique de la défense pointe aussi une diminution de la part du budget de la défense dans le budget global de la France, certes légère – 0,1 % , alors que le précédent gouvernement avait budgété une hausse de crédits à hauteur de 600 M ainsi qu'il a été dit.

Donc, premier couac !

Mais ce n'est pas fini avec l'arrivée de nouveau gouvernement qui décide au printemps d'infliger une diminution de 850 M aux crédits de la défense comme participation aux efforts d'économie du budget général.

La contribution des armées représente 20 % du montant total demandé à tous les ministères alors que la part de budget qui lui est réservée n'est que d'un peu plus de 10 % (10,2 %).

Cette contribution réduit à zéro l'accroissement des crédits jugé nécessaires par le précédent gouvernement à hauteur de 600 M ainsi qu'il a été rappelé ci-dessus.

Bercy, par ailleurs, avait déjà gelé 2,66 MM €

Première conséquence, réduction de programmes essentiels :

Par exemple, c'est 18 % du montant des crédits du programme 146 « équipement des forces » qui sont gelés.

C'est aussi, l'utilisation de « cavalerie budgétaire » : on ne règle pas le versement dû à l'OCCAR au titre de 2017 d'où une économie de 400 M, qu'il faudra bien payer ultérieurement. Cela fait 3,06 MM € dont sont, momentanément privées les armées.

Deuxième couac !

Finalement, Bercy relâche la totalité des 2,66 MM € mais seulement après une bagarre de chiffonniers, les derniers 700 M € étant payés en toute fin d'année.

Ce n'est toutefois pas fini car il reste encore le problème du coût des opérations extérieures, les fameuses OPEX.

Il existait une règle non écrite mais admise : la défense provisionnait un montant qu'elle jugeait raisonnable compte tenu de son implication et le solde était réparti entre les différents ministères et donc une contribution supplémentaire était payée par la défense.

Le nouveau Président a exigé que le coût des OPEX soit entièrement supporté par les armées ce qui semble en contradiction avec ce qu'il a dit quand il était candidat : le budget doit s'accroître chez année de 1,7 MM € pour atteindre 2 % du PIB en 2025, étant entendu que les crédits nécessaires pour atteindre ce pourcentage seraient calculés hors coût des OPEX.

Or, ce coût des OPEX en 2017 a été de 1,3 MM alors que la provision au titre de 2017 est de 450 M. En règle générale, le coût des OPEX est de l'ordre de 1,1 à 1,3 MM.

Troisième couac !

Par ailleurs, le coût des opérations sur le territoire national, les OPINT, n'a pas été budgété. Il faut aussi se pencher sur les reports de crédits : à titre d'exemple, il a été estimé par le gouvernement Philippe qu'il y aurait un report de charges au titre du programme 146 « équipement des forces » de 2,1 MM de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019. Le report de charge de l'exercice 2016 à 2017 a été de 3,1 MM € et celui de 2017 à 2018 sera du même ordre.

Quatrième couac !

De même, il faudrait voir tous les reports de charge de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018. On s'arrêtera là au risque d'être lassant.

Quelles conclusions peut-on tirer de ce bref survol ?

1°/ Le budget voté par le Parlement n'est pas celui qui est exécuté.

2°/ C'est Bercy qui a la haute main sur l'utilisation et l'exécution des sommes mises, en principe, à la disposition des armées selon des priorités définies par la représentation nationale. C'est aussi Bercy qui négocie les reports et les annulations de crédits sur les différents programmes sans se soucier des implications des réductions sur les nécessités et sur la cohérence des programmes.

3°/ Bercy est couvert par le Président ainsi qu'on a pu le voir en juillet 2017.

Il faudra d'ailleurs y revenir à propos de la loi de programmation militaire de 2019 à 2022 et de l'article 14 du projet de la loi de programmation des finances publiques limitant au niveau de 2017 le « Reste à Payer (RAP) » de tous les engagements financiers antérieurs.

Le Président se réserve d'intervenir à tout moment pour apporter toutes modifications sur les priorités et sur les programmes comme il l'a fait savoir en juillet 2016.

4°/ La ou le Ministre des Armées doit être rompu(e) aux arbitrages budgétaires avec Bercy.

De ce fait, on peut sans doute dire que le choix de la Ministre actuelle est plutôt bienvenu.

5°/ Les armées ne sont pas une priorité absolue pour le Président de la République mais leur ministère mérite néanmoins un effort.

Il semble que nos dirigeants passés et actuels ne rendent pas compte qu'il faut des années pour construire une défense et que tout retard se paye cher alors que les périls augmentent.

6°/ La lecture ou le calcul des chiffres-clés est difficile et sujet à interprétation mais il est clair que nos gouvernants ne tiennent pas vraiment à les rendre plus lisibles.

7°/ Il faut absolument rappeler que les reports de charge que doivent effectuer les armées concernent en grande majorité des sommes à payer à des fournisseurs qui sont des entreprises

dont beaucoup sont PME, PMI et ETI qui n'ont pas forcément la trésorerie pour supporter de tels différences de paiement.

A titre d'exemple, le GICAT regroupe 225 adhérents soit plus de 30 entreprises dont 8 % sont des grands groupes, 20 % des ETI et 70 % des PME/PMI.

EN CONCLUSION

Dans ces conditions, il est difficile faire une confiance aveugle à l'actuel gouvernement et au Président de la République pour l'exécution de la loi de programmation militaire étant donné la complexité du suivi de l'utilité des crédits, les possibilités de report de charges, de gel de crédits et de transferts étant trop nombreuses et trop faciles.

De surcroît, il est très difficile de se fier aux pourcentages affichés, qui sont, eux aussi, facilement manipulables.

[Retour au sommaire](#)

LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE LE REMÈDE AU DÉSENCHANTEMENT DES TROUPES ?

par **Patrick Toussaint**
Avocat spécialisé dans l'international
Lieutenant-Colonel(H)

La loi de programmation est intelligente, elle répond à beaucoup d’attentes du monde militaire mais elle n’est en rien suffisante.

Si de nombreux problème, constatés depuis plusieurs dizaines d’années, voient enfin leur prise en compte, elle traite les problèmes sur le long terme, elle ne provoque pas le choc psychologique propre à inverser le « blues » des personnels.

Le problème numéro 1 des armées actuellement est le désenchantement des personnels de leur condition au quotidien.

Actuellement, 60 à 62 % des effectifs ne renouvellement pas leur engagement à la fin de celui-ci et cela quelle que soit l’armée : la terre (65 %), air (58 %), la mer (50 % dans certains postes clés).

Les armées doivent donc à chaque échéance recommencer les actions de formation alors que par ailleurs elles doivent susciter les vocations.

En effet, les armées deviennent de plus en plus techniciennes, les opérations auxquelles les armées participent sont de plus en plus exigeantes – le phénomène du caporal stratégique, le guidage de l’appui de l’aviation au sol, le maintien de la liberté de circulation maritime ou le dépistage d’explosifs- ce qui implique que le personnel participant aux OPEX et aux OPINT soient parfaitement formés ce qui induit un temps de formation long.

Les contrats proposés sont consacrés pour une bonne partie à la formation ce qui réduit le nombre des personnels projetables et nuit à la formation et à la sélection des cadres, leur progression et donc à l’encadrement à tous les échelons – sous-officiers, officiers sous contrat, officiers d’armes

Ce phénomène touche toutes armées, toutes les fonctions :

- C’est la formation des mécaniciens dont la formation complète concerne toujours les mêmes et qui donc s’auto-relèvent en OPEX ; ce sont les marins qu’on ne peut former car il n’y a pas assez de bateaux disponibles pour toutes les spécialités – problème de SNA modernes – ; ce sont les personnels de l’armée de terre qui sont confrontés à des pertes par le fait de matériels obsolètes qui ne les protègent pas mais qui imposent des entretiens longs sur des matériels périmés aux dépens du repos.
- Ce sont ces matériels vétustes qui découragent les personnels quand ils sont confrontés aux autres armées étrangères.

Cette loi promet beaucoup de choses, et peut-être même sera-t-elle respectée ce qui sera un événement important car aucune loi de programmation n'a vraiment été jusqu'ici respectée, elle répond à beaucoup d'attentes mais le problème est combien de temps faut-il pour que cette modernisation se fasse sentir au niveau de l'opérationnel, au niveau du quotidien ?

On a assez bien identifié ce que demandent les hommes et femmes de nos armées.

C'est tout d'abord l'éternel problème de la solde pour l'armée de terre et l'armée de l'air.

L'ancien Ministre de la Défense, Monsieur Le Drian a fait le maximum pour régler ce problème qui est dans toutes les têtes en opérations mais n'a pas réussi à le régler tant celui-ci est complexe.

Sait-on que l'entreprise qui s'est plantée – terme informatique usuel – dans la conception, dans la mise au point et la mise en œuvre du fameux logiciel Louvois la première fois est celle qui a été retenue une deuxième fois pour apporter la solution ?

Cela est une véritable obsession des militaires en OPEX mais c'est aussi le stress des familles restées dans les garnisons.

La solution apportée sera ressentie comme une véritable modernisation et un immense soulagement.

C'est ensuite l'environnement, c'est d'abord leur cadre de vie quand ils reviennent d'opérations comme dans les opérations intérieures et extérieures.

Cela fait des années que les chefs d'état-major dénoncent des conditions de vie qu'ils qualifient eux-mêmes d'indignes lors des OPINT.

Les remontées d'informations sur le logement en OPINT sont horribles même si des progrès ont été faits mais ce n'est toujours pas suffisant.

Cela concerne aussi l'immobilier des garnisons et les logements civils fournis aux familles de militaires.

Avant de partir pour l'Opération Serval au début 2013, un succès, le général Barrera explique que parmi ses premières tâches avant de partir, il lui a fallu régler ce type de problèmes dans ses garnisons.

Ce problème, bien sûr, est encore plus criant pour les conjoints et enfants qui restent en ville de garnison.

Écoutons le CEMAT, le général BOSSER devant la commission de la défense du Parlement en fin 2016 lorsqu'il dit : **il me faut 6 euros au m² pour entretenir, entretenir seulement, l'immobilier alors que je ne dispose que 2 euros** et cela reste toujours vrai.

Cela concerne aussi l'environnement en OPEX pour leur logement mis aussi leur équipement personnel : les soldats doivent prélever sur leurs revenus personnels pour s'en procurer faute de matériels existant ou performant.

Cela est dénoncé par les épouses qui donnent des montants parfois très élevés (de l'ordre de 200 euros par mois).

Quoiqu'il en soit, il est inadmissible que les personnels soient obligés de s'équiper à leur frais pour des matériels de base (comme le sac de couchage qui n'a jamais été un « must » du commissariat) mais comprend aussi les treillis, les sacs à dos pour les courtes missions....

Le deuxième point concerne les moyens d'entraînement.

Les personnels voient très bien la nécessité de l'entraînement, qui est un gage de survie mais dont les moyens ne sont pas au niveau : pas assez et pas suffisamment modernes.

Ils sont confrontés à la dégradation des infrastructures, à l'insuffisance et à l'obsolescence des matériels utilisés à cette fin.

Le dernier point est de faire entrer dans les esprits que cette fois, cela y est, les efforts de modernisation sont tangibles, les conditions de vie s'améliorent, les nouveaux matériels arrivent déjà.

On est totalement au niveau du symbole mais cela est important car il faut créer le sentiment que les choses bougent déjà.

Que faut-il faire alors ?

Cela passe par un coup de rein budgétaire bien sûr mais aussi à une mobilisation des crédits envisagés sans différemment de ce qui est envisagé.

Avant toute autre chose, venir à bout du problème des soldes : ce sera un soulagement immédiat pour tout le monde, les crédits doivent être prioritaires et si l'on garde le même prestataire, le soumettre à une forte pression (si ce n'est déjà faite le soumettre à des obligations de résultats cadencées, pénalités à la clé – ce qui n'est pas toujours le cas des contrats militaires mais qui est courant dans n'importe quel contrat civil pour ce type d'affaires).

C'est donc un problème ultra prioritaire pour lequel tous les crédits nécessaires doivent être dégagés et une surveillance féroce doit être assurée.

Ensuite, prévoir immédiatement un programme d'urgence, au besoin hors programmation, global de réhabilitation, de mise aux normes, de construction s'il le faut, de l'immobilier.

Moderniser, dans le même temps, dans les mêmes conditions, les moyens d'entraînement réclamé par tous car c'est une condition de survie.

La loi de programmation prévoit de sur la période 2019 à 2021 des crédits de l'ordre de 1 milliards d'euros pour le seul immobilier. Cela semble insuffisant.

D'autres chiffres sont avancés, de l'ordre de 3 milliards d'euros comprenant l'immobilier militaire et civil utilisé par les armées ainsi que les sites d'entraînements avec terrains, simulateurs, tout ce qui est nécessaire.

Ensuite, un budget a été prévu pour toute une série de matériels que l'on ne traite souvent qu'en queue de programme ou en urgence opérationnelle : nouveaux treillis, nouveaux gilets pare

éclats, etc... On appelle cela les petits équipements. C'est intelligent et nécessaire. Il est programmé 300 millions d'euros mais leur mobilisation n'est pas encore complètement définie. Elle doit être immédiate et nécessaire pour concevoir fabriquer et distribuer des matériels réellement efficaces et adaptés afin que les personnels n'aient pas, sauf choix personnel, à acheter des équipements performants et adaptés sur fonds personnels.

Il faut donner aux personnels le sentiment que les choses avancent : accélérer la mise à disposition de tous les nouveaux matériels possibles.

Cela a été fait avec les nouveaux véhicules type Masstech T4 (VLTP, Véhicule Léger Tactique Polyvalent) et véhicules légers non protégés, cela doit être fait pour tout type de matériels qui sont déjà choisis mais dont la fourniture aux armées est cadencée sur plusieurs années.

Donc l'urgence est d'appliquer tout programme dans ce qui peut être fait rapidement.

En fait, tous les moyens sont bons, il s'agit de créer une dynamique psychologique : enfin cela bouge dans le bon sens.

Il ne faut pas penser que ce ne sont que des rêves creux : l'argent est là mais peut-être pas aussi important que nécessaire alors qu'il va être utilisé à d'autres fins.

Ne parle-t-on pas de 3 à 4 milliards d'euros pour le SNU – Service National “Utile” ou Universel – pour lequel il faudra dégager, en plus, au minimum 5.000 cadres des armées pour encadrer on ne sait combien de participants qui n'ajouteront rien à la défense.

Puisque l'on peut dégager des milliards pour ce programme, trouver le financement pour accélérer les points criants de tous les jours qui minent les personnels semble être plutôt sensé.

En tout cas, à ce moment, la seule chose certaine, quoique l'on en dise, est que les milliards qui vont servir pour le SNU n'iront pas à la défense pour laquelle ces sommes sont indispensables. N'oublions surtout pas que les personnels regardent ce qui se passe dans le monde civil et que la bonne formation que l'on donne dans les armées est un gage de rentabilité dans le monde civil.

Nous avons une armée d'une excellence reconnue partout dans le monde, des soldats motivés, efficaces que toutes armées étrangères saluent : ne les décevons pas car nous avons besoins d'eux pour faire face aux menaces qui nous guettent.

[Retour au sommaire](#)

**UNE STRATÉGIE FRANÇAISE
POUR LA DÉFENSE DE L’EUROPE.**

par **Jean-Dominique Giuliani**
Président de la Fondation Robert Schuman

La France vient de rendre publique une très intéressante [Revue stratégique](#), qui constitue une contribution majeure aux réflexions d’une Europe qui cherche à renforcer sa défense. Rédigé sous la présidence du député européen Arnaud Danjean, qui sait de quoi il parle, ce document lucide et complet, est pour une fois libéré de la « langue de bois » habituelle en la matière.

Les risques et les menaces d’un environnement stratégique en pleine évolution y sont clairement exposés, avec objectivité. Les transformations en cours dans le monde affectent l’Europe, ses intérêts et ses concepts, pas seulement dans son voisinage. La compétition internationale est plus féroce que jamais, y compris dans le domaine militaire; l’ordre international que nous connaissons se déconstruit sous nos yeux et les rapports de force, le fait accompli et une nouvelle violence, prennent le pas sur les règles et les usages d’une communauté internationale dont l’organisation est désormais contestée.

Les difficultés causées par le comportement des grandes puissances y sont mentionnées, y compris parfois celui de nos alliés et nul ne pourra plus dire après la lecture de cette contribution qu’il n’y a pas en Europe, une vision globale des questions de sécurité et de défense.

Pour l’Europe, comme pour la France, la défense commence au loin, au fond de tous les océans, où passent les câbles sous-marins acheminant notre trafic informationnel, sur toutes les mers qui portent nos exportations et nos approvisionnements et dans toutes les régions de la planète où s’expriment de nouvelles stratégies d’intimidation, la remise en cause de principes fondamentaux comme la liberté de navigation, des tactiques d’interdiction et la volonté de créer des sphères d’influence, des agressions dissimulées utilisant de nouvelles formes de guerre ambiguë, dans l’espace ou le monde cyber.

Se défendre sans combattre n’est pas suffisant pour le continent et face à ce durcissement de l’environnement opérationnel, l’Europe a besoin d’armées efficaces et complètes et de coopérations effectives pour défendre et promouvoir ses intérêts, pour crédibiliser une diplomatie plus active.

C'est le choix de la France. Elle l'assume dans un esprit de coopération, pour la défense d'intérêts partagés. La France déclare ne pas concevoir sa stratégie de défense de manière isolée, même dans le domaine nucléaire et en appelle à une responsabilité globale de l'Europe, fidèle à sa vision du monde. Elle le prouve sur le terrain en s'engageant contre le terrorisme.

La double ambition française d'une réelle autonomie stratégique et de construire une Europe plus robuste, est clairement revendiquée par ce document officiel, qui fonde sa politique de défense pour les années qui viennent. Les Européens devraient saisir cette main tendue pour enfin avancer vers une vraie politique de défense de l'Europe.

[Retour au sommaire](#)

**LE RAFALE ET LA BELGIQUE
OU L’ART DE SE PRENDRE LES PIEDS DANS LE TAPIS**

par **Patrick Toussaint**
Avocat spécialisé dans l’international
Lieutenant-Colonel(H)

Le ministre de la Défense belge vient de sonner le glas sur la vente de 34 Rafale à son pays. En France les milieux gouvernementaux semblent s’étonner de la réaction du ministre belge de la défense.

Certes, après les succès remportés ces derniers années, le Rafale a fait mentir sa réputation d’avion maudit susceptible de n’être utilisable que par la France, un avion à part donc.

L’Egypte pour 24 appareils, l’Inde pour 36 appareils, le Qatar pour 24 appareils, ces succès de ces deux dernières années ont fait justice de cette réputation mais qu’il faut nuancer quant aux raisons de ces succès.

En effet, l’Egypte aurait été financé en partie par l’Arabie Saoudite qui aurait voulu ainsi marquer son mécontentement vis-à-vis des Etats Unis en recourant à la France.

Le Qatar, quant à lui, est resté fidèle à son positionnement neutre pour ses achats d’armement.

Si le contrat avec l’Inde est finalisé des problèmes restent à résoudre pour les transferts de technologies d’une part parce qu’il n’y a pas suffisamment de sociétés indiennes à même d’exploiter ces technologies et d’autre part, parce que les transferts de technologies demandés ne signifient rien d’autre que le désir de pouvoir produire l’appareil en toute indépendance (comme le fait la Chine vis-à-vis de la Russie).

Après toutes déconvenues passées, il ne faut pas bouder notre plaisir car cela améliore la balance des paiements, stimule notre économie et abaisse le prix d’achat des appareils à commander

Mais, celles-ci auraient dues nous permettre de tirer des leçons :

- L’échec de la vente au Brésil a été causé par plusieurs facteurs dont le poids des interventions politiques intempestives et le prix de vente et le coût d’exploitation trop élevés entre autres face au Gripen suédois qui n’avait pourtant pas les mêmes performances que le Rafale,
- Quant aux Pays-Bas, ils ont préféré le F35, En effet ils font partie d’un groupe de pays qui soutiennent fortement cet avion.

- Au Maroc, les Etats-Unis ont pu emporter le marché avec F 16 (de conception ancienne mais un peu actualisée). En effet l'offre très généreuse des américains a été facilitée par une cacophonie française, le gouvernement stipulant un prix et le fabricant un autre.

Les prospects en Europe, pour le Rafale, à l'heure actuelle, sont la Suisse et la Belgique, mais d'autres pays ont besoin d'acheter des avions de chasse. Bien que la vente à la Belgique soit importante, la France vient d'offrir une magnifique occasion de ne pas se prononcer sur une candidature du Rafale en ne répondant pas au cahier des charges rédigé par les autorités belges. En effet la France avait conclu que le « cahier des charges » avec 164 questions avait été préparé pour le bénéfice du F 35. Pour contourner ce désavantage, il a été imaginé d'offrir à la Belgique un partenariat d'Etat à Etat d'où devait découler l'adoption du Rafale.

C'est stupéfiant lorsque l'on connaît le tropisme de la Belgique pour le Royaume Uni qui propose le Typhoon produit par Euro fighter, (consortium composé du Royaume Uni, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne) et qui reste lui, en face du F 35. De plus, lorsqu'on sait que les Pays-Bas ont opté pour cet appareil et le recommandent ouvertement à la Belgique. Les Pays-Bas soulignent qu'avec la Belgique ils agissent ensemble pour la défense nord et Est de l'Europe, que les deux pays devraient adopter le même appareil afin de pouvoir fusionner les entretiens, l'exploitation,... et ainsi réaliser un partenariat similaire à celui proposé par la France.

Benoitement, le ministre de la défense belge explique qu'il ne peut pas prendre en compte le Rafale dans la compétition puisque cet appareil ne répond pas à la demande belge de soumission au cahier des charges, ce qui est formellement et juridiquement exact, ajoutant au surplus que rien n'empêchait la France de soumissionner et d'offrir le partenariat qu'elle envisage

On a ainsi fourni à la Belgique l'argument en or de ne pas avoir à se prononcer sur les performances du Rafale en face de ses concurrents encore en lice le F35 américain et le Typhoon d'Euro fighter.

Il faut certes attendre que le gouvernement belge réponde à l'offre de la France sur ce partenariat qui pourrait ne pas être suffisant.

Pour notre industrie d'armement il est important de ne pas manquer les prochains contrats : la Suisse, la Malaisie et les autres pays à venir.

L'Europe de la défense aérienne est déjà très américaine et ne devons pas le village gaulois d'Astérix.

[Retour au sommaire](#)

**LE SERPENT DE MER DES HÉLICOPTÈRES FRANÇAIS
L’HÉLICOPTÈRE INTERARMES LÉGER**

« H.I.L. »

« De quoi s’agit-il » selon la fameuse méthode du Maréchal Foch ?

Il est nécessaire de remplacer les hélicoptères légers de l’Armée de l’Air, de l’Armée de Terre et de la Marine et, bien sûr, aussi de la Gendarmerie.

On en voit tout de suite l’avantage puisque cet hélicoptère miracle doit remplacer à terme pas moins de 7 hélicoptères en service dans nos armées et pour de l’ordre de 160 machines ce qui rationalise les coûts par l’achat groupé des machines de même que sa maintenance et la formation des équipes d’entretien et des équipages.

Avant de quitter ses fonctions, le Ministre de la Défense a annoncé que le choix se portait sur un hélicoptère français, fabriqué en France (on y reviendra) le H160 d’Airbus Helicopters qui fait ses premiers vols et qui évoluera dans la classe des 6 tonnes avec une contrainte forte qui est que la machine doit être basée sur un hélicoptère civil -communauté logistique maximale- avec des aménagements pour les besoins militaires selon les armées peu couteux dit-on.

Reprendons rapidement les machines à remplacer par Armées

- Pour l’Armée de l’Air, cette classe de machine doit remplacer les Fennec et les Puma avec un engin unique qui doit être assez rapide porte ouverte, pour faire la chasse à des aéronefs (les fameuses MASA pour Mesures Actives de Sûreté Aérienne) pour les faire obéir ou détruire ce qui suppose d’être capable d’être armé parfois lourdement.

Une autre contrainte est de pouvoir disposer d’une capacité d’emport et d’être ravitaillé en vol soit une machine d’au moins 5 tonnes. Donc le H160 devrait couvrir les besoins qu’elle remplissait avec le Fennec, le Puma, le Caracal restant en service.

- La Marine a besoin d’un hélicoptère qui puisse agir comme engin d’intervention lors du décollage et de l’atterrissage, la lutte anti sous –marine, l’appui-feu, le transfert de personnels ou de pièces de rechange rares, l’éclairage au loin de flotte, la désignation d’objectifs en relais – tir de missile mer-mer, missions satisfaites par l’Alouette III, Panther, Lynx et Caïman.

Il semblerait que, là encore, l’hélicoptère H 160 puisse remplir les conditions.

- L’Armée de Terre a, quant elle, des besoins beaucoup plus contrastés, voire antinomiques. On lui demande de remplacer des Gazelles, des Panther, des Puma des Cougar, rénovés, pour aboutir, à la fin, n’avoir en ligne que HIL, Tigre et N90 Caïman.

De plus, cela ne conviendra pas à l’Alat : en 2012, on avait défini un engin de la classe des 4 tonnes qui soit donc discret, léger, mais fortement armé et très protégé.

Les Forces Spéciales seraient plutôt pour les caractéristiques de l'engin défini par l'Alat mais aussi, bien sûr, avec d'autres normes pour leurs besoins.

On peut penser que le choix de l'Armée de Terre sera essentiel car ce sera elle qui aura le plus de machines en ligne mais en fait l'Armée de l'Air va avoir à remplacer 68 appareils pour ses besoins et la Marine sans doute une vingtaine d'appareils. Le poids du choix de l'Alat est donc à relativiser.

On voit donc que pour l'Armée de l'Air, la Marine, le choix d'une base de H160 peut être assez pertinent pour remplir leurs missions.

Par contre, l'examen des missions dévolues à l'Armée de Terre montrent que ces besoins ne peuvent être couverts par le seul H160.

Que conclure ?

On conçoit parfaitement que les Armées, affolées du coût croissant des appareils modernes – ce qui n'a pas été pris en compte dans la définition des critères de choix – et par les temps passés par le MCO –Maintien en Condition Opérationnel – les pièces détachées et les coûts d'immobilisation (plus d'un an pour grande révision d'un Tigre).

On conçoit aussi que les hélicoptères nouveaux sont des appareils très neufs et qu'il faut régler les problèmes qui surviennent sur des engins pas complètement rodés mais dont les caractéristiques présentes laissent à penser qu'elles sont très prometteuses.

Cela étant, on peut vraiment se poser une série de questions.

1/ Est-il encore envisageable d'utiliser des machines anciennes dont le MCO est très coûteux et, corollaire, ne faut-il pas accélérer les commandes et la production des nouveaux engins avec ces économies même si certains appareils anciens peuvent encore servir Outre-Mer à grand coût.

2/ Il va falloir donner de la consistance au développement de la mission « Sentinelle », Les engins les plus faciles et pas trop coûteux ne pourraient-il pas servir sur le territoire national dans un environnement plus habituel permettant des MCO moins élevés et les appareils plus modernes rendus disponibles pour les OPEX commandés plus tôt ?

3/ En ce qui concerne les Forces Spéciales, pourquoi a-t-on écarté le H145M alors que cet appareil est vendu aux Gardes-Côtes américains sous le nom de « LokataUH72 » pour un marché de 400 appareils –on est surpris que les américains pourtant réputés exigeants sur le plan technique et que les Forces Spéciales allemandes viennent acheter ce modèle.

On voit dans la presse que l'on s'est détourné aussi parce que l'appareil était produit en Allemagne et non en France, motif fâcheux au moment où le Président de la République se dit déterminé à renforcer les liens avec notre partenaire pour un matériel produit par une société commune et dont les utilisateurs sont des alliés ?

De surcroît, récemment, le Ministre Monsieur Le Drian a exprimé sa frustration quant à la mise en ordre des MCO – dont celles des hélicoptères- et notamment la définition des responsabilités et prise en compte des coûts y afférents et énormes à ce jour.

Plus généralement il faut que les états-majors prennent conscience que, d'une part, un modèle unique n'est pas la panacée et, d'autre part, qu'ils prennent également en compte le besoin urgent de revoir à fond les besoins réels en MCO et prendre en compte les stocks d'entretien nécessaires.

Finalement, il n'est pas du tout certain que ce choix qui correspond, sur le papier, à des économies dans la mesure où chacun voudra se voir satisfait de ses propres besoins.

Il faut réfléchir et se demander si l'idée de diminuer les coûts par l'adoption d'une base commune sera réellement efficace : si l'on prend l'exemple du NH 90 dont un acheteur scandinave a demandé d'élever la hauteur de la cabine n'a pas généré un coût supplémentaire en créant ainsi une petite série.

Or, en créant l'idée simple et tentante que l'adoption d'une base commune génère des économies, le risque est de voir les utilisateurs devenir exigeant pour la partie militaire et de créer ainsi des mini séries comme cela est le cas en ce moment : les Puma, Super Puma, Cougars rénovés ou non ont été, me semble-t-il, des petites séries avec chacun ses spécificités. On en voit le résultat.

Il est donc nécessaire de revoir ce choix avec deux hélicoptères dont l'un basé sur le H160 de base et l'autre à définir.

Il n'est pas tout certain que ce nouvel appareil soit un facteur de coûts supérieurs à celui que les Armées connaissent avec toutes ces mini-séries d'engins anciens et couteux en MCO et en renforcement des mises à jour pour adaptation aux normes civiles.

Il faut ainsi de nouveau se poser la question de la faisabilité d'un hélicoptère de 4 tonnes déjà défini en 2012 et de son coût comparé avec l'adoption du H160 dont il faut souligner qu'il ne sera que la base avec des développements militaires dont il faudra connaître le coût avec des mini-séries.

Le H145 M, quant à lui, pouvant créer même s'il n'est pas le plus récent, avec les Allemands une série plus grande satisfaisant ainsi les besoins réels des Forces Spéciales de l'Armée de Terre et peut-être d'autres.

On peut donc penser ainsi que l'on pourrait satisfaire une composante importante de nos actions en OPEX avec les Forces Spéciales à des prix sans doute intéressant.

Pensons également que le H1L doit, dès sa conception, être apte à affronter la mer et ses contraintes – l'exemple du TTH90, version marine du NH90, qui n'a pas prévu assez à fond cet aspect est la cause beaucoup de problèmes à Airbus Helicopters.

Enfin, il faut aussi penser que nos Armées ne sont pas là pour satisfaire le producteur ni pour faire de l'aménagement de territoire, ce facteur ne peut plus être pris en compte avec les besoins de financement actuels et à venir des Armées.

Ce point a déjà été soulevé dans de précédentes revues.

Mais- là c'est aux Politiques de prendre les décisions et de définir les priorités et de géré les financements nécessaires.

[Retour au sommaire](#)

L’ « ARLÉSIENNE » DES HÉLICOPTÈRES FRANÇAIS

par Patrick Toussaint

Avocat spécialisé dans l’international

Lieutenant-Colonel(H)

En la matière, il s’agit de l’hélicoptère lourd, rêve inassouvi des armées françaises.

L’hélicoptère lourd doit être un appareil qui peut transporter plus d’une quinzaine de fantassins équipés – ce chiffre étant atteint par les machines les plus performantes à condition que l’on prenne en compte les facteurs extérieurs : température extérieure, altitude de vol, – le fameux haut et chaud- et milieu -le plus courant et dommageable, le sable très fi.

La France dispose d’un savoir-faire de haut niveau en la matière avec une gamme de machines la plus légère allant de la Gazelle (emport maxi 4 personnes) et la plus lourde le Caracal (emport maxi environ 15 personnes voire à l’extrême 20 personnes) mais elle n’a aucun hélicoptère lourd, gamme qui n’est pas reconnue pour les activités civiles (transport de personnels entre la terre et les plates formes pétrolières en mer) mais les besoins militaires (le plus récent dans gamme, le Caracal).

Dans ces conditions, pourquoi le besoin d’une machine plus performante n’a pas été étudié et fabriqué ?

La réponse doit être recherchée du côté du fabricant, Airbus, comme des utilisateurs, les militaires.

Airbus, qui développait des gammes d’hélicoptères moyens avec succès, n’avait pas envie de se lancer sur un marché où la rentabilité de l’opération n’était pas évidente dans la mesure où le marché était quasiment représenté par un usage militaire, donc de petite série, avec des compétiteurs américains : Boing, Sikorsky, Bell entre autres qui produisaient sur un marché national important.

Le besoin avait été bien identifié par les militaires mais ceux-ci se voyaient répondre que ce besoin était certes indispensable mais que Airbus allait s’attaquer à ce problème récurrent et que le marché français était essentiel pour la société qui montait en puissance mais que – crois de fer, croix de bois – elle allait le faire.

Du coup, une doctrine d’emploi en matière militaire avait été mise au point qui était basée sur le seul emploi d’hélicoptères moyens.

L’ensemble de ces facteurs a bloqué pendant 20 à 30 ans le besoin opérationnel tout en laissant une école de pensée persistante sur la nécessité d’emploi d’un hélicoptère lourd.

Puis, est advenue la guerre en Afghanistan et là le besoin d'un tel appareil a été ressenti comme essentiel mais il a été satisfait en recourant aux hélicoptères américains avec surtout un hélicoptère lourd, qui pouvait travailler en « haut et chaud », le Chinook 47.

Puis la France s'est lancée dans les opérations dans la bande sahélo-saharienne et le besoin est devenu encore plus urgent, et de façon surprenante, Airbus Hélicoptère a commencé à réagir. Pendant ce temps, les partenaires européens : Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Allemagne (mais avec un hélicoptère différent mais américain) se sont dotés de l'hélicoptère Chinook 47 avec la demande, pour certains d'entre eux, d'un hélicoptère aux normes les plus récentes.

Deux choses sont donc manifestes :

Airbus a raté le train :

- le besoin d'un hélicoptère lourd européen est, pour l'instant, plus que satisfait par les machines américaines (Chinook 47 et Sikorsky CH 53).
- le développement d'un hélicoptère lourd par Airbus nécessitera au moins 10 voire 15 ans. A ce jour, seules les dimensions de la soute sont définies.

Il a été évoqué, pendant le mandat de Mr Le Drian, l'achat d'une douzaine de Chinook mis sous cocon par l'armée de l'air américaine. Sans être au dernier standard, ces machines sont compatibles avec celles utilisées par l'Espagne.

Il faut absolument pousser le pouvoir politique à cet achat de transition mais pour une vingtaine de machines ce qui ne sera pas préjudiciable pour l'avenir de la machine Airbus mais impératives pour nos forces.

[Retour au sommaire](#)

**DÉPENSES DE DÉFENSE,
DE NOUVELLES PERSPECTIVES EUROPÉENNES ?**

par **M. Jean-Dominique Giuliani**
Président de la Fondation Robert Schuman

La Commission européenne a rendu public le 7 mai une série de propositions pour améliorer les capacités militaires de l’Europe.

Le budget européen pourrait financer quelques dépenses de recherche-développement d’équipements de sécurité et abonder partiellement un fonds destiné aux Etats collaborant dans l’acquisition de certains matériels. C’est une véritable nouveauté qu’on doit à Jean-Claude Juncker, son président et à Federica Mogherini sa « ministre des Affaires étrangères », mais aussi, et peut-être surtout à Donald Trump, Theresa May et aux terroristes! L’Europe prend enfin conscience de sa **nécessaire autonomie stratégique**, qu’on espère être un premier pas vers une réelle indépendance.

La Commission est dans son rôle en proposant « d’apporter son aide » pour remédier à la principale difficulté des armées européennes: leur sous-financement. Partout dans le monde, les Etats, seuls clients de l’industrie de défense, ont accru leurs dépenses de sécurité. Il appartient désormais aux Européens de combler leur retard financier en la matière. Par exemple, la France, qui à ce jour dispose de l’armée la plus complète et la plus capable, présente sur plusieurs théâtres extérieurs, devrait consacrer 2 milliards € de plus par an pour tenir le rythme de ses engagements qui profitent d’ailleurs à toute l’Europe.

Saisir l’opportunité ainsi ouverte demandera beaucoup de réalisme et de finesse. Il faudra vraisemblablement changer de méthode et faire preuve d’imagination pour ne pas confondre les objectifs et les moyens: le but c’est d’assurer la défense de l’Europe, dans les alliances mais de la manière la plus efficace possible. L’appellation « défense européenne » renvoie quant à elle plus aux moyens qu’aux fins et doit être maniée avec précaution.

On n’intégrera pas les armées européennes comme les marchés agricoles et les Etats voudront garder leur liberté d’action, garantie ultime de la sécurité qu’ils doivent à leurs citoyens. Mais leur coopération, déjà effective sur le terrain, peut s’étendre à nombre de secteurs industriels qui déterminent la crédibilité de leur outil militaire. Les ouvertures de la Commission européenne le facilitent pour peu qu’elles ne soient pas noyées dans des procédures compliquées ou détournées vers des institutions nouvelles. L’Agence européenne de défense peut en être le réceptacle privilégié. L’engagement des Etats membres à augmenter leurs

dépenses en sera le vrai critère. En reconnaissant la spécificité des fournitures d'équipements militaires, en acceptant, même timidement, de sortir de la comptabilité des déficits publics les investissements réalisés en commun, en protégeant le marché européen des équipements militaires, les institutions européennes semblent avoir pris un virage important, qui reste à démontrer dans les faits. Et, comme souvent, cela renvoie à la volonté politique des Etats membres. On devra aussi évoquer la coopération opérationnelle, seule véritable preuve que les Européens veulent peser leur poids sur la scène internationale en montrant qu'ils sont déterminés à intervenir partout où leurs intérêts et leurs valeurs sont en cause. Et là, il y a encore beaucoup à faire.

[Retour au sommaire](#)

LIVRES :



Le Rapport Schuman sur l'Europe, l'état de l'Union 2019

L'Union européenne n'est pas épargnée par la crise de la représentation. Construction politique en devenir permanent, elle y est même plus sensible que d'autres. Le Brexit, la résurgence du nationalisme, voire de la xénophobie, interpellent ses valeurs et son droit.

Entre les ambitions chinoises et le repli américain, les Européens parviendront-ils à partager une voie qui leur soit propre, à acquérir cette dimension stratégique qui manque à leur grand pouvoir d'influence ?

Les avancées en matière de défense, la réforme de la zone euro, le renforcement des instruments de défense commerciale démontrent qu'ils ont pris conscience des enjeux et le moteur franco-allemand, longtemps questionné, semble toujours indispensable à un continent qui hésite à défendre et, surtout, promouvoir son modèle de société. L'Europe saura-t-elle conquérir son autonomie stratégique et assumer plus résolument son identité ?

Le renouvellement, en 2019, de toutes les institutions européennes, est l'occasion d'une réflexion approfondie sur l'état présent de l'Union, ses chances de gagner plus d'indépendance et de poids sur la scène internationale, grâce aux dépendances qu'elle saura créer entre ses Etats membres.

Ne faut-il pas, à cet égard, avoir le courage de revoir certaines politiques communes avant d'en inventer d'autres ?

La gouvernance des institutions communes est souvent critiquée. Est-ce légitime et que faudrait-il changer ? Avant même de s'interroger sur les moyens à partager, quels doivent être les objectifs des politiques communes ? Pour l'Europe, l'heure est revenue, une fois encore, de grands débats ouverts et sans tabous auxquels tous doivent désormais contribuer.

C'est le but du Rapport Schuman sur l'Europe 2019, ouvrage de référence pour les décideurs européens, qui rassemble cette année les contributions des meilleurs experts.

L'ouvrage propose également plus 35 cartes originales qui synthétisent les principaux enjeux européens et un ensemble inédit de statistiques commentées.

Le Rapport Schuman 2019 sur l'état de l'Union offre une vue complète de l'Union européenne. Réalisé sous la direction de Pascale Joannin, il est publié aux éditions Marie B dans la collection Lignes de repères.

L'ouvrage de référence annuel sur l'Europe est paru et en vente en librairie ou sur le [site de la Fondation Robert Schuman](#) au prix de 19.90€ pour le format papier de 348 pages.

[Accéder à la page du site dédiée aux livres](#)



ESPRITSURCOUF est heureux de présenter en avant première le contenu, in extenso, du dernier ouvrage de Pierre Pascallon: " Quand l'Europe était le monde...et rêve de le redevenir"

Pierre Pascallon est professeur agrégé de faculté. Ancien parlementaire, il anime depuis une vingtaine d'années le Club Participation et Progrès, structure de rencontre ouverte et reconnue dans le paysage français des organismes et des institutions s'intéressant aux questions de défense et aux problèmes géo-stratégiques.

Pour télécharger le e-book, [cliquez ICI](#)

[Accéder à la page du site dédiée aux livres](#)

[Retour au sommaire](#)